Fr.
923.B44
Cre/Sou/Sou
26657
00026657

VV.b.21

BOMBAY BRANCH
OF THE
Royal Asiatic Society.
Class 10

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 04 February, 2016

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY

TOME VI.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, N. 14.

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY.

1710 A 1802.

TOME SIXIÈME.

Vol 6.
26657
yy.t

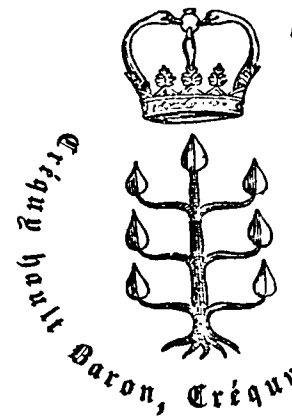

PARIS,
LIBRAIRIE DE FOURNIER JEUNE,
RUE DE SEINE, N° 14 BIS.

1835.

Fr 923 S-4
C86 | SOU/SOU
26657

00026657

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY

CHAPITRE PREMIER.

Les Polignac et les Chalençon. — La Comtesse Diane et les Dames-à-brevet.—La Comtesse Jules, depuis Duchesse de Polignac.—Parallèle et portraits de ces deux belles-sœurs. — Révélation du *livre-rouge*. — Bienfaits de la cour envers les Talleyrand. — Chiffre de leurs appointemens ou pensions en 1790. — 60 mille francs assignés pour l'éducation de MM. de Lameth, et payés par la couronne.—Anecdote et citation littéraire de la Comtesse de Boufflers. — Ignorance de M. de Vaudreuil, et méprise de certains courtisans. — Explication donnée par Louis XVIII. — Couplet adressé par ce prince à Madame Elisabeth, sa sœur. — M. Papillon de la Ferté. — Sa dispute avec le poète Sedaine. — Audience de la Reine, et sa réponse à M. le directeur des *Menus*. — M. de Sèze, et son début au barreau de Paris. — Succès qu'il obtient devant le Châtelet, et scène judiciaire en 1784.

Les Vicomtes de Polignac, en Auvergne, étaient de grands seigneurs, dont la branche aînée tomba de lance en quenouille à la fin du XVme siècle, époque

où l'héritière de cette maison voulut opiniâtrément se marier avec un gentilhomme de sa province, appelé M. de Chalençon. On dit présentement qu'il n'était pas de naissance inférieure à celle de sa femme, et voilà qui n'est pas facile à croire, attendu que l'histoire de France ni les chroniques du pays ne disent rien du tout de ces Chalençon, et surtout parce que ce gentilhomme auvergnat ne manqua pas d'échanger son nom contre celui de Polignac, ce qui dénote assez qu'il y trouva quelque profit nobiliaire. Ceci fut au détriment des collatéraux du dernier Vicomte, et parce que la possession successive de sa vicomté n'était pas soumise au régime salique. A raison de plusieurs motifs que je ne saurais détailler ici, les généalogistes anciens et modernes ont toujours estimé que ces Vicomtes de Polignac et du Vélay devaient être issus de race gauloise, et c'était dans tous les cas une des plus antiques et des plus nobles familles de la chrétienté. Il existe encore un ou deux rejetons de cette vieille souche, et le Marquis de Polignac, dont j'ai dû vous parler à propos de la famille d'Orléans, était devenu l'aîné de ce rameau, lequel est positivement extrait de l'ancienne tige de Polignac. Il était de vos parens par les Blanchefort; il a laissé des enfans mâles, et je n'ai pas

autre chose à vous dire de lui. Les Polignac, dont il me reste à vous parler, ne sont que des Chalençon.

Cette malencontreuse famille était composée d'un Comte de Polignac qui n'avait qu'un fils ecclésiastique, et qui ne paraissait presque jamais à Versailles; de son neveu, le Comte Jules, insignifiant personnage et mari d'une Demoiselle de Polastron qui était une jeune femme charmante; enfin d'une sœur aînée de ce même Comte Jules de Polignac, fille majeure, à qui sa laideur et sa pauvreté n'aplanissaient pas les voies du mariage, et qui, du reste, était d'orgueilleuse et méchante humeur. Elle n'avait aucun autre rapport avec la céleste et chaste sœur du Dieu du jour, sinon qu'elle s'appelait Diane et qu'elle était furieusement vindicative. Cette Phœbé d'Auvergne avait la passion de s'établir à la Cour; et comme elle ne pouvait s'y faire présenter, parce qu'elle ne pouvait être reçue ni titrée par aucun chapitre de Chanoinesses, à raison de ce qu'il se trouvait dans ses quartiers une lacune du côté de sa grand'mère, à cause de mésalliance, on imagina de la faire sauter à pieds joints par-dessus cette case vide, et de la pousser à Dame au moyen d'un brevet de Comtesse. Le Roi voulut bien se prêter à cette innovation sans exemple et sans motif raisonnable; c'est le

diplome de cette Comtesse Diane qui a fait la planche, et voilà ce qu'on appelle un *brevet-de-Dame* aujourd'hui (1).

Quand sa famille eut obtenu la faveur de la Reine, ladite Comtesse Diane imagina de se faire colloquer la croix honoraire d'un grand chapitre de Lorraine avec dispense de fournir ses preuves, et ceci fut une autre sorte d'abus qui fit crier toute la noblesse du royaume. Les Chanoinesses

(1) Voici le verbal de cet étrange diplome, ainsi qu'il est minuté sur les registres de la Maison du Roi, où M. de Breteuil avait eu la complaisance de la faire copier pour moi :

LOUIS, *par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui les présentes verront, Salut. Voulant donner à notre amée, la Damoiselle de Polignac, une marque de notre protection royale et de notre dilection, comme aussi témoigner des sentimens de satisfaction qui sont éprouvés par nous à l'égard des services rendus à l'État sous les Rois nos prédécesseurs, par aucunes personnes de sa famille, et notablement par le feu Cardinal de Polignac, oncle d'icelle, avons résolu de lui concéder et lui concédons par les présentes lettres qui seront signées de notre main et scellées de notre scel, les qualifications de Dame-Comtesse Diane de Polignac; ensemble la prééminence d'icelui rang de Comtesse en toutes choses de cérémonies ou plaidoiries, sur toute autre Damoiselle noble non qualifiée, comme également pouvoir timbrer ses armoiries de la couronne qu'il appartient à ladite qualité de Comtesse, et ce Mandons à nos justiciers, juge-d'armes et tous autres nos officiers à ce commis, pour qu'ils ne s'ingèrent d'y mettre contrôle, empêchement ni toute autre sorte d'impédiment; car* TEL EST NOTRE PLAISIR. *Donné à Versailles, etc. Signé* LOUIS, *et plus bas* PHÉLIPPEAUX. *Scellé du sceau privé sur lacs de soie verte, et registré le 4 avril 1777.*

ont toujours été des criardes à fendre la nue; aussi firent-elles un si grand bruit de ce passe-droit, qu'il en arriva jusqu'aux oreilles du Roi qui finit par s'en offusquer, et qu'on alla faire entendre à cette Chanoinesse de grâce et de rémission, que Sa Majesté verrait avec plaisir qu'elle ne portât ni cordon ni croix chapitrale.

La Comtesse Diane était donc complètement dénuée de beauté, d'agrémens, de bonté, et même de simple politesse; mais elle était pourvue d'un esprit d'intrigue et d'audace incomparable, et quant à la Comtesse Jules, elle était précisément l'opposé de sa belle-sœur. C'était une personne admirablement jolie, affectueusement polie, décente, obligeante et d'une exquise aménité. Je n'ai rien vu de plus parfaitement agréable que Mme Jules de Polignac, et je n'ai jamais connu rien de plus aimable, en apparence ainsi qu'en réalité. Elle avait toute la peau de la blancheur d'un narcisse, avec des yeux délicieusement doux, et ses lèvres charmantes, ainsi que le bout de ses jolis doigts, étaient naturellement d'un incarnat et d'un éclat aussi vif que du satin ponceau. Quand on la vit paraître à la Cour avec sa belle-sœur, on aurait dit une de ces blanches et douces colombes de l'Atlas à côté d'une orfraie, d'une manière de chouette ébouriffée, ou si vous l'aimez

mieux, d'une perruche à bec retors, avec des yeux ronds à deux cercles noir et blanc franc-doubles, avec le corsage dépenaillé, la peau rouge et la huppe hérissée (sans parler des griffes noires). Pour avoir le naturel et l'apparence d'un oiseau de proie, je n'ai jamais vu demoiselle d'Auvergne, ou d'autre pays, qui fût comparable à cette C^sse^ Diane de Polignac, sinistre Phœbé,— *cette lune rousse!* ainsi que l'appelait M. de Lauraguais.

Il était impossible de voir la Comtesse Jules sans la remarquer et sans désirer la connaître. Il était impossible de la connaître sans l'aimer, sans avoir envie d'employer son crédit pour elle, et sans désirer l'occasion de lui témoigner un sentiment d'obligeance et d'empressement. Elle était du petit nombre de ces heureuses personnes qui n'ont besoin que de paraître en face de leurs ennemis pour désarmer la malignité jalouse et triompher de l'injustice, et lorsqu'on apprit que la jeune épouse de Louis XVI avait l'air d'éprouver, pour cette aimable jeune femme, une disposition de bienveillance et d'affection distinguée, je vous assure que les personnes judicieuses et les honnêtes gens n'en éprouvèrent pas plus d'étonnement que de contrariété.

La Cour a toujours été la source des faveurs,

mais elle était devenue l'unique ressource de la noblesse pauvre. Mme de Polignac avait été mariée sans dot, ou peu s'en fallait, car une centaine de mille francs ne saurait être comptée pour une fortune, et celle de son mari n'allait guère à plus de vingt mille livres de rente. La vicomté de Polignac était possédée par leur oncle paternel : ainsi vous voyez que ce n'était pas sans nécessité ni sans raisons que Mlle Diane était venue s'embusquer à portée de la corne d'abondance.

On a tellement déclamé contre la profusion des faveurs accumulées par le crédit de la Reine sur la famille de Polignac, qu'il est bon de vous démontrer qu'il ne s'y trouvait pourtant rien d'excessif.

Le Comte Jules de Chalençon-Polignac était certainement un homme de qualité, il était le petit-neveu d'un Cardinal-Archevêque, habile et mémorable négociateur; il était petit-fils et arrière-petit-fils de deux Chevaliers des ordres du Roi, Gouverneurs de province. On lui conféra le titre de Duc héréditaire et nompair, ce qui n'était pas déjà si rare et si sublime à partir du règne de Louis XIII.

Sa famille était nécessiteuse, attendu qu'elle avait dépensé la plus grande partie de son bien pour le service de S. M. comme toute la noblesse de France; on lui donna la place de premier Écuyer, ce qui

lui devenait profitable et n'avait rien d'exorbitant.

Il est vrai que la Duchesse de Polignac avait été pourvue de la charge de Gouvernante des Enfans de France, mais qui pouvait ou devait s'en fâcher, si ce n'étaient les Princesses de Lorraine et de Rohan qui ne s'en plaignaient point? Mmes de Guémenée, de Brionne et de Marsan, m'ont dit cent fois que la Duchesse de Polignac s'occupait avec tant de sollicitude et s'acquittait si parfaitement bien de cette grande charge, qu'on n'aurait pu faire un choix plus satisfaisant.

Il faut pourtant convenir que la Comtesse-à-brevet avait été placée Dame d'honneur auprès de Madame Elisabeth, à l'époque où l'on forma la maison de cette Fille de France; et je ne crois pas qu'on dût approuver un choix qui mettait cette chaste Diane à la tête de la maison d'une princesse âgée de quatorze ans. Voilà mon seul grief contre les Polignac.

L'ouverture du livre-rouge est venue révéler que toute cette famille ne touchait pas annuellement sur le trésor ou la cassette du Roi plus de cent vingt mille livres; mais les Talleyrand, qui ne valaient pas mieux que les Chalençon, et qui n'étaient pas moins dépourvus de fortune en arrivant à la cour en 1742, je m'en souviens! la famille des Talleyrand, vous dirai-je, avait trouvé moyen

de se faire adjuger en émolumens d'emplois, produits de charges et gouvernemens, bénéfices épiscopaux, abbayes en commande et brevets de retenue, pensions, assignations sur le domaine, et autres bienfaits de la couronne à titre gratuit, dix-sept cent mille livres de rente! La mère de ces trois Lameth avait touché du Roi, qu'ils ont abreuvé d'outrages et dont ils ont provoqué la déchéance, une somme de quarante-six mille écus pour arranger leurs affaires, et de plus, un cadeau de soixante mille livres, à l'intention de faire élever, entretenir convenablement et bien équiper ces petits gentilshommes : et c'étaient ces gens-là qu'on entendait vociférer contre les Polignac et les profusions de la cour!.....

En écoutant ces folles criailleries, j'ai toujours pensé que le caractère et les autres inconvéniens de la Comtesse Diane étaient pour beaucoup dans cette injuste et générale exaspération contre son frère et sa belle-sœur, et par contre-coup, hélas! contre notre malheureuse Reine qui les protégeait en suivant tout naturellement l'attrait de son cœur, sans irritation contre leurs ennemis, sans prévision sinistre et sans se douter de l'animadversion qu'elle excitait contre sa favorite et sa majesté (1).

(1) On a trouvé dans le même livre rouge que le Roi Louis XVI

La Duchesse de Polignac, étant grosse, aurait désiré sortir de Versailles et ne pas s'éloigner de la cour, afin d'habiter la campagne et d'y rester à proximité de la Reine; la C^ce^ Diane se mit en recherche d'une habitation commode, et voilà qu'elle écrivit sans compliment à la douairière de Boufflers, afin d'en obtenir sa jolie maison d'Auteuil à location. Celle-ci procéda toujours pédantesquement, elle a toujours eu des intentions poétiques et dramatiques, et bien qu'elle eût pu répliquer tout uniment qu'elle ne pouvait se décider à passer la canicule au milieu de Paris, ou bien qu'elle ne voulait pas louer sa maison, par exemple? elle aima mieux s'en acquitter avec recherche, à dessein de manifester son bel esprit, et voici comment elle imagina de répondre à ces Dames.

y avait mis sur les marges, en regard de toutes les propositions de dépenses qui devaient lui être personnelles: — *Il n'y a rien de pressé*, ou bien,—*approuvé, à condition que cela ne sera pas d'habitude, et pour cette fois seulement.* On y voyait aussi que cet excellent prince avait fait payer, de ses deniers, la somme de 950 mille livres aux créanciers du Prince Maximilien de Bavière-Deux-Ponts, auquel il faisait en outre une pension de quarante mille francs. Le lendemain du jour où l'on apprit à Manheim la funeste mort de Louis XVI, cet ancien pensionnaire du Roi donnait un bal où il dansa toute la nuit. C'est lui qui, par la grâce de Buonaparte, avait été créé Roi de Bavière en 1806. Chacun sait combien sa famille a montré de gratitude envers la maison royale de France qui l'avait toujours protégée et pensionnée.

(*Note de l'Éditeur.*)

« Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs ;
« Vos jours, toujours sereins, coulent dans les plaisirs;
« La cour en est pour vous l'inépuisable source,
« Ou, si quelque chagrin en interrompt la course,
« Le courtisan, soigneux à les entretenir,
« S'empresse à l'effacer de votre souvenir,
« Moi, je suis seule ici, dans l'ennui qui me presse,
« Je n'en vois à mon sort aucun qui s'intéresse,
« Et n'ai pour tout plaisir que ces bois et ces fleurs
« Dont l'ombrage et l'éclat tempèrent mes douleurs. »

— C'est un refus poli, dit la Duchesse de Polignac, mais je n'en suis pas moins surprise et fâchée qu'on ait eu l'indiscrétion d'avoir fait pareille demande à mon insu.

— Allons donc, repartit notre solliciteuse arrogante, toute autre femme que cette ridicule Boufflers aurait été bien heureuse et bien empressée de nous témoigner une sorte d'obligeance en cette occasion-ci, et ce n'était pas gratuitement qu'on lui demandait sa maison, du reste! Elle en aurait eu ce qu'elle aurait voulu; je comptais lui faire un pont d'or!.....

— Mais les ennuis du dérangement ne sauraient être payés à certaines personnes, ma Sœur, et que voudriez-vous qu'une indemnité de quelque cent louis pût faire à Mme de Boufflers, avec cent mille écus de rente?

— Oh! d'abord: il est bien connu que si l'on

s'en rapportait à votre exemple et vos avis, on ne demanderait et n'obtiendrait jamais rien, ma chère petite; mais heureusement pour vous et pour notre maison que je suis là! Vous pouvez pardonner à cette Comtesse de Boufflers qui est une ennuyeuse, une insupportable, une assommante, et qui plus est une insolente ; mais elle me paiera la sottise qu'elle vient de nous faire, elle ne l'emportera pas en terre, et je vous réponds!..... Arrivez donc, s'écria-t-elle en apercevant ses bons amis, le Duc de Guines et M. de Vaudreuil, arrivez donc que je vous montre une composition philosophique et littéraire de l'*idole du Temple!*..... On décida sans la moindre hésitation que ces vers étaient détestables, et comme on s'en divertissait à beau renfort de moqueries, on ne laissa pas de se trouver un peu déconcerté par MONSIEUR, qui déclara que c'était des vers de Racine, en sa tragédie de Britannicus. On disait que tous ces familiers de la Comtesse Diane étaient des illettrés qui ne savaient rien de rien, si ce n'était sur les magots et sur le vieux laque, et voici qui me rappelle que la vieille Mme de Vaudreuil se plaignait de son fils, et qu'elle allait disant toujours,—ne m'en parlez donc point, il se ruine et nous fait mourir de faim pour acheter des chinoiseries! Il ne s'acquitte seulement pas

de me payer de mon douaire ; il est tombé comme un hébété qu'il est, dans la manie des chats bleus et des maraboux. C'est un Chinois ! il est dans les Chinois ; je vous dis qu'il est dans les Chinois ! Mais comme elle ne disait pas qu'il fût dans les mandarins lettrés, on n'y pouvait contredire.

En vous parlant de Madame Élisabeth, et vous reparlant de Monsieur, frère du Roi, je me suis souvenue qu'il avait fait pour elle un couplet, que cette admirable et naïve princesse avait eu la bonté de me chanter, et dont elle éclatait de rire, ainsi qu'une pensionnaire.

« Votre patrone au bon vieux temps
« Et durant sa froide vieillesse
« A senti ces jours du printemps
« Comme on les sent dans sa jeunesse.
« Dans l'almanach des bonnes gens
« Je voudrais qu'on vous mit ensemble
« Et vous voir à quatre-vingts ans
« Faire un poupon qui vous ressemble. »

Toutes choses étaient devenues si mal ordonnées à la cour de France, qu'on y supportait l'usurpation du nom de la Ferté par un intendant des Menus-Plaisirs du Roi, qui n'aurait dû s'appeler que M. Papillon. A la vérité, Messieurs de la Ferté-Saint-Nectaire et de la Ferté-Meun

nous disaient en ricanant que l'opinion publique en ferait suffisante et bonne justice, et pour en obtenir satisfaction, ces honnêtes gens comptaient sur l'effet du ridicule. MONSIEUR disait qu'on n'était pas en droit d'empêcher ce M. Papillon de porter le nom d'un petit fief appelé de la Ferté. — Mais vraiment, répondais-je à S. A. R., on pourrait toujours le lui défendre, sous peine de lui retirer son intendance des Menus, ce qui serait dans l'intérêt de la Noblesse, et par conséquent dans les intérêts de la Couronne. Le Roi n'aurait qu'un mot à dire, et je ne vois pas de quel avantage il est pour l'État de souffrir une sorte de confusion qui porte atteinte à la considération de ces gens de qualité?..... — Vous n'approuveriez pas non plus, me dit-il une fois, qu'un de mes gentilshommes..... — Ah! je supplie MONSIEUR de ne pas me faire parler devant lui de ses Montesquiou ni de leur généalogie carlovingienne! c'est un crime de lèse-haute-noblesse au premier chef, et c'est une affaire dont vous répondrez devant Dieu, Monseigneur!... Il en riait imprudemment, sans prévoir aucune lâcheté dans l'ingratitude de ces gentilshommes; il ignorait apparemment que les encouragemens qu'on donne à l'orgueil ou à l'exaltation vaniteuse ont toujours un effet pernicieux; mais il s'est trouvé des Mon-

lesquiou-Fezenzac et des Talleyrand-Périgord qui n'ont pas manqué de lui faire expérimenter la chose, au mépris de son extrême bonté pour eux.

Je sais bien qu'on attaque injustement tous les gens favorisés; mais les princes ne savent jamais opposer au dénigrement que l'engouement, et pourtant les princes devraient bien se tenir en garde contre le favoritisme, en prenant la peine d'observer qu'il a presque toujours un résultat perversif. Le proverbe romain disait : « Il est traître comme le fils d'un affranchi. » J'ai remarqué que les héritiers d'un favori sont toujours d'une ingratitude affreuse. Mais nous voici bien loin du sieur de la Ferté-Papillon, dont je voulais vous citer une historiette.

On venait de jouer sur le théâtre du château de Fontainebleau, en présence de LL. MM. et sans aucune approbation de leur cour, un nouvel opéra-comique de M. Sédaine, qui se promenait à grands pas sur ledit théâtre, et qui s'en prenait de la chute de sa pièce à la mesquinerie de ce qu'il appelait *la mise en scène*. Il disait que son ouvrage aurait eu le plus grand succès si l'on avait fait les dépenses indiquées par le programme, et comme il ajouta que le Roi n'en paierait pas moins les mêmes dépenses, il se trouva là quelque

valet subalterne, employé des Menus, qui s'en alla dénoncer ce mauvais propos à l'intendant de service. Il arrive en s'écriant : —Où est Sédaine?... —Papillon! (car je ne vous appellerai pas La Ferté) lui répondit l'autre, M. Sédaine est ici, que lui voulez-vous?...

Je vous ferai grâce de leur colloque, et je vous dirai seulement qu'il s'ensuivit des choses très-fortes de la part de Monsieur Sédaine. — Et qu'est-ce que c'est donc qu'un Papillon qui met le poing sous le nez du monde et qui se refuse à dire *Monsieur*, quand il parle d'un Pensionnaire du Roi, Membre de l'Académie française et Sous-Greffier de la ville de Paris!...

L'hôtel-de-ville et les gens de lettres en étaient dans une colère abominable :—Sédaine a très-bien fait, disait MONSIEUR, et s'il ne s'agissait que de prendre le nom d'une famille ducale pour se croire en droit de traiter les académiciens et les franc-bourgeois de Paris du haut en bas, ce serait un abus criant!

M. de la Ferté-Papillon sollicita une audience de la Reine, afin de lui rendre compte de sa dispute avec cet académicien, ce qu'il ne manqua pas d'arranger de manière à lui donner tous les torts possibles. La Reine écouta patiemment cet ennuyeux et long récit, après quoi lui répondit

Sa Majesté : — *Je crois bien que vous n'avez pas fait porter en ligne de compte les décorations nouvelles, les costumes, les soldats, et tous les autres accessoires qui, suivant l'auteur, ont dû manquer à la représentation de son ouvrage. Je vous dirai, Monsieur l'intendant, que lorsque nous avons, le Roi et moi, l'occasion d'adresser la parole à un homme de lettres, ou lorsqu'il nous arrive de parler de lui, nous l'appelons Monsieur. L'intention du Roi ne saurait être que, pour les choses de son service, les employés de sa maison ne s'expriment pas avec autant de bienséance que lui-même. Le reste de votre différend ne me regarde pas. Je vous conseillerai seulement d'être plus honnête à l'avenir avec les gens de lettres, et notamment à l'égard de M. Sédaine, en vous rappelant que Messieurs de l'Académie française ont l'honneur de siéger au premier rang des littérateurs européens. Comptez sur ma protection.*

Ce fut à l'occasion d'un procès entre votre père et ce M. Papillon que nous fîmes connaissance avec M. de Sèze, qu'il avait choisi pour conseil et qui ne voulut pas se charger de sa cause. C'était à propos de la mouvance et du rachat d'un droit féodal de ce domaine de la Ferté que mon fils ne voulait pas laisser périmer ni retraire; mais

je pense bien que c'était parce que le nouveau seigneur de la Ferté ne s'y prenait pas honnêtement, car je ne vois pas de quelle utilité pouvait être pour nous la maintenue d'une censive, isolée, minime, et détachée du reste de nos fiefs?

M. de Sèze est un homme de bonne condition dans le Bordelais, lequel avait embrassé la profession d'avocat, à laquelle il devait donner un si beau relief en 1793. Avec un talent dialectique et d'éloquence absolument hors de ligne, et comme il avait la réputation d'un homme intègre et courageux, il ne pouvait manquer d'illustrer sa robe, et je ne doute pas que, sans la révolution, il ne fût parvenu aux premières dignités de la magistrature (1). On n'avait pas l'idée d'un succès pareil à celui qu'il obtint le jour de son début au barreau de Paris, et voici ce que j'en ai retrouvé dans mes notes.

«Avant-hier, mercredi 4 août, un gentilhomme

(1) Romain de Sèze, Comte et Pair de France, Grand-Officier-Commandeur et Trésorier de l'ordre du St.-Esprit, Premier Président de la Cour de Cassation, Membre de l'Académie française, etc. Il est suffisamment connu que M. de Sèze avait eu le courage et l'honneur d'aller plaider la cause du Roi martyr, en face de la Convention régicide. M. le Comte de Sèze est mort à Paris le 2 mai 1828, âgé de 81 ans.

(*Note de l'Éditeur.*)

de Guyenne, appelé M. de Sèze, a débuté comme avocat devant le Châtelet de Paris; c'était dans une cause absolument dénuée d'intérêt, et pour un partage entre les héritiers du philosophe Helvétius. Il a plaidé pour Mme d'Andlaw avec un éclat sans exemple, et pendant son plaidoyer, qui a duré plus de cinq quarts d'heure, on a remarqué qu'il n'avait pas été besoin de faire crier silence par les huissiers, si ce n'est une seule fois, où le public avait fait entendre un murmure approbateur. Il a trouvé moyen de mêler du pathétique à la sécheresse de cette discussion; les juges avaient les yeux arrêtés et fixés sur ce jeune orateur avec une expression d'étonnement et de considération singulière; enfin l'auditoire et le jeune barreau ont fini par l'applaudir, ainsi qu'on le fait au théâtre, à plusieurs reprises, avec transport, et sans que les magistrats aient entrepris de réprimer un pareil mouvement, ce qui témoigne assez quelle était leur émotion. »

« Le jeune de Sèze a gagné sa cause, et lorsque M. le Lieutenant civil (le vénérable Angran d'Alleray) a eu prononcé le jugement, il a dit, avant de se rasseoir et tenant son bonnet galonné dans sa vieille main : — *Maître de Sèze, avez-vous quelqu'autre cause à plaider?* »

« Le jeune avocat, étonné de la demande inusitée de ce magistrat, a répondu : — Non, Messire ; et dans toute la salle on a paru très surpris de cette apostrophe. »

« *De Sèze*, a repris le Lieutenant civil après s'être mis à siége et recouvert, *le plus beau privilége de cette capitale est celui d'attirer et de retenir dans son sein tous les sujets qui se sont distingués par la vivacité de leurs lumières et l'éclat de leurs talens dans les provinces de ce grand royaume. C'est vous témoigner assez, Monsieur, avec quelle satisfaction la Cour vous a entendu, et combien elle désire vous voir fixé au barreau de Paris.* »

« Attendri jusqu'au fond de l'ame, et comme étourdi de ce compliment sans exemple, M. de Sèze a répondu, les larmes aux yeux, qu'il ne pouvait reconnaître en ce moment une faveur aussi touchante et aussi glorieuse pour lui, que par un profond silence. »

« Hier jeudi, M. de Sèze est allé rendre ses devoirs à M. le Lieutenant civil, qui n'a pas manqué de l'accueillir avec une bonté parfaite, en lui disant : — *Mon enfant, si je vous ai complimenté comme je l'ai fait publiquement, c'était pour ma satisfaction personnelle ; un homme tel*

que vous n'a pas besoin d'encouragement. »

« Il est à savoir aussi que l'avocat adversaire, appelé maître Hardouin, s'était trouvé si pleinement confondu, qu'il n'avait pas voulu répliquer à M. de Sèze, et qu'il avait prétexté d'un gros rhume avec une extinction de voix subite. M. le premier Avocat du Roi, Hérault de Séchelles, en prit occasion de prophétiser au jeune de Sèze qu'il en *enrhumerait bien d'autres*, et du reste, il avait été le féliciter à la fin de l'audience au nom de Messieurs du Parquet. »

Il me paraît équitable et prudent de consigner ici ces anecdotes sur la jeunesse de M. de Sèze, attendu qu'on n'en prendra peut-être pas note. Il est surprenant que dans cet ordre des avocats on n'ait pas encore eu l'idée ni la précaution de se constituer un historiographe, ou, si l'on veut, un simple greffier, ainsi qu'un dépôt d'archives et tout au moins un registre de documens relatifs à la corporation.

J'aurai l'occasion de vous parler une autre fois de M. de Sèze, et ce sera, s'il est possible, encore plus honorablement pour lui, mais péniblement pour moi, déplorablement pour la France, et douloureusement pour vous, mon Enfant, je n'en doute pas. Ne faudra-t-il pas vous dire aussi comment la malheureuse Duchesse de Polignac est

morte de saisissement en apprenant en émigration le supplice de la Reine, et comment ce misérable Hérault de Séchelles (il était l'oncle des Polignac) a trouvé la punition de ses lâchetés... (*lacune de trois feuillets en manuscrit.....*)

CHAPITRE II.

Embarras dans les finances et manœuvres de M. Necker. — Lettre de Mgr le Comte d'Artois à l'Assemblée de la Noblesse de Paris.—Belles paroles de M. Bailly, et belles manières de sa femme. — Les États-Généraux et l'Assemblée nationale. — Liste des membres du côté droit (minorité royaliste.) — Liste des députés du parti des anglomanes et de la majorité jacobine. — Funérailles du jeune Dauphin. — Son catafalque à Meudon. — Le Grand-Maître des cérémonies et le Citoyen Goupilleau.—Le Gros-Caillou. Scène de l'Assemblée nationale. — Mme de Condorcet et la chaste Suzanne. — Reproche que se fait l'auteur. — La Comtesse de Milon, née de Créquy. — La Comtesse de Beaucorps, sa fille, et leur postérité. — Transmission du nom et des armes de Créquy, sollicitée par Mme de Milon et obtenue par ordonnance royale.

Après vous avoir amplement parlé de la disposition des esprits, je vais tâcher de vous expliquer la situation financière où se trouvait le Royaume de France en 1789, et vous allez voir quel était ce grand sujet d'inquiétude et d'embarras pour notre malheureux gouvernement.

La totalité des recettes était de quatre cent soixante-quinze millions de livres, et celle des dépenses, considérées comme obligatoires, était de cinq cent trente-un millions; d'où provenait

(sans autre déficit) un excédant de dépenses de cinquante-six millions cent cinquante mille livres par an. Si l'on n'avait pas voulu s'attaquer aux franchises de certaines provinces qui ne payaient presque rien en fait d'impôts, il aurait été bien aisé d'économiser sur les dépenses abusives, à commencer par les dix-sept cent mille livres accordées à Messieurs de Talleyrand. Il n'aurait pas été difficile d'obtenir l'aveu du premier Ordre et l'autorisation de N. S. P. le Pape, à l'effet d'aliéner au profit de l'État une partie des biens du Clergé; ce que le Roi Louis XIV avait déjà fait, à la fin de son règne, aux dépens de la congrégation des Célestins, et ce qui s'était opéré sans commotion ni contestation. Mais ces deux moyens auraient été par trop vulgaires et trop simples, pour satisfaire à l'arrogance et suffire à l'ambition de M. Necker: il voulait dominer la France en la régissant par les finances; et quand il avait à produire sa colonne de recettes, il avait toujours soin de la combiner par accolades avec des *anticipations imprévues*, des *remboursemens douteux*, des *rentrées suspendues* et autres nébulosités auxquelles on ne comprenait rien du tout, et qui épouvantaient tout le monde, à commencer par MM. les Conseillers d'État au comité des finances, et ceci n'était pas la faute du Roi.

Il est assez connu que la première chose que firent les députés de la Noblesse et le Clergé à l'Assemblée nationale, ce fut l'abandon de leurs priviléges pécuniaires, avec la proposition de contribuer à tous les besoins de l'État; on leur répondit qu'il était *trop tard*. On voulait arriver, par la perturbation générale de la France, à ce qu'on osait appeler *mirabellement* sa régénération, et la situation des finances était purement et simplement un prétexte. Les astucieux *comptes rendus* et les ennuyeux rapports de M. Necker n'avaient pas été plus satisfaisans pour l'Assemblée des Notables que pour le comité des finances. On criait de partout : — *Les États-généraux! les États-généraux!* et la convocation des États-généraux fut résolue par les intrigues et l'ascendant de M. Necker.

Étant bien prévenu de l'état des esprits, et surtout dans la classe bourgeoise où l'incrédulité moderne et la vanité philosophique avaient fait un ravage affreux, ce mauvais ministre avait manœuvré de façon que la représentation du troisième Ordre avait été portée au double de ce qu'elle devait être en bonne justice et légalité coutumière; mais quand on fut averti de cette combinaison funeste, il n'était plus temps de la déjouer. Il en résultait que le nombre des députés du tiers-état devait surpasser les deux

nombres réunis des représentans de la Noblesse et du Clergé, dont les déterminations se trouveraient asservies à celles de la roture. M. Necker disait pour ses raisons que la bonne intention, les lumières, la prudence et la capacité des gens du troisième Ordre n'étaient pas douteuses. Nous avons eu la satisfaction de les voir à l'œuvre, et nous avons éprouvé leur aptitude à bien arranger les affaires du Roi, les affaires de la Noblesse et du Clergé, et même leurs propres affaires. Il ne s'agissait que de faire face à cinquante-six millions de rente, et le tiers-état nous a fait banqueroute, après avoir absorbé de quatre à cinq milliards de livres en dix-neuf mois. C'est la moindre chose que nous ait fait endurer l'Assemblée nationale; mais il ne faut pas que je vous mène si vite et nous allons procéder par ordre.

Ce fut le 5 mai 1789, que l'Assemblée des États-généraux s'était ouverte, à Versailles, après cent soixante et quinze années d'interruption. Le Clergé de France y avait député quarante-quatre Prélats Épiscopaux, cinquante-deux Abbés Commandataires, Chanoines ou Vicaires-généraux, deux cent cinq curés de paroisses et cinq religieux de congrégation monastique; ce qui faisait un total de trois cent huit députés du premier Ordre de l'État.

M. Necker avait encore arrangé les choses de manière à ce que la députation de la Noblesse ne pût être formée que de deux cent quatre-vingt-cinq nobles; savoir: deux cent soixante-six gentilshommes d'Épée et dix-neuf magistrats de Cours Souveraines; d'où venait que la Noblesse, autrement dit le *second Ordre*, et qui formait naturellement la plus nombreuse et la plus puissante corporation de l'État, ne se trouvait représentée que par deux cent quatre-vingt-cinq députés.

La députation du troisième Ordre était formée de quatre mauvais prêtres et de quinze nobles diffamés, de vingt-neuf maires ou officiers municipaux, de deux magistrats de tribunaux supérieurs, de cent cinquante-huit justiciers subalternes, et de cent soixante-dix-huit bourgeois rentiers ou commerçans. Le surplus n'était composé que d'avocassiers, de médicastres, d'écrivassiers et autres égrefins plumitifs. Ainsi, le total du tiers-état était six cent vingt-un membres; le total des deux premiers Ordres, cinq cent quatre-vingt-treize, et celui des trois Ordres réunis, douze cent quatorze.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'au mépris du bon droit et du mandat exprès de leurs commettans, la majorité des députés du troisième

ordre aux États-généraux avaient envahi tous les pouvoirs de l'État, et s'étaient érigés en simulacre de corps souverain qu'ils appelèrent *Assemblée nationale*. Ils avaient été soutenus dans cette inconcevable usurpation par quelques membres de l'Ordre du Clergé, prélats défectueux ou mauvais prêtres, s'il en fut jamais, ainsi que le reste de leur vie l'a scandaleusement prouvé. Le petit nombre des nobles qui les suivit ne s'élevait guère au-dessus d'une cinquantaine, et dans ce nombre, il est bon d'observer qu'il se trouvait tout au moins quinze à dix-huit partisans de la constitution britannique qu'on avait eu la belle imagination d'appliquer à notre pays, et de vouloir imposer au Roi Louis XVI. Le surplus de ces députés de la Noblesse ou de ces gentilshommes élus par le tiers, ainsi que l'aîné des Mirabeau, étaient des êtres dégradés et des ames vendues au Duc d'Orléans qu'ils avaient comploté de faire parvenir à la couronne. Ceux-ci n'ont fait que traverser l'orléanisme pour aller se plonger dans la démagogie, et ce qu'il y a de miraculeusement providentiel en tout ceci, c'est que tous les députés de cette abominable catégorie ont péri sur un échafaud, sans qu'on y puisse trouver une seule exception.

Voici la liste et les honorables noms de MM. les

députés qui n'ont cessé de combattre pour l'autorité du Roi leur souverain Seigneur, pour les immunités de l'Église gallicane, et pour le maintien de l'état civil de la Noblesse et du Clergé de France, ainsi qu'ils avaient juré de le faire, en acceptant les mandats de leurs commettans. Ils ont protesté jusqu'à la fin contre cette foule d'injonctions révolutionnaires, appelées *décrets* de l'assemblée nationale, et la plupart d'entre eux refusèrent de participer à ses travaux, et ne voulurent pas même assister à ses séances, aussitôt qu'on eut adopté la constitution Targenitus.

PREMIER ORDRE DE L'ÉTAT.

Députés de Nosseigneurs du Clergé de France.

(*En ordre de leurs dignités de clergie.*)

Noss^{rs} Le Cardinal-Prince de Rohan,
Le Cardinal de la Rochefoucault.
L'Archevêque et Duc de Reims.
L'Archevêque et Prince de Vienne.
L'Archevêque et Vice-Roi d'Arles.
L'Archevêque de Toulouse.
Le Coadjuteur d'Alby (*Arch. in part. inf.*)
L'Évêque et Duc de Langres.

L'Évêque et Comte de Châlons.
L'Évêque et Comte d'Agen.
L'Évêque de Nancy (Primat).
L'Évêque et Seigneur de Clermont.
L'Évêque de Nîmes.
L'Évêque et Vicomte de Couserans (1).
Dom Louis Chevreux (Abbé général).
Dom Charles d'Avoult (Prieur claustral).
L'abbé-Prince d'Andlau.
L'Abbé d'Eymar (Abbé mitré).
L'Abbé de Barmond (Conseiller clerc).
L'Abbé Maury (Prieur commandataire).
L'Abbé Coster (Vicaire-général).
Dom Louis Estin. (Prieur régulier).

SECOND ORDRE.

Députés de Nosseigneurs de la Noblesse de France.

(*En ordre alphabétique.*)

Noss^rs^ Le Comte de Sainte-Aldegonde.

(1) Si je ne vous rapporte pas ici tous les noms des Évêques élus, c'est parce que le plus grand nombre se retira de l'Assemblée nationale avant de pouvoir signer les protestations du côté droit, et notamment notre excellent et vénérable Archevêque de Paris, M. de Juigné, que le Duc d'Orléans avait comploté de faire assassiner pour intimider les autres, et qui préféra le voisinage de Lauzanne à la lanterne.

(*Note de l'Auteur.*)

Le Marquis d'Argenteuil.
Messire Henry d'Aguesseau de Fresne (*Chevalier*).
Le marquis d'Avaray.
Le Baron d'Aurillac.
Le Baron de Batz.
Messire N. Godard de Belbœuf (*Chevalier*).
Le Comte de Bournazel.
Le Chevalier de Boufflers.
Le Marquis de Bouthillier.
Le Marquis de Causans.
Le Duc de Caylus.
Messire Casimir de Cazalès (*Ecuyer*).
Le Commandeur-Comte de Castillon.
Messire Guillaume de Chabrol (*Écuyer*).
Le Marquis de Chambord.
Le Comte de la Châtre.
Le Comte de Clermont-Lodève.
Le Comte de Clermont de Mont-Saint-Jean.
Le Marquis de Crussol d'Amboise.
Le Bailly de Crussol. (*G. C. de Malte.*)
Le Marquis de Crécy.
Le Duc de Crouy et d'Havré.
Le Chevalier de Cocherel.
Le Comte d'Egmont.
Le Seigneur d'Egligny.
Le Comte d'Entraigues.
Le Comte François d'Escars.

Le Marquis d'Escouloubre.
Messire Jacques du Val d'Espreménil (*Écuyer*).
Le Bailly de Flackslanden. (*G. C. de Malte.*)
Le Comte de Faucigny-Lucinge.
Le Marquis de Ferrières.
Le Marquis de Foucauld-l'Ardimalie.
Le Comte de la Galissonière.
Le Premier Président de Grosbois.
Messire C. de Guilhermy (*Écuyer*).
Le Chevalier Guittard.
Le Baron d'Harambure.
Le Chevalier de Hercé.
Le Seigneur d'Isberg.
Le Marquis de Juigné.
Le Baron de Juigné.
Le Président de Lambert de Frondeville.
Le Comte de Lambertye.
Le Marquis de Lancosme.
Le Comte de Lannoy.
Le Comte de Lautrec.
Le Duc de Lévis.
Le Marquis de Loras.
Le Comte de Ludre.
Le Baron de Lupé.
Le Duc de Luxembourg.
Le Vicomte de Malartic.
Le Duc de Mailly-d'Haucourt.

Le Marquis de Saint-Maurice.
Le Vicomte de Mirabeau.
Le Comte de Mirepoix.
Le Marquis de Montcalm.
Le Comte de Montjoie-Montjoie.
Le Comte de Montboissier-Canillac.
Le Comte de Montmorency-Laval-Boisdauphin.
Le Baron de Nédonchel.
Le Président d'Ormesson.
Le Comte de Pardieu.
Le Prince de Robecq.
Le Marquis de Saint-Simon.
Le Marquis de Sassenay.
Le Vicomte de Ségur.
Le Chevalier de Sinety.
Messire Antoine-Omer Talon. (*Chevalier*).
Le Comte de Thiboutost.
Le Comte de la Tour-du-Pin.
Le Comte de Toustain.
Le Vidame de Vassé.
Le Marquis de la Valette-Parisot.
Le Commandeur de Verthamont.
Messire A.-R. de Villiers de Rancourt (*Écuyer*).
Le Comte de Villeneuve-Bargemont.
Le Marquis de Vogué.
Vénérabilissime, Amplissime et Scientifique personne, Mre A. N. Dumouchel, Recteur

de l'Université de Paris, et siégeant au rang de la Noblesse en ladite qualité.

TIERS-ÉTAT.

Les Sieurs

Achard de Bonvolloir (élu du Cottentin).
Auclerc (docteur en médecine).
Audier (L. G. à la sénéchaussée d'Aix).
Augier (Nre à Cognac).
Banchetou (avocat en parlement).
Baudoin de Maison-Neuve (avocat).
Binot (principal d'Ancenys).
Bouvier (Syndic de la principauté d'Orange).
Claye (laboureur).
Delâtre (A. Maître des eaux et forêts).
Ducellier (professeur en droit civil).
Dupré (fabricant).
Fleury (agriculteur et fermier).
Gâgon du Chesnay (maire de Dinan).
Guillaume (notable de Paris).
Le Déarn (commissaire aux états de Bretagne).
Lesterp (juge-sénéchal).
Loys (premier consul de Sarlat).
Jamier (greffier du point-d'honneur).
Martin (licencié ès-lois).
Mathieu de Rondeville (avocat).

Mortier (cultivateur).
Moyat (négociant).
Murchais (assesseur de la Duché de la Tremoille).
Nicodesme (échevin de Valenciennes).
Pœutre des Épinettes (bourgeois notable).
Pelleren (avocat en parlement).
Pernet (notaire royal).
Poyat de Lherbey (bailli d'Issoudun).
Poyardet de Maison-Neuve (docteur ès-lois).
Simont (cultivateur au pays de Caux).
De la Terrade (juge-mage du comté d'Armagnac).
Texier (marchand).
Valentin Bernard (bourgeois de Bordeaux).
Vaillant (garde-des-sceaux de la comté d'Artois).
Viard (L. de Pol. à Pont-à-Mousson) (1).

Voici présentement la liste des Députés qui voulaient obliger le Roi, leur maître, à nous donner une constitution pareille à celle des Anglais, et c'était sans avoir observé que les deux élémens qui constituent l'Angleterre sont l'hérésie

(1) Voyez aux pièces justificatives la déclaration fraternelle *des Membres de la Noblesse, en faveur des députés du tiers-état qui sont restés fidèles à leur serment.* On doit la publication de cette pièce aux investigations consciencieuses de M. le Vicomte de Conny, à qui la France religieuse et monarchique a tant de grâces à rendre pour son excellente histoire de la révolution. (*Note de l'Éditeur.*)

et l'usurpation. Ils n'entendaient en aucune façon militer pour le parti d'Orléans, et voici quels étaient ces judicieux publicistes : Le Garde-des-Sceaux, le Comte Stanislas de Clermont-Tonnerre et le Comte de Virieu (qui s'en est bien repenti), les Comtes de Lally-Tollendal, de Toulougeon, de Sérent, de Linières et d'Angosse, le Prince de Poix, le Marquis d'Estourmel et celui de Bonnay; Messieurs Mounier, Malouet, Cremière, et finalement les sieurs Dabadie, Redon, Boussinard, Durget, Dufraisse, Le Brun, Deschamps et Nourrissart. Apparemment qu'ils espéraient arriver à la pairie dans quelque chambre haute? Si le bon Dieu les excuse en sa miséricorde et les admet jamais en son paradis aux félicités de la vie éternelle, ce sera, par ma foi, dans la piteuse confrérie de ces pauvres innocens, pour qui je vous ai vu répandre tant de larmes à Jossigny; vous en souvenez-vous? comme aussi d'avoir pleuré toute une journée sur le triste sort de Jésabel, mangée par des chiens, et que vous aviez cru que c'était parce qu'elle avait mis du rouge, ce qui vous alarmait horriblement sur la destinée de votre grand'mère, (qui est une rabâcheuse, et qui vous permet d'en convenir sans difficulté pour cette fois-ci).

La majorité de ladite Assemblée nationale se composait d'orléanistes, de jansénistes et d'anar-

chistes ; d'administrateurs économistes et négrophiles, de démocrates-royaux, de nigauds patriotiques et de républicains enragés. Il est juste de les désigner en pêle-mêle, attendu qu'à l'Assemblée nationale, au moins, ils n'ont jamais manqué de voter ensemble. Voici quels étaient les plus renommés d'entr'eux, et j'aurai soin d'orthographier leurs noms d'après leur vocabulaire de 93.

Louis-Philippe Orléans, Daiguillon, Menou, Sillery, Victor Broglie, Beauharnais (le jeune), Rochambeau, Mirabeau l'aîné, Montesquiou, Mathieu Montmorency, Delluynes, Degouy-Darcy, Charles et Alexandre Lameth, Talleyrand (Évêque d'Autun), La Rochefoucault-La Rochefoucault, La Rochefoucault-Liancourt, Lafayette, Crillon, Luzignan, Castellane, Arthur Dillon, Lepelletier-St.-Fargeau, Dubois-Crancé, Péthion, Guillotin, Lanjuinais, Garat, Populus, Target, Grégoire, Madié-Monjau, Volney, Goupil-Prefeln, Merlin, Camus, Rabaud, Chapelier, Bailly, Barrère, Barnave et Roberspierre. Vous voyez qu'entre Philippe-Égalité, pour chef de file, et l'illustre député d'Arras, ces quarante citoyens du côté gauche étaient honorablement encadrés !

Vous pensez bien que si j'entreprenais de vous faire une histoire des assemblées nationale, constituante et conventionnelle, ce qui me reste de

vie n'y suffirait pas; et plutôt que de vous parler des choses que tout le monde connaît, je vous parlerai des personnes que vous ne sauriez connaître, attendu qu'elles ne sont plus de ce monde; comme aussi vous parlerai-je, avec plus de profit et d'intérêt pour vous, de certaines particularités dans certains évènemens que j'ai malheureusement eu l'occasion d'éprouver ou d'observer pendant la révolution.

Je me souviens que, lorsque les électeurs du tiers-état de la vicomté de Paris se furent déclarés en séance permanente, l'ordre de la Noblesse avait arrêté, à la pluralité de 174 voix, qu'on allait envoyer des commissaires pour se concerter avec le troisième ordre, à dessein de se maintenir en bon accord, et le Clergé de Paris ne manqua pas à s'y déterminer sans avoir eu le temps de se concerter avec les Nobles.

M. Necker avait intrigué sourdement, et M. le Comte d'Artois fut obligé d'écrire à l'assemblée de la Noblesse que des ordres du Roi l'empêchaient de venir y siéger; « *mais je donne à la* « *chambre*, ajoutait ce prince, et chaleureuse- « ment à la chevalière, *je vous donne la ferme* « *et certaine assurance que le sang d'Henri IV*, « *mon aïeul, a été transmis à mon cœur dans* « *toute sa pureté, et que, tant qu'il m'en restera*

« *une seule goutte dans les veines, je saurai* « *prouver que je suis digne d'être né Gentilhomme* « *français.* »

Les Gentilshommes du côté gauche ne lui en tinrent compte, et les bourgeois lui firent répondre, par l'organe de M. Bailly, que, dans l'état des choses, c'était digne d'être né *citoyen* français, qu'il aurait fallu dire. Voici qui suffira pour vous donner une idée de l'excellente judiciaire de ce Vertueux-Bailly. Du reste, M. Mounier, qui était Dauphinois, et qui, par cette raison-là, ne pouvait manquer d'avoir autant d'esprit et de vertu que M. Bailly (pour le moins), M. Mounier, vous dirai-je, a fait imprimer un ouvrage dans lequel il adresse à M. le Comte d'Artois précisément la même observation, le même conseil et les mêmes reproches.

Il n'était pas jusqu'aux simples choses d'étiquette et de cérémonial qui n'eussent l'inconvénient d'offusquer ces gens de roture. Ils prétendaient que M. de Barentin avait médité de les faire agenouiller devant le Roi pour opérer la présentation de leurs cahiers; ce qui, du reste, aurait été de justice, attendu que c'était de coutume. Ils se dépitèrent outrageusement de ce que l'Évêque de Nancy, M. de la Fare, avait dit au Roi, dans son discours de présentation, qu'il

suppliait Sa Majesté d'agréer *les respects du Clergé de France, les hommages de sa fidèle Noblesse, et les doléances avec les très humbles supplications du tiers-état.* Ils étaient révoltés de ce que l'entrée majeure de la salle des séances avait été réservée pour les membres des deux premiers ordres, comme aussi de ce qu'ils n'y pouvaient arriver que par une porte latérale, et voyez le fameux grief! Il n'était pas jusqu'aux choses de prescription pour les funérailles qui ne les missent en irritation. A l'effet d'introduire les Députés des trois Ordres qui étaient venus à Meudon pour y jeter de l'eau bénite aux pieds de feu M. le Dauphin, dont le corps était exposé sur une estrade en chapelle ardente, le Marquis de Brézé (ils sont Grands-Maîtres des cérémonies, de père en fils, depuis quatre à cinq générations), cet Officier de la Couronne ne manqua pas d'aller dire en s'inclinant devant le corps du défunt, à voix basse et funèbrement : — *Monseigneur, la députation des trois États du Royaume.*—Voyez donc, disait à M. de Cypière, en s'en allant, M. Goupilleau, qui était un notaire de Montaigu en Poitou, voyez donc s'il est possible et permis de porter aussi loin l'orgueil de l'étiquette et l'insolence aristocratique..... annoncer une députation de l'Assemblée nationale à un enfant mort!...

Je pense que, s'il avait vu qu'on dressait et servait un couvert à côté du cercueil de l'Enfant royal, à l'heure de ses repas, il en aurait dit de belles choses et profondément judicieuses! Ces bourgeois philosophes étaient choqués par toutes les choses auxquelles ils ne s'attendaient pas, et qu'ils ne savaient point, de sorte qu'ils se trouvaient animadversés continuellement.

A propos de ce député Goupilleau, qui était garde-note et procureur-fiscal de mon neveu de Tessé pour sa vicomté de Montaigu, je vous dirai, tout en vous priant d'excuser la pauvreté de l'anecdote, qu'un pourvoyeur de l'hôtel de Tessé l'avait rencontré sur les bords de la rivière, au-delà des Invalides, et qu'il était à s'y promener en ayant l'air de s'impatienter. — C'est un de mes amis, dit-il à ce domestique, un député de Paris, qui m'a donné rendez-vous pour dîner au Gros-Caillou; il m'a dit que je le trouverais au Gros-Caillou entre l'Esplanade de l'École militaire, et je n'y vois rien! Il avait pensé que ce devait être à côté d'un gros caillou, qu'il avait cherché partout et qu'il ne pouvait découvrir. J'ai quelque honte, en vérité, de vous avoir entretenu de si petite gent, ledit Goupilleau n'étant pas même un de ces roturiers du tiers-frisé, qui savaient marcher les pieds en dehors. Je ne vous parlerai pas, à

l'occasion de ce Poitevin, des naïvetés de madame Bailly, dont on a fait des ana volumineux. Je n'ai jamais eu *l'avantage* de la rencontrer, et tout ce que j'en sais qui n'ait pas obtenu les honneurs de l'impression, c'est qu'en entrant dans le premier salon de l'hôtel de la Rochefoucault, elle se trouva si confondue de surprise et d'admiration pour deux grands vases de Sèves qui sont accolés à la porte, qu'elle se mit à crier, avant de saluer et de rien dire à la Duchesse d'Anville : — AH! LES BEAUX POTS!

Il était fâcheux d'aller souvent dans les tribunes de l'Assemblée nationale à cause de la compagnie qui s'y trouvait. Un certain jour de belle séance, il y avait eu du malentendu de la part de votre père, il n'avait pas écrit au président, et l'on m'avait fait entrer dans une mauvaise logette à côté de la porte. Arrive une espèce de tricoteuse en gants de soie, qui riait à grande bouche en causant avec un jouvenceau, couleur de rose et blond, qu'elle endoctrinait en philosophisme, et qui rougissait quelquefois, le cher enfant. Les voilà qui s'asseyent, et la conversation continue. J'entends qu'il est question de l'Écriture Sainte, et la dame se met à dire, avec un air de malice et d'enjouement séducteur, que si la chaste Suzanne avait été une vieille femme entre deux

jeunes gens, elle aurait eu plus de mérite..... J'aperçois Mme de Milon qui m'indiquait une place à côté d'elle, je lui fais signe affirmatif, et je me lève tout de suite; mais voilà cette femme qui dit effrontément à son bachelier : — C'est bien contrariant pour nous que Mme la Mise de Créquy ne veuille pas nous laisser l'espérance de profiter de sa conversation!..... Je la regarde entre les deux yeux : — Ah! pour ce que je vous aurais dit, vous n'y perdrez pas grand'chose! et je m'en allai sans autre compliment. On vint nous dire ensuite que c'était une madame de Condorcet.

Le Maréchal de Richelieu nous disait une fois qu'auprès des femmes galantes, les jeunes gens sont des riches honteux. Je lui répondis que les gens qui ne sont plus jeunes, et qui s'occupent de galanterie, sont des mendians effrontés.

Je ne sais pourquoi je ne vous ai pas encore parlé de la Comtesse de Milon, votre parente, et fort honorable personne. Elle était la seconde fille de Jacques-Charles, Marquis de Créquy, agnat en chef de votre branche, et de Marie-Louise de Monceaux-d'Auxy, laquelle était la tante paternelle de ma très bonne et très chère amie la Duchesse de Fleury. Le Marquis Jacques-Charles avait été Menin du Dauphin Louis IX, qui l'estimait et l'aimait comme un frère; il avait obtenu

la Grand'-Croix de St-Louis sur le champ de bataille de Fontenoy, et son éloge, à titre d'Officier-Général, se trouve partout. Il avait eu pour fille aînée la Comtesse d'Aubéry, dont votre père a toujours pensé qu'il avait à se plaindre ; mais ce serait des tracasseries surannées, dont je vous éviterai l'ennuyeux récit. Nos relations avec la Comtesse de Milon de Mesne ont été toujours de la meilleure nature ; elle est glorieuse de son nom de Créquy, et voilà ce que je ne lui reprocherai pas. Elle a toujours agi de concert avec nous dans toutes les occasions familières, et notamment dans cette affaire contre MM. Lejeune, où cette chère Comtesse avait pris une peine infinie. Ma nièce de Milon, disais-je, équivaut dans un procès généalogique à trois Bénédictins, c'est à savoir Dom Chartrier, Dom Procureur et Dom Trésorier. Mon fils est le parrain de la Comtesse de Beaucorps, sa fille. Elle se tient continuellement dans une de ses terres, et c'est une véritable contrariété pour nous (1).

(1) Anne-Madeleine-Françoise de Créquy, femme d'André-Henry, Comte de Milon, de Mesne, etc., morte en 1818. Ayant marié sa fille avec le Comte de Beaucorps, ancien premier Page du Roi Louis XVI, et descendant du héros breton, Geoffroy de Beaucorps, qu'on voit figurer à la *bataille des Trente* en l'année 1351. La Comtesse de Milon se trouvant la dernière personne de la maison de Créquy, dont la ligne

masculine avait défailli par le décès du dernier Marquis Charles-Marie, mort sans postérité masculine ou féminine, en 1801, la Comtesse de Milon, disons-nous, a demandé et obtenu du Roi Louis XVIII l'autorisation de transmettre à perpétuité le nom de Créquy, finissant en elle, à la personne ainsi qu'à la postérité de son petit-fils, le Comte Auguste-Ferdinand de Beaucorps, chef d'escadron, capitaine-commandant au premier régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, et l'ordonnance du Roi qui l'autorise à porter les nom et armes de Créquy a été délivrée le 11 octobre en ladite année 1815. Il est provenu de son mariage avec Mlle Hurault de St.-Denys, petite-fille du Chancelier de Lhospital, Geoffroy-Raoul de Beaucorps de Créquy, en qui devra se perpétuer l'illustre nom de son aïeule. (*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE III.

Quelques satires contemporaines. — Chansons du Marquis de Créquy, du Vicomte de Ségur et de M. de Champcenets. — Epigrammes de Rivarol et de Mme de Montrond. — Notice sur cette dernière. — Similitude et dissemblance de cette Dame avec M. son fils.

Enfin, les beaux jours de la France
Ont ranimé notre espérance
Et vont apaiser tous nos maux ;
Vive les États-Généraux !
Le soleil ne luit pas encore ;
Mais déjà la brillante aurore
S'apprête à dorer nos coteaux ;
Vive les États-Généraux !

Déjà, s'embarquant sur le coche,
On peut (sans argent dans sa poche)
Suivre la liberté des eaux ;
Vive les États-Généraux !
Et dans son jardin, le Roi même,
Se livrant au plaisir qu'il aime,
Pourra tirer quelques moineaux ;
Vive les États-Généraux !

Plus de Clergé, plus de Noblesse,
Plus de Baron, plus de Duchesse,
Nous allons être tous égaux;
Vive les États-Généraux!
Chacun gardera son hommage
Pour les vertus et le courage
Des Lameth et des Mirabeaux;
Vive les États-Généraux!

.

e vigneron chez le Ministre,
Chez Maman, comme chez un cuistre,
Viendra sans quitter ses sabots;
Vive les États-Généraux!
Et bientôt la poissarde, assise
A la table de la Marquise
Y reverra ses maquereaux;
Vive les États-Généraux!

Dans Paris, ainsi qu'à Bysance,
Nous végétions dans l'ignorance,
Portant des fers et des bandeaux;
Vive les États-Généraux!
Mais grâce aux lois qu'on nous prépare,
Il devient chaque jour plus rare
De voir des fripons ou des sots;
Vive les États-Généraux!

Toutes les femmes seront belles,
Tous les époux seront fidèles,
Tous les amis francs et loyaux;
Vive les États-Généraux!
Les mœurs vont régner dans nos villes,
La paix dans nos districts dociles,
La vérité dans nos journaux;
Vive les États-Généraux!

Plus de commis ni de gabelles,
Plus de procès ni de querelles,
Plus de misère et plus d'impôts;
Vive les États-Généraux!
Chacun vivra dans l'abondance,
Chacun pourra faire bombance,
Ah! que de poules dans les pots!
Vive les États-Généraux!

Déjà nos sages du Manége,
Proscrivant l'hiver et la neige,
N'ont plus de feu dans leurs bureaux;
Vive les États-Généraux!
D'autres décrets non moins utiles
Rempliront de moissons fertiles
Et nos greniers et nos tonneaux;
Vive les États-Généraux!

Dans Athène ou l'ancienne Rome,
Connaissait-on *les droits de l'homme ?*
Les connaît-on chez nos rivaux?...
Vive les États-Généraux!
Les Solons anciens et modernes
N'étaient que d'obscures lanternes
Auprès de nos mille flambeaux;
Vive les États-Généraux!

En tous lieux leur sagesse brille,
Elle a démoli la Bastille,
Elle éclaire encor nos châteaux;
Vive les États-Généraux!
Ainsi l'astre dans sa carrière,
Brûle en épanchant sa lumière,
Et ses feux n'en sont que plus beaux;
Vive les États-Généraux!

Détruisons nos ports et nos flottes,
Instrumens des anciens despotes!
Brûlons nos tours, nos arsenaux!
Vive les États-Généraux!
Le drapeau blanc n'est plus de mise,
Liberté sainte est la devise
De nos guerriers nationaux;
Vive les États-Généraux!

Animons ces feux d'allégresse
Par tous les transports de l'ivresse;
Inscrivons sur nos chapiteaux;
Vive les États-Généraux!
Payons des *Garats*, des *Varvilles*,
Et dans nos joyeux vaudevilles,
Faisons dire à tous nos échos:
Vive les États-Généraux!

Je ne sais pourquoi l'on a dit que cette jolie satire était de M. de Bonnay, tandis qu'elle était de mon fils, et je vous dirai que, plus tard, il avait, de concert avec le Vicomte de Ségur et M. de Champcenets, ajusté les noms de MM. les Députés à l'Assemblée nationale en forme d'*appel nominal*, et sur l'air des *Drapeaux*. (La chanson sur l'air du menuet d'*Exaudet* n'approchait pas de celle-ci.) Je vous en rapporterai seulement deux couplets qui firent beaucoup rire aux dépens de certains démocrates.

Bailly, Roy, Maître, Valet,
Beauharnais, Petit, Muguet,
Maillot, Long, Gillet, Bonnet,
Trivière.
Haut-du-Cœur, Bonnefoy,
Robespierre,
Et Lafayette, Desroys,
Tonnerre!

Croix, de Pardieu, Geoffroy, Lasnier,
Leblanc, Meusnier,
Blin, Tavernier (*de la Palisse*,)
Et Barnave, Le Boucher,
Périsse!

Chou, Sallé, Pain, Fricaut,
Perdrix, Merlezay, Vaneau
Prudhomme, Endurant Crillon,
(*De Guisnes*),
Le Bandi, Péthion, Griffon,
Le Noir et Le Gros, Cochon,
De Luynes.
De Périgord, Le Payen,
Castellane, Barbotin,
Lasnon, Cher, Fils, de Martin,
Mulet, Cousin, Germain,
De Broglie.....

Les chansonniers en étaient restés là, parce que ce nom savoyard a toujours été sans rime ni raison.

Au milieu de cette petite guerre en épigrammes dont les démocrates, et notamment le *ci-devant* Prince de Broglie, se sont cruellement vengés, comme chacun sait, je ne manquerai pas de vous rapporter une belle chanson que M. votre père avait composée sur

l'air de la *Marche de Prusse;* vous verrez qu'elle porte principalement sur la Noblesse du parti démocratique, car il ne s'y trouve que trois noms du tiers-état ou du bas-clergé; et voici la teneur de ce fameux couplet.

Guillotin, l'incisif,
Cordon, le suspensif,
Menou, poussif,
Lameth, expéditif,
Barnave, récriminatif,
Et Bailly, justificatif,
Marnézin, végétatif,
Et Lusignan, l'imitatif,
La Rochefoucault, l'élocutif,
Target, régénératif.
D'Orléans, fugitif, craintif, supuratif,
Montesquiou, productif, fictif,
Broglie, fautif et chétif,
Custine, oisif,
Et Robespierre, accusatif.
De Bourges, le contemplatif
Et Sillery, le lucratif,
La Blache, vif et processif,
Lafayette, l'impératif,
De Luynes, massif, passif,
Et de Lasnier, portatif.
Clermont, rétif,
Biencourt, plaintif,

Talleyrand, juif,
D'Aiguillon, tous les maux en *if*,
Et Mirabeau, superlatif.

Mme de Montrond avait laissé tomber de sa bonne plume un portrait de M. de Talleyrand, qui fut trouvé d'un vérité parfaite et d'une ressemblance affreuse (1).

« Sans cœur et sans talent, beaucoup de suffisance,
« A la Banque, à la Bourse, escroquant dix pour un,
« Dans ses propos rompus outrageant la décence,
« Tel était autrefois le pontife d'Antun.
« Plus heureux aujourd'hui, sa honte est moins obscure;
« Froidement, du mépris il affronte les traits;
« Il enseigne le vol et prêche le parjure,

(1) Angélique-Marie d'Arlus, Comtesse de Montrond. Elle a composé pendant la révolution française un grand nombre d'opuscules aussi judicieux que remarquables, et notamment la fameuse romance du *Troubadour Béarnais*. M. Hippolyte de la Porte, écrivain si distingué pour la sûreté du jugement, la délicatesse de l'esprit et la correction du style, a publié dernièrement une intéressante notice sur Mme de Montrond, la Présidente d'Arconville, Mme Augrand d'Allerey, veuve du Lieutenant-Civil, et Mme de la Tour-Franqueville, amie de J.-J. Rousseau, lesquelles étaient proches parentes de Mme de Montrond. On y voit qu'elle est morte en 1827, âgée de 82 ans. M. le Cte Casimir de Montrond est le second fils de cette vénérable et spirituelle personne; il a sans aucun doute hérité de l'esprit de Mme sa mère; mais il ne paraît pas qu'il ait hérité de son aversion pour M. de Talleyrand.

(*Note de l'Éditeur.*)

« Et sème la discorde en annonçant la paix.
« Sans cesse on nous redit qu'il ne peut rien produire,
« Et que de ses discours il n'est que le lecteur;
« Mais ce qu'un autre écrit, c'est d'Autun qui l'inspire, etc.

Je ne saurais m'empêcher d'adjoindre encore à ces trois ou quatre mémorations satiriques, une épigramme de Rivarol à l'occasion d'une ordonnance de M. Bailly pour interdire les masques, et relativement à ce que Mme de Staël avait osé s'apposter et se tenir debout pendant la messe à la chapelle des Tuileries, précisément en face de la Reine (laquelle avait eu, comme on sait, l'extrême bonté de négocier le mariage de Mlle Necker avec un Ambassadeur). Ceci fut trouvé d'une insolence intolérable, à raison des hostilités perfides et des cruautés dont la malheureuse Princesse était devenue l'objet, de la part de cette protestante qui ne s'agenouilla seulement pas au moment de l'élévation.

« Malgré l'avis salutaire
« Émané du tribunal
« De Monseigneur notre maire,
« Que nul en ce carnaval,
« Ne soit assez téméraire
« Pour se masquer bien ou mal,
« J'ai vu dans le sanctuaire
« Du domicile royal
« Le masque d'une mégère
« Monté sur deux pieds *d'estal.*

CHAPITRE IV.

Le Roi, la Reine et les Ministres. — Caractères du garde-des-sceaux, du Ministre de la marine et du Ministre de la guerre. — Le Maréchal de Broglie. — Le Chevalier de Coigny et ses anagrammes. — Anecdotes sur le Maréchal et la Maréchale de Broglie. — Le Président Hocquart et l'aversion qu'il avait pour eux. — Une séance de l'Assemblée nationale. — Le rappel à l'ordre. — Le Cardinal de La Rochefoucault, la Duchesse d'Anville et le Duc de Liancourt. — Réminiscence aristocratique et surannée de l'auteur. — Principaux orateurs des deux partis. — Citations. — Target, Camus, Péthion, Mirabeau, l'abbé Fauchet, Robespierre, etc. — L'abbé Maury, Cazalès, et autres orateurs du côté droit. — Remarques sur l'art oratoire. — De l'éloquence païenne, de l'éloquence chrétienne et de l'éloquence révolutionnaire. — Quelques détails sur MM. de Biron, du Châtelet, de Custine et de Beauharnais. — Regrets de l'auteur sur ce qu'ils avaient embrassé le parti démocratique.

Le Roi n'avait et ne pouvait encore avoir aucune expérience des malhonnêtes gens. Il avait espéré que son extrême bonté pourrait influer salutairement sur les dispositions du Duc d'Orléans, ce qui prouve assez qu'il ne comprenait pas ce méchant homme, ou qu'il ne pouvait croire à la perversité de certains caractères. La Reine en était mieux prévenue; mais il est des choses qu'une

honnête femme ne dit pas à son mari, quand elle est bonne, et surtout quand il est Roi. Je puis vous assurer que ce restant de confiance et de considération pour un prince de son sang, disposition qui subsistait encore chez Louis XVI en 1789, et qui résistait, au fond de son cœur de Roi, contre un décri général et de particuliers griefs en multitude ; soyez assuré, vous dis-je, que ce reliquat de bonne volonté pour son cousin d'Orléans n'avait tenu, jusqu'ici, qu'à la délicatesse et la parfaite discrétion de la Reine.....

Cette Princesse avait souvent des aperçus lumineux; elle avait dans les idées plus d'élévation que de profondeur, peut-être; mais on y trouvait de l'étendue dans une autre direction qu'on pourrait nommer l'*horizontale*, c'est-à-dire au niveau de l'œil humain ; et pour apprécier exactement toute sorte de choses où son regard pouvait atteindre, si minimes ou si loin qu'elles fussent d'elle et fût-ce au bout de son horizon, la clairvoyance de la Reine était sans pareille! Elle y mettait (dans ses idées) de la vivacité, de la méthode et de la suite. Elle était capable d'une grande persistance ; elle était susceptible de résolution courageuse ; enfin cette Princesse avait de la tête et du cœur, mais les bras lui manquaient, pour ainsi dire, et j'ai toujours vu que, dans ses

meilleures combinaisons de justice et d'autorité, les ministres et les principaux conseillers du Roi, son mari, lui faisaient défaut du côté de l'intelligence et de l'énergie. Au reste, et je n'en serais démentie par aucun de nos contemporains, je ne crois pas qu'il y ait jamais eu des ministres plus incapables et des conseillers plus inhabiles, des amis plus inutiles et des familiers plus dangereux, des protégés plus hostiles et des sujets plus ingrats, que ceux du Roi Louis XVI.

Je vous dirai que M. de Barentin, ce Garde-des-Sceaux qui nous a fait tant de mal, était néanmoins un homme de savoir et de bon vouloir. Il avait assez d'esprit qui ne servait à rien, parce qu'il avait plus de gaucherie que d'esprit. Il agissait presque toujours en malavisé, pour administrer la sévérité judiciaire ou pour appliquer la miséricorde à contre-temps. Quand il était en droit et qu'il avait la bonne occasion de sévir avec autorité, il entamait des négociations interminables, et quand il entreprenait de parlementer pour endormir les gens, il ne manquait pas de brusquer et de faire cabrer son monde. Il avait de la peine à s'énoncer en bons termes, et cet inconvénient d'élocution (dont il avait été prévenu par les pamphlets), le faisait ânonner comme en bégayant, parce qu'il hésitait continuellement

et péniblement entre des locutions châtiées et leur expression commune. Il en résultait qu'il avait toujours la parole obscure, ambiguë, maussade, obtuse; et comme il n'écrivait pas mieux qu'il ne parlait, tout ce qu'il aurait eu de profitable au service du Roi se trouvait neutralisé par ses défauts naturels. Ce n'est pas le tout que de faire de bonnes choses et dire de bonnes choses, il faut s'appliquer à les bien faire, il faut apprendre à les bien dire : la volonté, la science et la bonne intention, sont des élémens de succès qui ne profitent à rien s'ils ne sont pas bien employés. Il en est pour toute sorte d'affaires ainsi que de la cuisine, il n'y a de parfaitement bon que ce qui est bien fait.

A l'exception du Comte de Saint-Priest, il n'était pas un homme dans le conseil des Ministres ou dans les conseils privés qui fût en état d'ouvrir un avis salutaire et de porter un secours efficace à la monarchie française.

Le Comte de Montmorin n'avait que des qualités négatives; il était déplaisant par excès d'insignifiance, et du reste il était avili par la souplesse de ses résolutions, dont le mobile avait toujours été le quant à *moi*.

Avec certaines qualités dangereuses, le Ministre de la Guerre avait des défauts qui ne l'étaient

pas moins, et quant à son bras droit, le Maréchal de Broglie, lequel était abhorré de l'armée, je vous dirai surabondamment qu'il était l'homme du monde le plus fâcheux et le plus ridiculement insupportable. C'était à raison de sa dévotion désobligeante, à cause de la gaucherie de son affectation dans le rigorisme, à cause de sa témérité suffisante, et principalement à cause de son arrogance à laquelle personne ne voulait accéder.

Le Comte de la Luzerne était un homme d'esprit, de conscience et de spécialité (mot nouveau), mais il ne s'entendait qu'à la marine, et ne voulait s'occuper que de la marine. Assisté du Chevalier de Beausset, Lieutenant-Général des armées navales et très habile homme de mer, ils auraient opéré des merveilles administratives en temps ordinaire; mais vous pensez bien qu'il ne suffisait pas du Comte de Saint-Priest et du Chevalier de Beausset pour tenir tête à toutes les corruptions du dix-huitième siècle, à des États-Généraux convoqués sous l'influence du philosophisme, et surtout pour entraver les opérations révolutionnaires de M. Necker, qui était devenu Ministre des Finances et qui dominait dans le conseil.

Il y avait encore à la cour un homme de *spécialité* qui avait la confiance et l'oreille des Princes, mais il ne savait faire autre chose que des

anagrammes, et c'était M. le Chevalier de Coigny. En cherchant à rivaliser avec ces deux illustres anonymes qui avaient eu le bonheur de trouver dans MARIE TOUCHET, *je charme tout*, et dans FRÈRE JACQUES CLÉMENT, *c'est l'enfer qui m'a créé*, il avait fini par découvrir dans le nom de MALOUET, *vote mal*, et dans celui DE LA FAYETTE, *déité fatale*. En disloquant ASSEMBLÉE NATIONALE, et déplaçant toutes les particules intégrantes de ces deux mots respectables, il en avait fait, en forme d'anagramme, une belle et bonne antithèse épigrammatique; mais je ne vous en dirai pas davantage, à dessein de vous exercer l'esprit (1); il avait trouvé dans le mot DÉMOCRATE, *me décrote*, et dans la qualification d'ARISTOCRATE, *ota l'iscariote*, ce qui n'était peut-être pas aussi piquant et supérieurement bien acéré. Enfin, dans un accès de mécontentement politique et dans une bouffée d'irritation contre l'Abbé Maury, cet ingénieux courtisan fabriqua l'épigramme suivante, et je crois que c'est le principal service qu'il ait rendu à la cause royale.

« Deux insignes chefs de parti,
« D'intrigue ici tiennent bureau;

(1) *Nation lésée la blâme.* (*Note de l'Édit.*)

« Chacun à l'autre est assorti,
« Même audace et voix de taureau.
« L'on pourrait faire le pari
« Qu'ils sont nés dans la même peau,
« Car retournez *Abémauri*,
« Vous y trouverez *Mirabeau*.

Je reviens sur le Maréchal, Duc et Prince de Broglie (avait-on comblé ces gens-là!) pour vous dire que notre bon ami le Premier Président Hocquart ne le pouvait absolument endurer ni tolérer (1). Il nous contait comment ce Maréchal, étant gouverneur de Metz, avait pris la résolution d'y faire bâtir un hôtel du gouvernement (qui est aujourd'hui le palais de justice); on en dessina le projet, comme de juste, et tout ce que le régulateur de cet édifice avait exigé des architectes lorrains, c'était, disait-il en ses missives, la plus grande étendue, comme aussi la plus grande *solidité* de construction, la plus grande *sévérité* d'apparence, la plus grande *sobriété* d'ornemens; enfin la plus grande *simplicité* possible. On aurait

(1) Messire T.-A.-C. Hocquart, Chevalier, Comte de Trémilly, Baron de la Vieuville en Gatinois et autres lieux; Conseiller du Roi en tous ses conseils et Premier Président en sa Cour de Parlement séante à Metz, à dater de l'année 1782 jusqu'à l'époque de la révolution. C'était un bel esprit des plus agréables et des plus droitement judicieux de notre bon temps. (*Note de l'Auteur.*)

dit qu'il était question d'ériger une capucinière, et, du reste, on disait que cet étrange Duc et Pair avait eu le bon goût de faire édifier avec des rocailles et des cailloux-roulés de toute couleur, un grand château dans la paroisse de Ferrières, en Basse-Normandie, dont il était devenu Seigneur, et à laquelle il avait fait appliquer magnifiquement son nom de famille. Il avait approuvé les plans, les devis, les élévations, la façade et toutes les distributions intérieures de ce palais pour les gouverneurs de Lorraine; on s'attendait à le trouver satisfait de la *simplicité* de cette grande maison, qui ne laisse effectivement rien à désirer; mais le voilà qu'on voit sourdre à Metz, inopinément, comme un Gnôme, un nain rabat-joie, rabougri, difforme et porte-guignon, qui sortirait de sous terre. — Qu'est-ce que j'aperçois!... qu'est-ce qu'on fait là! qu'est-ce que vous avez fait malgré ma défense..... se mit-il à crier de cette horrible voix qu'il avait tout à la fois aigre et sourde, déchirante et caverneuse. — Vous avez mis deux colonnes à la grande porte; abattez-les! abattez-les-moi! abattez-les tout de suite!..... Et puis, voulant maîtriser dévotieusement un mouvement d'emportement et d'indignation si juste et si naturel, il ajouta, pour l'édification des assistans, avec un accent contenu, mais avec un air

»de sapience et de rigidité pour en crever de rire : — *Les colonnes ne sont faites que pour les temples!* On fit tomber ces deux chapiteaux qui l'offusquaient; il ne voulut pas désemparer qu'il n'eût fait démolir ces deux colonnes de scandale : ensuite de quoi M. le gouverneur alla se coucher aux flambeaux et processionnellement, dans une chambre d'auberge, avec une allure et d'un air aussi pédantesquement solennel et compassé, que s'il avait fait l'exécution la plus méritoire, et s'il avait ajouté cette belle maxime aux sentences du Roi Salomon. Il est bon d'ajouter qu'il s'était fait escorter par tout l'état-major de la place, et qu'il était deux heures et demie du matin.

Quant à son aimable compagne et digne épouse, je ne vous en raconterai qu'une seule anecdote, et je pense qu'elle vous suffira. Je vous dirai donc prestement qu'elle était allée passer une soirée du lundi-gras chez la Première Présidente de Lorraine, et qu'elle se mit à dire, avec un ton rude et sévère, à ses deux pauvres filles (Mmes de Boisse et de Lestang-Murat), qui se tenaient assises dans un coin de la salle, à portée d'un groupe d'officiers : Pourquoi restez-vous là, Mesdames? Rapprochez-vous de moi! Apprenez que tout ce que disaient ces Messieurs doit vous être aussi étranger que si c'était de l'histoire romaine!

Cette habile et spirituelle personne avait la plus grande influence sur les déterminations de son mari, que la plupart des courtisans s'opiniâtraient à considérer comme la meilleure tête et le bras droit du côté droit. Je vous ai parlé des principaux révolutionnaires et des moyens d'attaque employés contre nous; vous voyez quels étaient nos hommes d'élite et nos élémens de résistance.

Avant d'en arriver aux énormités, l'Assemblée nationale avait commencé par faire des sottises, car le crime pour le fond et le ridicule pour la forme est toute l'histoire de la révolution. Je me souviendrai toujours d'une séance où j'assistais côte à côte avec la Duchesse d'Anville, à qui je ne disais pas grand'chose. M. le Cardinal de la Rochefoucault, du même nom qu'elle, était l'homme de France le plus mesuré, le plus exactement discret, et le plus modestement prudent. Il avait cru, néanmoins, pouvoir se permettre de répondre à voix basse à l'Évêque de Laon, qui venait de lui dire une ou deux paroles à l'oreille, et voilà que le président de l'Assemblée (nommé Dandré) se mit à crier furieusement : — *M. de la Rochefoucault le cardinal, je vous rappelle à l'ordre!* Tout le monde en fut en révolte, en disant que ce Dandré n'était qu'un insolent, et que le plus

chétif parent du Cardinal ne pouvait se dispenser de lui donner des coups de bâton. Le Duc de la Rochefoucault-Liancourt, Pair de France et connu par une patience à toute épreuve, ne pouvait cependant résister à cette épreuve-ci, vint-il dire à Mme d'Anville, qui était l'encyclopédisme et la philosophie stoïcienne en bonnet monté: M. de Liancourt alla parlementer avec ses amis Target et d'Aiguillon, qui lui conseillèrent apparemment de faire violence à sa valeur naturelle (ainsi qu'à l'ordinaire), et puis il s'en vint dire à ma voisine que, toute réflexion faite, il n'y avait rien à reprocher au président de l'Assemblée, parce que c'était l'Archevêque de Rouen qui se trouvait dans son tort; mais il ajouta que l'honneur de ce Cardinal et celui de leur famille ne s'en trouverait pas entaché parce que M. Dandré venait de lui faire espérer que le procès-verbal de la séance n'en ferait pas mention. Toute cette branche philosophique et philanthropique des La Rochefoucault-Liancourt est une plate famille qui m'est odieuse à l'égal de la maison d'Orléans et de la race des Nassau-d'Orange; mais je vous ai déjà prévenu que celle-ci n'existait plus; ne le perdez pas de vue; et si vous avez jamais à traiter de couronne à couronne avec ces autres Nassau qui prennent le nom d'Orange, et qui sont devenus Stathouders, n'oubliez pas que s'il appar-

tient à l'une des deux de primer sur l'autre, ce n'est pas à leur petite couronne de comte. Parce qu'il y a des gentilshommes allemands qui se font appeler Votre Altesse, je n'ai jamais compris comment un pennon français pourrait s'incliner devant un cimier tudesque? Hélas! mon Dieu! c'est en présence de Marat Coupe-tête et de Philippe-Égalité que je vous parle ainsi. Ceci vous prouvera la force de l'habitude, et je n'ai pas besoin de vous faire souvenir que j'étais née du temps de Louis XIV. Je ne saurais oublier que j'ai vu le père de l'Empereur Joseph Second remplir son obligation de foi et d'hommage aux pieds du Roi Très Chrétien, séant sur son trône, et s'en acquitter à genoux.

Nous en étions restés dans les tribunes de l'Assemblée nationale en 1791, et je tâcherai de vous en donner une idée sommaire. Quand on venait dire aux membres de cette assemblée, — Messieurs, la populace a violé votre consigne, les jours du Roi sont menacés, volons à son secours, allons entourer sa personne sacrée! le président répondait, au nom de l'assemblée, qu'il serait *au-dessous de la dignité du pouvoir législatif de se transporter dans le domicile du pouvoir exécutif.*

— On vient d'assassiner l'Archevêque d'Arles, votre collègue; on vient d'égorger la Princesse de

Lamballe et tant d'autres!..... — *Eh Messieurs!* répliquait ironiquement un jeune député dauphinois, le commensal et l'intime ami de MM. de Lameth, *le sang qui vient de couler est-il donc si pur?*.....

On apprend que le Vicomte de Voisins a été traîné *par les cheveux* dans une assemblée populaire de Valence, où il a été massacré sous les yeux des officiers municipaux. — *Il est décrété par l'assemblée que son président écrira le plus tôt possible à la municipalité de Valence, afin de lui témoigner l'estime et la satisfaction que mérite son patriotisme.*

Lorsque le côté droit se levait en masse et criait énergiquement : — On pille, on brûle, on assassine! mettez fin à tant d'horreurs, nous vous le demandons pour l'honneur de la France, au nom de la patrie et de l'humanité! En Bretagne, au Maine et dans l'Anjou, en Périgord, en Limousin et dans presque tout le royaume, on dépouille les églises, on incendie les châteaux, on égorge les curés et les seigneurs, on emprisonne les prêtres et les nobles! on a vu dans plusieurs endroits des officiers municipaux à la tête des brigands!..... on répondait à ceux qui venaient dénoncer les brigands : — *Ce sont des aristocrates qui simulent le patriotisme, afin d'égarer le*

peuple et de discréditer la cause de la liberté! Messieurs, je vous recommanderai d'en agir avec une juste défiance, et je crois qu'il est bon d'user d'une douceur prudente envers les citoyens qui sont accusés de brûler les châteaux ou les couvens. (Robespierre.)

— Prenez garde, Messieurs, s'écriait l'Abbé Maury, prenez garde d'encourager le crime en ayant l'air de tolérer le pillage! attaquer les propriétés est toujours d'un brigand! — *Attaquer les propriétés*, lui répondait Garat le jeune, *est quelquefois d'un législateur.*

— Écoutez, Messieurs, écoutez avec attention le récit des attentats qui viennent d'avoir lieu contre les propriétés et les personnes de la Comtesse de la Myre, du Comte et de la Comtesse de Jumilhac, du Duc de la Force, de MM. Magon de la Ville-Huchet, de Kercado, de Saint-Georges.... — *Nous n'avons pas le temps d'écouter des nouvelles de province* (Emmery); *et du reste, il est visible et notoirement connu que tous les accidens dont on fait tant de bruit n'ont été produits que par des méprises.* (Péthion.)

— *En ma qualité de député de la ci-devant Bretagne*, ajoutait Lanjuinais, l'avocat janséniste, *je demande à ce que les cours prévôtales demeureront interdites, et à ce qu'on ne puisse avoir*

recours qu'aux moyens de représentation, de conciliation et d'exhortation.

— Mais, ne pourrait-on pas, Messieurs, envoyer quelques soldats, afin de prévenir, sinon réprimer, de pareils désordres?... — *Allons donc! des troupes soldées? ce serait envoyer des assassins contre des citoyens!* N'allez pas supposer que j'improvise ou que j'ai dénaturé cette belle réplique; elle est du docteur Blin à ce Duc de la Rochefoucault-Liancourt, qui s'intitulait l'*impartial* et le *modéré.*

Une autre fois, c'étaient le Comte de Clermont-Tonnerre et le curé Privat, deux impartiaux modérés, qui prétendaient que sous le prétexte d'exécuter le décret qui supprimait les armoiries, on était venu dévaster, à l'un son château et à l'autre son église paroissiale. — *Il faut que cela soit*, répondit un député du côté gauche, appelé M. Lucas.

Je me souviens que ce député Lucas avait fait un jour une motion pour obtenir que les noms des membres qui s'étaient retirés de l'assemblée fussent *affichés et dénoncés à la malédiction nationale.* M. de Clermont-Tonnerre eut l'innocence de faire observer que cette mesure aurait l'inconvénient de faire massacrer certains députés que leurs affaires avaient appelés dans leurs pro-

vinces. — *Eh bien, après* ! lui répondit le patriote, et M. Alexandre de Lameth ajouta qu'il était bon que tous les députés *qui s'absenteraient, fussent traités dans le sens de la révolution;* (ce qui ne l'a pas empêché d'émigrer six mois plus tard.)

On a vu dans tous les journaux de ce temps-là, qu'un digne et pauvre officier de fortune, ancien soldat aux gardes françaises, et criblé de balles et couvert de cicatrices, et qui plus est, âgé de 71 ans, était venu pour se plaindre à l'assemblée de ce qu'il n'avait plus aucun moyen d'existence, attendu qu'on avait supprimé par décret toutes les pensions au-dessus du taux de six cents livres, et que celle dont il avait joui jusque-là s'élevait à la somme de sept cent dix francs, malheureusement pour lui ! Savez-vous ce que lui répondit M. Camus, président de l'Assemblée nationale ?—*Allez dîner chez vos parens.* Quand il arrivait une députation des patriotes de *Seine-et-Oise*, qui venaient se planter en face du côté droit, et qui disaient en regardant fixement ces Messieurs:—*Nous venons ici pour dévouer à l'exécration nationale et à l'infamie tous ceux qui se permettent de faire entendre des argumens fallacieux aristocratiques ou fanatiques dans les discussions de l'Assemblée nationale, ainsi que de faire entendre des réclamations contre ses décrets!*

— *Je vous assure au nom de l'assemblée que j'ai l'honneur de présider* (c'est M. le Pelletier de Saint-Fargeau qui répond à ces gens de Seine-et-Oise); *je vous assure, Messieurs, que l'Assemblée nationale est on ne saurait plus sensible aux sentimens que vous venez d'exprimer!*

— *Enfin,* s'écriait un jour le député Reubell, *voulez-vous que la nation soit riche? Faites ce que je vais vous dire. Allez puiser dans les trésors et les coffres-forts de l'aristocratie et des financiers, et prenez ce qui s'y trouvera; c'est là, vous dis-je, et c'est uniquement là, que vous trouverez ce qui est indispensablement nécessaire aux besoins et au bonheur de la nation!*

Tous les honnêtes gens du royaume en firent des cris d'indignation! Les patriotes s'aperçurent que cet orateur anarchiste et maladroitement sincère avait été trop loin pour le moment, et ceci détermina M. Garat à nous déclarer, dans son *Journal de Paris*, que cette proposition du citoyen Reubell était *une erreur de la vertu.* Pendant ce temps-là, M. Camus, qui avait été réintégré dans ses fonctions de président, se refusait à *haranguer la ci-devant Reine*, attendu que depuis l'*émancipation nationale*, il ne voyait en elle que *la femme du Roi*, et deux mois plus tard, on trouvait dans le journal de M. Camille Des-

moulins, que, si *le pouvoir exécutif* s'avisait de le prier à dîner, il le refuserait, ne fût-ce que pour lui faire voir que tout le monde était l'égal du citoyen Capet l'aîné, ainsi que de *madame Véto*, son épouse.

Quand les députés du côté droit se furent séparés de la majorité de l'Assemblée, les honnêtes gens n'osèrent plus aller se placer dans les tribunes, où, du reste, ils n'auraient pas trouvé sûreté pour eux. Je ne saurais dire que ce fût une contrariété pour moi, et si c'était une privation, je n'y fus guère sensible, attendu qu'aucun orateur de l'Assemblée ne m'avait satisfait. L'Abbé Maury provencialisait à nous en faire honte; M de Cazalès n'était qu'un orateur de la seconde classe, et son parler ductilement gascon ne me déplaisait pas beaucoup moins que l'accent rude et martelé de son compétiteur Venaissin. Les meilleures choses ne me font jamais assez d'impression quand elles me sont mal présentées, mal énoncées, mal dites, et je m'en accuse. Si j'avais à porter un jugement sur le talent de nos autres défenseurs à l'Assemblée nationale, je vous dirais de l'un d'eux que c'était un phrasier sans consistance, et qu'il mâchait toujours à vide, et qu'il n'attrapait de temps en temps quelques idées qu'à la pointe de l'esprit. Je vous dirais, d'un autre député de notre

côté droit, que c'était un véritable orateur de restaurateur; mais je ne sais comment ni pourquoi j'en garde rancune à ces bons messieurs; car, en vérité, tous les talens, toute la science et la sapience infuse, auraient fini par échouer sur cet inévitable écueil où la fatalité nous entraînait.

Il y avait aussi dans ce qu'il était convenu d'appeler l'éloquence de M. de Mirabeau quelque chose qui m'était insupportable, et ceci n'était pas autant le mépris qu'il y témoignait pour les autres, que la bonne opinion qu'il y montrait de lui-même, avec un orgueil impudemment emphatique et des intempérances d'effronterie auxquelles il ne m'a jamais été possible de m'assouplir ni de m'acclimater (1). Il est à considérer que l'éloquence modeste n'a pris naissance qu'avec le christianisme et le dogme de l'humilité. Le cen-

(1) Nous avons eu déjà l'occasion de remarquer que Mme de Créquy ne citait pas toujours ses propres bons mots; et nous trouvons ce qui suit dans le deuxième numéro des *Étrennes aux Châteaux*, recueil royaliste du temps. « On racontait hier que MONSEIGNEUR, qui parle souvent « en langue latine avec Mme la Marquise de Créquy, lui avait dit du « Comte de Mirabeau, qu'il était *omnis omnibus et consilio manuque*. « — Ah! certainement, a répondu cette Dame, *consilio* pour décevoir, « et *manuque* pour recevoir. » Il est permis d'assurer que ce mot de Mme de Créquy sur Mirabeau est une des épigrammes les plus ingénieuses dont ce fameux révolutionnaire ait été l'objet.

(*Note de l'Éditeur.*)

seur Caton, Caton le rigide, avait l'ennuyeuse habitude de se louer éternellement, et, suivant Plutarque, il disait toujours, quand on punissait ou condamnait quelqu'un de ses compatriotes, « Il est excusable, en ce qu'il n'est pas un Caton.» Cicéron, l'orateur poli, le Romain délicatement spirituel et l'avocat malicieusement railleur, n'en répète pas moins les louanges qu'il se donne à tous propos, et souvent hors de propos. Il s'élève en plein sénat au-dessus de Romulus et de Numa; et dans une lettre à Atticus, il dit ouvertement et simplement : « Pourrait-on me repro- « cher les louanges que je me donne, puisqu'il « n'existe personne, ou plutôt puisque je ne con- « nais personne dans l'univers qui soit aussi digne « de louanges que moi? »

Que vous dirai-je à présent d'un orateur pareil à M. Target, qui nous préparait, disait-il, une constitution *douce* comme la nature, en nous faisant espérer le *bonheur et la paix* suivis du *calme et de la tranquillité* (1). Voulez-vous que je vous parle d'un M. Goupil de Prefeln qui reprochait au Marquis de Foucauld de vouloir allumer la *pomme* de discorde? Aimeriez-vous mieux que

(1) J'avais pris la liberté de dire, à propos de cet infatigable tribunitien, qu'il n'avait aucune facilité pour parler, mais qu'il avait pour se taire une difficulté prodigieuse. (*Note de l'Auteur.*)

je vous entretinsse de l'Abbé Fauchet qui disait en présence de quarante Évêques de France, et devant un public français: « Oui, Messieurs! c'est « l'aristocratie qui a crucifié Jésus-Christ, et c'est « *uniquement* le fils de Dieu qui doit être la di- « vinité concitoyenne et démocratique du genre « humain! » Il entrevoyait apparemment quelques inconvéniens du pouvoir absolu dans le Père éternel, et quant au Saint-Esprit, il ne s'en embarrassait non plus que de la Sainte Vierge et du Saint-Siége apostolique; mais comment trouvez-vous sa période de rhétorique et de théosophie constitutionnelles?

En définition conclusive, on a fait et laissé faire la révolution pour un déficit de cinquante-six millions de rente que la Noblesse et le Clergé avaient proposé de combler à leurs dépens.

En conclusion définitive, après avoir été l'unique souverain de trente millions de sujets, il s'est trouvé que le Roi Louis XVI était devenu l'unique sujet de trente millions de souverains. Il est vrai que la nation avait prêté serment d'obéissance et de fidélité à la nation, ce qui ne laissait pas que d'être une précaution bien rassurante! — Hélas! hélas! disais-je à mes pauvres neveux du Châtelet et de Tessé, le vice était dans quelques abus, et vous l'avez mis dans les lois; si

j'étais la maîtresse de choisir entre la domination de votre Assemblée nationale, et celle d'un czar ou d'un padicha, comme celui des Moscovites ou des Mahométans, mon choix ne serait pas douteux, car un seul tyran doit tout craindre, et douze cents despotes peuvent tout oser. Ils se regardaient tristement et ne répliquaient rien. Le temps des illusions était fini pour eux, et celui des malheurs allait commencer. Quand on est en bas, que la justice d'en haut paraît quelquefois sévère !.... Pauvres enfans égarés! Le Duc du Châtelet, ce noble jeune homme à qui j'avais servi de mère ! il avait l'esprit si fier, avec l'ame si haute et le cœur si bien placé! Et son ami Custine, le jeune Custine, qui avait tant de raisons pour aimer la vie! Et le Vicomte de Beauharnois, dont on avait parlé tant de fois et si parfaitement bien, pour sa grâce accomplie, son esprit, sa bravoure et son urbanité charmante; enfin, ce malheureux Lauzun, car il n'a jamais été le Duc de Biron ni le Général Biron, pour sa famille et pour moi ; notre pauvre Lauzun, que nous avions connu si beau, si généreusement courageux et si gracieusement magnifique ! Quelle horrible mort, et quels regrets pour avoir été la provoquer ! quels remords, peut-être?..... Mais patientons, ames chrétiennes, ainsi que nous dit

le saint Evêque de Genève; endurons en espérant et adorons en pleurant. C'est pleurer dont je m'acquitte le mieux, et voilà ce qui m'arrive encore à présent que je pense à mon neveu du Châtelet, mon pauvre Florent!.....

CHAPITRE V.

Assassinat du gouverneur de la Bastille et de son état-major au mépris d'une capitulation.—L'Ambassadeur et les députés du genre humain. — Prétentions généalogiques d'Anacharsis Clootz. — Son discours à l'Assemblée nationale et réponse du président. — Ridicule improvisation du jeune Lameth. — Le Marquis de Bruc et ses paysans. — Dénonciation de sept familles aristocrates qui se réduisent à Mme de Sesmaisons. — Morsure d'un patriote par un poisson féodal. — Arrestation d'une reine émigrante. — Pillages, incendies et démolitions des châteaux. — Anecdotes révolutionnaires. — Opinion de l'auteur et du Duc de Penthièvre au sujet de l'émigration. — Sarcasmes politiques, etc.

Relativement à la prise de la Bastille, qui renfermait sept prisonniers, et dont la formidable garnison se composait de soixante-deux invalides, de huit canonniers et de trois Suisses (1), je vous

(1) Ces prisonniers étaient les nommés *Béchade*, *Lacaurège*, *Pazade* et *Laroche*, tous les quatre Agénois et falsificateurs de lettres de change, supposées souscrites par les sieurs Tourtond et Ravelle, banquiers de Paris. C'était le Vicomte de *Solages*, jeune Albigeois, qui s'y trouvait détenu en correction de très graves désordres, et d'après la demande et les sollicitations de son père, de sa mère, et de son grand-père, M. de Jonsac. C'était encore un appelé *Tavernier* qui n'avait pas la tête bien saine, ainsi qu'on peut en juger par son mémoire à l'Assemblée nationale, où il réclamait la propriété de l'église de St.-Roch.

dirai que les assaillans patriotes et prétendus vainqueurs n'avait cependant pénétré dans cette forteresse qu'en vertu d'une capitulation, à la suite de laquelle le Marquis de Launay leur en avait fait ouvrir les portes. Le gouverneur du même château n'avait malheureusement aucun moyen de résistance, attendu que malgré tout ce qu'il avait pu faire auprès du Maréchal de Broglie, celui-ci n'avait eu la précaution d'envoyer à la Bastille ni munitions, ni canons, ni vivres, ni soldats. Le Prévôt des Marchands, qui n'était plus M. Bignon, mais l'honnête et généreux M. de Flexelles, avait écrit à M. de Launay pour l'exhorter à capituler avec les assaillans, afin d'éviter de plus grands malheurs. — *Nous acceptons*

Enfin, c'était un Irlandais, nommé *Witha* et réputé faux-monnayeur. Vous voyez quelle était l'affreuse tyrannie de ce gouvernement persécuteur. Il a été constaté par le registre d'écrou qu'on a trouvé dans les archives de la Bastille, que cette forteresse n'avait reçu que *dix-sept cent quarante-trois* prisonniers dans un espace de *trente-neuf ans et sept mois*. Il me semble que ce serait par an, sur le pied d'une quarantaine, ce qui ne me paraîtrait guère exorbitant. On a vu que c'était presque toujours à titre *correctionnel*, afin d'éviter une procédure *infamante*, et l'Abbé Morellet avait calculé que la durée moyenne de chacun de ces emprisonnemens n'avait été que de trois mois et six jours. J'aurais bien voulu sous notre régime de liberté constitutionnelle que les incarcérations préventives du gouvernement n'eussent pas été plus alarmantes et plus prolongées que les détentions correctionnelles de la Bastille. (*Note de l'Auteur.*)

votre capitulation, foi d'officiers! fut dire entre les deux guichets un commandant de la garde nationale appelé Joseph Elie. — *Faites baisser vos ponts*, ajouta ce parlementaire, *laissez-nous entrer, et faites sortir la garnison de votre château, vous allez voir qu'il ne vous en arrivera rien*..... Les ponts se baissent, et la première chose qu'on fait est de se saisir du Gouverneur, du Major, de l'aide-Major, de ses deux Lieutenans, et de quelques-uns de ces pauvres invalides, qu'on entraîne à la place de Grève. On les égorge, on leur coupe la tête, ainsi qu'à M. de Flexelles, qui descendait courageusement le perron de son hôtel-de-ville, et qui venait au-devant du peuple afin de réclamer ces malheureux prisonniers; on promène dans les rues ces têtes coupées et montées sur des piques; et finalement on va les planter dans le jardin du Palais-Royal, sous les fenêtres de M. le Duc d'Orléans. C'est le premier hommage qui lui ait été présenté par la révolution française; c'est le premier tribut de carnage et de sang humain qu'il se soit fait payer par les misérables qu'il soudoyait, et voilà tout ce que cette mémorable conquête de la Bastille a eu d'héroïque.

Relativement à la célèbre députation du *genre humain* qui fut admise au milieu de l'Assemblée

nationale, dont elle venait complimenter la haute sagesse, et qui fit un si bel effet dans tous les journaux patriotiques, je vous dirai que c'était une agrégation de garçons culotiers et de vieux portiers allemands et suisses, avec des fumistes lombards et des charlatans hâbleurs de foire et distributeurs de vulnéraire italien; des valets nègres, et deux ou trois marchands de parfum turc, de cosmétique et autres ingrédiens lévantins (scélérats enturbanés et maudits! que Dieu les confonde avec leur abominable essence de roses!). On les avait barbouillés de gros rouge et grotesquement habillés, moyennant des oripeaux de l'Opéra, et il y avait aussi bon nombre de garçons carrossiers, qu'on disait *Bataves*, et qu'on avait ajustés en Chinois, en Tartares, et même en sauvages, avec des devantières en peluche tigrée, des couronnes de lierre et des massues, tout justement comme aux théâtres de la foire et dans le cortége du beûgras. Tous ces envoyés extraordinaires et plénipotentiaires du genre humain furent présentés à l'Assemblée par un Prussien, fanatique et fantastique gentilhomme, qui se faisait appeler Anacharsis, et qui s'appelait, en réalité, le Baron *Jan Baptist von Clootz-Schlestedt.* Il avait dit à M. de Lauzun qu'il était pour le moins d'aussi bonne maison que le Roi de Prusse,

ce qui n'aurait eu rien d'extraordinaire, et si la difficulté de prononcer et d'orthographier exactement un nom si recommandable pouvait être nuisible à sa célébrité nobiliaire ou à sa popularité, ce serait dommage (1)!

Cet extravagant baron n'avait pas manqué d'adresser à nos régénérateurs un discours approprié pour la circonstance. Il avait parlé de la trompette qui venait de sonner la résurrection universelle des peuples, en donnant le signal du bonheur de l'humanité, dans ces lieux mêmes où le docte et sage Julien avait foulé tous les préjugés nazaréens sous ses pieds philosophiques. Les compagnons du nouvel Anacharsis étaient des hommes libres dont les tristes concitoyens gémissent dans l'oppression, et c'était l'admiration qui les avait attirés à Paris de toutes les extrémités de la terre, après avoir médité sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui constituait la souveraineté générale et particulière de tous les peuples.

(1) En opposition complète avec l'abbé Fauchet, il s'était déclaré *l'ennemi personnel* de Jésus-Christ, et il disait que son âme avait toujours été *sans-culotte*. Après avoir déposé sur l'autel de la liberté une somme de 14 mille francs pour faire la guerre aux despotes, et après avoir été reconnu pour l'*orateur du genre humain*, Robespierre le fit guillotiner en 1794! (*Note de l'Éd.*)

Quelle leçon pour les despotes! et quelle consolation pour les citoyens tyrannisés! — Nous vous demandons, disait l'orateur Anacharsis, à nous ranger à vos côtés sous les faisceaux de la fédération française, au milieu du Champ-de-Mars, et le bonnet de la liberté que nous élèverons avec transport, sera le gage de la délivrance et de la régénération pour nos malheureux compatriotes, *souverains opprimés!* — Nous attendons le résultat de votre délibération sur cette demande, qui nous est dictée par l'enthousiasme de la liberté la plus universelle.

Un autre baron de la même espèce, appelé M. de Menou, qui présidait l'Assemblée nationale, et qui devait renier l'Évangile pour l'Alcoran cinq à six ans plus tard, le Baron de Menou répondit à tout ceci le plus sérieusement du monde; après quoi M. le Comte Alexandre de Lameth eut le courage de monter à la tribune et d'y proférer mille sottises avec une solennité burlesque. Il se mit à féliciter la France et l'Assemblée sur le civisme ardent de la grande famille du genre humain, et sur l'*auguste message* que l'Assemblée venait de recevoir, en osant ajouter que tous les cœurs en étaient si visiblement émus et si profondément pénétrés que..... Jamais il ne put achever sa phrase.

Il faut vous dire que tous les députés du côté droit étaient sortis de la salle aussitôt qu'il avait été résolu qu'on admettrait cette ambassade, et que tous ces députés du genre humain furent recevoir le lendemain matin chacun douze francs, qui leur avaient été promis par le citoyen Brissot, et qui leur furent payés à la caisse de la maison commune.

A la députation du genre humain succéda la députation non moins illustre des vainqueurs de la Bastille, et l'Assemblée fut saisie d'un tel enthousiasme, qu'elle ordonna pour eux des récompenses nationales, et qu'elle eut soin de leur assigner, pour les cérémonies du Champ-de-Mars à la fédération du 14 juillet, une place distincte entre toutes les autres. C'était afin que la France heureuse et la patrie délivrée pussent contempler *en eux et à loisir*, portait ce décret, les premiers auteurs de son affranchissement politique et les conquérans héroïques de sa liberté.

Je vous raconterai quelques anecdotes afin de vous donner une idée de la sorte d'esprit public qui commençait à se répandre dans les provinces du ci-devant royaume de France.

On avait dénoncé le Marquis de Bruc au comité des Recherches, attendu qu'il ne sortait plus de son *château*, et qu'il ne voulait plus porter de

chapeau. Les dénonciateurs bretons en avaient induit que c'était par aversion pour la cocarde aux trois couleurs; le comité fit nommer une commission rogatoire afin de procéder à la vérification du délit, moyennant l'interrogatoire du prévenu; mais il avait déjà eu la précaution d'aller se réfugier à Jersey lorsque les commissaires du district arrivèrent chez lui, de sorte que c'est une accusation qui n'a jamais été bien éclaircie. Ils firent abattre les deux plus belles tours de son vieux château, en manière de pénalité constitutionnelle, et pour lui apprendre à s'être défié de la justice nationale. Il avait encore été dénoncé par un procureur et deux huissiers de sa terre des Pieux, en Normandie, parce qu'on avait acquis la certitude que ce château de M. de Bruc avait servi de retraite à sept ou huit maisons de Bretagne qui avaient été forcées d'abandonner leur pays à cause de leur mauvais esprit. Il se trouva que les sept ou huit maisons bretonnes étaient la Comtesse de Sesmaisons, née de Goyon, et femme du colonel du régiment de Condé.

Je vous ai déjà parlé de mon prieuré commandataire de St.-René-lès-Gâtines, dont le titulaire avait eu le bon esprit de s'absenter. Nous avions, lui et moi, donné l'ordre de pêcher un excellent et magnifique étang dont nous jouissions de

compte à demi. On avait fait annoncer le dernier jour de cette pêche à cinq ou six lieues à la ronde, afin que ceux qui voudraient du petit poisson, pussent y venir s'approvisionner; mais au lieu d'acheteurs, on y vit arriver quatre ou cinq peuplades des environs, précédées de leurs maires en écharpes, et ces fonctionnaires se mirent à pérorer les paysans pour les avertir qu'ils étaient en droit de s'emparer du produit de la pêche en question, parce que l'Assemblée nationale avait supprimé le droit de *chasse* et que c'était du poisson d'*église*. Il y avait là deux ou trois de mes gardes, envoyés pour y maintenir le bon ordre, mais les horions qu'on leur donna les obligèrent à s'aller cacher au prieuré. Chacun s'empara de notre beau poisson, et l'emporta comme il put; les femmes en remplirent leurs tabliers, les hommes en remplirent leurs bissacs, et les enfans s'attelèrent sur les grosses carpes pour les traîner avec des cordes. Il y avait soixante-quinze ans que cet étang n'avait été mis à sec, parce qu'on avait supposé qu'une jeune fille du pays était allée s'y noyer, et parce qu'on avait cru devoir éviter les émotions de famille et le scandale qui pouvait résulter de la découverte de ses restes. Toujours est-il qu'on venait de pêcher dans mon vivier prioriscal un brochet de quatre pieds quatre pou-

ces, que le maire de Longprey se voulait adjuger en part de prise, et qu'il avait entrepris d'emporter dans ses bras comme il aurait fait d'un enfant de quatre ans. Chacun s'en retournait gaiement, en criant à qui mieux mieux: *Vive la Nation! vive Néquerre! vive l'Assemblée nationale!* mais voilà que le brochet se mit à mordre M. le maire à la main d'abord, ensuite à la joue; et l'on m'a écrit que, pour triompher de ce formidable septuagénaire, on avait été obligé de le tuer à coups de fusil. Nous apprîmes environ dix mois après que les mêmes paysans étaient venus incendier et démolir mon beau vieux château des Gâtines, ainsi que je vous l'ai déjà raconté. Il est à remarquer que ces villageois incendiaires n'étaient presque jamais des vassaux directs; ils se disaient réciproquement: — Vous viendrez brûler le château de notre Dame, et nous irons brûler celui de votre Seigneur. Il n'y avait pas une seule de ces troupes qui n'eût été ameutée, ni une seule de ces exécutions qui ne fût dirigée par quelque bourgeois de petite ville. Les justiciers provinciaux avaient commencé par établir des poursuites, mais l'Assemblée nationale y trouva mille fins de non-recevoir, et sur la proposition de maître Lanjuinais (professeur en droit), on a fini par décerner à tous ces meurtriers et tous ces voleurs,

incendiaires et démolisseurs de châteaux, une amnistie patriotique.

Les officiers-municipaux de Jougnes, en Franche-Comté, écrivirent un jour au comité des Recherches qu'ils venaient d'arrêter une grande et belle personne qui voyageait mystérieusement dans un gros carrosse sans armoiries (ce qui leur avait paru suspect), et sans nulle autre suite qu'une jeune femme de chambre avec un grand laquais, dont la figure avait quelque chose de très impertinent. Ils avaient commencé par fouiller cette grosse voiture, et tout ce qu'ils y trouvèrent était bien fait pour entretenir leurs suspicions. C'était quatorze mille livres en doubles louis, une manière de sceptre, une couronne, un manteau d'hermines, et des habits si richement brodés qu'ils ne doutèrent pas que ce ne fût la Reine qui voulait émigrer en Suisse. On ne voulait tenir aucun compte de son passeport; on agita la question de savoir s'il ne serait pas convenable d'aller reconduire la fugitive avec tous ses insignes de princesse, et de l'escorter jusqu'à la barre de l'Assemblée, ce qu'on pourrait exécuter à ses dépens et moyennant ses doubles louis? Mais les avis modérés prévalurent; on s'était contenté de lui donner la ville pour prison; on lui avait remis trente-six francs pour subvenir aux dépenses que

son rang et ses habitudes de luxe pourraient exiger ; enfin, les municipaux de Jougnes attendaient les instructions de l'Assemblée nationale au sujet de cette émigrante. Il faut être juste à l'égard de tout le monde, et je conviendrai que les membres du comité des Recherches se conduisirent équitablement dans cette occasion-ci. Ils écrivirent à ces Francs-Comtois pour les prier de ne pas retenir indéfiniment Mlle Sainval, du Théâtre-Français, parce qu'elle avait souscrit un engagement pour aller jouer la comédie à Besançon.

Je vous rapporterai maintenant un évènement bien minime, en vérité, mais qui n'en détermina pas moins l'émigration de votre pauvre mère.

Elle avait eu jadis un laquais provençal, appelé Montorge, lequel était né son vassal au comté de Grignan. La grand'mère de ce domestique avait été la nourrice du Maréchal du Muy, et c'est par cette raison-là que ma belle-fille avait toujours assisté libéralement toute la famille. Ce Montorge avait servi comme soldat au régiment de Boulonais avant d'entrer à notre service, et depuis quatre ans il habitait le bourg de Saint-Fal où votre mère avait eu la bonté de lui faire constituer une rente viagère de 750 livres, à percevoir sur les droits seigneuriaux de cette terre, et qu'il allait toucher directement du Sénéchal. Montorge

avait encore obtenu de Mme votre mère une permission de chasse ; on entendait crier de temps en temps contre lui, pour avoir tiré sur des chevrettes et des poules faisanes, mais il affirmait et jurait ses grands dieux qu'il n'avait tué que des mâles, et votre père qui ne s'en embarrassait pas, ne s'en mêlait jamais.

Mon fils arrive à Saint-Fal avec l'intention de s'y reposer pendant une quinzaine, et deux heures après, il reçoit une insolente lettre, où l'on disait que s'il avait la témérité de paraître dans le bourg, on lui ferait un mauvais parti; il ne manqua pas de s'y rendre à pied le surlendemain dimanche, afin d'assister à la grand' messe, et pour établir l'estime qu'il faisait de cette lettre anonyme et de ce donneur d'avis. Le curé vint au-devant de lui, comme à l'ordinaire, afin de lui présenter l'eau bénite; il alla s'asseoir au banc seigneurial, et le célébrant vint l'encenser comme si de rien n'était. Les curés de campagne ont toujours récalcitré sur la destruction de nos priviléges honorifiques, et c'est une justice à rendre au bas-clergé. Aussitôt que votre père fut sorti de l'église, un spadassin déguenillé vint lui signifier, le sabre au poing et l'injure aux dents, qu'il eût à vider les lieux et s'en aller de son château dans les vingt-quatre heures; cet homme avait osé tutoyer mon

fils, et c'était quatre jours après la fédération de juillet.

Pressé par les gens de livrée, les fermiers du domaine et les autres paysans qui s'étaient mis à le gourmer, ce quidam en dit plus qu'il ne voulait dire, et l'on apprit qu'il avait agi par ordre de M. Montorge, le commandant de la garde nationale, à qui votre père écrivit comme vous allez voir.

« Serait-il possible que les ordres qu'on ose me « donner, et les propos qu'on ose tenir vinssent « de Montorge? Le poste qu'il occupe en ce mo- « ment-ci demande de la justice, et j'ai toujours « été porté à lui supposer de l'honnêteté. J'espère « que les dispositions qu'il va prendre me con- « firmeront dans cette croyance, et m'assureront « la tranquillité dont j'ai besoin. Montorge ne « saurait ignorer que je ne trouble jamais celle « de personne, et que je n'ai jamais fait que du « bien à mes valets et mes vassaux. »

Voici la réponse littérale de ce commandant; je n'y changerai rien pour le style, et vous allez voir que l'orthographe en est curieuse.

« On na rien faite que je né ordonné et vous avé bien de lodasse de mécrire que vous ete porté

à me supposé de lonneteté et ne pas finire par. votre tres humblé et tres obéssan serviteur que vous ete vous et tout vos pareil aprené que je suis un oficié general de la nation que vous ne fute jamais quun maréchald camp du pouvoir exequtif et rien de plus si je desir que vous vous elouagné cest par patriotisme pour que vous naillés pas laristocrassie de me calomnié du mot de valet dont se serve les insolant comme vous mon pere et ma mere sont mort il n'ont qua vous payé la nation ne vous doat que la lanterne sil y en avoit ici pour avouar eue linfami de mappeller votre valet pendant 5 ans tandisque nous autre nous etion les dupe je conte que vous ne seré pas ou vous ete demain car je ne suis pas responsable de mon batayon qui ma juré fidelité pacequil ni a de responsable que les ministre puisque vous avé fait votre serment sivique je le pense et a la force armé que je commande dont il est le souverin il nia ni marquis ni roi qui tienne et vous feré bien de partire.

« MONTORGE. »

Le Marquis n'en voulut pas démordre, mais à la suite de deux ou trois visites domiciliaires, et de l'arrestation de l'Abbé Provit, son chapelain, Mme votre mère en prit son château de Saint-Fal

et tous les autres lieux qu'elle pouvait habiter dans le royaume, en si grande déplaisance, que les médecins nous conseillèrent de la faire aller en Suisse où elle a passé presque tout le temps de son émigration. Je voulus absolument rester à Paris pour tenir tête à l'orage, et vous verrez que si je n'avais pas eu le courage de résister à l'hostilité des révolutionnaires, ainsi qu'à l'exigence de nos parens et nos amis qui conseillaient ou prenaient le parti de l'émigration, j'aurais eu toute raison de le regretter éternellement pour vous, mon Enfant si cher, ainsi que pour la tranquillité de mes plus vieux jours. Un des motifs les plus déterminans pour moi dans cette ferme résolution, c'est que je n'aurais pas voulu me séparer de mon fils, ni de M. de Penthièvre, qui n'auraient pas voulu s'éloigner du Roi ni de M. le Dauphin.

En attendant, j'avais réformé dans mes relations toutes celles qui n'étaient pas d'une opinion conforme à celle de ma conscience et de ma conviction. Je ne voyais plus mon neveu de Lauzun, je n'allais plus à l'hôtel de Noailles, et moins encore à l'hôtel de Salm, ainsi que vous pouvez bien croire; quand j'étais allée passer un quart d'heure à l'hôtel de Tessé, pour y faire une œuvre de miséricorde, en ce que mon neveu s'y trou-

vait malade, je ne pouvais m'empêcher d'y dardilloner tout ce beau monde en régénération, et j'en restais comme un porc-épic hérissé, comme un *chardon-béni*, disait M. de Penthièvre; mais ce qui m'excédait par-dessus toute chose, c'était l'ennui de me trouver citée pour mes *bons-mots* dans les malheureuses brochures de notre malheureux parti; je n'en excepte assurément point les *Actes des Apôtres;* car à l'exception de quelques bons articles empruntés à MM. Bergasse et Suleau, tout le reste de ce misérable recueil était un ramassis d'ennuyeuses chansons, de frivolités assommantes et d'obscénités intolérables! je ne sais si je pourrais me souvenir de mes exécutions épigrammatiques, mais les plus belles étaient de votre père, et si la vivacité de son esprit n'était pas aussi connue, tout ce qu'il en a dit à l'hôtel de Tessé ne se concevrait pas. Je me souviens notamment que Mme de Tessé ne pouvait trouver un homme de qualité qui voulût être son compère, à l'effet de tenir avec elle un enfant de sa nièce, Mme de Lafayette, dont elle avait promis d'être marraine, et je ne sais comment elle imagina de le proposer à mon fils, qui lui répondit: — Ma tante, je suis bien étonné que M. de Lafayette ne vous ait pas dégagé de cette obligation-là! Dites-lui que je vous conseille à tous les

deux de faire tenir son enfant par le comité des recherches et la commune de Paris.

Lorsque l'Assemblée nationale ne voulut tenir aucun compte de M. Necker, la *moralité* de M. Necker se trouvait engagée, disait-il, à la publication de ses comptes, ce qui fit dire au Marquis que M. Necker en était réduit à faire des *comptes-moraux*, en rivalité avec M. Marmontel, (le galant de sa femme.)

— Monsieur, disait-il à Chamfort (en 93), il me semble que vous autres gens de lettres n'auriez pas dû favoriser la révolution? les ministres et les grands de l'État étaient votre gibier; vous avez eu l'imprudence d'ouvrir vos parcs à la populace, et vous n'avez pas songé que l'effet de votre révolution philosophique serait la ruine des philosophes: il faut être prudent quand on fait la guerre souterraine; la mine fait quelquefois sauter les mineurs.

Je me rappelle aussi que lorsque le Duc d'Orléans avait eu l'indignité de renoncer à ses fleurs-de-lys, votre père avait dit qu'il avait gratté de son écusson ce qu'on aurait dû lui marquer sur l'épaule; et puis, que le fils du banquier Laborde ayant sottement déclamé contre la caisse d'Escompte, en disant que c'était *la banque du despotisme*. — Aimeriez-vous mieux *le despo-*

tisme de la banque? lui demanda votre père, et voilà ce nigaud qui reste à *quia.* Enfin comme une grande difficulté venait de s'élever sur le nom qu'il fallait donner à cette nouvelle machine dont l'Assemblée Constituante avait adopté l'invention par *philanthropie*,—Mais quelle est, disait mon fils en présence de Mirabeau, quelle est donc la convenance ou la nécessité de lui donner le nom de *Guillotine*, et pourquoi ne l'appellerait-on pas *Mirabelle?* Je ne veux pas oublier de vous dire aussi, qu'après avoir écouté paisiblement M. de Gouy d'Arcy, lequel était, sans contestation possible et sans comparaison, le plus imbécile et le plus ennuyeux discoureur du côté gauche;—Hélas! s'écria votre pauvre père, en faisant un profond soupir et se retournant du côté de M. de Tessé,—la différence qu'il y avait entre jadis et le temps présent, c'est qu'on devait penser sans parler, mais on peut aujourd'hui parler sans penser; personne ne s'en gêne, et tout le monde s'en mêle.

CHAPITRE VI.

Journées des 5 et 6 octobre. — Anecdote sur un deuil de cour. — Le loto chez la Reine. — Arrivée de la populace parisienne. — Son irruption dans le château. — Massacre des gardes-du-corps et départ de la famille royale. — Les Ducs d'Orléans et d'Aiguillon. — Mot de l'Abbé Maury. — Louis XVIII au Luxembourg. — La famille royale aux Tuileries. — Une audience de la Reine. — La vérité sur Mme Campan. — Départ de Mesdames de France et dévouement de Madame Elisabeth. — Madame Royale et M. le Dauphin, son frère. — Caractère de cette Princesse et quelques détails sur Louis XVII.

J'avais eu le malheur de me trouver à Versailles pendant les horribles journées des 5 et 6 octobre, et voici pourquoi : votre père était tombé malade d'une esquinancie, et son médecin n'avait pas voulu lui permettre de revenir à Paris, à raison du froid, de la bise, etc. Ma belle-fille était plus malade encore, et n'avait pu sortir de son hôtel de la rue d'Anjou, depuis plus de trois semaines. J'avais trouvé bon d'aller soigner mon fils, et MADAME avait eu l'obligeance de me faire donner un appartement chez elle, où j'étais venue m'établir le dimanche 4 octobre, à cinq heures après midi. J'allai dans la soirée faire ma cour à

26657

la Reine qui se tenait dans ses cabinets. Elle m'avait parlé très judicieusement et très courageusement des affaires du Roi; tandis que nous étions en tête-à-tête, et lorsque deux ou trois huppes-grises de l'ancienne Cour arrivèrent avec les Dames du palais pour se mettre en cercle, elle eut l'air de s'en contrarier péniblement. Je m'étais levée pour me retirer parce que la Cour était en deuil d'une Archiduchesse, et parce que toute chose était déjà dans un si grand désarroi que je n'avais pas songé à me faire habiller de noir; mais S. M. voulut bien me retenir et je m'y résignai péniblement. — Si la Reine voulait jouer au Loto pour se distraire et se désennuyer, dit Mme de Chimay, tout doucement, entre haut et bas; — Mais vous n'y songez pas, Princesse, lui répondit la Maréchale de Mouchy, il est impossible de jouer ici lorsque la cour est en deuil!..... Et moi qui me souvins du piquet de M. de Maurepas, j'osai leur dire : — Est-ce que le Loto n'est pas de deuil?.... — Mais il me semble effectivement, dit la Marquise de la Rochaymon, qui a toujours été la plus obséquieuse personne de France et la plus sottement finassière, il me semble que le Loto doit être considéré comme étant permis lorsqu'on est en deuil. — Le Loto est de deuil, il est même de grand deuil, ajouta la Reine en me regardant et

se retenant pour ne pas rire; je demande qu'on apprête à ces dames une table pour un Loto Dauphin. Les Dames du palais se mirent à jouer, et la Reine reprit avec moi sa conversation qui dura plus d'une heure, pendant laquelle S. M. me donna quelques ordres en me disant une foule de choses tellement obligeantes que je ne saurais ni les répéter ni les oublier jamais.

On nous dit le lendemain matin, chez Monsieur, que le Duc d'Orléans venait d'arriver à Versailles, et qu'on l'avait reconnu malgré qu'il se fût déguisé. Monsieur répondit à cela que tous les ivrognes ressemblaient au Duc d'Orléans qui ressemblait à tous les ivrognes; qu'il y avait à Versailles un grand nombre de figures ignobles et scélérates en circulation, et que, pour se confondre impunément avec la plus abjecte canaille, le Duc d'Orléans n'avait autre chose à faire que d'ôter son cordon bleu. Je n'ai jamais vu Monsieur en disposition plus rigoureuse et plus équitable pour le Duc d'Orléans; ce qui m'en fit conclure, à part moi, qu'il avait reçu des informations analogues à tout ce que m'avait dit la Reine.

On apprit bientôt que toute la grande avenue de Paris était couverte d'une multitude de populace horrible à voir, et qui se dirigeait vers le

château; hommes et femmes, enfans et vieillards; canonniers, mendians, gardes nationaux, vivandières et manouvriers, tout cela se trouvait armé formidablement avec des fusils, des sabres ou des piques : et qui leur avait fourni ces armes? On n'y concevait rien..... Le Roi se trouvait à la chasse aux alentours de Meudon, il arrive, et malheureusement, il ordonne à ses gardes, ainsi qu'à deux régimens qui étaient venus se ranger en avant du château, de se replier dans la cour des Ministres, et puis de se retirer dans leurs casernes. Ces dispositions à l'indulgence encouragent les meneurs de cette populace, au milieu de laquelle on a reconnu le Duc d'Aiguillon sous les habits d'une poissarde. Les gardes-du-corps, assaillis, reçoivent l'ordre de ne pas se défendre, et dix-huit gardes de la porte sont massacrés et mis en lambeaux avant qu'on ait eu le temps de se concerter avec leurs officiers. Heureusement que le Comte de Saint-Priest s'en mêle; les gardes-du-corps se rassemblent et finissent par se servir de leurs armes; ils tiennent bon jusqu'à dix heures du soir, et M. de Lafayette arrive au château. Il établit des postes de sa garde nationale à toutes les grilles, et s'en va se coucher. Pourquoi fut-il se reposer si vite étant arrivé si tard? Quand il a voulu répondre à ces deux questions,

il n'a jamais pu s'en tirer ni honorablement ni raisonnablement (1).

Toute cette canaille était restée campée sur la place d'Armes, ainsi que dans la grande rue de l'Intendance, et pendant que M. de Lafayette était à dormir, j'étais à veiller auprès de mon fils. A deux heures après minuit j'entendis des cris forcenés du côté de la cour de marbre, et je vous assure que le danger qui nous menaçait personnellement votre père et moi, n'était que le moindre de mes soucis. La famille royale insultée ! la famille royale égorgée, peut-être !..... et je m'élançai de corridors en escaliers jusque dans l'appartement des femmes de la Reine, qui communique à celui de la Comtesse d'Ossun (Dame d'Atours), où je ne trouvai que des girandoles et des lustres allumés. Le cœur me faillit d'inquiétude ou d'extrême fatigue, et ne pouvant plus respirer ni me soutenir, je fus obligée de m'asseoir et de rester là jusqu'au jour.

(1) Ces vers de l'abbé Delille sont encore inconnus en France, attendu que la censure consulaire les a fait retrancher dans l'édition française de son poème de Pitié :

« Voyez-vous ce blafard, ce héros ridicule,
« De l'astre de Cromwell pâle et froid crépuscule,
« Intrigant à la guerre et guerrier dans la paix,
« Qui d'un air bénévole ajuste des forfaits,
« Prend Target pour idole et Favras pour victime,
« Fait honte du succès et fait pitié du crime,
« Arme des assassins, égorge par la loi,
« Vétile pour les brigands et dort contre son Roi.

Épouvantée, frémissante et désespérée du bruit que j'entendais, tourmentée de ce que je ne voyais pas, alarmée sur nos princes, inquiétée pour mon fils, je ne saurais vous exprimer tout ce que j'y souffris d'affliction, d'effroi, mais surtout d'impatience; car il me semblait, et je ne sais pourquoi, que c'était ce mauvais sentiment qui prédominait en moi?

Je n'ai rien de particulier à vous dire sur les détails de cette nuit affreuse, où je n'ai rien vu, puisque je l'ai passée toute seule, et clouée sur un fauteuil! Il est assez connu qu'au milieu de la nuit, des gardes nationaux (en qui M. de Lafayette avait si bonne confiance) avaient introduit dans la cour de la chapelle, et de là, dans le corps du château, une troupe de sept ou huit cents forcenés qui se précipitèrent du côté de l'appartement de la Reine, en proférant des imprécations atroces. Deux gardes-du-corps en faction pour le service de S. M. (c'étaient messieurs de Varicourt et Désuttes) furent égorgés à la deuxième porte de son appartement, et ce fut uniquement la résistance de quelques autres gardes-du-corps qui lui donna le temps de se dérober aux poignards de ces égorgeurs, qui pénétrèrent jusqu'à son lit, et qui le déchirèrent à coups de sabre et de coutelas ensanglantés. Le Duc d'Orléans se

trouvait dans le château parmi les assassins. Messieurs de Montmorin, de Saint-Priest, de Mailly, de Castries, de Jouffroy, de Sesmaisons, de Villeneuve et de Laurencin, l'ont vu, ce qui s'appelle vu, dans le salon de la Pendule, et, plus tard, à l'entrée de l'Œil-de-Bœuf. Ses affidés cherchaient à forcer la porte du Roi, mais le courage ne tarda pas à lui manquer; il s'esquiva pour aller se cacher dans une auberge, et l'Évêque d'Agen le rencontra qui s'enfuyait sur la route de Saint-Cloud, sur un mauvais cheval de poste.

Nous rentrâmes chez nous à la suite de la famille royale. Que vous dirai-je de cette majestueuse Princesse et de ce bon Roi, qu'on amène à Paris, comme deux esclaves, au milieu de leurs assassins et précédés pour trophée par les têtes sanglantes de ces deux défenseurs de la Reine? Ces ingrats et perfides sujets, ces stupides citoyens, ces femmes cannibales et ces monstres déguisés; ces cris de *Tous les Évêques à la lanterne!* au moment où ce bon M. de la Fayette ramène le Roi dans sa capitale avec deux Evêques de son conseil dans sa voiture; trois coups de fusil, et je ne sais combien de coups de pique que j'ai vu tirer et donner dans les carrosses de la Reine; et M. Bailly qui vient appeler tout cela *un beau jour*, en félicitant le Roi d'avoir été *conquis par*

son peuple! C'était grand'pitié, mon cher ami, que de voir tous ces jeunes gens, si fidèles et si courageux, ces pauvres gardes-du-corps, entourant jusqu'à la fin la famille royale, et marchant à pied au milieu de cette outrageuse cohorte, les uns sans chapeau, les autres sans habit, le visage pâle et mourant. J'en ai vu deux qu'on venait de blesser cruellement dans la grande rue de Sèvres: l'un deux était un vieux brigadier de l'Écossaise, et l'autre un gentilhomme du Midi, qui s'appelait M. de Lentilhac; celui-ci n'avait pas dix-sept ans, et je les fis monter tous deux dans notre carrosse de MADAME. — Nous verrons, Monsieur, dis-je à M. de la Fayette, si vous laisserez égorger sous mes yeux un parent de vôtre femme?..... On a traîné durant plus d'une heure un corps dépouillé tout à côté de cette voiture où nous étions, et l'on disait que c'était celui de M. de Varicourt? J'ai vu tout cela, mon Enfant, et je ne sais comment j'ai pu survivre à ces terribles visions. Mais ce qui m'a le plus révoltée, c'était l'horrible figure de ce d'Orléans, ivre de vengeance et de joie hideuse, qui venait se montrer avec ses louveteaux sur la terrasse du château de Passy, pour y voir défiler cette cohue sanguinaire et sacrilége (1).

(1) « La famille royale captive, au moment d'arriver à Paris, après

J'allai quelques jours après faire ma cour à MONSIEUR qui était venu se réfugier au Luxembourg. Il commença par me raconter ponctuellement comme quoi M. d'Aiguillon, qui voulait jouer la bonne conscience en faisant bonne contenance, avait été faire un beau salut à l'Abbé Maury qui se promenait dans les Tuileries, et que cet Abbé lui avait dit en le regardant ferme et froid. — *Passe ton chemin, Salope!* Comme il me disait aussi qu'il était question de conférer la présidence de l'Assemblée nationale à M. d'Aiguillon, je lui répondis que ce serait sans doute

« plus de cinq heures d'une marche lugubre, y rencontre un dernier « outrage. Sur la terrasse du château de Passy, un homme fut aperçu « qui se cachait derrière un groupe d'enfans, et cherchait à voir sans « être vu; c'était d'Orléans. On avait amené ses fils qu'on avait placés « en première ligne pour assister à la honte de la monarchie et au crime « de leur père. L'aîné de ses fils venait d'atteindre, ce jour-là même, « sa seizième année; la joie était empreinte sur son front. Sa sœur ex- « primait par un rire convulsif, triste expression des traits de son père, « tout ce qu'elle ressentait de bonheur au milieu de tant d'abaissement « et de si augustes infortunes. (*Histoire de la Révolution de France*, par par le Vte F. de Conny, vol. I, page 376). »

L'historien ne pousse pas plus loin un si pénible rapprochement; mais l'ame oppressée du lecteur n'y supplée que trop, et le présent vient accroître les angoisses du passé. Aujourd'hui ce fils aîné du régicide est sur le trône; Mlle d'Orléans est auprès de son frère, aux Tuileries, et l'auguste fille de Louis XVI est retournée dans l'exil, escortée, comme cette première fois, par des mandataires et des affidés du Duc d'Orléans. (*Note de l'Éd.*)

par dérogation à la loi salique, et c'est une finesse qui ne manqua pas d'obtenir son approbation. Il me dit ensuite que l'Abbé Grégoire avait eu l'impertinence de lui écrire, afin de le complimenter sur son patriotisme et pour lui demander l'aumône à l'intention d'un vainqueur de la Bastille; mais S. A. R. ajouta que, pour toute réponse, elle avait envoyé porter un pain de munition chez ce prêtre bourreau. Jusqu'ici toute chose entre nous s'était passée le mieux du monde, mais ayant eu la coupable franchise ou du moins l'imprudence de dire à l'Évêque de Seez, en présence de MONSIEUR, que Mirabeau l'aîné se conduisait, non-seulement comme un scélérat, mais comme un fripon, S. A. R. me répliqua très sèchement que, pour les vues politiques et la supériorité des talens, M. de Mirabeau n'avait pas *son second* dans l'Assemblée nationale. Je n'étais pas obligée de savoir pourquoi mon observation n'avait pas fait le compte de S. A. R., à qui je répondis avec non moins de sécheresse, que j'avais toujours partagé cette opinion de MONSIEUR, mais que je n'en persistais pas moins dans la mienne. En outre, il y avait eu, dans ce qu'il disait sur les affaires de la Noblesse et sur le projet de constitution, certaines choses qui ne me plaisaient guère, et voilà pourquoi je n'ai pas revu MONSIEUR.

En sortant de chez lui, j'allai rendre mes devoirs à MADAME avec qui je suis toujours restée dans les meilleurs termes, et je me rappelle aussi qu'on lui raconta la bonne aventure de M. de Bonne-Savardin qui s'était sauvé de l'Abbaye la veille de la fédération. Deux infames suppôts de l'aristocratie, déguisés en aides-de-camp du général Lafayette, s'étaient présentés à la geôle avec un ordre du comité des recherches, où les noms et la date avaient été grattés et remplacés fort obligeamment pour ce pauvre condamné. Ils le trouvèrent (M. de Savardin) qui soupait assez paisiblement. Ils se prirent à l'injurier et finirent par l'emmener dans la rue où ils le lâchèrent en lui disant de s'aller cacher le mieux possible. Le comité des recherches en fut dans une furieuse colère, et fit afficher son signalement naturel, où l'on disait notamment qu'il avait un gilet vert avec des boucles *à la d'Artois* sur ses souliers, ce qui fit rire tout le monde.

Vous pouvez bien préjuger que dans la situation d'inquiétude et d'isolement où se trouvait la famille royale aux Tuileries, je ne manquais pas d'aller y faire une cour assidue. — Vous venez saluer des ruines, me dit la Reine, après le 20 juin, et je me souviens qu'elle me fit signe de ne rien dire en présence d'une ses femmes, appelée

Mme Campan, qui venait d'entrer pour lui présenter quelque chose, et je crois me rappeler que c'était un livre sur un plateau. Quand celle-ci fut sortie du cabinet, je dis à cette malheureuse princesse : —Hélas ! Madame, est-ce que la Reine s'en défie?..... — Ce n'est pas seulement de la défiance, répondit-elle, c'est de la terreur. Elle est en correspondance avec Brissot de Varville et Latouche-Tréville, elle écrit quelquefois à Barnave ; — *Elle a ri le 6 octobre*, poursuivit la Reine, avec une expression du regard et de la voix qui faisait frémir ; — mais on a décidé qu'il fallait patienter : jugez tout ce que la vue de cette femme me fait souffrir (1).

(1) On avait déjà parlé de Mme Campan dans la première partie de cet ouvrage, et nonobstant les mémoires qui portent son nom, mais qui, comme on le sait, ont été rédigés par M. Girod, parce que Mme Campan n'aurait pas été capable de les écrire, on peut être assuré que l'opinion de Mme de Créquy a toujours été celle de la famille royale et celle de toutes les personnes attachées à la maison de la Reine. Il en existe encore un assez grand nombre pour que notre assertion ne soit pas difficile à vérifier.

Toutes les protestations de fidélité de Mme Campan sont venues tomber, après la restauration, devant la persévérance avec laquelle Madame la Duchesse d'Angoulême a toujours refusé de lui accorder une seule audience.

Il y a deux ou trois personnes que nous pourrions nommer, et qui mettent beaucoup d'amour-propre à glorifier Mme Campan, par la bonne raison qu'elles ont reçu leur éducation dans son pensionnat. Nous sommes fâchés d'être obligés à les contrarier, mais ces ouvrages que les

Mesdames, filles de Louis XV et tantes du Roi, étaient parvenues à sortir du royaume, où la dignité de leur grand âge et de leur haute vertu n'avait pu les soustraire aux persécutions patriotiques du commandant Lamollière et du citoyen Gorsas. Madame, Comtesse de Provence, était à son petit ménage du Luxembourg; Mme la Comtesse d'Artois était allée se réfugier avec M. le Duc d'Angoulême et M. le Duc de Berry, ses deux enfans, chez le Roi son père, à Turin; enfin Madame Élisabeth avait obtenu qu'on ne la séparât point de son malheureux frère, auprès duquel elle était restée comme un ange de consolation, et Madame Royale était déjà ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire une princesse accomplie.

L'esprit juste et droit, l'ame élevée, religieuse et compatissante; le cœur haut, surtout et partout! (1) Il y a, dans la physionomie, le caractère

mêmes personnes ont fait attribuer à cette ancienne femme de chambre de la Reine, ne sont pas exempts d'insinuations calomnieuses et de perfidie: La justice et la vérité doivent l'emporter sur la complaisance, et voilà ce qui nous détermine à nous adjoindre à Mme de Créquy pour faire justice de Mme Campan. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Lakanal et Robespierre ont dit à l'Abbé Fauchet, qui l'a dit à l'Abbé Emmery (son confesseur à la Conciergerie), de qui je le tiens, qu'ils étaient entrés dans la chambre de cette jeune princesse à la tour du Temple, après la mort de tous ses parens, et qu'elle avait répondu à leur interrogatoire avec un laconisme d'intrépidité si fière et si resi-

et la parole de cette fille de France, quelque chose qui participe de l'historique et du légendaire : il y a de la souveraineté et de la sainteté ; de l'autorité Capetienne et de l'auréole du martyr. On dirait, sans la connaître, en voyant cette personne si grandement noble et si prodigieusement simple, ce ne peut être que la fille d'un roi, et d'un grand roi. Oh oui, en voyant cette femme qui regarde avec tant de sécurité, qui parle si bref et si bien, on entrevoit derrière elle un entassement de prospérités magnifiques et de revers éclatans, des vertus sublimes, et comme une effusion de grandeurs inouïes ! Des siècles accumulés, des cœur-de-lion, des père-du-peuple, des paladins, des croisés, des conquérans et des saints ; voilà toutes les idées qu'elle vous donne ou vous rappelle au premier coup d'œil, et c'est l'impression que la Duchesse d'Angoulême a toujours produite à l'étranger. Comment les personnes qui l'ont connue dans son pays ne l'aimeraient-elles pas, à jamais!.....

C'était Mme de Tourzel qui avait remplacé la Duchesse de Polignac auprès des Enfans de France.—Je les avais confiés à l'amitié, lui dit la

guee, que ces deux monstres en avaient éprouvé, disait Robespierre, *un sentiment de sensibilité respectueuse et d'embarras.*

(*Note de l'Auteur.*)

Reine en lui donnant l'investiture de cette charge, — je les remets avec confiance entre les mains de la vertu (1). Quand on demandait à les voir dans leur appartement, ceci ne faisait aucun plaisir à la Reine, attendu qu'on les détournait de leurs études ou qu'on les pouvait gêner dans leurs récréations. J'en étais prévenue, et voilà pourquoi je n'ai vu M. le Dauphin qu'une ou deux fois, et notamment chez Mme de Maurepas, qui ne pouvait plus sortir de sa chambre, et chez qui la Reine avait eu la bonté de l'envoyer. C'était le plus bel enfant du royaume, avec un teint de lys et de roses, et de charmans yeux bleus; ses cheveux étaient blonds de la même finesse et de la même nuance que ceux de la mère, et ce qu'il avait de singulièrement joli, c'était un sourire ingénu, bienveillant et fin. Je me rappelle que Mme de Maurepas (il appelait Mme de Maurepas, *Bonne maman*, et c'était par ordre de la Reine, ce qui me rendait un peu jalouse;) Mme de Maurepas, vous dirai-je, lui fit un jour le cadeau d'un agréable médaillon sculpté par Houdon, qui re-

(1) Louise Elizabeth, Princesse de Croy, d'Hâvré et du St.-Empire, Duchesse de Tourzel, etc., morte à Paris en 1828. *Voyez* aux pièces justificatives à la fin de l'ouvrage, un intéressant et curieux opuscule écrit par Mademoiselle Pauline de Tourzel sous la dictée de sa mère, à propos de leur évasion de la prison de la Force, pendant les massacres du 2 septembre. (*Note de l'Éditeur.*)

présentait une grive morte et suspendue par la patte à un clou de bronze ; c'était une œuvre de patience et d'illusion prodigieuse. Le petit Dauphin commença par examiner cet oiseau, tristement ; et puis il demanda pourquoi on l'avait tué?.. On lui dit que c'était un oiseau de marbre jaspé. — Ah! répliqua-t-il, est-ce qu'on fait des plumes avec du marbre? C'est le plus joli propos d'un enfant que j'aie entendu dire ou citer ; à moins que ce ne fût l'histoire de Madame Clotilde avec les deux Béthune quand ils étaient des marmots. — Ma sœur de Piémont les avait rencontrés se promenant dans Bellevue, disait Madame Adelaïde, et leur avait cru pouvoir demander comment ils s'appelaient? Mais Charost, qui a toujours dissimulé, téméraire et désobligeant, se mit à dire à son frère aîné pour l'empêcher de répondre à Mme de Piémont, — dis-lui pas ton nom, Sully! (1)

(1) A propos de naivetés puériles et précieuses, il faut absolument que j'annote ici la réponse du petit d'Entraigues à l'Empereur d'Allemagne, qui l'avait trouvé dans l'orangerie de Luxembourg avec un Bobinet, son précepteur, et qui lui avait demandé des nouvelles de ses parens. — César, lui répondit consciencieusement ce petit garçon, Papa et Maman sont malades de chagrin, à cause de mon infâme conduite..... — Qu'avez-vous donc fait? reprit César; et ce bénet d'enfant lui dit qu'il avait pocheté des olives, et qu'il en avait mangé dans l'intervalle de ses repas. C'est une histoire d'émigration qui m'avait été

Je ne sais trop comment j'ai pu vous parler d'autres enfans à l'occasion de ce jeune martyr, mais je vous dirai que le souvenir de ses grâces naïves et de sa gentillesse est inséparable, pour ceux qui l'ont connu, du souvenir de ses tortures. Je vois toujours ce bel enfant si doux, si candide et si pur, exténué, mourant, insulté, profané, peut-être?..... Je vois toujours un immonde savetier qui le menace d'un bras sacrilége, et qui lève son horrible main contre le fils de saint Louis! Je crois toujours entendre cet infâme Simon, qui vient crier, pendant la nuit, aux oreilles de cet innocent prisonnier, cet enfant royal assoupi sur un grabat de misère, — Capet, dors-tu? lève-toi! Oh! combien de fois, pendant mes prières au milieu de la nuit, j'ai cru le voir s'élever dans l'appareil de sa gloire céleste, en nous disant: *Espérez et pardonnez*..... (1).

mandée curieusement par le Maréchal de Ligne. Ma version ne vaudra pas la sienne; il avait fait mille façons pour la bien écrire, et j'ai dit qu'il fallait vous garder cette lettre. (*Note de l'Auteur.*)

(1) *Note de l'Auteur en l'année* 1799, *le* 8 *septembre.*

Louis-Charles, Dauphin de France, et depuis Roi titulaire et légitime, sous le nom de Louis XVII, est mort dans la tour du Temple en 1795, à la suite d'une maladie de consomption qui n'a pas duré moins de dix-huit mois. Maladie, dont le gouvernement révolutionnaire a fait observer toutes les phases, et dont il s'est fait rendre un compte officiel et journalier jusqu'à l'instant de sa mort. On a dit que ses restes

avaient été portés dans le cimetière de Ste-Marguerite; mais comme aucunes mains amies n'avaient soutenu son corps défaillant et soulevé sa tête mourante, il ne s'est trouvé aucune main pieuse pour bénir cette misérable fosse, et pour y marquer ce coin de terre, où venaient aboutir tant de gloire et d'atrocités, tant d'espérances déçues et de lâchetés féroces. Il n'est donc pas étonnant que les fouilles ordonnées par le Roi son oncle, en 1797, n'aient produit aucun résultat. Il ne faut pas être surpris, non plus, de ces tromperies au moyen desquelles on voudrait exploiter la crédulité publique. Il a déjà paru depuis la mort de ce Prince, jusqu'à cette présente année 1799 (le 8 septembre), quatre Louis XVII, en compétition l'un de l'autre, aussi bien qu'en instance de contribution de la part des Royalistes. Vous imaginez bien qu'aucun de ces faux Dauphins ne s'est jamais présenté devant Mme de Tourzel, à qui nous en avons toujours référé pour décider notre reconnaissance. C'est une fourberie, comme tant d'autres, mais elle ne saurait être adoptée sans une insigne folie. (*Note de l'Auteur.*)

CHAPITRE VII.

Charles de Bourbon-Montmorency-Créquy. — Ses griefs et ses poursuites contre l'auteur. — Protection qu'il reçoit de l'Assemblée nationale. — Lettres de plusieurs députés à ce personnage. — Lettres de l'abbé Lamourette, de M. de Talleyrand, de Robespierre et du général Lafayette. — Accusations ridicules et procès criminel.

Ma belle-fille m'écrivit une ou deux fois des environs de Fribourg, où elle s'était réfugiée, et elle me disait, entre autres nouvelles, qu'elle avait rencontré le Baron de Breteuil, qui lui avait raconté ce qui va suivre. Il y avait en Allemagne, et pour le moment en Prusse, un singulier personnage, émigré, disait-il, et qui se faisait appeler M. de Bourbon-Montmorency-Créquy, lequel était entré subitement, et sans autre cérémonie, dans l'arrière-cabinet du Prince Henri de Prusse, où se trouvait alors la Duchesse de Courlande, avec Mme de Sabran, le Marquis de Boufflers et quelques autres émigrés français. Après s'être approché du vieux prince, auquel il se mit à dire à voix basse une foule de choses à peu près inintelligibles, il ouvrit un coffret qu'il avait ap-

porté, en lui disant : —Monseigneur, je vais vous prouver comme quoi cette exécrable famille de Créquy a fait de son mieux pour m'empêcher de continuer mon illustre lignée, et pour usurper tous mes biens. Le Prince Henri se lève et se récrie ; on approche et l'on voit un horrible objet qui paraissait avoir été détaché de quelque momie... On met le plaignant à la porte ; on a soin de le consigner à la grille du château ; et ceci me parut une extravagance à laquelle je ne fis pas autrement d'attention.

Quelque temps après, l'Abbesse de Saint-Antoine (1) me fit dire de me tenir en garde contre les entreprises d'un aventurier qu'on avait chassé des terres de l'empire, où il avait fait semblant d'émigrer, et qui projetait de revenir à Paris pour nous y dénoncer et nous y poursuivre en restitution de toute notre fortune, et notamment du domaine ducal de Créquy, qui ne valait pas moins de cent *mille* écus de rente. Il était pourtant bien avéré que votre maison ne possédait plus ce grand fief, par la raison que, n'étant pas réputé *salique*,

(1) Gabrielle, Princesse de Beauvau, Abbesse du monastère royal des Bénédictines de la rue Saint-Antoine, à Paris, et sœur du Maréchal de ce nom, laquelle est morte il y a quelques années. Le Chevalier de Boufflers, son neveu, disait toujours qu'elle était la personne la plus naturellement spirituelle et la plus naïvement piquante qu'il eût jamais connue. (*Note de l'Éd.*)

il avait été porté par l'héritière de votre branche aînée dans la maison de Blanchefort, et de là dans l'héritage des Ducs de Bouillon. — Mon Dieu, répondis-je à Mme de Saint-Antoine, il n'a qu'à venir, et je ne pense pas qu'il existe un tribunal assez stupide ou assez prévaricateur pour lui donner gain de cause. Vous allez voir si je n'avais pas sujet de me confier à l'intelligence et l'intégrité d'un tribunal révolutionnaire?

Notre antagoniste, auquel il m'est impossible de donner un nom certain, car on n'a jamais pu savoir au juste ni quel était, ni d'où sortait cet homme-là; notre antagoniste, dirai-je, avait débuté par présenter une pétition à l'Assemblée nationale, dans laquelle il se disait fils légitime de Louis XV et d'une fille naturelle de Louis XIV, à laquelle il avait fabriqué la risible qualification de *princesse de Montmorency, de Schœitzberg, de Freyberg et du saint Empire romain.* Il est à noter que ladite princesse aurait possédé des *états*, et qu'elle aurait été *souveraine* en Allemagne, ce qu'il était bien aisé d'éclaircir et de réfuter, pour peu qu'on eût un almanach et du sens commun. Notre homme se plaignait d'avoir été détenu prisonnier par ordre de mon beau-père, et pendant quarante-six ans, s'il vous plaît. Il m'accusait, nommément et notamment, d'avoir

sollicité et obtenu un ordre du Roi Louis XVI pour le faire *saigner des quatre membres*, et voici le texte de sa narration :

« Les sieurs Blancheford et Davaud, juges de « la prévôté, étant présens dans mon cachot, « ainsi que les dames de Créquy, on me mit « absolument nu; on me lia sur une chaise de « bois, après quoi Madame et M. de Créquy « montrèrent l'ordre qu'ils avaient apporté, en « commandant à leur chirurgien de m'ouvrir les « quatre veines. Ce particulier, tout troublé, pra- « tiqua effectivement deux saignées aux bras, dont « je porte encore les marques; mais il ne voulut « point faire celles des pieds, en disant que ces « opérations suffiraient, me jugeant, alors saisi « de frayeur, en état prochain de mort. Quand « mes persécuteurs, et usurpateurs de mes biens, « furent partis, le chirurgien, qui n'avait pas eu « de peine à reconnaître leurs projets infâmes, « referma mes saignées, et mit tout en usage « pour me rappeler à la vie, malgré que je fusse « moribond, vu la quantité de sang que j'avais « perdue; et depuis ce temps-là ma santé en a été « considérablement affectée. Voilà pourquoi je « demande à l'auguste Assemblée nationale, d'a- « bord la punition exemplaire des ci-devant et « soi-disant Créquy, ensuite la restitution de tous

« les biens qu'ils possèdent injustement, et qui « m'appartiennent, et finalement des gardes na- « tionaux pour veiller à la sûreté de ma personne, « avec ma réintégration dans les domaines, terres « et châteaux de Chambord, de Bellevue, du « Plessis-Picquet et autres maisons de plaisance « dont les noms me sont échappés, et qui m'a- « vaient été donnés en apanage par le roi mon « père, comme aussi plusieurs millions de piastres « d'Espagne, et autres richesses immenses et « inappréciables; mon intention étant qu'un tiers « de ces biens sera pour payer les dettes de l'état, « et un autre tiers pour procurer à la *Société pa-* « *triotique des jeunes Français*, établie au prieuré « de la rue Saint-Martin, et fondée par M. *Léo-* « *nard Bourdon*, tout le développement dont cet « établissement, si précieux pour la régénération « des mœurs et l'affermissement de la liberté et « de l'égalité, est susceptible. Ce sera faire justice « à l'infortuné pétitionnaire,

CHARLES DE BOURBON-
MONTMORENCY-CRÉQUY,

Victime du despotisme royal, du fanatisme sacerdotal et de la tyrannie nobiliaire. Rue de Richelieu, hôtel de la Marine, à Paris. Ce 13 novembre 1791.

Vous imaginez peut-être que l'Assemblée na-

tionale eut assez de bon sens pour passer à l'ordre du jour, après avoir écouté patiemment une pareille kirielle de bêtises et de suppositions extravagantes. Eh bien ! pas du tout. M. de Bourbon-Montmorency-Créquy (je vous demande un peu comment ces trois noms-là pouvaient se trouver légalement mis ensemble?) fut accueilli le plus honorablement et le plus favorablement du monde. MM. Bailly, Target, Camus, Brissot, Lafayette, et surtout l'abbé Lamourette, évêque constitutionnel du département du Rhône, s'imaginèrent de prendre fait et cause pour cette innocente et intéressante victime de l'*inhumanité nobiliaire*. Notre homme ne manqua pas de s'en prévaloir en faisant imprimer leurs lettres, ainsi qu'il appert des journaux du temps (1), et finalement il en vint à mettre dans ses protections et ses poursuites une telle confiance, qu'il poussa la folie jusqu'à me dénoncer à l'Assemblée nationale, en m'accusant de l'avoir fait *infibuler*, à l'exemple des maîtres d'école et des directeurs des théâtres de l'ancienne Rome ; mais, de ma part, ce n'était pas seulement pour l'obliger à vivre dans la continence, comme les écoliers et les histrions romains, c'était

(1) Voyez les pièces justificatives.

pour l'empêcher d'*avoir des enfans*, disait-il, afin de maintenir mon fils dans la possession du duché de Créquy, dont il ne lui restait seulement pas un pouce de terre. L'*infibulation* dont il s'agit devait avoir eu lieu, non pas au moyen d'un étui de fer, comme ceux dont parle Suétone, mais au moyen d'un *anneau d'or*, à charnière, en forme de *boucle d'oreilles*, et solidement ajusté par deux *chaines d'or* qui traversaient l'*os sacrum*, et qui venaient aboutir à un *cadenas* également d'*or*, dont il demandait à l'Assemblée de me condamner à lui restituer la clef, ce qui m'aurait prodigieusement embarrassée. Il m'accusait tout aussi faussement, vous pouvez bien y compter, de lui avoir fait ouvrir la bouche avec un *bâton ferré*, pour lui faire avaler forcément un breuvage d'*impuissance* composé de son *propre sang*, de celui d'une jeune fille *innocente*, qui figurait au nombre des témoins, s'il vous plaît? et de plusieurs autres *drogues* que la *pudeur* ne leur permettait pas de nommer, disaient-ils, en présence de l'Assemblée législative, sur laquelle il paraît que cette partie de la dénonciation produisit une impression très-douloureuse, avec un éclat d'indignation la plus terrible contre ces *atroces Créquy!* comme disait à mon avocat cet animal de M. Roland, qui ne pouvait jamais douter de

rien sitôt qu'on accusait un membre de la Noblesse ou du Clergé de France.

Tout ce que je vous rapporte est *constaté* par une suite de procès-verbaux aussi bien conditionnés que possible, et signés par quatre chirurgiens *patriotes*, lesquels déclarent avoir libéré M. de Bourbon-Créquy de cette coupable infibulation, dont soixante et six témoins n'hésitent pas à m'attribuer l'exécution criminelle. Les mêmes témoins certifient que le pétitionnaire est marqué sur *le bas du dos* d'une espèce de chandelier à sept branches qui s'appelle un *créquier de gueules*, et, de plus, que les chirurgiens experts, assistés d'un commissaire héraldique, ont vérifié que le pétitionnaire avait apporté *en naissant cette marque naturelle de la partie principale des armoiries de la maison de Créquy*. Merveilleux privilége et singulier motif pour me déposséder de mes terres du Maine et de mon hôtel de la rue de Grenelle à Paris!

La chose qui m'ennuyait le plus dans cette incroyable poursuite, c'était la sottise et la frayeur de mes gens d'affaires, qui me persécutaient pour me faire abandonner mon domicile et pour me faire quitter Paris; ils prétendaient que le peuple viendrait m'égorger, mais je les envoyais paître en disant qu'ils étaient des poules

mouillées. — Mais, Madame, il a déjà obtenu sentence pour vous déposséder de votre hôtel, qu'il a réclamé comme étant provenu de l'héritage du Roi, son père. — Allez dire à vos imbéciles de juges que j'ai acheté cette maison-ci du Marquis de Feuquières, et pour ma vie durant. Je n'en sortirai pas vivante, et volontairement du moins!

La suite a prouvé que j'avais eu raison de ne pas en démordre, car après trois années d'impostures et de persécutions incroyables d'une part, et de résistance et de persistance continuelles de l'autre, ce misérable homme a fini par être condamné à la guillotine, et par être exécuté, pour lui apprendre à se dire le fils de Louis XV et de mademoiselle de Montmorency, bâtarde de Louis XIV, comme aussi pour le récompenser d'avoir été le petit-fils, le gendre et l'héritier d'un Comte Alphonse de Créquy, qui n'exista jamais. Il a péri sur l'échafaud, à la barrière du Trône, en qualité d'*aristocrate*, le 7 thermidor an deuxième de la république, ainsi qu'il est rapporté dans les gazettes du temps. Son acte de condamnation lui donne les noms de *Charles-Alexandre de Bourbon-Créquy*. On a cru que ce devait être un marchand de tripes et de gras-double du quartier Saint-Denis, qui s'appelait

Nicolas Bézuchet; mais on n'a jamais pu s'assurer quel était le véritable nom de cet imposteur, dont les manœuvres ont fini par aboutir au supplice. Il a causé beaucoup d'embarras à mon fils, surtout pendant notre emprisonnement et mon jugement au tribunal révolutionnaire, dont je vous donnerai les principaux détails en temps et lieu. En attendant mieux, je vous rapporterai seulement quelques-unes des lettres de protection qu'on accordait contre nous à ce maudit personnage, et qu'il a fait publier dans un opuscule intitulé : VÉRITÉS EFFRAYANTES. (Chez Pongin, rue Mazarine, etc. Voyez pièces justificatives). C'est une chose à n'y pas croire; et du reste vous en trouverez la substance dans toutes les gazettes de la Révolution.

Copie de la lettre de M. l'Évêque de Lyon.

A M. DE BOURBON-MONTMORENCY-CRÉQUY.

Paris, 9 novembre 1791.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous renvoyer votre précis « que j'ai relu avec un nouvel intérêt. Vos mal- « heurs, en vous rendant plus précieux aux yeux « de l'humanité, et plus cher à toutes les ames

« sensibles, vont devenir une attestation bien « éclatante de la nécessité de la grande révolution « qui nous délivre de tant d'oppressions féroces de « l'innocence, et qui éclaire tout le genre humain « sur l'affreux caractère de ceux qui ont osé s'en « établir les maîtres. Vous allez jouir d'un triom- « phe que partageront tous les peuples de l'Eu- « rope; j'en jouis d'avance avec tous mes collègues « de l'Assemblée. Il sera bien glorieux pour vous, « Monsieur, de sortir de tant de tribulations, sous « la garantie des lois constitutionnelles, et dans « un temps où il y a plus d'honneur à obtenir « l'estime et à exciter la sensibilité d'un peuple « vertueux et bon, qu'il n'y en eut jamais à être « né l'enfant des rois. Recevez les assurances de « tous les sentimens qu'inspirent vos vertus et « tous les maux que vous avez endurés, et avec « lesquels je suis inviolablement, Monsieur, votre « très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé ADRIEN LAMOURETTE,
Év. métrop. de Lyon.

Billet de M. de Talleyrand à M. Alexandre de Créquy, etc.

Hôtel de la Marine, rue Richelieu.

« J'ai l'honneur de souhaiter le bonjour à

« Monsieur B. M. de Créquy. J'ai donné son mé-
« moire imprimé à un de mes amis; je voudrais
« qu'il voulût bien m'en donner un autre pour
« en faire relater les principaux faits dans le
« projet d'adresse en question. Monsieur de Cré-
« quy peut compter sur mon dévouement. Il est
« sincère.

TALLEYRAND.

Ce mardi.

C.

Copie de la première lettre de M. de Robespierre.

Paris, 10 novembre 1791.

« Monsieur, vous me trouverez toujours dis-
« posé, comme je le dois, à vous seconder de tout
« mon pouvoir, avec le zèle que vous pouvez
« attendre d'un sincère ami de l'humanité gémis-
« sante et de la liberté combattue par les deux
« fanatismes. J'aurai l'honneur de vous attendre
« et de vous recevoir chez moi, dimanche matin.
« Croyez, Monsieur, que je suis avec tout le respect
« qu'inspirent votre courage et vos malheurs,
« votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé ROBESPIERRE aîné.

Copie de la seconde lettre de M. de Robespierre.

« J'ai l'honneur de présenter à Monsieur de

« Créquy mes complimens et mes félicitations sur « le succès que l'opinion de mes collègues a dû « me faire augurer, et de le prévenir que l'Assem- « blée nationale a arrêté qu'il serait reçu à la « barre dimanche prochain. J'ai appris qu'il « s'était mis en rapport avec notre collègue Vau- « blanc, et je ne lui en aurais pas donné le conseil « pour plusieurs raisons, dont je lui rendrai « compte à notre prochaine entrevue.

Signé ROBESPIERRE aîné.

Copie de la troisième lettre de M. de Robespierre, et cause de son refroidissement pour moi.

« Monsieur de Créquy m'écrit qu'il doit aller « voir M. de Vaublanc, vendredi matin, et moi je « lui donne le conseil de n'en rien faire, à moins « qu'il ne veuille s'aliéner une partie notable de la « majorité de l'Assemblée qui suspecte, non sans « raison, le patriotisme de ce député. Je ne suis pas « satisfait du *projet d'adresse* de M. de Créquy. « Je trouve qu'il existe aussi, dans son mémoire « imprimé, plusieurs passages qu'il aurait fallu « revoir et corriger avant de les lancer dans la pu- « blication, sous les yeux d'un public et d'une As- « semblée qui renferme des élémens d'une nature « hétérogène, et dont un assez grand nombre de

« membres, seront et doivent être naturellement « opposés à des réclamations ou dénonciations « semblables à celles de M. de Créquy. Encore « une fois, je suis fâché qu'il ne sache ou ne « veuille pas s'y prendre de manière à tirer parti « de tout ce que sa position présente d'intéres- « sant et d'excellent.

Signé R. a.

Lettre du Maire de Créquy-le-Châtel, à Monsieur de Bourbon-Montmorency-Créquy, victime de l'arbitraire.

AU NOM DE TOUS LES CITOYENS
DE CETTE COMMUNE.

Citoyen, cher et ancien Seigneur,

Non, jamais la joie n'a donné plus d'influence d'amour patriotiste dans les cœurs sensibles, en apprenant toutes les tortures et autres vexations que vous avez souffert d'un usurpateur et usurpatrice sanguinaires. Il faut que malgré l'intrigue cabaleuse, il faut que la justice se fasse jour et et vous fasse triompher de vos spoliations; mais comme aussi il faut pardonner pour être généreux, et que chaque amour-propre devienne un amour général. Honoré de votre présent par le cadeau de votre adresse à l'Assemblée législative et de

votre mémoire au peuple français, il faudrait avoir des cœurs incompatibles et martial pour ne pas se soustraire à la justification de vous en savoir libéré. Oui ! notre concitoyen et ancien Seigneur, nous avons le cœur martial pour combattre contre les ennemis du bon ordre, et pour soutenir une nation si favorisée et qui aujourd'hui est une famille fraternelle. Il est donc de notre devoir que les liens de la concorde abattent toutes les lois anarchiques, afin que le nom de Français soit à jamais honoré des siècles à venir : c'est le seul de nos vœux, cher compatriote, recevez de nous un attachement de fraternité au nom de tous mes concitoyens en attendant le plaisir de vous voir réinstallé dans vos propriétés de ce département. Je vous salue avec une fraternité civique et d'amitié.

Votre très-humble,

GOGELLET,

Maire de Créquy, département du Pas-de-Calais, arrondissement de Montreuil-sur-mer.

Ce 30 décembre.

Copie d'une lettre de M. de Lafayette.

« Je ne doute en aucune façon, Monsieur, de vos malheurs et des sévices dont vous avez été la victime ; cependant, Monsieur, permettez-moi

de conserver un doute qui ne s'applique qu'à la personne de votre persécuteur, et nullement à la réalité de la persécution. Je connais depuis longues années, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire mardi dernier, une des personnes à qui vous vous en prenez, et je vous avouerai que tout ce que je connais de son caractère et de ses habitudes, me paraît, si ce n'est en opposition formelle, au moins en notable dissemblance avec une pareille conduite. Je sais que la dévotion n'est souvent qu'un masque ; mais je dois supposer que les apparences de la moralité et de l'humanité ne sauraient être gardées de manière à pouvoir tromper ce que l'on appelait autrefois la ville et la cour, et ceci pendant quatre-vingt-sept ou huit ans. Monsieur, permettez-moi de me récuser en vue d'une pareille incertitude ; soyez assuré que je n'en conserve pas moins le plus vif intérêt pour vos malheurs, ainsi qu'une parfaite estime pour votre caractère. J'ai l'honneur d'être avec un entier dévouement, votre T. H. serviteur.

Signé LAFAYETTE.

14 décembre.

Cet admirable général avait cru faire un acte d'équité miraculeuse, en écrivant qu'il ne me supposait pas capable d'avoir fait infibuler un

parent de mon fils, et de l'avoir fait saigner des quatre membres, afin d'usurper et de m'approprier la totalité de ses biens. Mais il n'en aurait pas voulu dire autant de votre père, et de votre grand-père encore moins; ce qui fait que je lui jetais la pierre au lieu de le remercier, tout aussitôt qu'il arrivait chez ma nièce de Tessé, qui était la tante de sa femme. J'en reste là pour aujourd'hui sur le chapitre de mon procès. Voici le moment de vous parler d'une calamité plus funeste, et d'un accident bien autrement mémorable et douloureux que mes tribulations révolutionnaires.

CHAPITRE VIII.

Départ de la famille royale. — Arrestation du Roi à Varennes. — Un mot de la Reine pendant le sommeil de son fils. — *Malentendu* qu'on reproche au Duc de Choiseul. — Jugement de l'auteur sur la conduite et le caractère de M. de Choiseul. — Réclamations de M. de Choiseul contre les *Mémoires du Marquis de Bouillé*, pendant la restauration. — Sa résignation présumable depuis la révolution de juillet, etc.

Le départ de Louis XVI et cette réunion d'accidens qui vinrent s'opposer au passage de la famille royale à Varennes, est certainement un des incidens les plus funestes et les plus affligeans de la révolution française. L'héritier de nos rois quitte furtivement son palais au milieu de la nuit; il rejoint en silence une épouse alarmée, ses enfans, sa sœur et quelques serviteurs fidèles. Il a eu le bonheur de pouvoir éviter tous les pièges qui sont tendus autour de lui, pour le perdre; il a échappé à tous les dangers qu'il pouvait prévoir, et tandis que la voiture qui renferme le Roi, le Dauphin, la Reine, Madame Royale et Madame Élisabeth, se dirige avec rapidité vers la frontière du Nord, il se trouve qu'à cent lieues de sa capi-

tale, il est reconnu, ou pour mieux dire, il est deviné par un homme du peuple, qui n'avait jamais rien vu de lui, si ce n'est l'écu du prince et l'empreinte de son effigie sur la monnaie. Agité par un instinct sanguinaire et par une ardeur de nuire inexplicable, à moins qu'elle ne fût inspirée par la furie du régicide et de l'impiété sacrilége, cet homme s'est mis à poursuivre la voiture du Roi jusqu'à Varennes : il y secoue pendant la nuit les torches de la rébellion, et les habitans, qui s'éveillent à ses cris, s'élancent à demi-nus sur le pavé de cette infame bourgade. On les aurait pris pour des spectres ou des messagers de l'enfer ; les uns portant des fourches, comme le génie de la révolte et les démons séditieux du poète; et les autres armés de faulx, comme des ministres de la mort. On arrête la voiture du Roi, et le tocsin rassemble autour de lui dix mille forcenés. Retenu dans une chambre de l'auberge avec sa famille, il attend et finit par y recevoir un décret de l'Assemblée législative qui commandait aux citoyens, aux militaires, aux magistrats et autres sujets du Roi, de s'opposer à son départ. « Il n'y a plus de Roi en France ! » répondit le martyr à l'envoyé de Lafayette ; ensuite il posa l'insolent décret sur une couchette grossière où le Dauphin sommeillait paisiblement

à côté de sa sœur. La Reine, qui restait assise et qui veillait auprès de ses enfans, jette un regard assuré sur ces prétendus mandataires du peuple, et prenant le message de l'Assemblée qu'elle laisse tomber à ses pieds ; « Je ne veux pas, dit-elle, que « cet infame écrit souille la couche de mon fils ! »

Qui pourrait exprimer la dignité, la délicatesse et la bonté d'un maître si généreux? Qui pourra vous faire déplorer avec assez de larmes l'effroi, les tourmens et les afflictions de cette femme toute royale? Au milieu des clameurs impies dont sa personne et sa famille étaient l'objet, à travers les flots d'une populace irritée; on entraîna le Roi, la Reine et leurs enfans pour les ramener à Paris..... Ainsi, des ordres bien observés, des mesures si bien prises, et tant de précautions dictées par la sagesse du Roi, la fidélité des soldats, la bravoure et le dévouement des chefs de l'entreprise, tout cela vient échouer dans une bourgade obscure, par la malveillance d'un maître de poste; en sorte que c'est vraisemblablement un misérable, nommé Drouet, à qui nous devons les crimes de la Convention, trois années de carnage et douze ans de calamités sans nombre avec des regrets éternels.

Le sentiment qui résulte de cette catastrophe de Varennes est doublement pénible, en ce qu'il

s'y joint la contrariété la plus douloureuse et l'irritation de la haine et du mépris contre les révolutionnaires, à la terreur de la Providence, à cet effroi de la conscience et de la raison qui vient saisir le cœur humain, quand la destinée de l'homme juste nous apparaît, comme le Destin de l'antiquité païenne, ou comme la Fatalité de l'islamisme, en opposition directe avec la justice de Dieu. *Non est sapientia contra Dominum, et propter peccata terræ multi principes ejus.* Sans doute, il n'est point de sagesse contre le Seigneur, et quand les tyrans se multiplient, c'est en raison de l'iniquité des peuples.

En vous parlant de la bravoure et du dévouement des chefs de l'expédition, il ne saurait être question que du Comte Charles de Damas, du Comte Charles de Raigecourt et du Marquis de Bouillé; car, en vérité, je n'ai pas eu l'intention d'y comprendre le Duc de Choiseul, qui ne se serait pas conduit différemment s'il avait agi de concert avec le Duc d'Orléans et les autres ennemis du Roi, pour faire manquer l'entreprise. Il avait écrit (sans commission ni permission de le faire) à tous les chefs de tous les détachemens qu'on avait échelonnés sur la route du Roi, de manière à leur faire supposer qu'il ne fallait plus s'attendre à voir arriver personne; M. de Damas

n'en tint compte, parce qu'il savait à quoi s'en tenir sur la pauvre tête et le peu de jugement de ce donneur d'avis, de sorte que le détachement qui se trouvait à Clermont n'en fit pas moins son office d'escorte; mais M. d'Andoins, qui ne connaissait pas assez parfaitement le Duc de Choiseul, pour savoir qu'il ne fallait jamais écouter ce qu'il disait ni prendre garde à ce qu'il écrivait, M. d'Andoins se crut obligé de faire desseller tous les chevaux, et d'envoyer dormir tous les cavaliers du détachement qu'il commandait à Sainte-Menehould, de sorte qu'ils ne purent arriver à temps jusqu'à Varennes, où la présence de ces fidèles soldats aurait infailliblement déterminé l'inaction du peuple et la libération de la famille royale. Ce pauvre d'Andoins en est mort inconsolable; — je ne connaissais de ce Duc de Choiseul, nous disait-il, que le nom qu'il porte et qu'il doit à sa femme. — Hélas! s'écriaient tous les Choiseul de la nature (en gémissant à double intention), c'est un nom qui se trouve bien mal porté!... Toujours est-il que ce malheureux Choiseul éprouve continuellement une agitation pour faire, avec une impuissance d'opérer, qui le rend insupportable et qui pourrait en faire un homme dangereux. On n'a jamais compris pourquoi ni comment il avait été mis dans la confidence d'une

chose importante, et surtout d'une affaire aussi majeure que ce départ du Roi? Si le Duc de Choiseul devient jamais démocrate ou révolutionnaire, il pourra se vanter d'avoir été la première cause de tous les malheurs de la famille royale; il pourra demander sa part des honneurs de 93 avec Drouet le maître de poste, et Rublatout le taillandier (1).

(1) En 1822, 1823, 1824 et 1825, à la suite de la publication des *Mémoires de MM. de Bouillé*, M. de Choiseul avait essayé de se disculper, dans les journaux, et notamment dans le *Drapeau blanc*, où l'on pourra trouver ses protestations de fidélité *pour nos maîtres légitimes*. Comme M. le Duc de Choiseul-Stainville est devenu septuagénaire, et aide-de-camp de M. le Duc d'Orléans, il ne mettra peut-être pas, aujourd'hui, la même ardeur et la même opiniâtreté dans sa défense. (*Note de l'Éd.*)

CHAPITRE IX.

L'abbé Desmarets. — Révélations sur un des principaux agens de la police impériale. — Une bonne nouvelle de l'émigration. — Les funérailles du général Duphot. — Anniversaire des 13 et 14 juillet. — Représentation scénique à Notre-Dame. — L'évêque du département de la Seine et M. de Talleyrand — Ils assistent à cette parade révolutionnaire. — On chante *Ça ira* dans cette église. — Le député Gasparin. — Il est *organiste* et devient régicide. — Lettre du Dieu St.-Simon à l'auteur. — Entreprise industrielle dont M. de Talleyrand veut être actionnaire. — Projet de démolir la Métropole de Paris. — Proposition de fabriquer des pipes. — Réponse de l'auteur au Dieu St.-Simon. — M. Rouillé de Lestang. — Son caractere honorable et ses habitudes remarquables. — M. de Pastoret, héritier de M. de Lestang. — Origine de sa famille et singularité de ses armoiries. — Notice biographique sur M. le Chancelier.

Retournons à nos débats judiciaires avec Nicolas Bezuchet, car encore est-il indispensable que nous donnions à un personnage réel (et malheureusement par trop réel) un nom quelconque; je ne saurais lui reconnaître le droit de s'appeler Bourbon ni Créquy; ainsi, va pour Bezuchet. C'était d'ailleurs sous ce nom-là que tous mes gens d'affaires étaient convenus de le poursuivre.

Je m'étais bien gardée de quitter Paris, où j'avais pu rendre quelques services à nos malheureux souverains, et je calculai que, si je me déplaçais après cette horrible journée du 10 août, ce serait pour tomber de Charybde en Scylla, ce qui fit que je restai cinq à six mois claquemurée dans mon hôtel, où je ne laissai plus entrer que mon fils, que M. le Duc de Penthièvre et que Mmes de Milon, de Fleury, de Noailles et de la Rivière.

Ce fut à la même époque que l'abbé Desmarets, mon chapelain, s'en alla de chez moi sans m'en rien dire; et quand j'appris qu'il avait fini par se marier, et par entrer dans la police, il est bien entendu que j'en ai rendu grâce au ciel! (C'est du départ de l'abbé que j'entends parler.) Je n'ai jamais revu Desmarets qu'une seule fois: c'était à la commission de radiation pour la liste des émigrés, sur laquelle on n'avait pas manqué de m'inscrire, quoique je ne fusse pas sortie de Paris depuis cinq à six ans. Nous fîmes semblant de ne pas nous reconnaître. Je me souviens qu'il se trouvait dans son antichambre un brave homme de l'armée de Condé qui m'attaqua de conversation, et qui me raconta les plus consolantes et les plus satisfaisantes nouvelles du monde; il m'assura positivement que le Roi n'était pas mort; c'était,

disait-il, un apothicaire de la rue Saint-Denis qui ressemblait parfaitement à Louis XVI, et qui s'était laissé mettre à mort à la place du Roi; il ajouta qu'il avait très bien connu cet estimable apothicaire, et que c'était, du reste, un excellent royaliste et signataire de la protestation de Saint-Merry. — Vous verrez, lui dis-je, que pour décider ce brave homme à se laisser guillotiner, on lui aura promis une rente viagère? — Oh! non, répliqua mon émigré, ce sera plutôt quelque bonne pension sur la gabelle ou sur les parties casuelles après la rentrée de nos princes; et ceci vous prouvera que mon nouvelliste était un fin matois. Il me dit aussi qu'il était allé quelques jours auparavant dans une tribune de la salle du Corps-Législatif, où l'on avait déposé le corps du général Duphot; lequel avait été poignardé dans les rues de Rome. Le cercueil était élevé sur une estrade au milieu de la salle, qui était toute pavoisée de drapeaux tricolores; on fit des panégyriques interminables à la gloire du défunt, et tous les législateurs défilèrent à tour de rôle en étendant la main droite sur le cercueil du général Duphot, et en disant, chacun avec l'accent de sa province : IL SERA VENGÉ! — Je n'y comprends rien, disait une vieille dame qui se trouvait dans la tribune, et j'entends : IL SERA MANGÉ! — Allons

donc, citoyenne, lui répondit un jeune officier républicain, manger le corps d'un général qui est mort en Italie il y a plus de trois mois! Comment peux-tu supposer que des représentans du peuple soient capables d'une pareille saleperie?..... Monsieur! lui dit notre émigré avec un air et d'un ton foudroyant, ces gens-là sont capables de tout! Il s'applaudissait beaucoup de cette belle réplique, et j'en ai ri toutes les fois que j'y ai repensé.

Revenons donc à ce procès, étrange épisode de ma longue vie; vous savez que je n'ai pas entrepris de vous faire l'histoire de France avant ou pendant la révolution : l'effet d'une révolution pareille à la nôtre etait d'isoler et de contracter nos sentimens dans un cercle d'affections tellement restreint, qu'au-delà de notre Souverain, de sa famille, de la nôtre et de quelques amis intimes, on ne voyait personne et ne songeait à nulle autre chose qu'à bien mourir. Tout ce que je vous dirai dorénavant, sera purement et simplement mon histoire, attendu que je ne me suis plus occupée de rien, si ce n'est de ce qui regardait personnellement les prisonniers du Temple et M. le Duc de Penthièvre; mon fils, ses enfans, mes vieilles amies

et quelques bons prêtres à qui je donnais l'hospitalité chez moi.

Le deuxième anniversaire de la prise de la Bastille avait été célébré de la manière la plus tyrannique, car on nous avait envoyé l'ordre d'illuminer, exigence à laquelle je n'avais pas voulu satisfaire, et ce dont il ne m'arriva rien, grâce à Dieu! Vous verrez qu'il m'a toujours fait la grâce de ne montrer aucune faiblesse et de ne donner aucun scandale.

Il y avait eu la veille une horrible parade à Notre-Dame, où l'évêque constitutionnel de la Seine avait trôné sur la chaire de M. l'Archevêque, en assistant à la représentation d'une parade intitulée CONQUÊTE DE LA BASTILLE, lequel hiérodrame était mêlé d'évolutions militaires avec des couplets fabriqués par un jeune homme appelé M. Désaugiers (je ne doute pas qu'il ne s'en soit repenti quand on l'a mis en prison). L'organiste avait été prévenu la veille, au nom du corps électoral et des quatre corporations administratives; c'est à savoir le Club des Jacobins, le Département, le District et la Commune de Paris, pour qu'il eût à se rendre à l'église métropolitaine afin d'y jouer l'air national et patriotique de *Ça ira*. Voici les paroles de ce cantique :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrate' à la lanterne!
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les aristocrate', on les pendra!

Mais ce pauvre organiste avait dit pour dissimuler son aristocratie, et parce qu'il avait bonne envie de ne pas être pendu, il avait dit que ce bel air de métropole était trop nouveau pour se trouver dans son répertoire, et qu'il ne saurait comment s'en acquitter. Ce fut un député nommé Gasparin qui joua de l'orgue et qui ne s'en tira pas trop bien, quoique ce fût son ancien métier. A la vérité, c'était dans les rues qu'il en avait joué et c'était de l'orgue de Barbarie, disait-on; mais la chose n'est pas exactement certaine, et c'était peut-être de la vielle organisée? Vous verrez dans les *Actes des apôtres*, à propos de ce Gasparin, qu'ayant été nommé du *comité de correspondance*, à la Convention nationale, il avait eu la conscience de demander son remplacement parce qu'il ne savait lire que l'écriture imprimée; il n'en a pas moins voté pour la mort du Roi, par conscience (1); et quant à M. de Talleyrand, con-

(1) M. son fils a l'insigne honneur de siéger à la chambre des pairs, en vertu d'une ordonnance *signée* Louis-Philippe. Il est en contestation perpétuelle avec tous les journaux de Lyon, parce que c'est un homme d'un caractère inflexible, et qu'il avait pris, en 1817 ou 1818, la ferme résolution de s'appeler Monsieur De Gasparin. (*Note de l'Éd.*)

sécrateur de M. Gobel, évêque de la Seine, je vous dirai qu'il assistait à ladite cérémonie triomphale côte-à-côte avec son confrère en église constitutionnelle, et sur la même estrade, en habit d'évêque. Il paraît que c'est la dernière fois qu'il se soit mis en violet, ce cher et digne prélat ! Mais tout ce que je vous raconte ici n'est qu'un préambule, et vous saurez que sept ou huit mois après tout ceci, l'église de Notre-Dame avait été mise en vente, et que c'était un M. de Saint-Simon, l'intime ami de M. de Talleyrand, qui l'avait *soumissionnée* pour la démolir.

Malheureusement pour M. de Talleyrand, qui voulait prendre part aux bénéfices de l'entreprise, il se trouva que M. de Saint-Simon n'avait plus ni crédit ni fortune ; et comme M. de Talleyrand n'avait jamais eu ni l'un ni l'autre, il ne leur fut pas possible de réunir une assez forte somme en assignats, pour obtenir à titre d'arrhes, apparemment, l'enregistrement de la soumission que ce prélat constitutionnel avait fait entreprendre, en ayant eu le bon goût d'arranger la chose à cette fin qu'il n'y parût pas à découvert. Il avait fallu *deux charettes* à M. de Saint-Simon pour transporter de chez lui jusqu'à la maison du *ci-devant St-Esprit*, place de Grève, une immensité d'assignats qu'il avait apprêtée pour son opération sacrilége ;

mais de compte fait, il s'en manquait encore de trois cent cinquante à quatre cents millions, pour qu'il eût complété la somme exigée par l'administration des biens nationaux; et voilà du moins ce qu'il m'écrivit en me demandant si je ne voulais pas lui prêter deux cent vingt mille francs en numéraire, afin de les convertir en papier, et d'y profiter raisonnablement. Il avait ouï dire à M. de Sillery que j'étais une riche *capitaliste*, et que je devais me trouver fort embarrassée pour employer ce qu'il appelait mes capitaux!

Ce M. de Saint-Simon avait déjà pris la peine de m'écrire il y avait de cela deux ou trois mois, et c'était pour me proposer de prendre un intérêt dans une fabrique de pipes et de poterie, dont M. de Liancourt avait fait les premiers frais; mais vous pensez bien que je n'avais pas pris la peine de lui répondre. Vous représentez-vous votre grand'mère, Mlle de Froulay, Tessé, Beaumanoir et Lavardin, qui aurait fait faire des cruches, des pipes et des pots de chambre de terre, afin de les vendre? Je suis pourtant fâchée de n'avoir pas gardé copie de la réponse que je fis à cet extravagant Saint-Simon relativement à la démolition de Notre-Dame, et parce qu'il m'avait parlé de l'Empereur Charlemagne, en disant qu'il était son petit-fils; ce que je ne voulus pas souffrir

impunément. Du reste, je l'avais si bien complimenté sur l'origine de sa famille et son extraction de la maison de Vermandois, qu'il m'écrivit une lettre remplie d'injures, et que je n'ai plus entendu reparler de lui. Il faut convenir que c'était une étrange espiéglerie de M. de Sillery; sa femme n'y comprenait rien (1).

Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous parler d'un notable personnage, entre mes contemporains, riche, honorable et généreux citoyen qui s'était trouvé, pendant longues années, à la tête de toutes les affaires municipales de Paris. On n'aurait pu s'expliquer comment ni pourquoi, si l'importance et la pleine confiance dont il était en possession n'avaient pas eu leur principe dans sa capacité, sa dignité modeste, et la parfaite obligeance de son caractère (2).

Avant la révolution de 90, on ne baptisait, on

(1) Ces deux premières lettres du Messie des St.-Simoniens font partie de la collection d'autographes de M. Duval-Dumpierre, à qui Mme de Créquy les avait données ou confiées en 1799.

(*Note de l'Éditeur.*)

(2) David-Étienne Rouillé de l'Étang, Fermier, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne et Finances de France. C'est, je crois bien, le dernier protestant qui se soit soustrait aux pénalités de la révocation de l'Édit de Nantes, en se convertissant. Il était né bon gentilhomme, mais de famille huguenotte, et ne jouissant par conséquent d'aucune sorte de privilège; il me semble que c'était comme enseigne de son abjuration (très édifiante et profondément sincère, en vérité!), qu'il

ne mariait et n'enterrait jamais personne de la magistrature ou de la haute bourgeoisie de Paris, sans l'avoir convié d'assister à la cérémonie, où il ne manquait pas de se trouver lorsqu'il en avait le temps. S'il en avait eu la force, il aurait été l'exécuteur testamentaire ou le tuteur de tout le monde. Tous les honnêtes gens venaient le supplier d'être leur arbitre, et il accommodait si bien tous les procès, qu'on l'avait surnommé *le fléau des procureurs*. Il avait reçu je ne sais combien de legs assez considérables; mais, comme il ne manquait jamais de remettre la valeur d'un legs aux parens du testateur, on avait fini par ne lui léguer autre chose que des remerciemens, ce qui l'arrangeait beaucoup mieux.

Il s'était soulevé entre ma belle-fille et la Maréchale du Muy, veuve de son oncle, et pour la succession de ce Ministre, une contestation dans laquelle on entrevoyait le germe d'un procès: elle s'en désespérait; mais elle était excitée par ses gens d'affaires à ne rien céder, et c'était

avait obtenu l'agrément d'acquérir une charge de Secrétaire du Roi. Ceci m'avait fait lui dire, à l'hôtel de Penthièvre et après Boileau :

« Nous le savons, Monsieur, votre famille illustre
« De l'assistance au sceau ne tire point son lustre. »

Ce qu'il écouta modestement et ce qu'il entendit avec plaisir.

(*Note de l'Auteur.*)

pour ne pas abandonner les intérêts de son fils, à ce qu'ils disaient. Mais ce qu'elle me disait avec une sorte d'embarras, comme celui d'un malade qui demanderait à son médecin la permission d'user d'un remède de vieille femme, c'est qu'elle aurait eu bonne envie de proposer à la Maréchale du Muy de s'en rapporter à l'arbitrage de M. de Létang? Celle-ci finit par y consentir en dépit de l'avocat Siméon qui lui conseillait de n'en rien faire, et je m'en allai trouver M. de Létang, pour le prier d'examiner le testament, les consultations et autres paperasses, ce qui fut une affaire de quarante-huit heures. Il me répondit que personne ne trouverait son compte à poursuivre et soutenir un pareil procès, à moins que ce ne fussent les procureurs et les avocats des parties plaidantes, attendu que les immeubles qu'on voulait réclamer au nom de votre mère, avaient été distraits de la succession de de son oncle avant son mariage, et que c'était son cousin du Muy de Saint-Même qui devait s'en trouver en possession. Cette entreprise des gens d'affaires aurait eu le résultat de nous faire attaquer toutes les donations du Maréchal à ce collatéral de MM. du Muy, ce qui nous aurait plongés dans un dédale de procédures inextricables. Les instigateurs de cette mauvaise chicane

en furent cassés aux gages, et tout le monde exalta la sagesse et l'intelligence de notre Salomon citoyen!

— Monsieur de Létang, voilà qu'on va bâtir la place de Louis XV, est-ce que vous n'y voudrez pas bien mettre du vôtre, à celle fin d'en parachever la belle décoration?

— Vraiment oui! Monsieur, répondait-il au vieux Gouverneur de Paris, le Maréchal de Brissac, — le devoir de tous ceux qui le peuvent est de contribuer à l'ornement tout aussi bien qu'à la salubrité de cette capitale! — Et c'est lui qui a fait magnifiquement édifier la colonnade qui se trouve en pendant avec le Garde-Meuble, entre les hôtels de la Vieuville et de Coislin. Il y avait dans cet homme-là de l'Édile de l'ancienne Rome, en équilibre avec du sujet chrétien; du patriotisme gaulois et de l'urbanité monarchique. C'était un de ces hommes à caractère complet, comme on n'en voit guère, et je vous assure bien qu'il y aurait eu sa mémoire une inscription lapidaire et laudative à l'Hôtel-de-Ville, si j'avais eu l'honneur d'être la femme du Prévôt des Marchands, ou seulement d'un Échevin de Paris. Cette importance de respect et d'affection, qu'il avait dans l'opinion générale, était comme une sorte de rémunération publique à la gloire des

honnêtes gens, et ce digne M. de Létang est un personnage dont je me rappellerai toujours l'existence avec plaisir.

Il avait marié sa nièce avec un jeune Maître des Requêtes, appelé M. de Pastoret, qui était membre de l'Académie des inscriptions, et dont M. de Belloy, l'Évêque de Marseille, était l'ami d'enfance. Celui-ci nous disait toujours que cette famille était provenue d'un vénérable personnage, appelé Jean Pastoret, qui fut un des Régens de France, sous Charles VI, et dont on voit la tombe à l'abbaye royale de Saint-Denis, honneur qui n'a jamais été partagé que par Tanneguy du Chastel et par le grand Turenne. Il paraît que ce n'était pas une prétention déplacée; car elle avait été reconnue par les commissaires aux États de Provence, où ceci n'avait pas manqué d'inspirer une juste considération pour la naissance de MM. de Pastoret. Ils ont des armes très singulières, et la première fois que j'en vis l'empreinte, en recevant une lettre de M. de Pastoret, lequel était devenu Procureur-Général de Paris, j'observai qu'elles étaient semblables à des armoiries que j'avais remarquées sur un pilier de Saint-Denis, et qui ressemblaient à une *églogue*. Je me souviens aussi que ce bon M. de Létang se trouvait émerveillé de ma science,

et ne pouvait s'expliquer cette sorte d'érudition.

Malgré ma bonne intention de parvenir directement à Nicolas Bezuchet, vous voyez que je m'en laisse dérouter, et que je m'arrête à chaque minute. J'ai grand'peine à marcher vite et droit à présent. Laissez-moi respirer jusqu'à demain matin, passé neuf heures, et je vous dirai comment j'entrepris de me débattre contre mon dénonciateur, avec l'assistance de ce digne M. de Létang, l'oncle de M. de Pastoret (1).

(1) Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, Marquis de Pastoret, Chancelier de France et Chevalier des Ordres du Roi, est né à Marseille, en 1756, d'une ancienne et très noble famille parisienne. Roger Pastoret, qui donna son nom à l'une des rues du Marais; Jean Pastoret, qui soutint, au Parlement de Paris, de concert avec Pierre de Cugnieres, les franchises du royaume contre certaines prétentions étrangères; un autre Jean, petit-fils de ce dernier, lequel, après avoir contribué à remettre Paris sous l'obéissance de Charles V, devint l'un des membres du Conseil de Régence pendant la minorité de Charles VI, avaient donné à cette ancienne famille de magistrature une sorte d'éclat qu'elle perdit à l'époque des guerres d'Italie, lorsque ses membres s'arrêtèrent et se laissèrent oublier au fond d'une vallée de Provence. Le père de M. le Chancelier était Lieutenant particulier de l'Amirauté du Levant. Il avait, dès l'enfance, destiné son fils à la Magistrature, et celui-ci fut reçu, à 24 ans, Conseiller du Roi en la cour des aides de Paris. Il devint Maître des requêtes de l'hôtel du Roi en 1788, fut Procureur-Général syndic du département de Paris en 1789, lorsque les électeurs, réunis pour la première fois, eurent à choisir entre Mirabeau et lui, et devint député de Paris à l'Assemblée législative. Là, ses opinions,

favorables un moment aux changemens qu'avait trop vivement demandés la magistrature, se modifièrent aussitôt qu'il vit la réforme devenir une révolution sans mesure et sans avenir. Il y résista de tout son pouvoir, soit à la tribune, ou dans les comités ; il essaya d'éclairer le Roi sur ses dangers, et, tout en refusant le ministère, auquel il avait été deux fois appelé, parce qu'il ne put obtenir du Roi la liberté d'agir avec la promptitude et la vigueur qu'il croyait indispensables au rétablissement de l'autorité royale; il se déclara constamment pour les principes de devoir et de fidélité sans lesquels il n'y a point de société possible. Il avait cessé de paraître à l'Assemblée depuis l'attentat du 20 juin. La nouvelle du danger du Roi le détermina à y revenir le 10 août; mais pour y parvenir il fallait traverser (de l'hôtel bâti par M. de Létang sur la place Louis XV, jusqu'au château) une nuée d'hommes armés, de femmes furieuses, et d'assassins qui venaient d'égorger les Suisses de la garde et qui cherchaient des victimes nouvelles. Aucun domestique ne voulut accompagner M. de Pastoret. Sa jeune femme, nourrice d'un enfant au berceau, et aussi remarquable, alors, par sa beauté, qu'elle l'a été, depuis, par son esprit et ses vertus charitables, Mme de Pastoret, disons-nous, vint s'attacher au bras de son mari et le conduisit jusqu'à la porte de l'Assemblée. Là, il monta vers la tribune du Logographe où l'on avait placé le Roi, et tandis que ceux qui s'y asseyaient habituellement avaient déserté cette place, lui s'approcha le plus près possible du Roi pour recevoir ses ordres et lui témoigner son dévouement; mais tout était inutile alors. Le Roi passa de l'Assemblée au Temple, et de la tour du Temple à l'échafaud, et M. de Pastoret, obligé de fuir, ne reparut qu'à la chute de la Convention, alors que le département du Var le nomma député au conseil des Cinq-Cents. Il y devint l'un des chefs de ce qu'on appelait le *Parti de Clichy*; il y prit la plus grande part aux luttes, aux espérances et aux projets des royalistes, et fut condamné à la déportation par le décret du 18 fructidor, lorsque le Directoire, épouvanté de sa propre situation, ne crut pouvoir échapper au danger que par un coup d'état. Errant de nouveau hors de France, il n'eut la permission d'y rentrer qu'à l'époque du Consulat. Deux fois, en six années, les Collèges Électoraux de Paris

le désignèrent, alors, pour leur candidat au Sénat. Napoléon, qui ne l'aimait pas, le mit, cependant, sur une liste de présentation soumise au choix du Sénat, qui l'admit au nombre des sénateurs. Appelé par le Roi Louis XVIII aux honneurs de la pairie, il fut membre de la commission qui rédigea la charte de 1814, devint vice-président de la chambre en 1820, vice-chancelier en 1828, et Chancelier de France en 1829. Lorsque les événemens de juillet renversèrent le trône, avant même que la monarchie du 7 août ne se fût improvisée, mais du moment où le Duc d'Orléans se fut fait proclamer lieutenant-général par la chambre des députés, au lieu d'accepter loyalement et simplement la mission que le Roi lui confiait, M. le Marquis de Pastoret alla lui déclarer, à lui-même, qu'il ne pouvait et ne voulait plus exercer les fonctions de Chancelier. Il ne pouvait se démettre de sa charge qui est inamovible, et nous pouvons assurer qu'il ne s'en démit point, quoi qu'en ait dit une ordonnance officielle; il en abdiqua seulement les fonctions, et se retira dans sa famille avec la dignité de son caractère et de sa position. C'est en 1834, et lorsque des circonstances particulières ont engagé Madame, Duchesse de Berry, à quitter la tutelle de ses enfans, que M. le Chancelier de Pastoret a été déclaré Tuteur des Enfans de France. (*Note de l'Éditeur.*)

CHAPITRE X.

M. de Talleyrand. — Opinion de l'auteur sur la conduite de cet ecclésiastique. — Les nuages et la devise grecque. — Un helléniste battu par un cocher. — Election du maire de Paris. — Le Duc d'Orléans et Marat sont compétiteurs. — Vive Péthion! — Une audience chez Robespierre. — Une maxime de Philippe-Égalité. — Dénonciation dans le *père Duchesne*. — Équité de Robespierre envers l'auteur. — Mot d'une Espagnole au nain de l'Empereur. — Maxime de Stratonice. — Audience chez M. Target. — Audience chez l'abbé Dillon. — Digression sur les ouvrages anonymes et sur les pseudonymes.

M. de Létang m'avait prescrit certaines démarches, dont il espérait un résultat favorable au succès de ma défense, autant vaut dire à la justice de ma cause; mais il me conseilla de faire une chose qui me parut si rigoureusement pénible et si mortifiante, que je n'eus pas le courage de m'y résoudre. Il me dit qu'on avait cru remarquer que l'évêque d'Autun n'était pas étranger à cette folle poursuite; mais lorsque j'entendis parler d'aller faire la révérence à M. de Talleyrand, j'en devins réfractaire et crispée comme un orchys de Magellan. Je ne le saurais, lui dis-je, je ne saurais en conscience et sans me

scandaliser moi-même, entrer dans aucune relation volontaire avec cet évêque apostat. Ma confiance aurait l'air de supposer une sorte d'estime, et je vous dirai que c'est à mon avis le plus corrompu, le plus pervers et le plus détestable des révolutionnaires.

Un Pontife qui descend de sa chaire pour guider un parti furieux, pour guerroyer dans la politique afin d'intriguer dans l'agiotage; qui change sa mitre en bonnet rouge; qui a reçu mission pour prêcher aux hommes, au nom de Dieu, la soumission, l'ordre, la vérité, et qui vient, au nom de l'homme et de l'orgueil humain, semer l'erreur et soulever les peuples : un prêtre, un évêque qui ne sait plus obéir et qui veut commander, c'est une criminalité sans égale; et depuis Photius et Cranmer, on n'a rien vu de plus hideux! N'avez-vous vu quelle impudence à déchirer son mandat, son obligation jurée, quand il est venu dire à la tribune, avec une pédanterie cynique et misérablement absurde : — *Messieurs, délions-nous réciproquement des sermens que nous avons prêtés.* Cet impotent faisant l'omnipotent! Ne dirait-on pas qu'il aurait eu le pouvoir de délier MM. Fretteau, Lameth et Chapelier, des sermens qu'ils avaient prêtés à la couronne, en qualité de conseiller, de colonel ou

d'avocat? Ne dirait-on pas que Barnave ou M. Camus, par exemple, auraient eu le pouvoir de délier M. de Talleyrand, l'évêque d'Autun, du serment qu'il avait fait à la sainte Église Romaine; de la fidélité qu'il avait jurée au Roi notre Seigneur, et de l'engagement qu'il avait pris avec le clergé de l'Autunois dont il était député? (1)

« Plus les nœuds sont sacrés, plus les crimes sont grands! »

Cet abominable évêque est à mes yeux comme un ulcère au cœur de l'Église; une plaie honteuse; une calamité dans le monde! je n'aurai jamais la lâcheté de m'adresser à lui, quoi qu'il arrive; j'en rougirais pour la noblesse de France et j'en aurais horreur de moi-même! je ne lui dirai jamais une parole, à moins que ce ne soit quelque parole de mépris; et je crois véritablement que j'aimerais mieux monter à l'échafaud que d'entrer chez lui pour aller m'asseoir à côté de lui?.... Je n'en aurais pas honte au moins!...

Enfin, mon enfant, j'ai bien voulu me présenter chez Roberspierre et je n'ai pas voulu aller chez M. de Talleyrand; vous comprendrez cela.

Lorsqu'il avait été convenu que j'irais chez Roberspierre, je n'en fis pas la moindre difficulté;

(1) Voyez aux pièces justificatives la pièce intitulée: *Réfutation de la lettre de M. l'Évêque d'Autun au chapitre de cette cathédrale, par un membre de son clergé.*

il était loin d'être à l'apogée de son crédit conventionnel et de ses crimes; il avait plutôt l'air d'un pédant que d'un tyran, et d'ailleurs on n'avait à lui reprocher ni d'avoir avili la dignité d'un gentilhomme, ni d'avoir souillé son caractère épiscopal. Écoutez donc ma visite à Robespierre, lequel était logé modestement rue Saint-Honoré, dans la maison d'un menuisier, et précisément en face de la rue St-Florentin (1).

J'étais partie de chez moi à huit heures précises, et j'étais montée dans une voiture de mon fils dont les armes avaient été recouvertes par *un nuage* accompagné d'une légende grecque dont je ne me rappelle pas les paroles, mais qui signifiait *un coup de vent suffira* (2). Je fus arrêtée par un embarras de charrettes au guichet du Carrousel (et si vous me demandiez pourquoi mon cocher Lecauchois ne m'avait pas menée par le pont Louis XVI et la place

(1) Cette maison a été démolie en 1803, pour ouvrir une rue qui porte le nom de ce général Duphot dont on avait célébré les funérailles au corps législatif. *Voyez* chap. VII.

(2) Μοιη ῥιπη αρκέσει. Les nobles avaient généralement adopté le corps et l'ame de cet emblème qu'on voyait figuré sur presque tous les carrosses à la place des armoiries. C'était pour les royalistes un moyen de se reconnaître, et la populace ne pouvait rien comprendre à cette devise. C'était la seule mode aristocratique du temps.

(*Notes de l'Éditeur.*)

Louis XV, je vous dirais que je n'en sais rien).

—Langevin ! Langevin ! dis-je à René Dupont qui me suivait et que je fis venir à la portière, il faut prendre garde à tout ce mauvais peuple et qu'on ne me presse pas d'avancer. Qu'est-ce qu'il avait à crier, cet homme en carmagnole, et qu'est-ce qu'il a dit à Cauchois ?

— Ma marraine, il a dit..... il a dit..... mais je n'oserais pas dire à Madame.....

— Mais si c'est qu'il a dit des sottises ou qu'il a blasphémé, tu fais bien de ne m'en répéter rien, comme de juste.

— Oh ! non, ma marraine, il n'a pas fait des juremens du tout, malgré que c'est un prêtre jureur, quoiqu'il était dans le temps à la paroisse de Madame, à St-Sulpice. Est-ce que ma marraine ne le reconnaît pas? c'est le citoyen Daunou, le vicaire de l'évêque intrus....

— Et qu'est-ce qu'il a dit, finalement?

— Ma marraine, il a dit, en nous montrant les poings, sauf le respect de Madame, il a dit à maître Lecauchois: —*Tu peux dire à ta maîtresse que son nuage est bien cloué!* et c'est d'où vient qu'il a reçu du cocher de Madame un fameux coup de fouet à tour de bras, et qu'il a dit : — *Pourquoi que tu me frappes, est-ce que je t'accroche?* Et pourquoi que tu me tutoyes, a dit

le cocher de Madame, est-ce que nous avons retourné le même fumier chez les intrus?

— Mais c'est très mal à Cauchois de battre un prêtre, et même un prêtre constitutionnel : il est en cas réservé ! Et vous dites que c'était l'abbé Daunou ?.. C'est bon... Langevin, n'allez pas oublier d'avertir Cauchois qu'il se trouve au cas réservé : c'est à vous que je le mets sur la conscience.

Je me rencontrai dans la rue St-Nicaise avec une horrible foule de gens qui portaient un gros buste en plâtre, et qui criaient : Vive Péthion ! Je ne savais à quel propos ; mais j'appris dans la journée qu'à la section de la grand'poste, le Duc d'Orléans et Marat s'étaient présentés pour être élus maires de Paris, et que chacun n'avait obtenu qu'une seule voix. On avait nommé Péthion de Villeneuve, et les électeurs avaient dit en s'en allant, qu'ils auraient été trop embarrassés d'avoir à choisir entre Marat et d'Orléans (1). On avait rendu compte à cette assemblée du jugement du Châtelet qui venait d'acquitter le Baron de Besenval, et le Duc d'Orléans s'était écrié : *Voilà encore une impunité scandaleuse qui fait l'éloge de la lanterne!* Il

(1) *Voyez* les lettres de M. Suleau dans les *Actes des Apôtres* et l'*Ami du Roi*.

est certain que Marat n'aurait pas mieux dit.

Il y avait encore à la hauteur de St-Roch, entre la petite porte de l'hôtel de Breteuil et le portail du Manége, un groupe de forcenés qui criaient : — Vive la nation ! — Du pain ! — De l'ouvrage ! — A bas les nobles ! — A la lanterne ! à la lanterne ! Et c'était, disaient-ils, une députation des soixante-quinze mille ouvriers de Paris qui manquaient d'ouvrage et de pain. Toute la rue St-Honoré s'en trouvait tellement encombrée qu'on n'y pouvait aller qu'au pas. Enfin j'arrive, et l'on m'introduit dans une chambre du rez-de-chaussée, où je trouvai M. Roberspierre achevant sa toilette. Il était déjà poudré sur un crêpé des plus raides, il était dans une robe de chambre en toile de Perse et doublée de taffetas bleu ; il avait des bas de soie chinés rose et blanc ; des boucles de souliers d'or ou dorées, avec des pointes de strass; enfin dans le milieu de la chambre, il y avait une jeune fille, assez jolie, qui tenait la cravate de ce législateur, morceau d'organdie fort empesé, très ample, et brodé en soie des trois couleurs. Elle alla déposer cette belle cravate sur une table, aussitôt qu'elle me vit entrer, mais elle alla chercher deux autres affiquets pour les présenter à son maître, et c'était deux montres d'or, ajustées avec des chaînes d'une longueur déme-

sarée (1). Ce représentant s'était retourné pour mettre ses montres dans ses goussets, avant d'avoir eu le temps de jeter les yeux sur moi; ensuite il prit sa bourse qui se trouvait à sa portée sur le coin de la cheminée, et la mit dans une poche de sa culotte, à ce qu'il me parut à son mouvement, car il avait encore le dos tourné. Je ne comprenais rien à cette mesure de précaution, parce que je n'avais pas encore entendu citer cette belle parole de Philippe-Égalité, au sujet d'un vol qu'on avait fait à Mirabeau pendant sa maladie. — Mais il n'a que ce qu'il mérite! Comment peut-on laisser ses montres ou sa bourse sur sa cheminée?

Roberspierre se retourne et me regarde avec un air surpris: — J'avais entendu Monsieur de Créquy...

(1). M. Suleau avait découvert dans un Almanach des Graces et publié dans les *Actes des Apôtres* un madrigal de M. Roberspierre, qui, disait-il, avait fait *le désespoir de la vieillesse de Voltaire!*

« Crois moi, jeune et belle Ophélie,
« Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
« Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
« Garde toujours ta modestie.
« Sur le pouvoir de tes appas,
« Demeure toujours alarmée;
« Tu n'en seras que plus aimée,
« Si tu crains de n'être pas.

— Mon fils n'est pas assez bien portant pour avoir pu sortir aujourd'hui. Il est souffrant de la poitrine, il est obligé de coucher dans une étable, et ne saurait absolument.....

—Mais j'ai vu, me dit-il, avec une mine de furet qui ferait la petite bouche, j'ai vu M. de Créquy dimanche, avant-hier, et je dois penser que celui-là n'est pas M. votre fils?

— Vous êtes jurisconsulte, Monsieur, lui dis-je en allant au fait, et vous êtes député de l'Artois, province de mon fils. Vous allez avoir à décider sur une poursuite dont il est inutile de vous signaler l'extravagance; et partant de là, j'épluchai devant lui toutes les impostures et les folies de ce Nicolas Bezuchet, qui n'étaient pas difficiles à démontrer, ne fût-ce que par les dates?

Il m'écouta fort attentivement, mais d'un air très sec, et comme il entreprit de m'interroger sur les dispositions patriotiques de mon fils et sur mon *civisme*.....

— Monsieur, lui dis-je en l'interrompant, je suis trop vieille pour me tenir long-temps sur mes jambes et pour jouer la comédie; souffrez que je m'asseye, et n'exigez pas que je vous parle de la révolution.

— Je vous supplie de me pardonner! s'écria-t-il en se précipitant pour m'avancer une bergère.

Excusez ma distraction, je vous en supplie très humblement, Madame. Ce ne sera jamais, ajouta-t-il, avec un ton formaliste et pénétré, ce ne sera jamais de ma part, de la part de Roberspierre, député de l'ancien Artois, que Madame de Créquy pourra se plaindre d'un manque d'égards!

Je fus aussi contente de lui qu'il était possible. Il me dit que ce pétitionnaire qu'il ne savait comment appeler, était un fourbe, un faussaire, un maladroit, un spéculateur *imbécile*, et que, d'après les informations qu'il s'était fait donner officiellement (lui Roberspierre), au sujet des terres et domaines de l'ancienne duché-pairie de Créquy, il était convaincu que tout le reste de la pétition ne méritait pas plus de confiance et d'attention que cet article de la duché. — Je ne manquerai pas d'en parler dans nos comités et dans les mêmes termes, poursuivit-il avec un ton ferme et sévère; j'en parlerai, s'il le faut, à la tribune, et je ne prévois pas que vous ayez la moindre chose à redouter de la part du corps législatif. Je ne vous répondrais pas des tribunaux, par exemple, car le propre des juges est de faire métier de l'injustice, ensuite ils manquent presque tous et presque toujours de courage ou de lumières, et peut-être serait-il bon que je parlasse de votre affaire à la tribune, afin de leur

ouvrir l'esprit, et pour qu'ils n'aillent pas supposer que la majorité de l'Assemblée s'intéresse à votre adversaire. Il a trouvé moyen de se faire des partisans parmi nos collègues, et je vous exhorte à les aller voir, afin de leur expliquer votre affaire aussi bien que vous l'avez fait à moi. Nous en étions là quand la jeune fille entra pour lui remettre un billet de la part de *Monsieur de Créquy*, dont celui-ci faisait demander la réponse. Robespierre se mit à lire cette lettre de Bezuchet, en faisant un sourire affreux. — Tu diras que je n'avais pas le temps, répondit-il avec un air de simplicité parfaite.

Je le remerciai comme vous pouvez croire, et bien que je m'y prisse en termes des plus mesurés, je vous assure que c'était du fond de mon cœur. Il me donna la main jusqu'à mon carrosse, et ne voulut pas rentrer avant que je ne me fusse mise en route. La jeune fille en était confondue ; le menuisier, son père, en avait quitté son établi du fond de la cour, afin de regarder une curiosité pareille, et je ne doute qu'ils ne m'aient prise, au moins, pour la Tante-Goupil, ou pour la Mère-Duchêne.

A propos de ceci, je vous dirai que j'avais été dénoncée dans *le Père-Duchêne*, lequel était un patriotique et sale journal, où l'on aurait trouvé

plus de juremens civiques dans une seule page, que n'en avaient prêté jusque-là tous les prêtres constitutionnels de France et de la Belgique, y compris les prêtres de l'Oratoire!

Mon fils ne comprenait pas du tout que je pusse m'inquiéter de Nicolas Bezuchet, et d'abord, il avait commencé par ne pas approuver que j'allasse m'ingénier pour nous prémunir contre ses mensonges. « *De ton exiguité, sécurité :* » Voilà ce que disait une Duegne espagnole au nain de Charles-Quint, qui l'avait menacée de lui donner des *palmadas* et des *puntapiès*. — Je vous répondrai par une belle et bonne sentence de Stratonice, lui disais-je : « O mon fils, si vous « croyez qu'un misérable et faible ennemi ne « puisse pas nuire, c'est comme si vous supposiez « qu'une étincelle ne saurait produire un in- « cendie. »

M. Target se trouvait encore une fois dans les honneurs de la présidence, et j'avais eu grand' peine à me décider pour aller faire une visite à M. Target, à qui je ne trouvai rien à dire. Il avait attaché sur moi son petit œil bleu céleste, et m'avait dit en souriant malicieusement comme un niais de Sologne : — Vous êtes connue de Mme Tessé qui est parente avec la femme du général Lafayette? — Oui, Monsieur, lui dis-je,

en souriant tout de même, elle est ma nièce à la mode du Finistère et du Morbiban; mais j'en restai là. Il alla dire ensuite à M. de Tessé que j'avais l'air d'être une bonne femme, et de ne pas manquer d'esprit.

Ce qui m'a coûté le plus sensiblement dans toutes ces démarches, c'est d'avoir été parler de notre affaire à l'Abbé Dillon que j'avais rencontré jadis à l'hôtel de Noailles, et que je n'avais pas revu depuis qu'il s'était enrôlé sous la bannière de la révolution. Il avait passé jusque-là pour un homme infiniment scrupuleux; mais sa conduite a suffisamment prouvé que sa conscience et sa véracité n'étaient que du pointillage. Je me souviens qu'il n'avait pas voulu lire le testament politique du Cardinal de Richelieu, parce qu'il en avait suspecté l'ingénuité littérale; — mais, lui répondait le Maréchal de Noailles, on ne saurait dire que le Duc de Sully soit l'auteur de ses *établissemens;* je vous assure que le Chevalier de Gramont n'a jamais écrit une seule ligne de ses *Mémoires*, mais je ne les en trouve pas moins instructifs et divertissans; car ils ont été rédigés de son temps, de parfaite conscience, et précisément dans sa manière de penser, d'écrire et de parler.

Je vous dirai surabondamment, à propos des

anonymes et des pseudonymes, qu'Annius de Viterbe est soupçonné d'avoir contrefait ou simulé douze ou quinze écrivains célèbres, et par exemple, Bérose, Archiloque, Manéthon, Mégastènes, Fabius Pictor, et qui plus est les *Origines* de Platon. Il paraît qu'il se divertissait à composer en même temps les textes de ces auteurs et leurs commentaires. Muret, le docte et célèbre Muret, ne se faisait aucun scrupule de tromper les savans, ses contemporains, en composant et publiant des fragmens qu'il aurait extraits d'anciens auteurs; et, du reste, la fameuse bibliothèque d'Alexandrie était remplie d'ouvrages supposés. Aristote n'avait composé que quatre *Analytiques*, on en comptait dans cette bibliothèque environ quarante, en outre de ceux qui n'ont rien d'apocryphe, et qui avaient été primitivement connus. L'émulation des Rois d'Égypte et de Pergame, pour la composition de leurs bibliothèques, avait donné lieu à la supposition d'un grand nombre de livres; ainsi, vous voyez que la pseudonymie n'est pas chose nouvelle: elle est bien autrement ancienne que l'imprimerie.

CHAPITRE XI.

Pompe funèbre de Voltaire. — Translation de ses restes au Panthéon. — Station du cortége à la porte de M. de Villette. — Pillage de l'hôtel de Castries. — Observation de l'auteur sur le désintéressement des *patriotes*. — Le Prince de Lambesc et le Duc d'Orléans. — Frayeur de ce dernier. — Louis Suleau. — Sa famille et ses écrits. — Ses poursuites contre le Duc d'Aiguillon. — Singulier effet de ces poursuites. — Lettre d'avis qu'il reçoit et sa réponse. — Ses négociations avec Mirabeau. — Pétitions des ouvriers, à la section de la *Croix-Rouge*. — Collecte en leur faveur et gratitude de ces braves gens. — Inhumations révolutionnaires. — Les carrières de Mont-Martre. — Le marquis d'Antonelle et Mme de B. — Dénonciation de certains pâtissiers aristocrates. — Arrêté de la commune de Paris contre des gâteaux liberticides.

En correspondance avec la députation du *genre humain*, rien ne fut aussi ridiculement imaginé, ni plus risiblement exécuté que la translation du corps de Voltaire à l'église neuve de Sainte-Geneviève, à qui l'Assemblée nationale avait appliqué le nom de Panthéon. Comme il était question d'afficher le triomphe de l'incrédulité philosophique sur le christianisme, le peintre David avait été chargé d'imprimer à cette pompe funèbre un caractère de cérémonie payenne; mais il y mit une telle afféterie d'hellénisme et de

romanité qu'elle en devînt une sorte de parade infiniment burlesque. On avait habillé des filles de Paris en vestales et des forts de la Halle en pleureurs d'Homère ; le cercueil était traîné sur un quadrige et surmonté par une effigie qui représentait M. de Voltaire, en cire de couleur, habillé comme aux temps héroïques, et couché sur une draperie de taffetas bleu, étoilée d'argent. Il était escorté par un assez bon nombre de Grecs, de Romains, de Gaulois, de Mexicains (compatriotes de la tendre Alzire) et de garçons bouchers, qu'on avait coiffés en Orosmanes. Le cortège, qui venait de Saint-Denys, ne manqua pas de se diriger sur le Panthéon par le quai Voltaire (ci-devant des Théatins), afin de pouvoir s'arrêter devant la maison de M. de Villette, d'où sortit Belle-et-bonne, qui tenait un enfant dans ses bras. Elle était costumée le plus singulièrement possible, en manière de fantôme, avec une grande chemise de toile toute blanche et ses cheveux épars. Elle se fit guinder avec son enfant sur le pinacle du quadrige, ce qui fut une opération difficile ; ensuite elle se mit à frotter ce quelque chose comme qui dirait un marmot, contre le cercueil, et dans tous les sens, avec une vivacité si brusque qu'il en fit des cris les plus aigus. Personne ne pouvait s'expliquer ni ce rite funè-

bre, ni l'intention de ce procédé, ni ce que Belle-et-bonne attendait de ces rotations électriques? Peut-être en espérait-elle une sorte d'émanation philosophique, et dans tous les cas son enfant n'en criait pas moins haut!

Il était survenu, pendant la marche du cortège un affreux déluge de pluie; aussi, nous demandions-nous M. de Penthièvre et moi, en revenant de l'hôtel de Fleury (rue Notre-Dame des-Champs), ce que pouvaient être ces Grecs et ces Romains, qui pataugeaient dans les ruisseaux, et qui s'épuisaient en malédictions contre Voltaire.

Il y eut une vingtaine de ces comparses, qui demandèrent à se réfugier à l'hôtel de Monaco, rue de Varennes, et les Suisses du Prince en reconnurent deux, pour avoir été les plus ardens fauteurs du pillage à l'hôtel de Castries. Je ne sais si je vous ai déjà dit qu'on avait envoyé dévaster cette maison par la populace, à l'effet de marquer une grande sympathie nationale pour M. de Lameth, avec qui M. de Castries s'était battu le plus honorablement possible. On a toujours la prétention de nous persuader que les bandits révolutionnaires ne *pillent* jamais, et qu'ils ne font que *détruire* : c'est un mensonge qui m'est insupportable, et je vous assure que j'ai vu, sur un bas-côté du boulevard des Invalides, une es-

pèce de foire, où ces agens patriotiques avaient étalé et où ils vendaient à deniers comptans tout le mobilier de l'hôtel de Castries. Il n'était resté dans toute la maison que le portrait du Roi, auquel on n'avait pas osé toucher, et MM. Brissot et Condorcet s'en moquèrent beaucoup.

C'était ce jour-là qu'avait eu lieu cette belle scène entre le Prince de Lambesc et le Duc d'Orléans, dans le cabinet de cet indigne archevêque de Sens (Loménie). M. de Lambesc leur avait dit : — Après vous avoir entendu parler comme vous l'avez fait, j'aurai l'honneur de vous dire à vous, Monsieur, que si vous n'étiez pas un prêtre, et à vous, Monseigneur, que si vous n'étiez pas un lâche, je vous donnerais à tous les deux je ne sais combien de soufflets sur la figure, avec des coups de pied, sans nombre, où vous savez bien!

On fut obligé de faire avaler à ce d'Orléans, qui tremblait de tous ses membres, un verre d'eau à la glace, afin de calmer la frayeur qu'il avait eue de M. de Lambesc.

Si ce prince lorrain n'avait pas pris le parti d'émigrer huit jours après, Philippe-Égalité n'aurait certainement pas manqué de lui procurer la même destinée qu'au malheureux Suleau, et Mme de Brionne en avait été si bien prévenue qu'elle était

allée solliciter un ordre du Roi pour que son fils se crût obligé de quitter la France.

Louis-Antoine Suleau, avocat au grand-conseil du Roi Louis XVI et requêtes du Palais de S. M., avait été nommé Sénéchal de la Guadeloupe et Secrétaire des commandemens de la Reine en 1790. Il était le frère puîné d'un ami de votre mère appelé Dom Charles de Suleau, lequel était Prieur de Notre-Dame d'Oncy en Gâtinais. Ils étaient sortis d'une opulente et fort honorable famille qui se tenait à Granvilliers dans le Clermontois, où le Marquis du Muy, votre grand-père, avait eu longtemps son régiment en garnison. Le jeune Suleau s'était fait remarquer par un grand nombre d'écrits nerveux et lucides; il s'attachait particulièrement à démasquer et combattre la personne et la faction du Duc d'Orléans, qui ne le lui pardonnait certainement pas, mais dont il obtenait continuellement des explications, des désaveux et des déclarations d'une lâcheté sans pareille. MM. de Rivarol, Suleau, Bergasse et de Foucauld-l'Ardimalie, étaient sans contredit les écrivains les plus remarquables de notre parti; car si Mallet-du-Pan faisait et disait de bonnes choses, c'était à la manière de M. de Barentin; c'est-à-dire que la mauvaise façon gâtait l'étoffe, et que l'étoffe mal employée ne servait à rien.

Je me souviendrai toujours de ce bon coup de Jarnac à M. le Duc d'Aiguillon qui venait de faire un discours contre la *Monocratie*, et que M. Suleau se mit à poursuivre en justice, à l'effet de le faire déposséder, au profit des Richelieu, de toutes ses terres de l'Agénois et du Condomois, qui lui venaient du Cardinal de Richelieu, leur grand-oncle; et ceci pour exécution du testament de ce Cardinal, dont voici la clause applicable à cette poursuite de M. Suleau.

« J'ordonne et commande absolument au dict « mon nepveu, Armand de Wignerot, comme à « tous ceux qui seront appelés à jouir après luy « de ladicte Duché Pairie d'Aiguillon, et autres « biens que je leur ai cy-dessus donnés et sub- « stitués, qu'ils ayent à ne se despartir jamais de « l'obéissance qu'ils doivent au Roy comme à ses « successeurs, quelques prétextes de mécontente- « ment qu'ils puissent en prendre, et desclare « en ma conscience, que si je pouvais subposer « et prévoyr *qu'aucun d'entre eux à tout jamais,* « puisse se laisser choyr en telle faulte, *je ne luy* « *veulx laisser aulcune part dans ma succession.* « (*Lequel testament a été passé, souscript et* « *scellé, en l'hostel de la Vicomté de Narbonne,* « *le* 23 *mars de l'an* 1642, *reçu par maistre*

« *Pierre Falconis, notaire royal en icelle ville de* « *Narbonne.*)

Vous pensez bien que M. Suleau n'avait pas eu d'autre intention que celle de confondre un orléaniste, en faisant éclater sa noirceur et son ingratitude ; mais il se trouva des régisseurs et des fermiers de M. d'Aiguillon qui prirent les choses à la lettre, et qui se refusèrent opiniâtrement à le payer. — C'est infiniment juste, disait M. le Duc de Penthièvre (il y prenait un plaisir extrême), et ce sera toujours autant de moins dans la tirelire de la révolution (1).

Il est à remarquer que M. Suleau avait reçu et publié, le 12 avril 1790, une lettre d'avis qu'il avait reçue par la poste et timbrée du Raincy ; lettre à laquelle il avait fait la réponse suivante.

Lettre adressée à M. Suleau.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur d'être garde national et très « ennemi, je vous l'assure, des aristocrates, mais « je le suis infiniment plus encore des lâches; et « c'est pourquoi je vous dénonce un complot « formé contre vous; complot qui pourra se « nommer un assassinat, s'il s'exécute. Vous avez

(1) *Voyez* aux pièces justificatives plusieurs opuscules de M. Suleau et notamment une de ses lettres à Louis-Philippe d'Orléans.

« des ennemis qui doivent profiter de la première « occasion favorable à leur dessein. J'ignore le « choix des armes et du lieu, mais tenez-vous sur « la défensive. Je ne vous aurais pas écrit si l'hon- « neur eût été *la compagne* de l'entreprise ; mais « mon cœur se révolte contre la lâcheté d'un « guet-à-pens et d'une trahison. Mettez à profit, « s'il vous est possible, cet avis ; c'est tout ce « que désire un individu qui voudrait au prix de « sa vie que le parti politique qu'il a juré de « servir ne fût pas taché de sang et souillé d'op- « probre.

*Réponse de M. Suleau dans un supplément à l'*Ami du Roi, *le 13 avril 1790.*

« Monsieur le garde national, je crois me con- « naître en procédés, et le vôtre me paraît des « plus honorables. Je profiterai de vos avis, mais « sans partager vos terreurs : il y a loin du poi- « gnard d'un scélérat au cœur d'un homme de « bien. Je reçois à chaque instant des lettres de « menaces; mais je connais les gens qui me les « font écrire, et je ne les crois pas capables d'un « crime aussi hardi. Après tout, c'est le sang des « martyrs qui fait les prosélytes.

« Vous avez acquis, généreux inconnu, toute « mon estime, et j'ose croire qu'il est permis d'y « attacher quelque prix. »

Il est assez connu que Mirabeau avait été longtemps à la solde du Duc d'Orléans ; mais les finances du Palais-Royal étaient tout-à-fait épuisées, et comme on ne pouvait hypothéquer solidement ou suffisamment des biens d'apanage, la chancellerie d'Orléans ne pouvait plus trouver aucun moyen d'emprunter. C'était en vain que MM. de Sillery, Fretteau, Laborde, Hérault de Séchelles et Pelletier de Saint-Fargeau avaient entrepris d'alimenter le dragon de l'abîme ; il avait déjà dévoré la meilleure partie de leurs fortunes ; et quand ils avaient vu que sa gueule était toujours grande ouverte, ils en avaient reculé de surprise et d'effroi. Toujours est-il que Louis-Philippe d'Orléans avait fini par mettre sa vaisselle en gage, et qu'il n'avait pu trouver dans tout Paris un seul juif qui voulût échanger dix mille écus contre la signature de son chancelier.

On avait appris que M. de Mirabeau parlait de ces pauvres orléanistes en mauvais termes. On savait qu'il avait eu plusieurs conférences avec M. Suleau, et comme on le faisait épier (du Palais-Royal), on apprit qu'il était sorti le 4 août, à 2 heures du matin, de chez M. Suleau qui logeait place Vendôme. La nuit suivante il était allé chez Mme de Sainte-Amaranthe, où il avait perdu deux mille louis au creps, avec une apparence de sécurité qui ne manqua pas d'étonner tous ceux qui ne connais-

saient de lui que son manque de fortune.....

Le 10 août 1792, c'est-à-dire vingt-sept mois après la lettre d'avis qu'il avait reçue du Raincy, M. Suleau sortait de l'appartement de la Reine et fut massacré dans le passage des Feuillans, tout près de la grille des Tuileries..... Ma plume se refuse à vous tracer les horribles détails de cet assassinat dont il avait été si bien prévenu par cet homme du Raincy qui s'était dit garde national. Un écrivain révolutionnaire a fait imprimer que lorsque les parens de M. Suleau envoyèrent chercher son corps le surlendemain, 12 août, il fut impossible de le reconnaître, parce que la terrasse était *jonchée de cadavres mutilés, égorgés, éventrés, tous couverts de mouches qui suçaient le sang figé de leurs larges blessures et qui remplissaient les cavités de leurs yeux*. On a su qu'avant de tomber sous les coups de poignard, il avait harangué le peuple, mais son courage et son éloquence ne purent le sauver; il y avait quatre à cinq mois qu'il venait d'épouser une jeune femme charmante dont il était idolâtre, et qu'il avait eu la triste prévision de conduire auprès de son frère Dom Charles, au prieuré d'Ôney, quelques jours avant le 10 août (1).

(1) Adélaïde-Victorie Hall, aujourd'hui Marquise de la Grange et mère du Vicomte Elysée de Suleau, Conseiller d'État du Roi Charles X,

Le Duc d'Orléans et le Duc d'Aiguillon n'étaient pas les seuls révolutionnaires de Paris qui fussent à bout de leurs finances, et tous ces malheureux ouvriers qu'ils avaient débauchés de leurs ateliers en étaient réduits à mourir de faim. D'après un recensement exact des pauvres, il s'en trouvait cent soixante-six mille à la charge des paroisses, et c'était plus d'un quart de la population de Paris. Il arriva qu'un jour environ deux cents ouvriers se présentèrent à notre section de la Croix-Rouge, en disant à M. Pierron, secrétaire de notre juge-de-paix : — Nous voici deux cents honnêtes gens qui n'avons plus rien à mettre en gage; nous ne voulons ni voler, ni nous mêler dans les émeutes, mais donnez-nous du pain, ou tuez-nous !... Ce bon Pierron leur dit en pleurant qu'on allait faire une collecte et qu'il leur conseillait de mettre leur confiance en Dieu. Il envoya chez Mme de Sully, rue St.-Guillaume; elle donna deux mille écus en louis d'or; on passa chez M. d'Havrincourt, rue St.-Dominique; on courut à l'hôtel de Bérulle; on fit parler à M. d'Allemans qui criait de la goutte et qui n'en donna pas moins 90 louis;

et Directeur-Général des Domaines au moment de la révolution de juillet. On n'a pas besoin d'ajouter que sous tous les rapports du dévouement, de la loyauté, du courage, et de la supériorité d'esprit, d'intelligence et de talent, M. Elysée de Suleau s'est toujours montré le digne héritier de son généreux père. (*Note de l'Éd.*)

on était venu chez moi, comme de juste, et sans être sorti d'un rayon de cent cinquante pas autour de la Croix-Rouge, on avait rassemblé, en moins d'un quart d'heure, environ quatorze mille francs qui furent distribués à ces pauvres gens qui nous comblèrent de bénédictions. Dupont que j'avais chargé de porter mon offrande, les avait entendus parler d'aller à St.-Sulpice ; il eut la curiosité de les suivre jusqu'à l'église où ils se mirent à chanter un cantique en action de grâces; et ce que vous aurez peine à croire aujourd'hui, c'est qu'avant que la révolution ne s'en fût mêlée, il y avait dans Paris deux espèces de peuple, le bon qui travaillait, et le fainéant qui ne valait rien.

Mme de Crussol m'avait fait demander la grâce de venir mourir chez moi, rue de Grenelle, et c'était pour un motif étrange. Elle habitait la rue St.-Lazare, au quartier d'Antin, et tous ceux qui mouraient de ce côté-là devaient être conduits au cimetière de la section de Montmartre où, sans parler de ce qu'on y recouvrait inévitablement votre cercueil avec un drap tricolore, on avait la certitude d'être précipité dans une carrière où les bierres et les corps humains étaient réduits en charpie long-temps avant d'arriver au fond de cet abîme ; enfin les débris chrétiens s'y trouvaient entassés pêle-mêle avec des restes d'a-

nimaux que la voirie municipale y faisait jeter journellement, et cette pauvre femme en était si troublée qu'elle en perdait la faculté de la prière et n'en pouvait avoir une minute de repos. Je l'ai fait inhumer au cimetière de Vaugirard avec autant de bienséance qu'il a été possible.

Un des faits les plus surprenans de cette odieuse époque, ce fut cette abominable condescendance et cette lâcheté philosophique de Mme de ..... pour sa belle-fille qui n'avait jamais pu souffrir son mari, et qui s'était enthousiasmée pour l'éloquence et l'ardent patriotisme, disait-elle, d'un mauvais sujet, nommé Dantonelle et soi-disant Marquis. Ce démocrate était, du reste, un beau garçon de vingt-sept ans et dont la taille allait à cinq pieds dix pouces. Cette belle-mère lui écrivit au nom d'une intéressante jeune femme, belle et sensible personne à laquelle il avait inspiré les sentimens d'un amour invincible, et qui méritait toute sorte d'égards. Il y répondit apparemment comme on l'avait espéré, car elle conduisit sa belle-fille à ce Dantonelle, et de cet acte d'opprobre il est résulté, par une juste punition du ciel, un monstre d'enfant qui s'annonce comme devant être un individu prodigieux dans la crapule et pour la méchanceté (1).

(1) Il a tenu parole. Apres avoir été prodigieusement gâté par sa mère

Je ne saurais mieux terminer pour aujourd'hui la tâche que je m'impose journellement en fait d'écritures, qu'en vous mentionnant une délibération de la municipalité de Paris, qui fut affichée jusque sur ma porte cochère.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA COMMUNE DE PARIS.

« Le citoyen Maire et Président du conseil, Nicolas Chambon, informe le dit conseil de la section de la commune, que le comité révolutionnaire de la maison commune, vient de lui dénoncer que certains pâtissiers se permettent de fabriquer et de vendre encore des gâteaux des rois. Il invite la police à faire son devoir. Il s'élève à ce sujet une discussion sur les moyens à prendre pour autoriser légalement les comités révolutionnaires à faire arrêter les vendeurs et acheteurs de ces

et son aïeule, il s'est mis à les attaquer et les poursuivre en justice aussitôt qu'il a été majeur. Il a publié le Mémoire le plus injurieux contre sa mère, et le reste de la prédiction dont il s'agit n'a pas manqué de s'accomplir, ainsi qu'on l'a vu dans les gazettes judiciaires à plusieurs reprises. Cette étrange révélation de l'auteur a été pleinement confirmée par une déclaration que la belle-mère de Mme de..... a cru devoir faire à l'article de sa mort, en 1799. (*Note de l'Éd.*)

gâteaux. L'orateur du comité donne lecture d'un arrêt dont voici l'extrait : « Sur une dénonciation « à nous faite que l'on chomerait encore la fête « des rois, et que l'on vendait des gâteaux à la fève, « des commissaires se sont assurés du fait (Il « montre des gâteaux ; on applaudit). Considé- « rant que les pâtissiers qui font des gâteaux à « la fève, ne sauraient avoir que des intentions « liberticides ; Considérant que même plusieurs « particuliers en ont commandé, sans doute « dans l'intention de conserver l'usage superstitieux de l'usage de la fête des ci-devant rois, « le comité a arrêté que le conseil général sera « invité à envoyer à l'instant même une circulaire « à tous les comités révolutionnaires, pour les « engager à employer toute leur surveillance « pendant cette nuit et les suivantes pour découvrir et surprendre les pâtissiers délinquans et « les orgies dans lesquelles on oserait fêter l'ombre « du dernier tyran. »

L'Assemblée arrête que les membres du conseil se transporteront immédiatement dans les comités de leur section, afin de les inviter à faire les visites convenues chez les pâtissiers, ainsi qu'à saisir tous les gâteaux des rois qu'ils pourront trouver.

Délibéré en conseil de la commune de Paris, le 4 nivose an IIIme de la liberté.

Signés CHAMBON, Maire.
Anaxagoras CHAUMET, Pr de la Comm.
HEBERT, Substitut du P^r^ de la C^me^.
Claude LEBOIS, d^o^.
Jacques ROUX, officier municipal.

Pour copie conforme

C. COLOMBEAU, greffier.

CHAPITRE XII.

Procès contre Nicolas Bezuchet. — Nouvelles démarches de l'auteur. — Une visite au juif Kaiffer. — L'accusateur public Faure. — Sa partialité pour Bezuchet.—Maladie de l'auteur.—Lettre et compte-rendu par le Duc de Penthièvre au Marquis de Créquy. — Condamnation de Bezuchet. — Guérison de l'auteur et continuation de son récit. — Nouvelle accusation contre Bezuchet. — Son emprisonnement et son supplice.—Heureux effet de son imposture. — Mme de Créquy est mise en surveillance et en arrestation chez elle. — Sa comparition au tribunal révolutionnaire. — La toilette des condamnés. — Acquittement de l'Abbé de Fénelon et du Père Guillou. — Accusation portée contre ce missionnaire par des méthodistes. — Les phrases ascétiques en style *réfugié*. — Les crocodiles et les Wesleyens. — Emprisonnement de l'auteur au Luxembourg, à Ste-Pélagie et dans un endroit inconnu. — Le régime de la Terreur et les Kantistes. — Le comte Garat, le comte Reynhart et le comte de Rambuteau. — Les compagnes de prison. — Mme Roland et Mme Dubarry à Ste-Pélagie. — Évènemens et anecdotes révolutionnaires. — Communication du manuscrit des Mémoires de Mme Roland. — Examen et opinion de l'auteur sur cet ouvrage.

Le tribunal de district avait commencé par envoyer notre faussaire en possession de mon hôtel de Créquy, rue de Grenelle, ainsi que de l'hôtel de Créquy, rue d'Anjou, qui appartenait à mon fils et ma belle-fille ; mais vous imaginez bien que je ne lui cédai pas la place. Nous interjetâmes

appel de cette première sentence ; et comme il y eut un cri d'indignation générale contre l'arrêt et les juges, Bézuchet nous fit défaut à chaque audience, et toute la procédure au civil en resta là. L'Assemblée nationale avait renvoyé sa requête au comité de législation, qui ne savait qu'en dire ; et quoiqu'on l'eût accueilli très favorablement, quand il osa venir à la barre afin d'y présenter son beau Mémoire ; on ne savait absolument comment s'y prendre afin de le protéger avec plus d'efficacité. Non content de prétendre à la possession légale de tous nos biens, il réclamait en même temps et aux mêmes titres la restitution de Chambord qui appartenait au Roi, la possession de Bellevue qui était à MESDAMES, et la possession du Plessis-Picquet qui appartenait à je ne sais qui ; mais qui provenait de la succession de MM. du Chastel et du Guesclin. Il en résultait une complication de difficultés si favorables pour nous, que la majorité de l'Assemblée, sur la proposition de M. de Talleyrand, fut d'avis de renvoyer la plainte au tribunal criminel du département de la Seine.

J'étais bien loin d'être en sécurité sur le résultat de cette ridicule affaire ; il n'y avait aucune espèce de sottises qu'on n'eût déjà fait croire à la majorité de cette patriotique Assemblée ; ainsi jugez tout

ce qu'il y avait à risquer pour nous devant un tribunal inférieur en expérience, en lumières, en consistance, enfin devant une Assemblée nationale au petit-pied (1)!

C'est que j'ai vu de ces misérables juges en savates et en linge sale ; c'est que j'en ai entendu qui s'écriaient le jour où l'Assemblée nationale avait décrété que le droit de faire la paix et la guerre appartenait à la nation, — *J'l'avons gagné*

(1) On avait fait croire au peuple français que tous les embarras dans les finances étaient provenus principalement de ce que la Reine Marie-Antoinette envoyait tout l'argent du trésor à l'Empereur, son frère. On avait persuadé, non-seulement aux badauds de Paris, mais à un certain nombre de législateurs, que les aristocrates avaient fait creuser et miner tout le Champ-de-Mars et tous les bâtimens de l'école militaire, afin de les faire sauter le jour de la fédération. Les journaux démocratiques invitaient les députés et les citoyens à se tenir en garde contre une épouvantable réunion de tigres, de lions, d'hyènes et de leopards qu'on devait renfermer sous les gradins qui conduisaient à l'autel de la patrie, afin de les lâcher sur les bons citoyens, au moment où ils viendraient prêter leur serment civique. M. de Talleyrand fit semblant d'en éprouver de l'inquiétude, et l'Assemblée fit publier un procès-verbal signé par tous les membres de la commission des carrières et de la voirie, pour constater qu'après avoir examiné soigneusement les bâtimens de l'école militaire, ainsi que tous les égoûts voisins du Champ-de-Mars et les canaux souterrains qui servent à la conduite des eaux, ils n'avaient rien aperçu *qui fut de nature à troubler la sécurité générale*. Vous pouvez bien imaginer si ceux qui avaient mis en circulation de pareilles folies, se moquèrent du gouvernement qui avait la bonté de les faire démentir. (*Note de l'Auteur.*)

l'droit d'guerre et d'paix! J'l'avons gagné! Guerre aux châteaux ! ! !

J'avais impérieusement exigé que votre père ne quittât pas notre châtelet de Jossigny pendant toute la durée de ce procès. Je tombai malade de fatigue en revenant de l'audience et je vais laisser parler M. de Penthièvre.

« Marquis, votre courageuse mère est dans son lit pour se dorloter, parce qu'elle a tout le bras droit tyrannisé par une douleur de rhumatisme et que sa main droite en est enflée. Elle se désespère de l'inquiétude qu'elle vous suppose, et je vais la remplacer pour vous tranquilliser tous les deux, je ne vous promets pas de m'en tirer aussi bien qu'elle ; mais j'y mettrai toute l'attention dont je suis capable, et j'entre en matière. La Marquise était allée mardi matin, chez un juif appelé Kaiffer, et qui demeure, à ce qu'elle veut que je vous dise, rue St-Denis au numéro 495 ; on l'avait exigé d'elle, et c'était pour y conférer sur votre affaire, attendu que cet israélite est un des deux cents citoyens désignés par le syndic général pour juger tout le monde, en exécution de l'art. VI du titre XI de la seconde partie de la loi du 29 septembre dernier. C'est elle qui me le dicte et qui sait toutes ces belles choses-là par cœur. Elle avait fait antichambre dans la cour du juif et sous

une gouttière, avec les pieds sur un pavé qui n'était ni sec ni propre; première cause de son indisposition. Il paraît que cet honnête *juré*, comme on les appelle, est imbu d'une grande défiance et d'un souverain mépris pour tous les Nobles; aussi, la Marquise a-t-elle eu grand soin de lui faire observer que malgré que vous mangeassiez assez souvent du civet de lièvre au lard et de l'anguille, ainsi que des cotèlettes de mouton et autres chairs qui avoisinent les entrailles des animaux; et quoique vous ne profitassiez jamais, ni elle non plus, de la licence que prennent certaines gens, par une fausse interprétation du Lévitique, laquelle consiste à tromper tous ceux qui ne sont pas de leur religion, il ne s'en suivait pas du tout que vous eussiez fait infibuler ni saigner personne des quatre membres. Il a dit : *On verra*; et votre pauvre mère en a été pour ses frais d'antichambre et de conversation avec ce juif. Mon bon Dieu! dans quel temps vivons-nous donc? Voilà les sujets qui veulent régir les souverains, et les chrétiens qui sont jugés par des juifs : autant vaudrait-il faire juger les officiers de louveterie par des loups, n'est-il pas vrai? La Marquise avait donc été prise de rhume, et je ne l'ai pu voir mercredi, parce que les rues étaient si remplies de mauvaises gens en si grande émotion, sur ma place des Victoires et du

côté de celle de ma fille, que je n'ai jamais pu sortir de chez moi. J'ai déjà été arrêté sur cette place du Palais-Royal, et quand j'entends dire pour me faire relâcher que je suis le beau-père de qui vous savez; c'est un si douloureux et si honteux bénéfice pour moi, qu'il me semble en recevoir un coup de poignard au milieu du cœur. Mais retournons à votre procès, car tout le monde a ses afflictions, et les vôtres ne sauraient être pour moi des..... Notre-Dame de bon-secours s'est donc fait habiller jeudi matin à la clarté des bougies, car elle était en course dès sept heures et quart. Voilà ce que l'on a dit chez elle à un de mes gens que j'y avais fait envoyer au premier coup de huit heures. Elle avait pris des précautions admirables, et la voilà qui vous fait dire comment elle avait mis tout autant de coqueluchons que la Duchesse de Saulx; mais l'homme propose et Dieu dispose, et la bonne mère a eu pendant tout le temps de l'audience une porte ouverte sur le dos, en pleine correspondance avec les quatre fenêtres de la salle au grand'ouvertes; enfin c'était à n'y pas tenir pour elle, avec son horreur des courans d'air, et je vous dirai pourtant qu'elle est restée là jusqu'à la fin. Le substitut de l'accusateur public est un citoyen qui s'appelle Faure; il a commencé par conclure en faveur de votre adver-

saire, et Mme de Créquy tournait à la mort, parce qu'elle ne voyait pas arriver le sieur Delamalle qui devait parler et plaider pour elle, et qui n'avait garde de s'en acquitter, parce qu'il avait été mis en prison le mercredi au soir. Elle s'est levée comme une amazone, ou si vous l'aimez mieux, comme une autre Amalasonthe, Reine des Goths, en disant qu'elle allait se défendre toute seule ; et la voilà qui s'est mise à raconter à ces jurés toute l'histoire de cette grande forêt du duché de Créquy où vous ne possédez pas de quoi faire un manche de fouet, comme aussi toute l'histoire de la maison de la rue de Grenelle que cet imposteur a l'impudence de réclamer ; — tandis que je l'ai achetée d'un appelé M. de Feuquières, et que je vous en apporte le contrat, leur a dit la Marquise. Vous y verrez, dans ce contrat, que je l'ai achetée pour une misérable somme de quarante mille francs, une fois payée ; parce que je n'avais pas l'air d'avoir en point de vue pour deux ou trois années de vie ; il y a de cela soixante et un ans ; j'ai toujours eu la malice de m'en applaudir et je désire en profiter jusqu'à ma mort. — C'est tout de même une fière commère et qui n'a pas froid aux yeux, disaient les gens du peuple qui se trouvaient à l'audience, et ce qui pourra vous surprendre à cause de la disposition des

esprits, c'est que lorsqu'elle a eu fini de parler, elle a été couverte d'applaudissemens. — Mais c'est donc un filou et un escroqueur d'orphelins, c'est un voleur d'enfans, disaient les jurés sans se retenir le moins du monde, et du reste le filou dont il s'agit n'était pas dans la salle, il se tenait dans un couloir, où Dupont nous dit qu'il avait un air des plus interloqués. Cependant le citoyen Faure a prétendu qu'il était indispensable à lui de nommer un avocat d'office pour Mme votre mère et pour vous (à qui je suis prié de faire savoir, par parenthèse, que le fils de Mme de Créquy passait, dans l'esprit des auditeurs et sur les bancs des jurés, pour être un petit jeune homme de sept à huit ans), parce que, disait le même substitut d'accusateur public, il y avait des moyens de droit qu'il fallait plaider, et que les parties civiles ne pouvaient les invoquer, faute de les connaître. — Nommez un avocat d'office, a répondu la Marquise, et voilà qu'il est sorti de sur les bancs un grand diable de gascon, nommé Coste, qui paraît avoir été le plus étrange orateur de la basoche, et sur lequel Mme votre mère ne tarit pas. — Messieux, et je dirai plus, cito-iens, disait-il à Faure et ses adhérens, au conspect d'une éspolliation pareille, on en reste comme une éstatue!! Il a parlé d'étantative éscandallûse environ cent

fois, et du reste il a parlé comme un honnête et digne homme à qui N. D. des Victoires enverra demain matin un rouleau de cent louis dont on n'entend pas que vous ayez à vous mêler, parce que vous êtes un petit écolier, et qu'il faut vous laisser votre boursiquet pour acheter des bilboquets. — Veuve Froulay Créquy, a dit le premier juge, avez-vous quelque chose à ajouter à l'éloquent discours de votre défenseur officieux? — Rien du tout : je m'en rapporte à votre bon sens et à votre conscience. La sentence dont vous ne pourrez avoir copie que demain, c'est-à-dire la semaine prochaine, si vous restez encore à Jossigny, l'arrêt, vous dis-je, porte en substance que le nommé Charles-Alexandre *dit* Créquy est débouté de ses poursuites contre la défenderesse et son fils, qu'il est condamné aux frais du procès, à une amende de 300 francs pour les indigens de la section, à 200 francs de dommages et intérêts pour l'autre partie plaidante, et de plus, à six mois d'incarcération pour avoir voulu surprendre la bonne foi publique et la religion des autorités constituées. Comment trouvez-vous ce jugement dont nous avons rendu joyeusement et humblement grâce à Dieu? Mme votre mère vous fait dire qu'elle n'est presque pas malade et qu'il vaut mieux ne pas vous presser de revenir. Pour abonder dans

son sens, je vous dirai, comme observation de mon crû, qu'elle mange comme un Ogre et boit comme un Templier; mais, à la vérité, c'est du biscuit avec de l'eau d'orge, et je puis ajouter qu'elle jase comme une pie dénichée. — Faites-moi donc taire, ou j'en deviendrai comme un ésquelette! Voilà ses dernières paroles et depuis sept à huit minutes, elle tout-à-fait l'apparence d'une personne qui dirait son chapelet; mais je pense que ce n'est pas sans quelques distractions de l'ordre judiciaire. Vous savez, Marquis, comment et combien vous est affectionné votre cousin,

LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON.

Je fus bientôt guérie, grâces à mes bains aromatiques, et je reprends la plume afin de vous continuer mon récit. Il se trouva que Besuchet avait contrefait la signature de St.-Just et de Fouquier-Tinville, afin de se recommander à M. et Mme Roland pour en obtenir, sur les fonds du ministère de l'intérieur, une pension alimentaire et provisoire. Robespierre en profita pour le faire garder indéfiniment à Ste-Pélagie, où nous avons été détenus ensemble, mais sans que je m'en pusse douter, car nous n'étions pas incarcérés dans le même corps de logis. C'est une

chose dont j'ai toujours remercié le bon Dieu, parce que le voisinage de cet homme aurait été pour moi, pauvre prisonnière abandonnée à la justice et l'humanité de notre guichetier, un sujet d'insupportable dégoût et d'appréhension continuelle.

Vous verrez, dans les pièces justificatives que je vous ai fait réserver, tout ce que Besuchet disait avoir à souffrir dans cette prison, dont il n'est jamais ressorti que pour être conduit à la guillotine. C'était sans doute à raison de son imposture envers le ménage Roland, mais c'était principalement à titre de *tyran féodal* et d'*ancien aristocrate*, et pour le récompenser de s'être fait appeler Bourbon-Montmorency-Créquy. Voyez donc cet étrange effet d'une étrange imposture, et cette prodigieuse concordance entre l'iniquité des révolutionnaires et la justice du ciel.

Un autre effet, presque miraculeux, des poursuites de ce misérable homme, c'est qu'ayant fait mettre des oppositions sur le paiement de tous nos revenus, il en est résulté qu'en dépit de notre inscription sur la liste des émigrés, aucun acquéreur ne s'est présenté pour acheter ni soumissionner aucune de nos terres; et ceci par prévision, par méfiance; de sorte que nous n'avons été dépouillés que de votre hôtel de la rue d'Anjou et de ces deux belles forêts de St.-Pol et de Vareilles,

d'osier de forme carrée et pareils à ceux où les femmes de chambre mettent le bois à brûler qui est à leur usage ; j'eus la curiosité de soulever le couvercle d'un de ces paniers, et je vis qu'il était rempli de cheveux de toute sorte de couleurs. La femme du concierge me dit ensuite que c'était là qu'on faisait *la toilette* des condamnés, qu'on ne reconduisait plus en prison pour en finir plus vite, et que c'était elle qui profitait de leurs dépouilles, qu'elle vendait à son profit. Voyez combien votre pauvre grand'mère avait le cœur oppressé de se trouver là.

Mon interrogatoire ne fut ni long ni difficile ; le substitut n'avait pas reçu les pièces qui concernaient cette chouannerie ; il ne se souvenait seulement pas de l'assignation qu'il m'avait fait envoyer, et je n'ai jamais entendu reparler de cette affaire-là ; c'était un blondin qui ne paraissait pas avoir plus de dix-huit ans ; il avait la figure d'une jeune fille avec un bonnet rouge, une carmagnole grise et des sabots énormes.

Dupont me dit en nous en allant, que pendant que j'étais à jouer aux propos entrecoupés avec mon imbécile de substitut, l'Abbé de Fénelon et le Père Guillou venaient d'être acquittés par le tribunal révolutionnaire, en dépit de tout ce que Fouquier-Tinville avait pu dire. L'Abbé de Fé-

sur lesquelles on a prétendu que les deniers dotaux de ma belle-fille se trouvaient hypothéqués. Quand on nous signifia juridiquement cette folle sentence, votre pauvre père était bien malade et j'étais sous clé, mais je me gardai bien d'en interjeter appel au tribunal de cassation, et je ne manquai pas de faire la sourde et muette, en contrefaisant la morte et nous félicitant d'en être quitte à si bon marché (1).

J'avais été mandée pour le duodi, 3 floréal, au tribunal révolutionnaire, à l'effet d'être interrogée sur un vol de diligence qui devait avoir eu lieu dans les environs de Montflaux. C'était un des 24 substituts de Fouquier-Tinville, qui devait procéder à mon interrogatoire et recevoir ma déposition, et comme je m'étais rendue à ce qu'on appelait son cabinet long-temps à l'avance, on me fit entrer, en attendant son arrivée, dans une grande salle basse, où on me laissa toute seule à mes observations et réflexions.

Il y avait à l'entour de ladite salle des paniers

(1) C'est depuis la mort de mon petit-fils et pendant la dernière maladie de son père, que tous les biens de ma belle-fille ont été vendus révolutionnairement. Nous avons été privés de nos revenus pendant 27 mois; mais vous devez bien penser que c'était le cadet de mes soucis. Ah! mon cousin, j'ai la prévision de mourir bien seule et bien tristement! (*Note de l'auteur.*) Environ vers 1798.

nelon, parce que tous les ramoneurs et décroteurs de Paris l'avaient suivi jusques dans la salle d'audience, en pleurant et disant que c'était leur père, et parce que tout le peuple avait crié grâce, en disant que c'était l'*Évêque des Savoyards*. Le Père Guillou, c'était parce qu'en entrant dans ce coupe-gorge, il tenait un grand crucifix serré sur sa poitrine, en chantant le *vexilla regis* de toute sa force; ensuite de quoi il s'était mis à se déchausser pour leur montrer les stigmates de ses pauvres pieds, comme celles de ses vénérables mains, en leur disant qu'il ne craignait nulle autre chose que les artifices du démon, qu'il n'avait jamais eu frayeur des hommes, si méchans qu'ils fussent! Enfin qu'il avait enduré le supplice de la croix pour avoir prêché le saint Évangile de Dieu au Japon (ce qui était l'exacte vérité); mais que Notre Seigneur avait bien voulu toucher le cœur de ses juges, et qu'il n'était resté cloué sur la croix que pendant trois heures, ce qui fit que tous les juges et les auditeurs éclatèrent de rire et qu'on le renvoya comme un fou. Il s'en retourna tranquillement dans le haut de son clocher des Carmes, rue de Vaugirard, où il avait établi son domicile, et je pense qu'il y demeure encore. C'était la Comtesse de Kercado (la Malézieu) qui s'était chargée de pourvoir à sa sub-

sistance, et 24 francs lui duraient trois mois.

Le saint Abbé de Fénelon fut repris en sous-œuvre, un malheureux jour où les Savoyards ne se doutaient de rien, et il fut conduit à l'échafaud sur la même charrette que Madame Elisabeth de France et que la Maréchale de Noailles. — Monsieur le bourreau! monsieur le bourreau! cria celle-ci, arrêtez un moment pour me détacher les mains, laissez-moi prendre mon flacon, *la Princesse va se trouver mal!....* C'était au bout de la rue royale, et il est vrai que Madame Elisabeth avait paru prête à s'évanouir en voyant la place Louis XV, où le Roi son frère et sa belle-sœur avaient été suppliciés. Voilà ce qui fut mis dans un journal du soir en dérision de cette pauvre Maréchale de Noailles (1).

Pendant que je songe à ce bon Père Guillou, je ne veux pas oublier de vous raconter l'histoire d'un scandale qu'il avait donné dans les Indes à des prétendus missionnaires de la secte des Mé-

(1) A l'instant où la même charette passait en face du Palais-Royal, il en sortait deux hommes dont l'un dit à l'autre : — Je ne suis pas moins révolutionnaire que vous, mais je trouve que ceci passe toute mesure. Je ne crois pas que l'existence de cette femme eût rien d'inquiétant pour l'établissement, ni pour le maintien de la république française. Il est à prévoir que la nation pourra se trouver en danger de prendre des habitudes par trop sanguinaires ; voulez-vous que nous nous entendions ensemble et que nous agissions de concert afin d'y

thodistes, lesquels écrivirent en Europe je ne sais combien de pamphlets contre lui. Ils lui reprochaient d'abord d'avoir fait ses études et ses vœux dans l'ordre de St. Augustin, et puis d'avoir osé dire en leur présence qu'il *détestait* les crocodiles, « comme si le terme *infernal* dont il « s'était servi devait jamais sortir de la bouche « d'un homme religieux? » On sait que les missionnaires protestans font le commerce des Bibles, mais on ne sait pas assez tout ce qu'ils osent faire de la Bible? Ceux-ci ne manquèrent pas d'accumuler texte sur texte, les uns pour les *créatures de Dieu*, les autres contre l'*ire*, la *haine* et la *mauvaise volonté;* ils en prennent dans les Rois, les Prophètes, les Juges, les Nombres; ils courent du Lévitique à l'Epitre aux Galates, pour y chercher des argumens favorables aux Crocodiles et contraires aux Augustins; rien ne saurait égaler cet excès de folie, si ce n'est la témérité de cette profanation. « A Dieu ne plaise qu'il soit jamais

remédier? — Je ne m'y refuserai pas tout-à-fait, si la chose en question n'est pas de nature à compromettre ma renommée patriotique et ma tranquillité personnelle, répondit l'autre idéologue. Enfin les deux amis s'accordèrent, et il fut convenu qu'ils allaient traduire en français *la Philosophie de Kant*. L'un de ces hommes était M. le Comte Garat, qui est devenu sénateur impérial, et l'autre M. le Comte Reynhart, ancien ministre à Francfort et pair de France à l'estampille de 1830.

(*Note de l'Éditeur.*)

« licite et permis de prononcer, par exemple, « *je n'aime point* les fruits, quand on peut s'énon- « cer avec une modération toute chrétienne, en « disant que *son estomac ne s'en accommode pas.* » Enfin, ils en concluent que notre bon missionnaire était un blasphémateur, que l'on reconnaît toujours les prêtres catholiques au fiel de leurs discours, et qu'ils ne peuvent s'empêcher, si réguliers qu'ils soient, de proférer continuellement des malédictions.

Tous ces protestans *réveillés* ou *régénérés* en l'esprit, ne diront jamais d'un homme qu'il s'était *converti*, par exemple, ni qu'il est *mort*, ou qu'on vient de l'*enterrer;* mais que le déchu-décédé avait *entendu du père*, que leur bon-frère en Christ est *entré dans la joie de son chef, et qu'il repose en lieu où il n'y a ni cri ni travail.* Ils ne sauraient s'expliquer à moins, et toute autre manière de dire les choses leur paraît cavalière et libertine. Il ont pris les uns des autres, de proche en proche et dans tous les pays, le même ton suffisant et pédantesque, une affectation pharisaïque avec un faux air de bénignité gènevoise, et ce que Voltaire appelait le style *réfugié* (1).

(1) Le style Wesleyen s'est perpétué jusqu'à nous, comme il appert de tous ces petits livres intitulés : *Christ en épreuves* et *Christ en joies, Christ en triomphera ! L'Exégèse du siècle* et *Bonne nouvelle de salut*

A la suite de mes interrogatoires, de mes sollicitations et de mes visites à nos juges, que j'avais voulu faire toute seule, afin de ne pas exposer mon fils au danger de s'attirer l'attention des autorités révolutionnaires, je fus d'abord mise en état d'arrestation chez moi, sous la surveillance de trois sans-culottes qui nous voulaient rendre la vie si dure, que Dupont n'y trouva nul autre remède que celui de les gorger de mangeaille et de les maintenir ivres-morts. Il y en eut un qui n'eut pas la force de résister plus de huit jours à ce régime-là, et les deux autres en tombèrent malades. — Mais c'est conscience, et vous êtes un meurtrier, disais-je à Dupont. Il me répondait qu'il *n'y a pas de mauvais coups sur de mauvaises bêtes.* Il a toujours des proverbes à sa disposition, et quand les deux survivans voulaient écrire à la section pour demander un autre sans-culotte en remplacement du défunt, Dupont leur disait que *la grand' bande fait les étourneaux maigres;* ensuite il épanchait pour eux des rouges-bords et des rasades d'eau-de-vie qu'il envoyait acheter au cabaret et chez l'épicier du coin, pour économiser ma cave et les provisions de mon office. Ces deux malheureux ne voulaient

suivie d'une lettre, etc. On attribue généralement la plupart de ces opuscules à la plume édifiante et pédagogique de la petite fille de M. Necker.

(*Note de l'Éd.*)

manger absolument que des salaisons, des viandes fumées et des épices; on leur donnait tous les jours un gros jambon et une merluche grillée, un fromage de Hollande et je ne sais combien de harengs-saurs ; mais c'était surtout de moutarde aux anchois qu'ils étaient singulièrement affriandés, car ils en couvraient des tartines. On finit par être obligé de les faire conduire à l'hospice de la république, ci-devant l'Hôtel-Dieu, où je ne doute pas qu'il n'aient fait pénitence de leur goinfrerie sauvage. (On y faisait quelquefois du bouillon et de la soupe pour les malades avec des têtes de moutons, des tranches de cheval et des quartiers de chiens, des moineaux, des chats, du millet, des pois chiches et des fèves de marais pilées.)

On m'en envoya deux autres qui nous agréaient beaucoup mieux parce qu'ils dormaient toute la nuit et toute la journée, et je me souviens que l'un de ces deux hommes avait nom Poucedieu. Les Dupont le trouvèrent un jour de pluie dans mon premier salon, qui ouvrait de grands yeux; — Qu'est-ce que c'est donc que ça? dit-il en leur montrant le dais; c'est comme un ciel de lit qui a l'air d'un trône? — Et voilà justement ce qu'il en est, lui répondit Dupont, on en a retiré le bois de la couchette pour en faire une manière de trône

où nous devons mettre la statue de la liberté avec le buste de Pelletier-Saint-Fargeau... — Ah ben, ça n'est pas si bête, pour une vieille marquise ! lui répondit mon surveillant Poucedieu.

L'Abbé de Dampierre, qui était resté Vicaire-Général du diocèse de Paris (1), et à qui aboutissaient toutes les aumônes, avait imaginé d'envoyer à l'économe de l'hospice de la république pour 50 mille francs d'assignats (qui perdaient environ 95 pour cent : c'était la monnaie du temps) ; mais le citoyen Lévéville fit arrêter Mlle Dupont qui les lui apportait, et nous restâmes dans une grande inquiétude en voyant qu'elle ne revenait pas de l'Hôtel-Dieu, où l'Abbé de Dampierre l'avait envoyée bon gré mal gré. Je n'en perdis pas la tête et je ne voulus pas garder l'Abbé de Dampierre qui était caché chez moi et qui se désespérait de cette imprudence. Dupont le fit sortir par la rue de Sèves pour le conduire chez Mme de Grimaldi (1), rue de la Planche, où la cachette *du prêtre* était introuvable, mais il se

(1) Charles-Antoine-Henry du Walk de Dampierre, né en 1746, sacré Évêque de Clermont en 1802. Les journaux de l'année dernière ont annoncé qu'il venait de mourir dans sa ville épiscopale de Clermont, où sa mansuétude et sa charité pastorale lui avaient acquis l'attachement et la vénération de tous les partis. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) La Comtesse douairière de Grimaldi, Dame de l'ordre de Malte, née Baronne de Runkell et du Saint-Empire. Sa chapelle n'avait pas

trouva malheureusement que la place était prise ou plutôt que la cachette était remplie par le gros Abbé du Londel. Dupont fut obligé de conduire le Vicaire-Général par la rue du Bac, jusque dans le passage Sainte-Marie, en plein jour, ce qui faisait frémir ! Le bon citoyen Duperron, notre juge de paix, cacha l'Abbé de Dampierre pour la vingtième fois peut-être, et toujours du mieux possible; mais quand Dupont fut de retour à l'hôtel de Créquy, j'en étais déjà partie dans une vieille chaise à porteurs, pour aller en prison, on ne savait laquelle, et je ne le sais pas encore aujourd'hui.

On commença par m'interroger sévèrement sur la citoyenne Dupont, ma *femme de confiance*, qui distribuait de *faux assignats;* on me fouilla de la manière la plus insolente et la plus odieuse, et l'on me conduisit dans une petite cave, où je fus obligée de m'asseoir à terre, parce qu'il n'y avait ni siége, ni banc, et pas même une botte de paille. J'avais soustrait à la recherche de mes geôliers une vingtaine de doubles louis que j'a-

cessé d'être ouverte et fréquentée pendant tout le temps de la terreur; ce qui était un miracle continuel. Je disais toujours de cette excellente Mme de Grimaldi, que si je lui survivais, je n'aurais ni repos, ni cesse que je ne l'eusse fait Béatifier. Je le répète encore aujourd'hui très sérieusement et très respectueusement pour cette sainte personne.

(*Note de l'Auteur.*)

vais eu la prévision de faire cacher dans la semelle de mes galoches. On m'avait laissé tous mes habillemens, Dieu merci! mais on m'avait pris un portefeuille où j'avais des assignats, et c'était pour les *vérifier*, soi-disant. On m'avait pris mon livre d'offices, mais on m'avait laissé mon rosaire, sur lequel on se contenta de m'adresser quelques brutalités injurieuses. Le chef de cette geôle avait nom le citoyen Salior; il me demanda s'il était vrai que je fusse âgée de 93 ans. — *Tiens*, s'écria l'un des familiers de cette épouvantable inquisition, *c'est l'âge de l'ancien régime!* J'avais pris la résolution de ne pas leur répondre une seule parole, et je l'exécutai fermement. — Peut-être qu'elle est sourde, observa le citoyen Salior? Ensuite il se mit à m'accabler, je ne sais pourquoi, d'imprécations républicaines et d'apostrophes dont je ne comprenais pas toute la portée, parce qu'elles étaient en termes d'*argot*. Il me disait, en fermant les poings et grinçant des dents: *Oh! la vieille*..... et l'épithète dont il se servait pour m'injurier commençait par la première lettre de l'alphabet. C'est tout ce que j'y trouvai de compréhensible.

Je passai dans cet horrible caveau la plus triste nuit du monde, et j'éprouvai ce que dit saint François de Sales, qui ne pouvait prier convena-

blement quand il n'était pas agenouillé commodément. Lorsque je voulais m'exhorter à la résignation, je vous avouerai franchement que je ne pouvais m'empêcher de maugréer contre l'Abbé de Dampierre, avec ses charités en assignats ! Le lendemain matin, je fus conduite au Luxembourg, dont on avait fait une prison, et où je trouvai malheureusement beaucoup de personnes de ma connaissance.

C'était d'abord la Princesse de Rochefort à qui je demandai l'aumône et la charité d'un *petit morceau de pain*, parce que je n'avais pas mangé depuis vingt-quatre heures (1). — Mon Dieu ! dit-

(1) Marie Dorothée d'Orléans-Longueville de Rothelin, Princesse de Rohan-Guémenée-Montauban-Rochefort. Elle était sujette à la maladie la plus singulière et la plus régulière du monde. Elle était pendant six mois de l'année d'une coquetterie provocante et d'une intempérance de langue insupportable. Le reste du temps, elle était parfaitement raisonnable, assez triste, honteuse et presque muette. Mme de Rohan-Rochefort et sa sœur, Mme de Cossé-Brissac, sont les deux dernières descendantes du grand Dunois. Quant à Mme la Marquise d'Esparbès et de Lussan, Comtesse d'Aubeterre, etc., elle était fille de Noble Sieur Nicolas Toynard, Écuyer, Seigneur de Jouy-sur-Seine, Secrétaire du Roi, greffier du conseil et fermier-général de S. M., et d'honorable et discrète Personne Jeanne Poisson, cousine-germaine de Mme de Pompadour, qui fut l'auteur de leur fortune. Contre l'ordinaire des filles de finance, Mme d'Esparbès est une personne d'esprit et de fort bon goût Son acte d'écrou dans les prisons portait qu'on l'avait incarcérée parce qu'elle avait été dénoncée à la société populaire de Saint-Germain-en-Laye comme *aristocrate et carnivore*. Elle me dit qu'elle avait envie

elle à Mme d'Esparbès qui couchait dans la même chambre, nous n'avons plus ni pain ni rien du tout, comment donc faire ? — Il faudrait aller demander quelque chose à Mme Mathieu de Montmorency, à qui l'on envoie tous les jours une pleine soupière avec une grosse volaille de l'hôtel de Luynes... Mme Mathieu répondit qu'elle avait tout mangé; ensuite elle descendit dans notre chambre, où elle se plaignit amèrement de ce qu'on lui avait volé deux serviettes et je ne sais plus combien de bouteilles vides.—Elle est comme son père, me dit ensuite Mme d'Esparbès : quand on parlait devant lui des pertes qu'on avait faites à la révolution, il disait toujours que personne n'en avait souffert plus que lui, parce qu'on avait eu l'indignité de lui prendre toutes les grosses carpes et les vieux brochets qu'ils avaient dans les fossés de leur château de Dampierre (1).

d'en appeler à la justice et l'expérience du fameux Représentant du Peuple Legendre, lequel était un boucher de Saint-Germain précisément.

(*Note de l'Auteur.*)

(1) Hortense d'Albert de Luynes, femme de Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval, son cousin-germain. Elle est fille de ce Duc de Luynes et de Chevreuse à qui Bonaparte avait conféré le titre de Comte en l'appelant dans le Sénat-Conservateur. Le feu Duc de Luynes avait toujours bien de la peine à ne point dater ce qu'il écrivait de l'*année passée*; mais, pour se prémunir contre cette infirmité naturelle qui

Je trouvai dans la même prison le Maréchal et la Maréchale de Mouchy, la Princesse Joseph de Monaco, la Duchesse de Fleury, Mme de la Rivière, sa fille, Mme de Charméau-Breteuil, enfin Mme de Narbonne, et je ne sais combien d'autres femmes de mes parentes ou de ma société, qui me reçurent à bras ouverts, et le cœur bien serré, ce qui fut réciproque, ainsi que vous pouvez le croire.

Je me rappellerai toujours le moment du départ de la Maréchale de Mouchy, qui voulut absolement accompagner son mari devant le tribunal révolutionnaire. Le geôlier, la geôlière et tous les guichetiers et leurs ogrichons, lui disaient, dans la cour où nous étions descendus et rassemblés pour leur faire nos tristes adieux : — Mais reste

pouvait avoir des inconvéniens dans certains cas, il datait alors de l'*année prochaine*; et voilà ce qui lui est arrivé pour son testament qu'on a trouvé daté d'une année postérieure à celle de sa mort : il en est résulté la nullité de cet acte, et Mme sa fille qui se trouvait la co-héritière et la sœur unique de M. le Duc de Chevreuse, en a singulièrement profité.

Nous avons pris l'engagement de ne rien retrancher de ces mémoires; mais il ne s'ensuit pas que nous ayons renoncé au droit d'en soumettre les faits et les jugemens au contrôle de la critique et de la justice; aussi ferons-nous observer ici qu'on a peine à s'expliquer le jugement de l'auteur à l'égard de Mme la Duchesse Mathieu de Montmorency, dont la conduite en prison ne s'accorderait guère avec sa réputation de bienfaisance et de charité généreuse! (*Note de l'Édit.*)

donc, va-t'en donc, citoyenne, tu n'es pas mandée par le tribunal. — Citoyens, disait-elle, ayez pitié de nous, ayez la charité de me laisser aller avec M. de Mouchy ; ne nous séparez pas ! Son bonnet tomba par terre, elle se baissa péniblement, et le ramassa pour en couvrir ses pauvres cheveux blancs... Enfin son dévouement triompha de la résistance de ses geôliers, on la laissa monter sur la fatale charrette à côté de son mari, et deux heures après ils n'existaient plus ! Cette vénérable femme n'avait pas été comprise dans le mandat d'amener de l'accusateur public : elle avait passé par-dessus le marché dans la livraison du tribunal au bourreau pour ce jour-là. Ce fut aussi le même jour que M. Roucher, l'auteur du poëme des *Mois*, se trouvait sur le banc des accusés. Il s'aperçut qu'un jeune peintre de ses amis dessinait son profil et ne douta pas que ce ne fût pour sa famille à laquelle il écrivit au crayon ces vers touchans :

Ne vous étonnez pas, objets chéris et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;
Lorsqu'une main savante esquissait mon image,
L'échafaud m'attendait, et je pensais à vous.

La Princesse de C..... n'était pas d'une résolution si courageuse ; elle eut la faiblesse de se dire enceinte, afin de reculer l'exécution de son arrêt

de mort; elle avait fini par en perdre la tête, ou peu s'en fallait, car elle essayait toujours de s'empoisonner en faisant infuser des centimes et des épingles dans du vinaigre, ce qui n'aboutissait qu'à lui donner des coliques : ensuite on accourait pour nous requérir de livrer notre pitance de lait pour en faire boire à Mme de C..... qui venait encore de s'empoisonner. Comme le lait était devenu notre principale nourriture, on finit par se révolter, en lui faisant dire que pour la prochaine fois on la laisserait aux prises avec le vert-de-gris et la colique ; ce qui lui fit passer la manie du suicide au moyen de l'oxide de cuivre.

Nous n'étions d'abord que trois dans la même chambre, et nous en étions enchantées ; mais on commença par établir en dehors, et tout au plus près de notre porte, un bizarre et fatiguant personnage, appelé M. le Marquis d'Alez de Bermond d'Anduze, ni plus ni moins pour les noms, sans compter des prétentions nobiliaires à n'en pas finir. Aussitôt qu'on avait entr'ouvert notre porte, il se précipitait dans notre chambre, et nous étions obligées de le rudoyer pour qu'il nous laissât le temps de nous habiller et celui de faire nos prières. Il aimait beaucoup à raconter des histoires et particulièrement sur le danger des casseroles de cuivre et sur les retards de la petite

poste. Ensuite, il aimait à discuter méthodiquement sur des choses incontestables; et par exemple, il aurait fait une dissertation pour vous prouver que la ville de Paris ne saurait avoir 1/4 lieues de tour, par la raison qu'elle n'en a que 7 : ou bien que son ami l'abbé Legris-Duval était bien loin d'avoir 15 mille livres de rentes, attendu qu'il n'en avait que 4; les preuves à l'appui surabondaient, et c'était, Dieu me pardonne, un ennuyeux compère! Il s'attendait toujours à voir arriver en prison Mme sa nièce, la ci-devant Princesse Victor de Broglie, et dès qu'il entendait la moindre rumeur au bas de notre escalier, il se mettait à crier à tête fendre : — Est-ce vous, ma nièce? arrivez donc! J'espère que vous m'apportez une chaise percée?.... La nièce n'est jamais arrivée, ni la chaise percée non plus, malheureusement pour nous...

Il avait des querelles à se prendre aux cheveux avec l'abbé de Saint-Simon d'Archiac, qui couchait, sur le même escalier, à cinq ou six marches au-dessous de ce Marquis que Dieu confonde! C'était souvent au milieu de la nuit que leurs disputes étaient les plus violentes, parce que celui-ci crachait toujours sur la tête de l'Abbé, qui n'y voulait mettre aucune indulgence.

On nous donna bientôt pour commensale une

certaine Mme Buffaut ou Buffot, qui était une élégante du quartier d'Antin, et qui faisait la grande dame et la renchérie, de manière à nous divertir beaucoup, si nous n'avions pas eu la guillotine en perspective et la famine en présence réelle. Ensuite on nous adjoignit une bonne paysanne angevine, dont je m'accommodai beaucoup mieux que de cette belle camarade de chambrée. J'aime mieux les villageois que les bourgeois.

Mon temps d'arrêt dans cette prison m'a pourtant mise à portée d'observer et de connaître une sorte de gens dont je ne me doutais en aucune manière. N'ayant jamais eu de relations qu'avec le grand monde ou bien avec de bons paysans de nos terres, des valets respectueux et de pauvres personnes du peuple, je n'avais et ne pouvais avoir aucune idée de cette bourgeoisie moderne qui est stylée d'après la philosophie de Voltaire. Ignorante et suffisante espèce de gens qui se croit élégante, et dont cette Mme Buffaut devait être le modèle achevé.

Elle disait un jour à l'Abbé de Saint-Simon : — Je comprends très bien ce que vous avez dit à ces dames sur l'amour de Dieu : je l'aime à la folie, mais j'aime surtout l'abbé Louis, parce que je l'ai vu dire la messe de la Fédération au Champ-de-Mars, avec esprit, avec grâce et avec sensibi-

lité. A propos de la Maréchale de Richelieu qu'on venait d'amener en prison, elle se mit à dire au Marquis d'Alez de Bermond d'Anduze :—Il paraît que les maréchaux d'autrefois c'étaient des ecclésiastiques ?... — Non, Madame, et comment donc cela?—Mais je croyais avoir entendu dire que le Maréchal de Richelieu était un Cardinal? Elle disait deux ans plus tard à Antoine de Lévis, que Buonaparte ne travaillait que pour le *Prétendant des Bourbons*, parce qu'il avait la promesse et l'ambition d'être fait connétable *de Montmorency*.

On nous avait expédié de *Commune-Affranchie* cette belle dame de Lyon dont je crois vous avoir dit quelque chose à propos de Mme Roland, et celle-ci, qui s'appelait Mme de la Verpillière, avait une autre sorte de bel air qui consistait à se moquer des gens à prétention. Elle avait pris en aversion déterminée Mme Buffaut qui lui semblait incivile, et le jeune M. de Rambuteau qui lui paraissait familier. Je ne sais plus quelle nouvelle il était venu nous donner de ses amis, Montmorency, Lévis ou Mailly, et cette malicieuse anoblie dit à Mme de Fleury : — Vous allez voir comme je vais lui river son clou ! Coucy, Mailly, Croüy, Créquy, Lévy, Montmorency, Rambuty, lui dit-elle, il est inoui combien il y a de grands et beaux noms qui finissent en y.

On introduisit un jour auprès de nous une petite femme toute pâle, qui nous fit la révérence, et qui n'a pas dit une seule parole pendant trois jours et deux nuits qu'elle a passés dans la même chambre que nous, assise sur une chaise de paille, et sans vouloir se coucher. Elle n'ouvrit la bouche que pour manger quelques morceaux de pain sec et boire quelques tasses de lait ou quelques demi-verres d'eau rougie que nous lui donnions. Elle avait les yeux toujours fixés sur une grosse cassette qu'elle tenait devant elle, sur une autre chaise qu'elle avait approchée pour soutenir ses pieds, et qu'elle avait l'air de couver des yeux (la cassette) en s'éventant continuellement ; ce qui ne s'accordait guère avec la température et le thermomètre. (Mon Dieu, que j'ai souffert du froid au Luxembourg! Corvisart a prétendu que c'était une cause de longévité pour moi, parce que les fluides avaient reflué sur certains ligamens du cœur et des poumons que la vieillesse et la sécheresse allaient endurcir. Il paraît que c'est l'*ossification* dans les viscères qui détermine la mort chez les vieillards. Il est vrai qu'en sortant de prison, je me suis trouvée disposée, alerte, fortifiée, rajeunie de vingt ans, et je suis convaincue que la sévérité de l'abstinence et surtout la rigueur du froid ont été pour quelque

chose dans la prolongation de ma vie. Toujours est-il que c'est un supplice affreux!) La Dame en question ne voulait jamais descendre dans la cour pour y recevoir sa pitance, et c'était la *vieille Créquy*, la *grosse Latrimouille*, ou la *p'tite Monaco*, comme nous disait le geôlier, qui se chargeaient de lui porter sa nourriture.

Un matin, en remontant dans notre chambre, nous n'y trouvâmes plus que sa cassette, et le geôlier vint une heure après pour chercher les effets qu'elle avait laissés. Mme Buffot lui demanda témérairement si c'est qu'elle n'allait pas revenir avec nous? Il répondit à cela par un geste du tranchant de la main sur sa nuque; ensuite il défonça la cassette, où il ne se trouva qu'une chemise d'homme toute sanglante, et dont le col avait été coupé, comme on fait pour les préparatifs d'une exécution capitale. Ensuite, il en tira une poignée de cheveux d'un beau noir, avec un petit papier sur lequel il y avait écrit : POUR MA MÈRE. Notre geôlier ne voulut pas nous dire le nom de cette malheureuse femme, et nous n'avons jamais su quel était son malheureux fils.

Pendant la nuit, ou si l'on veut le jour suivant, car il était environ deux heures du matin, on vint lâcher dans notre chambre une manière de petit jockey qui se mit à protester de son républica-

nisme, et qui dit au geôlier de lui faire monter du vin de Champagne. Comme le geôlier l'avait appelé *ma petite citoyenne*, et comme sa colère ou son altération lui faisaient proférer des juremens épouvantables et continuels, voilà Mme d'Esparbès qui prend la parole et se met à lui dire: — Ecoutez donc, Monsieur ou Madame, car nous ne savons ce que vous êtes, mais je suis bien aise de vous apprendre qui nous sommes; ayez l'honnêteté de ne pas faire un pareil vacarme dans notre chambre, et, sur toute chose, ayez la politesse de ne pas jurer devant nous. Vous vous trouvez ici avec Mme Buffot! s'il vous plaît! avec la Marquise de Créquy, avec la Princesse de Rohan-Rochefort, avec une autre personne qui n'est pas moins honnête et moins respectable que nous, et quant à celle qui vous parle, j'aurai l'honneur de vous dire que je suis Mme d'Esparbès, toute prête à vous servir si j'en ai l'occasion. Ayez donc la bonté de ne pas jurer le saint nom de Dieu, ce qui nous mécontente et ce qui ne saurait vous servir à rien du tout. — Ah bien, par exemple; et plus souvent que vous me feriez taire! lui répondit-on colériquement : soyez tranquille, ailez! je vous vaux bien, et c'est pour le moins encore!..... — Mais je ne vous dis pas le contraire, poursuivit Mme d'Esparbès, et votre apparence est

très-favorable à votre prétention : c'est justement à cause de cela que nous vous prions de ne pas blasphémer si haut. — Apprenez que je suis la Duchesse de Bouillon ! — Comment donc? s'écria Mme de Rochefort, vous dites que vous êtes la Duchesse de Bouillon, la Landgrave de Hesse et la femme de mon neveu ? on n'a pas d'exemple d'une invention pareille à celle-ci !.... C'était, en définitive, une petite demoiselle qu'on avait fait épouser, *municipaliter*, au dernier Duc de Bouillon qui était imbécile, et à qui son homme d'affaires, appelé M. Roy, avait persuadé qu'il devait divorcer pour conserver ses biens. On dit aujourd'hui que tous les domaines de ce pauvre Prince ont fini par tomber dans les griffes de son procureur. La petite citoyenne la Tour d'Auvergne ne voulut pas rester dans notre chambre, et nous fûmes charmées de sa résolution. Je n'ai pas entendu reparler d'elle, et c'est toujours une la Tour d'Auvergne de plus en circulation. Elle avait entrepris de nous éblouir avec l'auréole de gloire du premier grenadier de la république française, ce qui nous fit lui rire au nez, car il est assez connu que le véritable nom de ce prétendu la Tour d'Auvergne est M. Coret (1). Ce malheureux

(1) Théophile-Malo Coret, dit *La Tour-d'Auvergne*, mort en 1800,

nom de la Maison d'Auvergne est au pillage, et je crois devoir vous prévenir qu'il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul agnat mâle des Ducs de Bouillon, Vicomtes de Turenne, lequel est le frère de la Comtesse de Durfort-Civrac. Le premier grenadier de France était un vieux imbécile, qui se croyait bâtard d'un Prince de Turenne, et c'était son seul droit au nom qu'il avait usurpé révolutionnairement. Il y a d'autres la Tour d'Auvergne qui n'ont pas même l'apparence d'un droit pareil à celui de M. Coret, et qui portent effrontément le nom du grand Turenne, au mépris des sentences et des arrêts multipliés qui les ont condamnés à le quitter. Il en est ainsi pour de certains Croüy, qui sont des bourgeois de Grenoble, et dont le nom roturier n'a pas la moindre similitude avec celui des Princes de Croüy. C'est une contrariété véritable, assurément! Mais que voulez-vous faire en temps de révolution? Bienheureux quand on n'a pas à souffrir d'autres iniquités que celles de cette nature-là!

Un beau matin, pendant la distribution du lait et du pain dans la cour de la *maison d'arrêt*, comme on disait alors, nous y vîmes arriver une

dans une rencontre sur les collines d'Aberhauden, où il faisait partie de la colonne républicaine dite *l'Infernale*. (*Note de l'Editeur.*)

forte députation de la Comédie française. Tous ces pauvres gens nous dirent qu'ils venaient d'être envoyés en prison par ordre du comité de salut public, parce qu'ils avaient joué *Paméla*, et que, dans cette pièce d'origine anglaise, un d'eux avait arboré la plaque de l'ordre du Bain, ou celle de la Jarretière, je ne sais plus laquelle? Mlle Contat trouvait toujours quelque chose de spirituel et de respectueux à nous adresser quand elle nous rencontrait sur les escaliers, et c'était visiblement une ingénieuse et gracieuse personne. Mlle Raucourt nous faisait des révérences de théâtre, en nous donnant exactement nos titres et qualifications, et la jolie petite Mlle Mézeray, qui riait toujours, était sans cesse à polissonner avec des enfans dans les corridors. Elle couchait tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et quelquefois dans un grand vase de marbre, où elle se laissait couler comme dans un entonnoir. Elle avait seulement de la peine à s'y réchauffer; et je lui fis donner une de mes couvertures, parce qu'on avait mis le scellé sur toutes les siennes. Pauvre fille!

J'avais eu le bonheur d'inspirer une sorte de prédilection à la citoyenne Longand, femme du concierge, et Dupont n'avait rien négligé pour entretenir sa disposition favorable à mon égard. Elle

avait pris sur elle de me faire avoir une chaufferette, en dépit du comité de sûreté générale et de l'accusateur-public Fouquier-Tinville, qui ne voulaient pas tolérer l'usage du feu dans les maisons d'arrêt. C'était la sœur de la citoyenne Longand qui faisait mon petit ménage, et c'était une fort honnête demoiselle. Celle-ci ne pouvait s'empêcher de regretter l'ancien régime, en disant qu'avant la révolution elle était première ouvrière chez un marchand, ou pour mieux dire un fabricant d'oiseaux, qui étalait sur le Pont-au-Change, et qui faisait beaucoup d'expéditions dans la banlieue. C'était elle qui teignait les serins jaunes en rouge, et qui fabriquait des crêtes de coq avec de l'écarlate qu'elle attachait ensuite avec de la colle-forte sur la tête des petits moineaux. Quand elle parlait de ses malheurs et des pertes qu'elle avait faites, on aurait dit qu'il était question de la chute des Bourbons et de la ruine des Princes de Guémenée!

On nous avait amené Mme de Montmartre, et quoiqu'on eût pu la soupçonner de n'être pas assez défavorable au jansénisme, c'était néanmoins une fille du premier mérite et de la plus haute vertu (1). Quand on la fit comparaître

(1) Marie-Louise de Montmorency-Laval, Abbesse de l'église Royale

au tribunal révolutionnaire avant de l'envoyer à l'échafaud, elle était assistée de sa porte-crosse, appelée Mme de Surbeck. — Citoyens, disait cette religieuse à tous les tigres de cette caverne, comment voudriez-vous que Madame Notre Mère pût répondre à ce que vous lui dites; elle est restée sept mois dans un cachot à Saint-Lazare, elle en est devenue sourde.... — Écrivez, citoyen-greffier, dit le représentant Barrère, chef des jurés et surnommé *l'Anacréon de la guillotine*, écrivez que la ci-devant abbesse de Montmartre a conspiré sourdement. Mme de Surbeck accompagna son abbesse et suivit la charrette à pied jusque sur la place de Louis XV; elle se mit à genoux au bas de l'échafaud pour lui demander sa bénédiction, que Mme de Montmartre lui donna tout aussi paisiblement et solennellement que si la chose avait encore eu lieu dans le sanctuaire de son abbaye royale. — *Va-t'en donc te cacher, béguine*, lui dit le bourreau, *va-t'en donc! Si ce n'était pas moi qui suis de Montmartre et qui suis de service aujourd'hui sur la place de la révolution, tu n'irais pas coucher chez toi!...*

Son chez-elle était notre prison, la malheu-

de N. D. de Montmartre, Dame et Patronne dudit lieu de Montmartre, de Barbery, Clignancourt, Saint-Ouen, Charonne et autres lieux. Née en 1723, condamnée à mort et exécutée le 28 août 1793.

reuse ! et c'est là qu'elle revint trouver son lit et son bréviaire après l'exécution de sa supérieure. Elle était la tante de l'officier des cent-suisses du même nom qui fut tué dans la chapelle des Tuileries, le 10 août. Il y a long-temps que ce nom de Surbeck est inscrit dans les annales de la fidélité courageuse, et le Roi François Premier avait un Page appelé François de Surbeck, dont l'héroïsme est assez connu.

Cette bonne Vendéenne qu'on nous avait adjointe, et que j'aimais tant, s'appelait Martine Levacher; elle était veuve d'un fermier de M. de la Rochejacquelin qui avait été fusillé sur la grève d'Avranches, après la déroute de Granville. Elle nous contait simplement les plus admirables choses du monde ; je passais régulièrement une heure ou deux par jour à causer avec elle, et nous disions souvent nos prières ensemble.

—Je veux faire abattre ton vieux clocher pour que vous n'ayez plus rien ici qui vous rappelle vos superstitions d'autrefois, disait un conventionnel au mari de cette femme. —Vous serez bien obligé de nous laisser les étoiles, qui sont plus anciennes et qu'on voit de plus loin que notre clocher, lui répondit ce paysan. Quoiqu'elle ne fût plus jeune, on voyait qu'elle avait été très-belle, et Stofflet aurait voulu l'épouser après la mort de son mari.

— Je l'aurais assez bien aimé, disait-elle; mais comme il ne faut avoir en vue, quand on se marie, que d'avoir des enfans pour en faire des chrétiens, j'ai toujours refusé d'épouser M. Stofflet, parce que je n'étais plus en âge. Il paraît que cela n'est pas si bien assuré pour les hommes; mais pour les femmes qui se remarient quand elles ne sont plus en âge, il m'est avis qu'elles ne sont pas en sûreté de conscience. Voyez donc jusqu'où peut creuser la profondeur, et jusqu'où peut s'élever la sublimité d'une foi sincère, et remarquez bien que c'est une pauvre paysanne à qui j'ai ouï dire ceci.

J'étais donc au Luxembourg aussi bien que possible, étant prisonnière et sous le régime de la terreur; mais j'étais bien loin d'avoir épuisé la coupe de mes adversités révolutionnaires, et l'on vint nous signifier que nous allions être transférées dans une autre maison d'arrêt, en ayant soin de notifier à chacune de nous qu'elle ne pourrait emporter de son mobilier et de ses autres effets que ce qu'elle en pourrait porter elle-même. On a su depuis que le concierge nous avait dénoncées comme *entretenant parmi les incarcérés un esprit de superstition, d'intolérance et de mépris pour la représentation nationale*, et du reste il est généralement connu que la plupart

de ces dénonciations et ces déménagemens étaient sollicités par les geôliers, afin d'obtenir la confiscation du mobilier des détenus et de profiter de leurs dépouilles. Nous supposâmes qu'on avait l'intention de nous conduire à pied, et suivant Mme Buffot, c'était à dessein de nous faire assommer par la canaille; mais dans tous les cas nous fîmes nos dispositions en conséquence de notre inaptitude à porter des fardeaux. Nous emportâmes chacune un pauvre petit paquet dans un mouchoir; ensuite on nous fouilla très exactement, et finalement on nous entassa dans des carioles d'osier bien escortées par des porte-piques de la Commune, qui nous menèrent à Sainte-Pélagie, où la première figure que je reconnus fut celle de Mme Roland, qui passait sa tête au travers d'un guichet, et qui demandait à parler au greffier.

On m'avait séparée de mes compagnes du Luxembourg en arrivant à Sainte-Pélagie, et je ne sais comment il se fit qu'on m'accorda la faveur d'avoir une chambre pour moi seule? Je n'aurais pas ambitionné d'obtenir, et je n'avais certainement pas sollicité cette distinction-là. C'était, du reste, un sale et triste réduit, sans cheminée, ce qui paraîtrait n'importer guère au cœur de l'été, mais ce qui me faisait suffoquer

aussitôt que la fenêtre était fermée. Vous savez qu'autant j'aime le grand air, autant je déteste les courans d'air. Dès que je voulais ouvrir ma lucarne, il s'établissait un *tyran*, comme dit le Duc de Laval, entre ma croisée qui s'ouvrait au nord, et le haut de la porte qui se trouvait en face; lequel imposte était formé d'un large panneau vide, au moyen duquel on pouvait regarder ce qui se passait dans ma chambre à toute heure du jour et de la nuit: ceci ne manquait pas d'arriver souvent, et notamment aux enfans du gargotier qui me jetaient quelquefois des ordures. Je ne pouvais donc ouvrir la fenêtre sans me trouver dans un courant d'air, et je ne pouvais la laisser fermée sans me trouver suffoquée par l'infection d'un long corridor, où l'on faisait perpétuellement la cuisine à la grillade et à l'ognon fricassé. C'était là que se tenaient habituellement les porte-clefs avec des chiens formidables, des sans-culottes et des voleuses privilégiées. C'était tout à la fois le corps-de-garde et le mauvais lieu, le chenil, la tabagie, la cantine et le garde-manger de notre division, sans parler du voisinage des commodités qui nous empestaient: c'était la *Cloaca massima* de la république française! Tous les bruits journaliers et toutes les rumeurs nocturnes de cet abominable corridor venaient me tomber d'à-

plomb sur la tête et les oreilles par l'ouverture de ma porte, auprès de laquelle était mon lit sans rideaux. Les quatre murailles de ma geôle étaient charbonnées de figures et d'inscriptions que je ne pouvais effacer, parce que je n'y pouvais atteindre. Je ne pus jamais prendre sur moi de solliciter un pareil service de nos guichetiers, et sitôt qu'il était question de leur faire attacher les yeux sur les choses que j'aurais voulu leur faire effacer, j'en éprouvais une sorte d'embarras insurmontable. C'était peut-être aussi parce que je n'avais plus rien à leur donner. Au reste, ces honnêtes gens-là ne prenaient aucunement garde à de pareilles saletés; et c'était par habitude, apparemment. A propos des bruits qui m'avaient réveillée, ils me disaient quelquefois tout naturellement et presque innocemment, des choses indignes. — Quelle abjection dans l'humanité, et surtout dans cette humanité républicaine!

Je ne me suis jamais endormie à Sainte-Pélagie sans y avoir été réveillée en sursaut. J'ai vécu de pain noir et d'eau trouble pendant six jours, et j'ai manqué de linge pendant plus d'un mois. Le fils du premier guichetier m'avait emporté ces mêmes galoches où j'avais fait cacher mon trésor. C'était pour les nettoyer, disait-il, et ce fut bien malgré moi. On ne me les a jamais restituées, et

je ne les ai jamais redemandées, bien entendu, car la guillotine aurait été le résulat de la réclamation. Il y avait loin de là, sans doute, à mon grand et beau rez-de-chaussée de l'hôtel de Créquy, s'ouvrant en plein midi sur un jardin magnifique, au milieu d'un parc (1); mais ce qui m'a fait plus souffrir à Sainte-Pélagie, c'était la nécessité de m'y trouver en contact avec une horrible couverture.....

Mme Dubarry, que je n'ai fait qu'entrevoir au moment de son départ pour la Conciergerie, avait passé quelque temps dans la même prison; mais elle y couchait au deuxième étage, au-dessus de moi, et c'était dans un dortoir avec des filles de joie, au nombre de 19, avait-elle dit à Mme de Sainte-Amaranthe, en se plaignant de ce que ces vilaines personnes osaient la traiter avec une familiarité choquante. Elle était devenue couperosée, mais elle paraissait encore assez belle. Elle ne savait faire autre chose pour se désennuyer que des toilettes inconcevables. Elle avait mis, pour s'en

(1) J'espère que vous conserverez cette habitation que j'ai considérablement embellie, et je ne doute pas que vous ne puissiez vous en accommoder avec les héritiers de M. de Feuquières. Je vous ai toujours recommandé de chercher les moyens d'acquérir le jardin de l'hôtel de Boville, afin de n'avoir pour limites à l'occident et au méridien que les jardins de l'hôtel de Xaintrailles et de l'Abbaye-aux-Bois; n'oubliez pas ceci, mon Enfant. (*Note de l'Auteur.*)

aller dans cette obscure et sale cariole de vieux cuir, un fourreau de linon bouffant, bordé de satin couleur de rose et vert, en découpures à dents-de-loup de ces deux couleurs alternées; elle avait des nœuds assortis sur un bonnet à la baigneuse, et des souliers de satin couleur de rose et gros-vert.

Elle avait été dénoncée par un nègre (dont elle était marraine et qu'elle avait comblé de bienfaits), pour avoir porté *le deuil du tyran* pendant son séjour en Angleterre; et c'était le principal grief qui fut allégué contre elle afin de l'envoyer à l'échafaud. — N'est-il pas vrai qu'on ne me tuera pas?.... disait-elle continuellement à tous les Girondins et à ses autres camarades de la Conciergerie. — Oh non, je n'ai jamais été malfaisante à l'égard de personne, et l'on n'aura pas le courage de me faire mourir! — Ne me tuez pas!... faites-moi grâce..... allez demander grâce pour moi, criait-elle au bourreau qui se crut obligé de faire monter sur l'échafaud deux de ses aides, afin de maîtriser sa résistance. Il est à remarquer que c'est la seule personne connue qui soit morte avec lâcheté.

Mme Roland était ma plus proche voisine, et le guichetier me dit un matin qu'elle demandait à me parler. — Mais, répliquai-je, est-ce que les

prisonnières de Sainte-Pélagie peuvent communiquer entre elles? et dans ce cas-là ne pourrais-je pas voir ces Dames avec lesquelles je suis arrivée? — Elles ne sont pas du même corridor que toi, me répondit le porte-clefs, et d'ailleurs la Citoyenne Roland mérite bien qu'on la traite un peu mieux que vous autres! Il paraît que cet homme avait été protégé par les Roland; il fournissait du papier, des plumes, de l'encre et des journaux à ma voisine, et l'on voit qu'il se chargeait de faire ses commissions.

Le lendemain, dès le point du jour, j'entendis ouvrir ma porte, et je vis, au lieu de la figure de notre guichetier, une tête de femme qui s'avançait assez discrètement, en disant : — Citoyenne, m'accorderiez-vous *l'avantage* de vous *entretenir*? Je ne change rien à cette formule de Mme Roland.—Entrez, lui dis-je, entrez, Madame; et comme la seule chaise du mobilier était couverte de mes hardes, elle vint s'asseoir sur le pied de mon grabat. Elle était si pâle et défigurée que j'aurais eu de la peine à la reconnaître, et elle demeura sans parler pendant cinq à six minutes en me regardant le plus tristement du monde. — Ne souffrez-vous pas du froid et d'être si mal couchée? me dit-elle. Et puis, sans attendre ma réponse, elle se mit à parler du danger

qui menaçait la république et l'existence des vingt-deux députés girondins. Elle me dit qu'elle écrivait ses Mémoires, et qu'elle désirait me les *soumettre*, ce qui me fit frémir d'impatience et d'irritation *préventive*, ainsi qu'on dit au Palais.

—Eh mon Dieu! quelle sorte de consolation pourriez-vous recevoir de cela? lui répondis-je; et quelle satisfaction pourriez-vous attendre de la contrariété, qui ne manquerait pas d'en résulter pour moi? Je suis restée de mon temps et de mon pays; je ne suis ni une Gracque ni une Publicole; je suis une vieille Dame française, toute royaliste et toute catholique; ainsi vous voyez que nous ne saurions pas plus nous accorder sur les choses et les personnes que sur les causes et les effets. C'est la tolérance pour le philosophisme et l'impiété qui nous a perdus!...

—Faut-il, me dit-elle, qu'une personne aussi spirituelle que vous reste asservie à des préjugés si misérables?

— Hélas! ma chère dame, je pourrais vous témoigner la même surprise, lui répliquai-je; je n'aurais qu'à changer le mot préjugé pour celui d'erreur et d'illusion, si ce n'est d'opiniâtreté coupable!...

Elle voulait absolument écrire à Roberspierre

pour lui reprocher sa perfidie et pour le faire rougir, disait-elle.

— Vous serez bien avancée quand vous aurez fait rougir Robespierre, et c'est un fameux dédommagement que vous poursuivez là! Sachez donc que tout le monde a remarqué, dans les prisons, que le meilleur moyen d'être expédié promptement pour la guillotine, c'est de lui écrire et d'attirer son attention, n'importe comment. Je pourrais vous en citer vingt exemples, à commencer par celui du Prince de Salm, qui ne voulut écouter personne, qui écrivit à Robespierre avec une humilité qu'on pourrait appeler de la bassesse, et qui fut désigné pour l'échafaud deux jours après. Jugez ce qui vous arriverait à la suite d'une lettre de reproches, et pour l'amour de Dieu, tenez-vous tranquille!

— Vous êtes une femme *supérieure*, me dit-elle avec un air de protection, je parlerai de vous dans mes Mémoires!

— Voulez-vous me rendre un service et me faire un grand plaisir? lui répondis-je, en y mettant l'accent d'une gravité sévère et solennelle.

— Sans aucun doute, Citoyenne!

— Ne parlez pas de moi dans vos Mémoires, et n'écrivez pas une lettre de mon nom sur vos papiers qui peuvent être saisis d'une minute

à l'autre par les commissaires de sûreté générale ou de salut public.

— Vous craignez la mort! reprit-elle avec une sorte d'ironie farouche et je ne sais quel air de mépris.

— Je n'ai rien à vous dire et vous confier là-dessus; soyez téméraire autant que vous voudrez pour votre propre compte; mais ne faites pas si bon marché de la vie des autres.... Je suis mère, poursuivis-je en m'attendrissant.

Elle demeura quelque temps sans parler. — Hélas! ne suis-je pas mère aussi? reprit-elle en fondant en larmes; et je ne saurais vous exprimer avec quelle éloquence, avec quelle admirable passion douloureuse, elle me parla de sa fille! Ce n'était plus la républicaine et la sophiste encyclopédique, c'était la femme délicate et la mère chrétienne; c'était une douleur biblique avec toutes ses pompes de style et ses images ingénues et ses déchiremens d'entrailles! — Je vous fais pleurer, me disait-elle en me baisant les mains qu'elle inondait de larmes.

— Ma pauvre enfant, je suis bien affligée de n'avoir à vous donner pour consolation que des pleurs stériles; levez donc les yeux vers le ciel...

— Votre compassion me rafraîchit le sang, m'encourage et m'enorgueillit, interrompit-elle;

ce qu'il y a de plus rare que les perles, ce sont les larmes des vieillards ; elles ne sont guère moins précieuses ; elles coûtent si cher!... Je ne fus pas autrement choquée de ce manque de savoir-vivre, dans lequel une personne bien élevée n'aurait jamais tombé ; car enfin, il n'était ni délicat ni poli de me rappeler ainsi mon extrême vieillesse, en s'étonnant que je n'en fusse pas encore pétrifiée.

Je n'ai jamais ni ménagé, ni voulu conserver aucune illusion qui ne fût pas de mon âge ; mais le défaut d'éducation perce toujours sous la supériorité d'intelligence et d'esprit. J'ai fait cette réflexion-là bien des fois, en me rappelant cette comparaison et ce manque de tact de Mme Roland.

L'esprit peut très bien s'allier avec le ridicule, mais pour peu qu'on ait de jugement, on s'en trouve infailliblement préservé, ce qui m'a toujours fait penser que le goût provient plutôt du jugement que de l'esprit. Il y a dans les habitudes du grand monde une foule de règles qu'une personne d'un goût délicat ne blessera jamais, soit qu'on les lui ait signalées, ou soit qu'elle les ignore.

Mme Roland me dit ensuite je ne sais combien de choses sur le représentant Barbaroux dont elle se plaignait avec amertume ; c'était relativement à sa conduite envers M. Roland, à ce qu'il

me semble aujourd'hui, car je ne l'écoutai pas avec une grande attention sur le chapitre de ce beau Girondin. L'objet de ses amours n'est pas toujours celui dont on parle le mieux; mais c'est toujours celui dont on parle le plus, a dit je ne sais plus qui, je ne sais pas où.

Elle me promit de ne me citer en aucune façon dans ses Mémoires, et l'on verra qu'elle n'a pas tenu parole. Nous nous séparâmes avec des effusions de sensibilité que j'aurais peine à concevoir aujourd'hui, si nos cœurs ne s'étaient pas accordés dans un même sentiment de tendresse et d'inquiétude maternelles. Notre porte-clefs tomba malade, et je ne l'ai jamais revue, cette pauvre mère! On nous dit, quelque temps après, qu'on l'avait transférée à la Conciergerie, et qu'elle avait péri sur l'échafaud.

Je vais interrompre mon odyssée terroriste, pour achever ce qui me reste à vous dire au sujet de cette malheureuse femme. Ceci va nous transporter cinq ou six mois après ma sortie de prison, c'est-à-dire au mois de décembre 1794.

Un prêtre marié, nommé Soulavie, s'en fut trouver l'Abbé de Boulogne afin d'en obtenir une lettre d'introduction auprès de moi, qui ne voulus pas le recevoir (1). L'Abbé de Boulogne n'avait

(1) Étienne-Antoine de Boulogne, ancien Prédicateur du Roi

eu garde de me le recommander; mais il avait supposé qu'une conférence avec ce prêtre apostat ne serait peut-être pas sans utilité pour nous, attendu qu'il était dépositaire des Mémoires inédits de Mme Roland, où mon fils et moi nous trouvions fort maltraités. Il proposait de nous en confier le manuscrit, où nous ferions tous les retranchemens qui nous paraîtraient désirables, et ceci moyennant la somme de cinquante louis. En rémunération de son obligeance et de son estimable procédé, j'envoyai promener l'abbé Soulavie, à qui je fis répondre (par Dupont) que je ne m'embarrassais guère de ce que Mme Roland pourrait avoir dit pour ou contre moi. La terreur était apaisée, et quand on aurait dû publier à dix mille exemplaires que j'étais une vieille aristocrate, absurde et bigote, je n'aurais pas voulu sacrifier une pistole pour empêcher une dénonciation qui nous importait si peu. Le citoyen Bésuchet avait imprimé de trop belles choses sur mon compte pour que je ne fusse pas bien aguerrie. J'avais été sous le feu des accusations populaires, comme un airain giacé. J'avais la conscience tranquille, et c'est là

Louis XVI, et Prieur de Marnay, depuis Évêque de Troyes, Comte et Pair de France, Archevêque élu de Vienne en Dauphiné, mort en 1826. (*Note de l'Éditeur.*)

ce qui m'a soutenue pendant toute la révolution. Croyez bien ceci, mon cher Tancrède, et souvenez-vous-en. Quoi qu'on vous impute, il vous suffira toujours d'être un grand seigneur pour y répondre avec fierté ; mais pour répondre avec dignité, il ne faut pas moins qu'avoir le cœur pur. La dignité, c'est la fierté légitime. Il n'y a pas plus de rapport entre la fierté et la dignité qu'entre une grande naissance et une bonne conscience.

L'abbé Soulavie fut trouver mon fils, qui lui compta les douze cents livres, qui fit des ratures à sa fantaisie, et qui m'apporta le manuscrit de Mme Roland, où j'ai toujours regretté de n'avoir pas vu ce qu'elle avait pu dire de lui et de moi. Soulavie dit ensuite à M. de Boulogne que les passages et les observations dont j'étais l'objet n'étaient pas de nature à me désobliger beaucoup, mais que votre père s'y trouvait calomnié de la manière la plus indigne et la plus étrange.

J'approuvai la détermination de mon fils ; mais je me souviens que le Chevalier de Créquy entra dans un désespoir affreux de ce qu'on avait employé cinquante louis si mal à propos. — Vous auriez bien mieux fait de me les donner, nous disait-il, plutôt qu'à cet indigne abbé Soulavie, qui a épousé la fille d'un charcutier.

— La charcuterie ne fait rien à l'affaire, lui

dit mon fils; je sais bien que vous ne dînez jamais qu'avec des boudins noirs ou des pieds de cochon; mais je sais bien aussi que vous ne mangez pas la vingtième partie de votre revenu, et que vous n'avez aucun besoin que je vous donne de l'argent. Souvenez-vous du nom que je vous ai laissé porter, et tâchez d'y faire honneur avec la belle fortune que vous devez à la bonté de mon oncle. Je ne sais plus ce que le Chevalier bredouilla sur ses revenus qu'on lui payait très mal, et sur son nom qui ne lui servait plus à rien; mais je sais bien que je fus tellement impatientée de sa bêtise et de ses observations sordides, que je lui dis : — Eh bien ! Monsieur, si vous voulez vous faire appeler Criquet au lieu de Créquy, vous nous ferez honneur et plaisir ? Il était mort le lendemain matin, non pas d'impatience et d'irritation, mais d'une indigestion de charcuterie. Il a laissé 58,000 livres de rente, et l'on trouva chez lui cent soixante et tant de mille francs en quadruples et en louis d'or, sans compter des myriades de pièces de six francs et de petits écus, qu'il avait cachés dans tous les coins de l'hôtel de Canaples, et dont il avait rempli toutes les marmites de sa cuisine. Je vous en ai déjà cité des traits d'avarice inconcevables. Il était le digne fils d'un père extravagant, et j'espère que vous me

saurez bon gré d'avoir fait stipuler qu'il ne pourrait jamais se marier sans renoncer aux 36 mille livres de rente que lui avait léguées votre grand-oncle. Jugez quel aurait été le désagrément de voir se perpétuer la descendance de M. de Canaples, en ligne folle et bâtarde? Il est temps d'en revenir aux Mémoires de Mme Roland, dont j'ai gardé le manuscrit pendant trois jours et que je me suis fait lire deux fois, afin d'en pouvoir porter un jugement plus équitable et mieux dégagé de toute prévention. Il n'est pas certain qu'on doive les publier, dit Soulavie, parce qu'on est en marché pour les vendre à un Anglais qui accapare tous les manuscrits et qui n'en laisse imprimer aucun; en outre, ils peuvent être perdus ou détruits étourdiment. C'est à cause de cela que j'en ai fait un extrait; et vous allez voir que c'est un document révolutionnaire des plus curieux.

Il est à désirer que le démon de l'orgueil et de l'égalité ne vienne plus dévaster la France en égorgeant ses adversaires et finissant par dévorer ses apôtres; il est à désirer surtout que les opinions philosophiques et politiques de Mme Roland ne produisent plus chez nous leur effet naturel, en y soulevant les passions les plus aveugles, en déchaînant une populace en

furie contre l'autorité du Prince et celle du Pontife, contre la *prérogative héréditaire* et les supériorités inoffensives de la noblesse; enfin contre les *notabilités viagères* de la bourgeoisie, qui sont ou qui doivent être la vertu, le savoir, l'opulence et les talens!

J'ai vu dans la première partie de ces mémoires, et j'en crois Mme Roland sur sa parole, qu'elle avait une âme forte avec un esprit solide et fin. Elle était vive et recueillie, et bien qu'elle eût un caractère infiniment doux, elle ne voulait suivre aucun avis lorsqu'elle n'en voyait pas la nécessité. Elle ne cédait presque jamais à l'autorité paternelle, et quand ses parens finissaient par lui donner le fouet, elle leur mordait les cuisses en protestant contre une volonté qui n'était pas la sienne. Toutefois, après avoir étudié la sphère armillaire et le blason, après avoir lu Plutarque et les mémoires de Mademoiselle de Montpensier, *cette petite personne* voulait bien prendre le soin d'éplucher des herbes et d'écumer le pot. A l'âge de huit à dix ans elle descendait quelquefois l'escalier *toute seule*; c'était ordinairement pour acheter de la salade et des ciboules; mais elle savait mettre à ces sortes d'emplettes *une telle dignité*, qu'elle était déjà, pour les fruitières et les marchandes de légumes, un personnage imposant. Voilà ce que

Mme Roland nous présente comme un *heureux mélange d'études graves, d'exercices agréables et d'occupations domestiques qui l'ont rendue propre à tout.*

Elle ne tarda pas à faire connaître à ses parens combien il lui paraissait *insipide* et *dégoûtant* de s'adonner aux arts mécaniques; on n'osa pas la contraindre à *friser des étuis*, et dès qu'elle arrivait de la promenade, elle se retirait dans un cabinet pour lire, écrire et méditer.

Elle avait, du reste, l'œil doux et fier, le sourire tendre et séducteur, l'attitude ferme et gracieuse, la démarche rapide et légère; et Mme Roland nous confie qu'elle était si parfaitement agréable à ses yeux, qu'elle se trouva *presque heureuse* d'avoir été mise en prison pour pouvoir s'y *considérer* plus à loisir et s'y contempler sans distractions.

Il paraît que Mme Roland n'avait pas toujours été stoïcienne, et pendant sa première jeunesse elle était même d'une timidité si particulière, qu'elle ne pouvait apercevoir un jeune homme sans en éprouver une *espèce de terreur*. L'effroi qui la dominait alors augmentait d'autant plus qu'on lui paraissait plus aimable, et Mme Roland, devenue conventionnelle et girondine, avait gardé de ses dispositions juvéniles une telle

habitude de réserve, qu'en lisant et relisant l'histoire naturelle de Buffon, elle a toujours *sauté*, nous dit-elle, sur l'article qui traite de l'homme, avec la promptitude et le tremblement d'une personne qui passerait sur un précipice. Il est alors bien surprenant qu'elle ait eu le courage d'écrire certain passage de ses mémoires, et surtout de l'avoir écrit avec un air de complaisance. C'est la marque assurée d'un vertu mâle et stoïque; car les détails en sont tellement licencieux, que l'effort qu'elle a fait a dû lui coûter beaucoup!

Après avoir médité la Philothée de Saint François de Sales, elle avait formé le projet de se consacrer à la vie monastique; « elle soupirait après ces temps où les fureurs du paganisme valaient aux généreux chrétiens la palme du martyre, » et vous voyez qu'il y avait du luxe dans sa dévotion! En suivant Mme Roland pas à pas, nous allons voir comment la philosphie a pu dissiper les *illusions d'une vaine croyance*, en lui dévoilant le *charlatanisme* des prêtres, le *ridicule de leurs histoires* et *l'absurdité* de leur religion.

Mademoiselle Manon Flipon, qui devait unir un jour ses destinées au vertueux Roland, quoiqu'il fût, nous dit-elle, *égoïste*, *révêche et fort négligé dans ses attitudes*, Mlle Flipon était,

comme je vous l'ai déjà dit, la fille d'un ouvrier bijoutier, graveur et brocanteur. On imagine aisément que leur bibliothèque était fort exiguë ; mais comme elle avait pour la lecture un goût très vif, elle empruntait des livres aux ouvriers compagnons de son père, ou bien aux amis de la maison, ce qui n'avait pas beaucoup moins d'inconvénient. Ainsi le *Traité de la Tolérance* et le *Dictionnaire philosophique*, les *Questions encyclopédiques*, et *le Bon sens* du marquis d'Argens; *les Mœurs*, *l'Esprit*, *l'Espion turc;* Diderot, d'Alembert, Raynal et le *Système de la nature*, tout cela fut annoté, médité, goûté, commenté par l'auteur de ces Mémoires; et voilà les méditations qui servirent à lui former le cœur et l'esprit.

Les détails où nous allons entrer sont puérils, et par cela même ils ne sont pas indignes d'attention. Je vous ai prié de vous souvenir qu'une étincelle a toujours suffi pour produire une incendie, et l'on voit trop souvent de misérables causes avoir des effets notables.

On mena, je ne sais pourquoi, la fille de M. Flipon faire une visite au Marais chez une femme âgée, riche et plus ou moins noble. Mme Roland parle avec aigreur et curiosité de l'*hôtel* de cette dame et de son ameublement, de ses *laquais*, de

sa mise *opulente* et du rouge qui marquait sa *qualité*. Au reste, Mme de Boismorel parlait d'une voix *haute et froide;* sa physionomie annonçait l'habitude d'être *considérée*, avec l'assurance de mériter qu'il en fût ainsi. Mlle Flipon et Mlle Rotisset, sa tante, furent traitées par elle avec un peu moins de révérence que de familiarité ; mais il me semble pourtant que ce fut avec toute la bonté possible, ainsi que j'en ai pu juger par un procès-verbal en quatre pages écrites de la main de Mme Roland, et dont je ne vous rapporterai que la conclusion.

« J'avais soin d'éviter les regards de Madame de « Boismorel. Je sentais mes joues animées; mon « sang circulait avec plus de rapidité que de cou- « tume; mon cœur était palpitant dans l'oppres- « sion! Je ne me demandais pas encore pourquoi « ma bonne tante n'était pas sur le canapé, et « madame de Boismorel dans le rôle de mademoi- « selle Rotisset ; mais j'avais le sentiment qui con- « duit à cette réflexion philosophique... »

Ainsi, *à la seule inspection du privilége et de la prérogative*, *à la première vision d'une supériorité factice et notoire*, on voit dans l'âme de l'auteur un germe d'envie, de haine et de révolte, dont il est bon de connaître la cause et dont nous allons suivre le développement.

Une fille de condition, nommée Mademoiselle d'Hannaches, est placée, pour ainsi dire, au second anneau de cette chaîne d'idées coupables ou fausses, qui devaient conduire un jour à l'échafaud Mme Roland, ses prosélytes et les victimes de leur vanité blessée. Mlle d'Hannaches était pauvre, elle était vieille; Mme Roland nous assure qu'elle était gauche et maussade, et toutefois, les Procureurs-Généraux et les premiers Présidens lui parlaient avec un air de respect, *à cause de ses parchemins*, tandis qu'ils ne prenaient pas garde à la jeune personne *intéressante et studieuse* qui l'accompagnait à leurs audiences; après avoir rédigé ses placets. Voilà sans doute un singulier reproche à faire à des magistrats; « mais les tré« sors de la réflexion s'amassaient insensiblement « dans une tête nerveuse, » et Mlle Flipon décida bientôt que toutes les *institutions modernes* étaient des absurdités intolérables.

Un autre évènement qui fournit douze ou quinze pages à ses Mémoires, est d'avoir accepté l'invitation d'un dîner chez M. Haudry, fermier-général, pour y manger à l'*office*, en s'étonnant de s'y trouver avec les camarades de son oncle, ancien domestique de la maison. C'est une déconvenue dont les Rois, la noblesse et les financiers sont responsables: Mme Roland cherche à

s'en venger sur l'ancien gouvernement, sur le Marquis du Chilleau, sur la famille de M. Haudry, qu'elle poursuit infatigablement jusqu'à la troisième génération, et la contrariété qu'elle endure imprime à son arrogance un air de fureur et de philosophie tellement risible, qu'on est véritablement réjoui de la mortification qu'elle éprouvait en se le rappelant.

« Lorsque, suffisamment nourrie de l'histoire avec le sérieux d'un esprit solide et conséquent,» Mlle Flipon eut envisagé, 1° l'étendue du Monde; 2° la succession des siècles; 3° la marche des empires; ensuite les vertus publiques, et puis les erreurs populaires, avec les phases des institutions sociales, elle se dit : EXAMINONS!

Après avoir examiné toutes choses de ce monde, Mme Roland fut persuadée qu'Helvétius avait peint les hommes avec une vérité parfaite; mais pourtant, comme elle se sentait capable d'une *élévation*, d'une *force* et d'une *générosité* sans égales, elle ne voulut pas s'apprécier d'après les données générales et vulgaires de l'écrivain. En lisant le récit des actions les plus vertueuses et les plus mâles, elle se disait continuellement: — C'est ainsi que j'aurais agi! Enfin, elle se demandait en gémissant: Pourquoi ne suis-je pas

née républicaine et contemporaine de Léonidas, d'Epaminondas ou de Philopœmen?

C'est dans la sagesse de ces dispositions qu'elle fit un voyage de Paris à Versailles pour y voir la cour. C'était sous le patronage d'une fille de garde-robe de Madame la Dauphine; et la mère et la fille logèrent au château dans un *détestable* appartement! Mme Roland ne saurait oublier qu'on lui parla plusieurs fois avec un air de *protection!* La malheureuse demoiselle d'Hannaches avait encore affaire à Versailles, et comme elle pénétrait dans certains lieux, tels que l'orangerie, les bosquets et la chapelle, avec assez de facilité; comme elle était saluée polimert par quelques vieux seigneurs, et qu'elle avait un cousin garde-du-corps, il est résulté de ces *priviléges*-là beaucoup d'animosité contre elle.

Le seul aspect de nos princes était un sujet d'irritation cuisant pour Mlle Manon que je vais laisser parler. « Je n'étais point insensible à l'effet « d'un grand appareil; mais je m'indignais qu'il « eût pour objet de relever certains individus « déjà trop puissans!... J'étais profondément « blessée!... J'étais révoltée par le spectacle de la « Cour!... Et lorsque ma mère me demanda si « j'étais contente de mon voyage. — Oui, lui

« dis-je, pourvu qu'il finisse bientôt! Encore « quelques jours, et je détesterai si fort tous les « gens que je vois ici, que je ne saurai que faire « de ma haine.— Eh! mon Dieu, quel mal te « font-ils! lui répondit sa mère. — ENVISAGER L'IN- « JUSTICE ET CONTEMPLER L'ABSURDITÉ! »

Il est à croire que Mme Flipon, née Rotisset, ne trouva pas grand' chose à répliquer à sa fille, laquelle est partie de là pour travailler sans relâche à l'établissement de la républiqne, en négligeant pour cette fois « les pondérations d'un examen appuyé sur l'autorité de l'histoire, » sans avoir *envisagé* l'injustice de la mort de Socrate, et sans avoir assez bien *contemplé* l'absurdité de l'exil d'Aristide et de la condamnation de Phocion.

Après avoir suivi Mme Roland dans la carrière de l'erreur, dans ses égaremens, ses agitations et dans les folles joies du triomphe d'un jour, nous la verrons bientôt dans l'infortune. Insultée par les scélérats les plus vils, poursuivie par des tigres altérés de sang, victime indomptable! elle a dévoré ses larmes. Elle est montée sur un théâtre de carnage et d'horreur, sans autre appui que l'orgueil humain, avec une épouvantable sécurité!... Détournons les yeux d'un pareil spectacle et suivons les évènemens dans leur marche funèbre.

Bien juger sans beaucoup savoir est une chose

rare, et pour pouvoir d'abord se bien juger soi-même, en comparant son dégré d'intelligence et d'habileté, il est indispensable aux meilleurs esprits d'avoir eu des rapports fréquens avec des gens d'esprit. Nous en trouverons toujours qui nous paraîtront supérieurs ou préférables à nous, en dépit de nous-mêmes, et ne fût-ce que sous les rapports les moins essentiels. Nous finissons toujours par être plus frappés des avantages qui nous manquent, que nous ne restons sensibles aux avantages que nous possédons, et c'est toujours une disposition favorable à notre jugement, en ce qu'elle est défavorable à notre orgueil: *cœcitatis mater et filia.*

Une jeune fille était née dans la condition la plus inférieure, avec assez de facultés intellectuelles et d'élévation dans les sentimens, avec une vanité prodigieuse et je ne sais quoi de passionné dans son amour de soi : elle écoute avec curiosité quelques discours philosophiques, elle se procure des livres dangereux, et comme elle n'est environnée que des gens les plus bornés ou les plus ignares, son prétendu savoir la gonfle, l'orgueil fermente et s'exalte, enfin le jugement s'obscurcit, et sa raison, ses sentimens et son imagination finissent par tomber dans un délire habituel. Voilà toute l'histoire de Manon Flipon jusqu'à l'époque

de son mariage avec M. Roland de la Plattière, qui n'était pas moins orgueilleux ni plus habile que son épousée.

Par suite de ces bonnes dispositions, à la suite de ses bonnes lectures et de sa bonne éducation, on concevra facilement qu'une demoiselle qui ne pouvait jamais « entendre le son de sa propre voix « sans avoir le cœur ému d'attendrissement, et « qui ne pouvait jamais se regarder et s'écouter « sans enthousiasme, » était devenue d'une arrogance intraitable. Ce n'était pas seulement les supériorités de convention qui la révoltaient, c'était les prétentions les moins ambitieuses à l'égalité la plus naturelle; et quand un jeune artiste, un légiste, un littérateur osaient aspirer à la main de mademoiselle Manon Flipon, leurs prétentions ne lui paraissaient pas moins insupportables et moins insensées que les Honneurs du Louvre ou les droits de *Committimus*. Au demeurant, cette exigeante et dédaigneuse personne a grand soin de nous avertir qu'elle avait été demandée en mariage par une espèce de gentilhomme et par un grand nombre de négocians; par un médecin qui s'appelait Gardâne, et par un boucher qu'elle ne daigne pas nommer (Je vous dirai qu'il avait nom Graindorge).

Tandis que nos banquiers philosophes et nos

manufacturiers publicistes voudraient nous faire voir la prospérité de la monarchie dans la prospérité de leur trafic, et voudraient placer toutes les gloires de la société dans l'industrie mercantile, il faut écouter la fille de M. Flipon, graveur-orfèvre, la démocrate épouse de M. Roland, inspecteur des manufactures, discourir sur les commerçans, les fabricans et l'esprit du négoce en général. Elle enveloppe dans un mépris commun le *petit bijoutier*, *le petit mercier*, *et le gros marchand de draps qui se croit supérieur aux deux autres*; l'esprit du commerce, est suivant Mme Roland, la source de l'avarice et de la *friponnerie*; il consiste tout entier dans la convoitise de l'or, avec le calcul d'en amasser, et la ruse d'en multiplier les moyens; elle ajoute, que tous les négocians sont *étrangers aux idées généreuses et à toute espèce de sentimens délicats*. Enfin Mme Roland termine sa diatribe, en établissant un parallèle entre les diamans et les petits pâtés; entre les joailliers de la couronne et les marchands de croquets. Tous ces négocians et leurs *misérables* épouses lui paraîtraient absolument dans la même position, si ce n'est pourtant que les petits pâtés ayant leur prix fixe, on y peut moins tromper les acheteurs; et si ce n'est apparemment que les confitures et les godivaux sont ordinairement

plus désagréables à toucher que des pierreries et des perles fines. Voilà de l'esprit d'analyse et d'observation bien employé.

Dans le récit qu'elle nous a laissé de la mort de sa mère, on voit plutôt les inspirations d'un esprit ardent que l'*empreinte de sa tendresse et de sa douleur incomparables*. Au milieu des sanglots et des plaintes, on y démêle aisément la vanité, la personnalité de l'écrivain et le calcul de ses intérêts alarmés. On entrevoit, dans cette scène de deuil, je ne sais quoi d'inexplicable et de plus affreux que la mort; une irritation dédaigneuse, une espèce de rage impie, et comme une sorte d'orgueil révolté contre les destinées humaines et l'éternité de Dieu.

Le seul passage de ces Mémoires où j'aie trouvé de la sensibilité, c'est dans une lettre adressée par l'auteur après sa condamnation, à une femme inconnue, qui avait consenti non sans peine et sans dangers pour elle, à recueillir sous un nom supposé la fille de Mme Roland..... « Vous avez un « fils, citoyenne, et cette idée m'a troublée; « mais on m'a dit que vous aviez aussi une fille, « et je me suis sentie rassurée : c'est en dire assez « à une mère, à une personne telle que je vous « suppose..... Mon état produit de fortes affec- « tions; il ne comporte pas de longues expressions.

« Adieu, ma fille!..... » Voilà pour cette fois la mesure et l'expression d'une affliction véritable; c'est un cri qui part des entrailles et qui va frapper droit au cœur; pour être étouffé, il n'en est pas moins déchirant, et l'on dirait qu'en vertu d'une loi de la nature on n'entendra jamais les dernières paroles d'une mère affligée, sans éprouver une émotion profonde.

Personne, à mon avis, n'a jamais plus mal écrit une lettre familière que Mme Roland. Vous en allez juger par un échantillon de sa correspondance, dont on avait attaché les originaux à la suite du manuscrit de ses mémoires.

« Gosse me dit que l'ami que je lui ai connu « est du parti aristocrate, et qu'il n'a pas voulu « aller le voir depuis la perte de sa liberté : j'au- « rais parié cela. C'est un M. Coladon, que j'ap- « pelais Céladon, dont la tournure mielleuse sent « l'esclave d'une lieue, et dont j'aurais donné cent « pour un boiteux de la trempe de Gosse. Vertu! « liberté! foin du reste et de tous les trônes du « Monde! je le dirai à la barbe des souverains. »

Mme Roland nous avait prévenu qu'elle aimait « à faire justice au moyen de « ces *vérités fortes* « qu'on jette au milieu des gens qu'elles offen- « sent, et qu'elle énonçait les plus terribles sans « s'émouvoir, en face des intéressés, et sans s'a-

« larmer jamais de l'effet qu'elles produiraient « sur eux ! »

Une de ses prétentions les plus manifestes, c'est l'observation des convenances et du beau langage; toutefois, et dans tous ses écrits, on trouve une foule d'expressions du plus mauvais goût, avec des locutions qui sont tout à la fois recherchées et triviales, telles qu'*exister* au lieu de vivre, *me visiter* et *m'entretenir*, pour me faire une visite et me parler. Elle écrit que plusieurs *personnes du sexe* ont fait *sa connaissance*; elle parle ailleurs de la *vie cochone* de la campagne, et des citoyennes qui font *belle gorge*, et des *catins* du comité.

Ces expressions-là ne sont pas assez bienséantes pour être destinées à l'impression par une femme; enfin, le style de Mme Roland se ressent toujours de ses habitudes : il tend souvent à l'affectation d'une virilité pédante; mais l'enflure ne le sauve point de la trivialité; et quand elle veut s'élever dans la région politique, c'est toujours un style de 93, avec des phrases à la Danton. Elle est absolument pour ses *vertus républicaines* et pour Brutus, pour son *austérité conjugale* et pour Cornélie, comme les poètes du temps de la régence étaient pour les musettes et les nymphes champêtres.

En défendant son mari de plusieurs reproches

que lui faisaient les montagnards, et tout en protestant qu'il n'était pas moins fier que les Domitius et moins considéré que les Gracques, Mme Roland convient pourtant qu'il n'avait rien négligé pour obtenir des lettres de noblesse; ensuite elle établit longuement et complaisamment tous les droits qu'elle trouvait à ce parfait républicain pour obtenir le titre d'*Écuyer*, avec ses priviléges d'armoiries et de livrées, de pain béni, d'encens et de girouette au colombier.

Je vous ai déjà dit que Mme Roland avait fait inutilement le voyage de Lyon à Paris pour y solliciter des lettres de noblesse. J'ai connu plusieurs familles qui sont devenues successivement patriotes, démocrates et jacobines, et dont les motifs étaient parfaitement analogues à celui de Mme Roland. « Il y aura, sans aucun doute, encore des « châteaux brûlés, » écrivait-elle à un de ses amis, le citoyen Champagneux, « et le mal ne serait « pas grand, s'il n'était à craindre que les enne- « mis de la révolution n'en profitassent pour « diminuer la confiance des citoyens dans l'As- « semblée nationale.....»

Mme Roland de la Plattière aurait sans doute été moins indulgente pour les incendiaires, si son habitation féodale avait obtenu le titre de château, comme elle était venue me le demander quelques années auparavant.

,M. Roland étant devenu membre de la Commune et de l'Académie de Lyon, cette municipalité le députe à Paris pour quelques intérêts de commerce; il se fait bientôt remarquer par l'ardeur de son zèle, par sa fierté romaine, et par son affectation de sévérité laconique. Le parti qui domine alors force Louis XVI à l'accepter pour ministre, on est obligé de le renvoyer au bout de trois mois, et M. Roland se retire en emportant les regrets de la nation, comme il est prouvé par une attestation signée *Quinette*, délibérée par l'Assemblée Constituante, et datée de l'an III de la liberté. La France et la révolution ne pouvaient pas s'acquitter à si peu de frais avec un aussi grand homme, et par suite d'une motion du conventionnel Isnard, il fut encore une fois appelé au ministère de l'intérieur après le 10 août, et conjointement avec l'illustre Danton.

Les jacobins, les cordeliers, les montagnards et les brissotins, ont toujours paru du même avis sur un point de fait : c'est à savoir que c'était Mme Roland qui dirigeait la conduite politique et tous les actes ministériels de son mari. Elle ajustait ses circulaires et rédigeait ses notes officielles; on la voit composer une adresse au roi *constitutionnel* pour exiger qu'il renvoyât ses aumôniers, et pour lui reprocher, au nom du citoyen Ro-

land, d'avoir été faire ses pâques à Saint-Germain-l'Auxerrois. On la voit écrire ensuite au *prince-évêque de Rome*, pour le prévenir, au nom de la *plus tendre humanité et du Directoire exécutif de la république*, d'abord, « qu'il était prince « encore d'un Etat prêt à lui échapper; ensuite, « que la domination du Christ était tombée de « vétusté; que les siècles de l'ignorance, du des- « potisme, de la superstition, des rois et des prê- « tres, étaient passés pour jamais; enfin, que les « hommes ne pouvaient plus être attachés que « par leur propre bonheur, et que telles étaient « les maximes de la république française, trop « sage pour avoir rien à taire.»

Il est à remarquer que c'est Mme Roland qui se révèle à nous dans ses mémoires, comme auteur et rédacteur des écrits politiques de son mari; et quelques feuillets plus loin, elle ajoute, avec la confiance et la suffisance qui ne la quittent jamais, que toute la gloire qui attend M. Roland dans l'histoire de France et dans la postérité, sera fondée principalement sur la sagesse admirable et la haute sublimité de ses écrits ministériels. Parmi les décisions tranchantes et les faux jugemens de l'auteur, c'est véritablement le seul arrêt qui méritât confirmation et qui l'ait obtenue. Toutes les opinions de Mme Roland sont tel-

lement soumises à sa passion contre les prêtres et les nobles, qu'elle accuse le Marquis de Grave de se *trouver annulé par trop de fierté dans les manières*, et qu'elle reproche à l'Abbé Delille de n'avoir pas su lire les vers : et voilà deux sortes d'accusations dont je pourrais témoigner la fausseté.

Voici donc M. et Mme Roland ministres de la République ; je ne les suivrai pas dans les « im-« pressions harmoniques, et régulières données « par eux à tous les corps administratifs ; dans « l'inspiration de cet ordre qui naît de l'équité « parfaite, et de cette confiance qu'entretiennent « sans effort une administration active, une cor-« respondance affectueuse et la communication « des lumières ; enfin, dans l'approvisionnement « de la grande famille et le rétablissement de la « paix des départemens. »

Au milieu de cette période fortunée dans un nouvel âge d'or, ouvrage de M. Roland, il s'avisa de trouver mauvais qu'on eût pillé le trésor et le garde-meuble de la couronne ; il aurait également désiré que les prisonniers de Paris et d'Orléans eussent été *frappés du glaive des lois*, au lieu d'être égorgés par les septembriseurs ; mais le citoyen Danton, ministre de la guerre, lequel avait organisé les pillages et les massacres, ne

voulait pas être contrôlé par ses collègues, et surtout par un couple ministériel dont la *modération la plus abjecte était le principe.* Tant de vertu lui parut insupportable, et le ménage Roland fut dénoncé par Marat, comme ayant voulu corrompre l'esprit public, en fomentant le *girondisme hideux* et *l'exécrable modérantisme!*

Cependant, M. Roland, soutenu par la conscience de ses vertus, et plein de confiance dans les vertus du peuple français, qu'il avait si bien cultivées, M. Roland, dis-je, ne se laissa pas intimider par les manœuvres des *cordeliers*: on vint pour l'arrêter au nom du comité révolutionnaire, et comme ce tribunal n'était pas encore établi d'après une loi conventionnelle, il ne crut pas être obligé de se rendre en arrestation; d'abord il protesta contre les mandats du comité d'*insurrection permanente*, ensuite il se donna la mort pour se soustraire à l'échafaud qui l'attendait, et pour conserver autant qu'il était en lui la *légalité* dans les actes judiciaires de la république (1).

(1) Ceci rappelle assez le trait délicat de M. de Barbé-Marbois, qui voulut absolument rester dix-huit mois de plus que tous les autres déportés ses collègues, à Synamary; au milieu des crapauds, des serpens à sonnettes et des cr- -lles; dans la fange empestée jusqu'aux jarrets, sans pain, sans abri, sans -bits, entouré d'anthropophages, etc., pour avoir

Quelques mois plus tôt, *la citoyenne épouse du ministre* avait été mandée à la la barre de la Convention nationale, pour être interrogée sur une correspondance qu'on l'accusait d'entretenir avec des agens de nos princes et du cabinet britannique. Elle y parut toute éclatante de pureté civique et de fierté républicaine; elle y parla d'une manière si conventionnelle, et se défendit avec une confiance si courageuse et si mâle, qu'elle fut invitée, par acclamation des représentans du peuple, à prendre part aux honneurs de la séance et qu'elle y reçut *l'accolade fraternelle* du président. Ce ne fut pas là, sans doute, un médiocre sujet d'envie pour la citoyenne Chaumette et la citoyenne Danton! Quelques mois s'écoulèrent encore, et Mme Roland fut incarcérée dans les prisons de l'Abbaye.

Dans le temps de leur pouvoir, et peu de jours peut-être avant leur mise en accusation, son

la satisfaction d'en être rappelé *constitutionnellement*, et par un décret *ad hominem*.—C'est le Directoire qui m'a fait condamner injustement à la déportation : je veux que ce soit lui qui me rappelle!—Mais, citoyen Barbé, il n'y a plus ni Directoire exécutif, ni Convention nationale.—C'est égal; je ne veux pas sortir de la constitution! je ne connais que la constitution de l'an III! Il a fallu toute la puissance consulaire pour décider M. de Barbé-Marbois à se relâcher de son exigence. On disait de lui qu'il avait l'encolure et la physionomie d'un homme qui aurait été pendu *injustement*. (*Note de l'Ed.*)

mari avait fait retrancher 3 francs sur 5, alloués jusque là pour la dépense et l'entretien de chaque prisonnier. Réduits à 2 fr. par jour, il leur était impossible de vivre après avoir payé les frais de conciergerie, et la providence a permis que ce fût la femme de Roland qui nous en ait fait la remarque après en avoir fait l'expérience.

Elle adressait incessamment lettres sur lettres et pétitions sur réclamations, les unes à la Section de l'unité, les autres au Comité de sûreté générale, à la Convention, à la Commune; elle écrivit au ministre Garat, au ministre Gobier; à celui-ci qu'il avait pris place entre *le crime et le déshonneur;* à celui-là que la postérité le couvrirait d'*infamie;* que l'épouse du vertueux Roland leur envoyait ses adieux *comme un vautour pour ronger leur cœur*, etc. Sa longue épitre à Robespierre est véritablement un acte de folie : « Je ne « vous écris point pour solliciter votre pitié, au- « dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait, « lui dit-elle; mais je vous écris pour votre ins- « truction (Songer à l'instruction de Robespierre, « hélas! quelle ardeur pour la communication des « lumières, et quelle obligeance extrême!) Vous « assimilez vos partisans les plus dévoués à vos « ennemis; vous confondez dans le même traite- « ment le patriote généreux, la femme honnête

« et sensible qui s'honore d'avoir une patrie, avec « la femme orgueilleuse et légère qui maudit l'é- « galité. »

Après cette déclaration, bien modeste pour elle assurément, Mme Roland finit par répéter trois ou quatre refrains de sa gloriole accoutumée, en disant que la plainte ne saurait convenir à sa grande ame; que la prière est faite pour l'esclave, et que l'histoire et la postérité des républicains seront ses vengeurs!

Aveuglée par un orgueil incomparable et tourmentée par la soif de la domination, agitée par la haine et par l'impiété, cette femme avait certainement perdu la raison, car on n'a jamais rien vu de plus insensé que son attirail de moralité pédantesque et d'athéisme, sa vanité démagogique avec des tigres, et ses dissertations législatives avec des monstres affamés, pareils à ces animaux, l'horreur et l'effroi de l'Orient, spoliateurs infames, qui fouillaient le sol de la patrie comme un vaste cimetière, et qui violaient jusqu'à l'asile des tombeaux. « Il en adviendra ce qu'il plaît aux Dieux! » s'écrie-t-elle. On dirait que cette malheureuse était saisie par une main vengeresse, entraînée dans l'abîme, et poussée dans la destruction; comme si la providence de Dieu, qu'elle insultait, l'avait abandonnée, pour

la dérision des anges, à ces dieux aveugles et sourds qu'elle avait invoqués! *elle attisait des feux souterrains avec une épée:* le meurtre entendit l'appel de la fureur; on répondit à ses provocations et à ses invectives en l'envoyant à l'échafaud.

Rien n'est aussi fatigant que la loquacité redondante et les interminables déclamations de Mme Roland, sur les dangers qui menacent la révolution française et sur l'amour ardent et sacré des institutions républicaines; sur la corruption de l'esprit démocratique et sur la glorieuse infortune des *vingt-deux*. Eh! que nous font à nous le civisme pur et les vertus du citoyen Brissot, le vertueux Vergniaud, le vertueux Gensonné et toutes ces vertus conventionnelles? Nous avons absolument pour les complices et les antagonistes de Mme Roland, la même aversion qu'elle avait pour les lapidaires et les pâtissiers: tout ce qu'elle déplore est un sujet de félicitation pour nous: tout ce qu'elle implore est dangereux, coupable ou prodigieusement ridicule! Quand on a lu les manuscrits de cette femme, on est tellement choqué de son outrecuidance et révolté de ses opinions, qu'on est en quelque sorte affligé de rester insensible à ses malheurs.

Je vous ai déjà dit que le vertueux Roland s'était

suicidé pour éviter la guillotine; mais pour se soustraire à l'échafaud qui les attendait six mois après, Chamfort se coupa la gorge, et Condorcet avala philosophiquement un breuvage empoisonné dont il mourut.

Une chose dont je n'ai pas retrouvé la trace dans les mémoires de Mme Roland, et dont elle m'avait semblé convaincue, c'est que les jacobins de la Montagne avaient toujours été soudoyés et conduits par les intrigues de la cour. En effet, lui répondis-je, et puisque les aristocrates de 89 ont brûlé leurs châteaux pour en accuser le peuple français, ce doit être la cour et les courtisans qui doivent l'acheter au poids de l'or *l'incarcération, la condamnation, la peine de mort et la confiscation*, par un calcul perfide et pour décrier méchamment le régime populaire, en déshonorant le gouvernement républicain! C'était, du reste, une accusation réciproque entre les girondins et les montagnards; mais les premiers y croyaient véritablement: ainsi *l'esprit de la Gironde* est l'idéal de la niaiserie, de l'aveuglement et de l'ineptie révolutionnaires.

Cette faction des girondins était composée d'utopistes et de songes-creux s'il en fut jamais. Je tiens de l'Abbé Emmery, qui se trouvait prisonnier à la Conciergerie en même temps que

lesdits girondins, que la veille de leur supplice, après souper, ils passèrent tout le reste de la nuit à discuter pédantesquement sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame, chacun à tour de rôle et pour ou contre. On finit par aller aux opinions, et le matérialisme fut décrété à la majorité d'une voix. Ce digne et docte M. Emmery, qui est présentement supérieur du séminaire de St-Sulpice, avait eu le bonheur de convertir dans sa prison le conventionnel Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, dont il obtint la rétractation, et qui mourut avec les girondins dans les sentimens du repentir et de la dévotion la plus satisfaisante. Toutes les fois qu'il était question d'envoyer l'Abbé Emmery à l'échafaud, Fouquier-Tinville s'écriait : — Non pas, s'il vous plaît ! non pas; c'est un homme dont j'ai besoin, laissez-le-moi; il n'y a pas de révolte à craindre dans les prisons où il se trouve, et quand il se met à prêcher les condamnés, il les fait aller à la mort aussi doucement que des brebis. C'est un fameux aide pour la police des prisons; je ne veux pas qu'on me tue mon calotin !

CHAPITRE XIII.

La prison des Oiseaux. — La Princesse de M..... — Les Duchesses de Choiseul et de Gramont. — L'Abbé Texier. — Courage du clergé français. — Mort de Mme de Gramont. — Remise des papiers qu'elle avait légués à l'auteur. — Valère-Maxime et Massillon. — La prophétie de Cazotte.—Un grand Cophte et ses procédés pour la divination. — La prison des Carmes.— Théroigne de Méricourt.—Vision sur le général Beauharnois dans sa prison. — Ses dernières dispositions et sa mort. — Quelques mots sur Mme Bonaparte sa veuve. — Le jeune Epaminondas. — Anecdotes du temps.

Ne supposez pas que je sois à la fin de mes épreuves et de mes afflictions révolutionnaires. Au bout de quatre mois de séjour à Sainte-Pélagie, je fus transférée dans la maison d'arrêt, dite *des Oiseaux;* c'était, disait-on, pour faire de la place aux conspirateurs du camp de Jalès et du comtat Venaissin ; mais sans vous parler du profit que le geôlier de Sainte-Pélagie pouvait trouver à me faire déménager, je vous dirai que cette maison des Oiseaux était de toutes les prisons de Paris la plus saine la plus commode et la plus paisible ; je puis même ajouter, sans péril et sans inconvéniens, pour aujourd'hui, que Dupont m'avait obtenu cette faveur à prix d'argent.

Ma nouvelle habitation se trouvait située sur le boulevard des Invalides, au bout de la rue Notre-Dame-des-Champs. C'était le Marquis Dulau d'Allemans qui l'occupait avant la révolution, et son nom *des Oiseaux* lui provenait du peuple et des bonnes d'enfans de ce quartier, au regard et l'égard d'une belle volière qui se trouvait au bout du jardin de cet hôtel, et qui se voyait du boulevard. Au premier coup de cloche de la révolution, les patriotes de la section Plumet-National n'avaient pas manqué d'escalader la grille ou les murs d'enceinte, et de venir briser les grillages de ladite volière, afin de rendre à la liberté tous ces malheureux esclaves qui ne s'en sont pas mieux trouvés que les pauvres Parisiens, car ils manquèrent de nourriture et furent mangés par les chats. Je n'avais aucune peine à faire convenir M. d'Allemans de ce que l'histoire de sa belle volière était l'abrégé de celle de la révolution.

Je fus enchantée de retrouver là Mme de M..... qui, comme je l'espérais bien, me fut d'une grande ressource. Quoiqu'elle eût naturellement des pensées tristes, elle avait l'imagination gaie; avec l'esprit malin, elle avait le cœur bon; c'est la plus aimable espèce de gens; mais bien qu'elle eût acquis une parfaite connaissance du monde et du cœur humain, elle n'avait aucune expérience

de certaines choses, et je lui disais toujours : Ma chère petite, vous êtes de ces femmes qui suppo-sent que les diamans naissent dans les chatons et les fruits dans les corbeilles.

Elle avait, à portée de voix, du côté de sa chambre, une famille vocale et instrumentale admirablement experte et qui lui faisait souffrir le martyre; elle ne pouvait s'expliquer une disposition qui n'avait rien d'analogue à ses habitudes, car elle avait eu pendant toute sa vie la passion contraire à cette aversion-là.

Je me suis souvent demandé pourquoi la musique *dite* légère m'était insupportable, tandis que la musique qui prie et la musique qui pleure ont toujours eu tant de charme pour moi?

Mme de M..... me dit un jour, et tout uniment, comme si de rien n'était : — La musique me fait un mal affreux depuis que je ne suis plus jeune. Elle me donne des émotions sans me donner des affections.....

Si Mme de M... avait connu les choses de la terre aussi bien qu'elle distinguait les choses du cœur, on n'aurait jamais vu plus habile femme. Elle a toujours été bienveillante et bienfaisante; mais elle n'était pas restée capable d'amitié, parce qu'elle avait éprouvé trop d'amour et trop souvent. Il paraît qu'il en est pour les sentimens comme de

la grammaire, où le superlatif exclut toujours le comparatif.

Nous avions encore, en fait de bonne compagnie, la Duchesse douairière de Choiseul, qui philosophait toujours à sa manière, avec une aridité paisible et souriante (1), et puis la Vicomtesse de Maillé qui s'exhalait en lamentations et se fondait en larmes, avec toute raison, car on lui avait guillotiné son fils qui était le plus aimable enfant du monde et qui n'avait pas dix-sept ans.

Nous avions la consolation de recevoir dans cette maison tous les sacremens de l'église, par le ministère de l'Abbé Texier, Chanoine de Chartres et Chapelain de la Reine, lequel avait été arrêté dans un appartement contigu à celui de l'évêque de Beauvais, ce qui l'avait fait *soupçonner* d'être *suspect;* mais comme il avait déclaré s'appeler Olivier, ce qui était réellement son nom de baptême, et comme il n'était connu que de nous autres, il se trouvait en pleine sûreté. Il n'en était pas ainsi des saintes espèces eucharistiques et d'extrême-onction que nous ne savions où cacher pour les préserver de la profanation, en cas de fouilles et de perturbations jacobines, et je me

(1) Louise-Honorine Crozat du Châtel, Marquise de Carman, veuve d'Etienne-François, Duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV. Morte à Paris en 1799, âgée d'environ 75 ans.

souviens qu'un jour où l'on prévoyait une visite domiciliaire, nous imaginâmes de transvaser les saintes-huiles dans un flacon dont nous retirâmes du *néroly*, et nous allâmes jeter dans un puits le petit vase d'argent qui les avait contenues et dont la découverte nous aurait fait mettre à mort à cause de sa forme ecclésiastique et parce qu'il était surmonté d'une croix. Voilà quelle était la liberté dont on jouissait. J'avais imaginé de cacher nos saintes hosties dans quelque *mauvais* livres, une à une et feuille par feuille, mais j'entendais que ce fût un assez mauvais livre pour ne pas être confisqué par un envoyé du comité de Salut public, et je tenais par-dessus toute chose, à ce qu'il ne fût pas assez mauvais pour me faire commettre une irrévérence en en faisant un pareil usage; enfin je me décidai pour un exemplaire du *Contrat Social* dont l'auteur m'avait fait présent, et que j'avais fait venir aux Oiseaux pour le prêter à la Duchesse de Choiseul, parce que tous ses effets avaient été mis sous les scellés, et qu'elle n'en voulait pas moins ruminer droit naturel et philosophie moderne. Le Contrat Social avait toujours été l'objet de mille disputes entre son auteur et moi, et s'il avait pu supposer que je me trouverais jamais dans le cas ou la nécessité de faire de son mauvais livre un saint-ciboire, il au-

rait été bien étonné, mon pauvre Rousseau ! Que devant le bon Dieu soit son ame !

Quant à l'Abbé Texier, je ne pouvais regarder ce vertueux et courageux prêtre sans me rappeler cette grande scène où tous les députés du clergé de France avaient refusé de prêter serment à la constitution de M. de Talleyrand.—A la lanterne ! criait-on dans les couloirs de l'Assemblée nationale. — A la lanterne ! criait-on jusque dans les tribunes. — M. l'Evêque d'Agen, vous êtes requis de prêter serment ! — M. le Président, je le refuse ! — M. l'Abbé Texier, prêtez serment !— Je le refuse !.... Et les égorgeurs étaient à la porte ; et l'Abbé Maury leur disait avec le ton du mépris : — Quand vous nous aurez mis à la lanterne, en verrez-vous plus clair? Il est bien remarquable, en vérité ! qu'à l'exception du Duc d'Orléans et de Mme Dubarry, on n'ait pas entendu citer, pendant la révolution française, une seule personne pour avoir manqué de courage ! Excepté les femmes entretenues et des espèces d'homme comme Philippe-Égalité, tout le monde a eu du courage dans ce pays-ci ! Les volontaires de la république n'ont pas montré plus de bravoure et de résolution que les prêtres français.

Ce fut aux Oiseaux que nous apprîmes la généreuse et courageuse fin de la Duchesse de Gra-

mont (1), qui avait refusé de répondre à ses juges; elle se contenta de leur dire que leur justice n'était que le *fantôme d'une furie*, que leur simulacre de jugement était dérisoire, et qu'elle s'étonnait qu'on daignât proférer devant eux autre chose que ces quatre mots : *c'est moi : tuez-moi!*

Quatre à cinq jours après la mort de Mme de Gramont, Mme de Choiseul entra dans ma chambre et me remit deux papiers qu'elle venait de recevoir de la part de sa belle-sœur, avec prière de me les faire parvenir en témoignage de souvenir et d'amitié. C'étaient deux manuscrits de mon écriture, et la défunte avait demandé qu'on les brûlât, si je ne vivais plus. C'était d'abord un passage de Valère-Maxime sur l'amitié fraternelle, que Mme de Gramont m'avait priée de lui traduire, et puis c'était une prière que l'Évêque de Clermont, M. Massillon, m'avait donnée en 1737, et que j'avais copiée pour elle, il y avait à l'environ de 38 ans, peut-être?

Il paraît que Mme de Gramont portait toujours sur elle ces deux pages de mon écriture, et je fus sensiblement touchée de cette marque de son attachement pour moi; j'en fus édifiée, je puis

(1) Alix de Choiseul-Stainville, femme de Louis-Antoine-Armand Duc de Gramont, Prince de Bidache, etc. *Voyez* à leur sujet le tome IV du présent ouvrage, pag. 10 et suivantes.

dire, et voici que j'ordonne à Dupont d'ajouter ces deux vieilles feuilles manuscrites à cette page où j'en vais rester pour aujourd'hui.

CITATION DE VALÈRE-MAXIME.

Traduite par Mme de Créquy, en 1743.

« Quelle douceur, ô mon frère! n'y a-t-
« il point dans cette pensée; nous avons
« été formés dans le même sein, nous
« avons été reçus dans le même berceau,
« nous avons donné aux mêmes parens
« les noms chéris de Père et de Mère: ils
« ont fait pour nous les mêmes vœux; et
« la gloire que nous tirons de nos ancêtres
« nous est commune. Une femme est
« chère, des enfans sont aimables et des
« amis sont précieux, mais les sentimens
« que nous prenons dans la suite de notre
« vie ne sauraient avoir la profondeur et la
« solidité de ceux qui sont nés avec nous.»

PRIÈRE DONNÉE PAR MASSILLON, A Mme DE CRÉQUY EN 1737.

« Grand Dieu! finissez mes peines en
« guérissant mes plaies; fixez mes irrésolu-

« tions ; soulagez mon cœur en brisant ses « chaînes ; je les déteste et je n'ai pas le « courage d'y toucher. Laissez-vous fléchir « à mes vœux et ne regardez pas mes œu- « vres. Ecoutez mes désirs et fermez les « yeux sur mes faiblesses. Terminez le com- « bat que je sens en moi. Rendez-vous le « maître de mon ame. Devenez le plus fort « dans mon cœur. Ce n'est plus moi qui vous « résiste, ô mon Dieu ! c'est la faiblesse, « c'est l'ascendant de la corruption, c'est le « long usage du péché. Prenez-moi donc « pour votre partage, arrachez-moi au « monde et aux créatures pour lesquelles « vous ne m'aviez point fait, et détruisez « en moi cette créature du péché qui est « devenue plus forte que moi-même. Don- « nez-moi le courage de correspondre à « cette grâce divine que je porte au milieu « des écueils, dans un vase bien fragile ! « Seigneur, ayez pitié de moi ; c'est le seul « cri, la seule prière qui puisse exprimer « tout à la fois les vœux que je forme et « les besoins que je ressens. »

Il est vrai que Cazote avait fait une prophétie formidable à Mme de Gramont, en présence de Mes-

dames de Simiane et de Tessé ; mais, d'après l'idée qui m'en reste, elle n'était pourtant pas aussi précise qu'on la pourrait supposer d'après la version que M. Laharpe en a fait circuler après sa sortie de prison. Pour y donner plus d'importance et d'autorité, il allait disant partout qu'il tenait cette prophétie d'une amie de Mme de Gramont, Mme de Clermont-Tonnerre, laquelle avait pris la peine de lui faire apprendre son catéchisme ; mais votre tante m'a dit et protesté que lorsqu'elle en avait ouï parler pour la première fois, c'était par M. Laharpe ; ainsi tout donne à penser qu'il aurait ajusté la chose à sa guise, et sans trop s'inquiéter de l'exacte vérité, ce qui est très vilain!... Je me suis toujours reproché de n'avoir pas écrit cette prophétie de Cazote, ce qui m'aurait été bien aisé sous la dictée de Mme de Gramont, MMmes de Simiane et de Tessé ne se souvenant jamais de rien, sinon des bulletins de la guerre d'Amérique et des couplets de M. Cerutti.

Nous avions dans cette maison d'arrêt un vieux M. Duvivier, disciple-voyant de Cagliostro, qui révélait des choses prodigieuses, au moyen d'une colombe et d'une carafe, et c'était la nièce du greffier, jolie petite fille de six à sept ans, dont il se servait pour ses opérations magiques.

Il fallait que cette *pupille* ou *colombe* fût en

état d'innocence, ou du moins en état d'*impeccabilité*, disait-il : or, il est de précepte ou d'observation parmi les balsamites que l'âge, ou l'époque, du *discernement* pour le bien et pour le mal est fixé tout justement et précisément à la fin de la sixième année révolue. Il assurait qu'une fille de sept ans n'apercevait rien dans ses carafes. Ces gens-là ne sont pas chrétiens et encore moins catholiques ; aussi ne pouvais-je assez m'étonner de cette concordance parfaite entre cette condition pour opérer des sortiléges, et le saint précepte de l'Eglise, qui n'astreint les enfans à la confession qu'à l'âge de sept ans. La prescience n'appartient qu'à Dieu, mais le Diable n'ignore de rien, pour le passé ; Cagliostro, son adepte, était pleinement convaincu de la puissance et de la vérité de la religion catholique ; il était impie sans être incrédule ; il avait une foi bien établie sur la parfaite connaissance des faits historiques, et voilà ce que saint Ambroise appelle *la foi du démon*.

Nous avions été mandés et assignés pour être ouïs dans la prison des Carmes, où l'on prétendait avoir été formée je ne sais quelle conjuration qui devait avoir été ramifiée dans un certain nombre de maisons d'arrêt, et notamment dans celle des Oiseaux. On nous fit marcher à la suite

d'une procession républicaine en l'honneur de l'Agriculture; ensuite on nous fit passer le guichet des Carmes, et comme le commissaire du comité de sûreté générale, qui devait nous interroger, n'était pas encore arrivé à huit heures du soir, on prit le parti de nous y garder jusqu'à l'arrivée du commissaire, et nous y passâmes toute la nuit assis sur des bancs. Mme de Valentinois en était dans une colère abominable, et disait qu'elle ne manquerait pas de dénoncer un pareil commissaire à la Convention!

Quoi qu'il arrive en France, on a toujours grand' peine à n'y pas compter un peu sur la justice du gouvernement. Le mot *gouvernement* nous représente toujours une certaine idée de protection, d'équité secourable et de bonne volonté, qui tient à notre ancienne habitude, et j'ai souvent eu l'occasion de combattre cette sorte d'illusion qui n'est jamais sans danger quand un gouvernement n'est pas légitime et ne saurait être équitable par conséquent.

Vous pensez bien qu'on ne savait que faire et qu'on s'ennuyait en attendant ce commissaire, qui ne vint pas nous interroger, au surplus, car il avait appris que c'était une fausse alerte, et l'on nous reconduisit au poulailler comme un troupeau d'oies, dans la soirée du lendemain (qui

était un décadi de je ne sais quel mois d'hiver où il faisait un temps de loup). Nous vîmes arriver par la rue Cassette une troupe de sans-culottes qui devaient nous escorter jusqu'aux Oiseaux, ce qui n'était pas loin des Carmes pourtant, et le chef de l'escorte était Mlle Théroigne de Méricourt, qui avait la pique à la main. Comme elle avait sur le haut de la tête un petit drapeau tricolore en forme de girouette carrée, qui était fiché dans un bonnet de grenadier à poil, et que c'était son privilége personnel, on ne pouvait s'y méprendre; et du reste elle ne nous dit aucune injure, ce qui tenait peut-être à ce qu'elle ne pouvait parler et ne faisait que tousser à cause d'un vilain rhume qu'elle a eu le tort de négliger, et dont elle est morte six semaines après (1).

Je vous ai fait sortir de la prison des Carmes un peu trop vite, et nous allons y rentrer pour assister au sortilége de M. Duvivier, à qui la

(1) C'était une erreur qui fut publiée par le *Journal de Paris* et qui fut accréditée par la disparition de cette créature. Elle était tombée subitement dans la démence la plus furieuse; elle avait blessé d'un coup de couteau la femme du député Le Carpentier, et deux commissaires de la Convention la conduisirent à la Salpétrière où elle n'est morte qu'à la fin de l'année 1817. Elle avait toujours la camisole de force et s'était rongée les mains jusqu'à l'avant-bras, comme une hyène. (*Note de l'Éd.*)

Vicomtesse de Beauharnois (1) avait fait demander des nouvelles de son mari. On savait qu'il avait dû comparaître pendant la matinée de la veille au tribunal révolutionnaire, et les journaux n'avaient pas encore parlé de son jugement.

C'était au milieu de la nuit : on fut réveiller une petite fille de la geôle, et moyennant un assignat de cinquante francs qui valait quarante sous, le père de la *pupille* arrangea tout ce qu'il fallait à M. Duvivier, le grand Cophte, qui consistait dans la petite fille, un table, une carafe remplie d'eau pure et trois bouts de chandelle. On les disposa comme en triangle autour de la carafe au plus près possible, afin que la *colombe* y vît plus clair, et M. Duvivier lui tenait les mains sur la tête, en lui disant : — Voyez ! voyez ! — Que voyez-vous ?

Il avait dressé son intention sur M. de Beauharnois, et la petite fille répondit en rechignant : — Je vois dans une petite chambre un homme qui dort, à côté d'un homme qui écrit sur un papier qui est sur un gros livre.

— Savez-vous lire ?

(1) Josephine-Rose Tascher de la Pagerie, femme en secondes noces de Napoléon Buonaparte ; morte au château de Malmaison le 29 mai 1814, âgée d'environ 52 ans. (*Note de l'Éd.*)

— Oh! non, citoyen. — Ah! ah! le voilà qui coupe ses cheveux et qui les met dans un papier.

— Celui qui dort?

— Mais non, celui qui écrivait tout à l'heure. Il écrit sur le papier où il a mis ses cheveux, il ouvre un petit portefeuille rouge, il compte ses assignats, il les remet dans le portefeuille, il se lève, il va tout doucement...

— Comment *tout doucement?* Vous n'avez pas pu jusqu'à présent entendre le moindre bruit?

— Mais tout doucement, parce qu'il a l'air de marcher sur la pointe des pieds....

— Que voyez-vous à présent?

— A présent, il a sa tête appuyée sur ses deux mains, et je ne vois plus sa figure.

— Mais qu'est-ce qu'il a fait de son portefeuille?

— Ah! dame, il a fourré son portefeuille avec son paquet de cheveux dans la poche d'un habit qui est sur le lit de celui qui dort.

— De quelle couleur est cet habit?

— Je ne sais pas comment ça s'appelle; c'est je ne sais pas comment, gris, brun, rouge, ou.. je ne sais pas.... Il est doublé de soie bleue avec des grands boutons brillans.

— C'est assez, c'est assez, répondit le grand

Copthe à sa colombe; allez vous recoucher, poursuivit-il, en lui soufflant sur le front. Le général Beauharnois existe encore, nous dit-il ensuite, mais tous ces arrangemens-là ressemblent terriblement à des préparatifs d'exécution pour ce matin. Il aura sûrement été condamné dans la journée d'hier et séance tenante; mais ce n'est pas la peine d'en rendre compte à sa pauvre femme; elle ne l'apprendra que trop vite, et tout ce que je vais lui faire dire là-dessus, c'est que son mari était encore vivant à deux heures après minuit. Le journal du soir annonça qu'il avait été supplicié dans la journée.

On a su, de manière à n'en pouvoir douter, que la Duchesse d'Anville avait reçu quelques jours après un paquet de cheveux que lui adressait un jeune prisonnier de la Force appelé M. de Segrais, lequel avait été le camarade de chambre de M. de Beauharnois, et lequel avait trouvé ce même paquet dans une de ses poches, avec un billet à l'adresse de Mme d'Anville. D'un autre côté, Mme de Beauharnois fit voir à tous les prisonniers des Carmes une lettre que son mari lui avait écrite la veille de sa mort, et dans laquelle il disait, assez ridiculement du reste, que les auteurs de son supplice étaient des *aristocrates déguisés en patriotes*; et puis c'était des protes-

tations d'un amour ardent pour la *république française* avec des vœux pour le maintien de la *liberté*, des imprécations contre les *tyrans*, et des recommandations pour élever ses enfans dans le *civisme*. Je pense qu'il avait perdu la tête, ou peut-être espérait-il empêcher la confiscation du peu de biens qu'il avait au moyen de cette belle déclaration? Toujours est-il que ce fut un acte d'opiniâtreté scandaleuse, et que si Mme sa femme avait eu des principes un peu mieux arrêtés, elle aurait gardé le tacet (1).

Je n'estimais guère et je n'aimais pas du tout la Vicomtesse de Beauharnois, qui du reste n'avait aucunes relations fréquentes avec la famille de son mari. Mme de Kercadò (c'est encore Mlle de Malézieu et non pas ma nièce de Saulx-Tavannes), Mme de Kercado, qui était sa compagne en arrestation, ne pouvait s'empêcher de remarquer que cette créole avait la sotte vanité de parler continuellement de la cour de France, comme si elle en avait fait partie, tandis qu'elle n'avait jamais pu mettre les pieds à Versailles, à moins que ce ne fût en béyeuse et dans les galeries, pour y voir passer la famille royale. Elle n'avait

(1) Cette lettre du général Alexandre Beauharnois se trouve imprimée dans plusieurs journaux du temps, et la substance que l'auteur en donne est d'une fidélité scrupuleuse. (*Note de l'Éd.*)

pas été présentée, et je ne sais pas exactement ce qu'en aurait pensé M. Chérin (1).

Un des plus justes motifs de notre prédilection pour la prison des Oiseaux, était la faculté de nous y procurer journellement les papiers-nouvelles, et tout autant de lettres qu'on nous en voulait écrire. C'était moyennant la rétribution bien régulière et bien cachée d'un double louis par semaine; on n'y voulait pas entendre parler d'assignats, et ceci ne laissait pas de constituer un appointement de quinze à dix-huit cents louis par mois au profit de notre geôlier, le citoyen D. T....., lequel est aujourd'hui propriétaire de l'abbaye d'H..... et grand fabricateur de cotonnades. Je ne lui reproche assurément pas les cent quarante-six louis qui sont tombés de ma bourse dans sa cassette. C'était un Normand fin comme l'ambre; il n'a jamais ni compromis ni maltraité ses prisonniers, et s'il n'avait pas acquis un bien du clergé, je n'aurais aucun mal à dire de lui.

Il avait un tout petit garçon qui était le plus aimable du monde et qui vous ressem-

(1) Quand je fus obligée de me rendre à l'audience du général Buonaparte, son second mari, je ne voulus pas avoir l'air de m'appuyer sur elle, et je ne lui dis pas du tout que je l'eusse jamais vue, ni que nous eussions habité la même prison.

(*Note de l'Auteur.*) 1802.

blait (je n'ai pas voulu vous dire une fadeur, attendu que je ne pensais qu'à votre figure). Je le trouve à notre bureau de correspondance, inondé de larmes et qui suffoquait de sanglots! On aurait dit que son pauvre cœur allait se briser dans sa poitrine? — Pauvre petit Épaminondas! et qu'est-ce donc qui vous arrive et vous a mis en pareil état? Auriez-vous perdu les batailles de Leuctres et de Mantinée?..... Il en eut un redoublement de cris si déchirans que j'en eus frayeur. — Mais qu'est-ce qu'il a donc cet enfant qui ne pleure jamais? dis-je à son père avec un mouvement d'inquiétude et de compassion.—Il a, me répondit le concierge, avec un air épouvantable, il a volé du sucre! il en a volé par deux fois, deux jours de suite!.... Oh! par la sabre de bois blanc-bleu! j'ai dit à ma femme : Il faut en finir avec un monstre d'enfant comme celui-là; il faut que je le punisse et qu'il s'en souvienne! ma foi, il en arrivera ce qui pourra; mais je lui ai mis la dame de carreau dans sa culotte! il a la dame de carreau dans sa culotte, et c'est ce qui le fait pleurer, beugler, s'épouvanter et se désespérer comme vous voyez! — Épaminondas, dis-je à mon petit protégé, voler du sucre est une chose inconcevable; c'est un crime infiniment coupable à votre âge, et surtout quand le sucre est à cent

quatre-vingt-six francs la livre en assignats! Rendez grâce à l'indulgence et à la parfaite bonté de votre excellent père; il aurait pu vous mettre la dame de pique dans le dos, et vous sentez bien que Mlle Théroigne est comme une peau de cygne en comparaison! vous avez si grand peur de Mlle Théroigne, imaginez donc ce qu'il en serait si vous aviez la dame de pique dans le dos? c'est-à-dire que rien que d'y penser doit donner la fièvre! ainsi ne touchez plus au sucrier. Il avait encore deux petits enfans, notre concierge; et pendant qu'ils étaient bien malades de la rougeole pourprée, je me levai la nuit, et je m'en fus les baptiser tous les trois; j'en fis des chrétiens sans qu'il y parût, et c'était la dernière chose à laquelle on aurait pensé dans leur famille. C'est une révélation que j'ai faite à leur mère, en sortant de prison, pour que ces pauvres enfans sachent à quoi s'en tenir si Dieu leur prête vie (1).

(1) Epaminondas est plus connu de ses contemporains sous le nom de Casimir, attendu qu'on lui fit abandonner son prénom de 93, à l'époque du Consulat. Il est toujours dans l'enthousiasme de la méthode à la Lancastre, de la vaccine, des soupes économiques et des trônes populaires. Il est devenu membre de la Légion-d'Honneur et chevalier du Lion-Belgique; il a eu *celui* d'épouser une proche parente de M. de

Montalivet, et comme il est pourvu d'un emploi très distingué dans la maison de M. le Duc d'Orléans (Louis-Philippe,) on pense qu'il ne s'est pas opiniâtré dans cette mauvaise habitude de son enfance? Il aura 48 ans l'automne prochain, et nous pouvons certifier qu'il a reçu le baptême à l'âge de sept ans, comme le rapporte l'auteur.

(*Note de l'Édit.*)

CHAPITRE XIV.

L'association royaliste. — La cachette du grand-vicaire. — Conduite de Philippe-Égalité à l'égard de Mme la Duchesse d'Orléans et de M. le Duc de Penthièvre. — Sommations qu'il envoie à cette princesse par un huissier. — Mme la Duchesse de Bourbon. — Ses rêveries théologiques et ses erreurs politiques. — Relations de Mme de Tourzel et de Mme de Béarn, opuscule inédit. — Détails sur la mort de la Princesse de Lamballe. — Courage héroïque de la Princesse de Tarente. — Introduction des journaux et correspondance de l'extérieur à l'intérieur de la prison. — Rapport de Manuel à la commune de Paris. — Délibération de ce conseil de la commune. — Souffrances et privations de la famille royale.

Nous nous trouvions, l'Abbé Texier et moi, en correspondance à peu près journalière avec un comité royaliste dont l'Abbé de Dampierre était le chef nominal, et celui-ci couchait presque toutes les nuits dans ma maison de la rue de Grenelle; il n'y entrait jamais pendant le jour, et n'en sortait que par le jardin, dont il escaladait la muraille au moyen d'une échelle de corde avec deux crampons; qu'on avait soin de rejeter après lui; il entrait de là dans un faux-fuyant de ruelles entre des murailles, où se trouvait une cabane de planches, absolument recouverte par un talus de

pierrailles et de gravois amoncelés ; de sorte qu'on n'y distinguait rien des maisons voisines, et comme ladite cachette était adossée contre cette grande muraille, qui court parallèlement à toutes les façades des maisons de la rue de Sèvres qui s'ouvrent au nord, elle était parfaitement à l'abri de ce côté-là, tandis que du côté de l'hôtel de Créquy, vous voyez d'ici ce grand rideau d'arbres qui la surmontent et qui masquaient, absolument comme aujourd'hui, ladite ruelle ainsi que toutes les maisons de la Croix-Rouge. Si le pauvre suspect voulait s'arrêter dans cette cachette, il y trouvait du biscuit de navire, avec du vin, des fruits secs et des habits d'ouvrier. S'il ne soupçonnait aucun danger pour sortir de la ruelle, il ouvrait une petite porte qui donnait dans un étroit passage aboutissant à ma maison de la Croix-Rouge, et jamais il ne rentrait par la même porte ou le même côté que celui par lequel il était sorti. J'avais absolument exigé cette précaution, à laquelle on s'est toujours conformé religieusement et dont on s'est toujours trouvé le mieux du monde. Si le régime de la terreur avait duré six semaines de plus, les argus des comités de Sûreté-générale, de Salut-public et de Surveillance en auraient certainement perdu la tête ; il y avait longtemps que ces vilains esprits de ténèbres en avaient

perdu le sommeil et le repos de leurs nuits; ils avaient beau fureter depuis la fontaine de Grenelle jusqu'à la Croix-Rouge, et depuis la Croix-Rouge jusqu'à l'Abbaye-aux-Bois, ils ne savaient où trouver l'Abbé de Dampierre, et comme ils venaient troubler indistinctement à toute heure du jour ou de la nuit tous les habitans de ce quartirs, républicains ou non, pour y procéder à leurs fouilles, on avait fini par s'en révolter et les rudoyer si bel et si bien qu'ils n'osaient plus s'y remontrer. On leur en donnait l'ordre au comité des Feuillans, mais ils ne disaient pas ce qu'ils en comptaient faire, et leurs visites domiciliaires ne se passaient plus autrement qu'en procès-verbal. J'étais bien aimée dans notre quartier, mon Enfant, et si j'ai fait pendant ma vie quelques bonnes œuvres, j'en ai recueilli pendant la révolution des fruits bien salutaires et surtout bien attendrissans pour mon cœur. Il n'est rien de si doux que de se voir aimé par un grand nombre de gens qui n'en peuvent rien attendre, hormis la satisfaction de nous avoir témoigné leur attachement pour nous. Voyez plutôt les Normands de M. de Penthièvre, et si vous pensez à mes vassaux des Gâtines, ayez la justice et la charité d'observer que je ne vivais pas auprès d'eux.

C'était Dupont, assisté de Mlle Favereau (1), qui avait fait exécuter toutes ces dispositions dont je vous parle, et c'était mon fils qui les avait conçues avec autant d'imagination que de jugement. C'était aussi (mais voilà que j'afflue dans les *c'était* et que je m'y noie, allons au fait sans nous embarrasser des mots), c'était donc précisément dans ma maison de la Croix-Rouge que l'Abbé de Dampierre avait établi sa chapelle, et c'est là que se trouvait l'officialité du diocèse de Paris dont il était Vicaire-Général. Immédiatement après la célébration de la messe ou du salut, on allait abriter les vases sacrés et l'Eucharistie dans notre cachette, où se trouvaient aussi tous les papiers de correspondance avec la France et l'étranger, mes diamans, vos reliquaires, un magot qui provenait de mes économies, un dépôt de quatre cent mille livres appartenant à Mme de Talmond et le trésor de notre parti qui ne tenait pas grand' place, attendu qu'on y puisait aisément, et qu'on y prenait beaucoup plus souvent qu'on n'y remplaçait les pistoles et les assignats.

Il est bon de vous dire, à propos d'assignats, que notre Grand-Vicaire en avait reçu de Jersey

(1) Première femme de la Duchesse de Fleury et sœur de l'Abbé Favereau, missionnaire à la Chine. Elle est morte en 1826, supérieure du couvent des Carmelites à Paris. (*Note de l'Éditeur.*)

deux ballots énormes, et qu'il eut scrupule d'employer et même de garder ceux-ci, parce que M. Tourton l'avait prévenu qu'ils étaient de fabrique étrangère. Il imagina de les brûler chez moi, dans sa chambre à coucher, rue de Grenelle, et comme il en résulta le feu dans sa cheminée (jugez le scandale de ce feu pendant la canicule !) il en fut démontré qu'il ne pouvait se mêler d'aucune affaire d'assignats sans nous faire arriver malheur. J'ai oublié de vous dire que Mlle Dupont avait été mise à la Bourbe, où elle n'a fait autre chose que de pleurer jour et nuit en vous tricotant des chaussettes de soie. Vous étiez pendant ce temps-là chez Mlle Favereau, où vous pleuriez à peu près autant que votre bonne Dupont, parce que vous la demandiez inutilement et continuellement toute la journée; votre père était prisonnier aux Madelonettes, ma belle-fille était dans sa terre du canton de Bâle, et M. le Duc de Penthièvre était malade en Normandie, sous la sauvegarde et la caution de tous les habitans de Vernon, qui s'étaient confédérés avec ceux des Andelys et de la Ville-d'Eu pour s'opposer à son arrestation.

Le Duc d'Orléans l'avait dénoncé l'année précédente en l'accusant de vouloir émigrer, ce qui n'était nullement vrai; il avait fait signifier une

opposition de la même nature à la fille de M. de Penthièvre, et comme ce prince envoyait chez moi tous les papiers qu'il voulait préserver, je puis vous faire donner la copie de ce bel exploit d'huissier dont j'ai conservé l'original.

LIBERTÉ-ÉGALITÉ.

« L'an 1792, le 14 septembre, à la re-
« quête du sieur Louis-Philippe-Joseph,
« ci-devant prince français, demeurant à
« Paris, au ci-devant Palais-Royal, pa-
« roisse Saint-Augustin, où il fait élection
« de domicile, j'ai, Louis-Jean Sennaire,
« huissier de la section de la butte des
« Moulins, demeurant rue Neuve-Saint-
« Roch, n. 70, et un des huissiers des
« quarante-huit sections de Paris, nom-
« més par la loi du 13 novembre 1791,
« pour faire seuls les citations dans le dé-
« partement de Paris, sous peine de nullité,
« signifié et déclaré à Mme Louise-Marie-
« Adélaïde, épouse du sieur requérant, au
« domicile par elle élu chez le sieur Perrin,
« homme de loi, rue de Savoie, n. 24,
« qu'ayant appris que le sieur Louis-Jean-
« Marie Depenthièvre se disposait à s'absen-

« ter et s'éloigner du territoire national, le « requérant s'oppose à ce que la dame « Louise-Marie-Adélaïde, son épouse, « sorte de France, l'invite et lui fait même, « autant que de besoin, sommation de se « rendre à son véritable domicile à Paris, « au ci-devant Palais-Royal, dans les ap- « partemens qu'elle y a précédemment « occupés, offrant de la recevoir avec tous « les égards qu'il a toujours eus pour elle: « sinon, et à faute de satisfaire à la pré- « sente sommation, j'ai, par et pour ledit « sieur requérant, Louis-Philippe-Jo- « seph, fait toutes réserves et protestations « de se pourvoir par toutes les voies de « droit pour l'y contraindre, et j'ai laissé « copie de la présente au domicile susdit, « les jour et an comme dessus, dont le « coût est de 24 sous. »

Signé, SENNAIRE.

Vous pouvez bien supposer que le principal motif du requérant, ci-devant prince français, c'était d'éviter l'application de la loi du séquestre sur les biens dont il attendait la jouissance après la mort de M. de Penthièvre; et vous voyez qu'il avait l'indignité de signaler son beau-père à la

vindicte jacobine, en l'accusant de se disposer à quitter le *territoire national.* C'était pour la seconde fois qu'il manœuvrait contre M. le Duc de Penthièvre avec la même astuce et la même lâcheté; mais Mme la Duchesse d'Orléans n'obtempéra pas davantage à cette sommation qu'elle ne l'avait fait à la première, et je ne manquai pas de l'encourager à ne point quitter l'hôtel de Toulouse où elle s'était réfugiée auprès de son père, depuis la fin d'août 1790(1). Enfin M. de Penthièvre et sa malheureuse fille avaient quitté Paris après l'emprisonnement de la famille royale. Le respect et l'affection de leurs anciens vassaux les avaient accueillis dans leur exil, et c'était une grande consolation pour moi.

Je ne vous dirai rien de Mme la Duchesse de Bourbon, sinon qu'elle était devenue Martiniste, non pas de la secte de ce M. Saint-Martin, qui avait découvert que les purgatoriens sont couleur de marron, mais à la suite de Don Martinès de Pasqualis, qui disait que la Sainte Vierge était vivante, et qu'elle se tenait habituellement à San-

(1) *Voyez* Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, page 195, où se trouve la copie d'une autre signification presque entièrement semblable et portant la même accusation contre M. de Penthièvre. Elle est datée du 19 avril 1791 : ainsi tout donne à penser que c'est la première sommation dont l'auteur a voulu parler. (*Note de l'Éd.*)

Lucar de Barameda, qui est une petite ville de l'Andalousie. La Duchesse de Bourbon, sœur de Philippe-Égalité, se faisait appeler la citoyenne Vérité, et lisait continuellement les pères de l'Église. Leur sagesse entretenait sa folie.

Parmi les documens les plus intéressans qui nous soient parvenus en prison, je ne manquerai pas de vous rapporter la naïve et curieuse relation de Mlle de Tourzel, ainsi qu'une lettre de sa mère, dont M. de Dampierre avait eu grand soin de nous envoyer une copie (1). Je n'aurai garde d'y toucher pour en extraire la substance, et le ciel m'en préserve, car ce serait m'exposer à en altérer le charme imposant et l'admirable simplicité !

Copie de la lettre écrite par Mademoiselle Pauline de Tourzel (2), *après sa sortie de la Force, lors des massacres des* 2 *et* 3 *septembre* 1792, *à Madame la Comtesse de Sainte-Aldegonde, sa sœur, alors en pays étranger.*

Paris le 7 septembre.

« Tout ce que j'ai pu vous dire hier,

(1) On avait dû les renvoyer aux pièces justificatives; mais en considérant le prodigieux intérêt de ces deux relations inédites, on a trouvé plus convenable de les laisser à la place que leur avait assignée Mme de Créquy. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Aujourd'hui Comtesse de Béarn et Dame du Palais de Madame la Dauphine.

« ma chère Joséphine, c'est que ma mère « et moi étions hors de péril ; mais je veux « vous raconter aujourd'hui comment nous « avons échappé aux plus affreux dangers; « une mort certaine m'en paraissait le « moindre, tant la crainte des horribles « circonstances dont elle pouvait être ac- « compagnée ajoutait à mes frayeurs.

« Je reprendrai l'histoire d'un peu loin, « c'est-à-dire du moment où la prison a « mis fin à notre correspondance.

« Vous savez que le 10 août, ma Mère « avec Monsieur le Dauphin accompagna « le Roi à la Convention ; moi restée seule « aux Tuileries, dans l'appartement du Roi, « je m'attachai à ne pas quitter la Prin- « cesse de Tarente, parce que ma Mère « m'avait recommandée à ses soins, et « nous nous promîmes, quels que fussent « les évènemens, de ne pas nous sé- « parer (1).

« Bientôt après le départ du Roi, com- « mença une canonnade dirigée contre le « château ; nous entendîmes siffler les

(1) A. N. de Châtillon, première femme de M. le Duc de la Trémoille, alors Prince de Tarente; morte en émigration en 1799.

« balles d'une manière effrayante ; les « carreaux cassés et les fenêtres brisées « faisaient un vacarme effroyable. Pour « nous mettre un peu à l'abri et n'être « point du côté d'où l'on tirait le canon, « nous nous retirâmes dans l'appartement « de la Reine au rez-de-chaussée sur le « jardin. Là, il nous vint à l'idée de fermer « les volets et d'allumer toutes les bougies « des lustres et des candelabres, espérant « si les brigands devaient forcer notre « porte, que l'étonnement que leur cause- « raient tant de lumières nous sauverait de « leurs premiers coups et nous laisserait « le temps de leur parler. A peine nos ar- « rangemens étaient-ils finis, que nous « entendîmes dans les chambres précé- « dentes des cris affreux et un cliquetis « d'armes qui ne nous annonça que trop « que le château était forcé, et qu'il fal- « lait nous armer de courage. Ce fut l'af- « faire d'un moment ; les portes furent en- « foncées, et des hommes le sabre à la main, « les yeux hors de la tête, se précipitèrent « dans le salon ; ils s'arrêtèrent à l'instant « comme stupéfaits : une douzaine de « femmes dans cette chambre ! (car nous

« nous étions réunies avec plusieurs Dames « de la Reine, de Madame Élisabeth et de « Mme de Lamballe.) Ces lumières répétées « dans les glaces faisaient un tel contraste « avec la clarté du jour, que les brigands « en furent confondus.

« Plusieurs des Dames qui étaient dans « la chambre se trouvèrent mal. Mme de « Ginestoux se jeta à genoux et avait telle- « ment perdu la tête, qu'elle balbutiait « des mots de pardon. Nous allâmes à « elle, la fîmes taire, et pendant que je « la rassurais, cette bonne Mme de Ta- « rente priait un Marseillais de prendre « sous sa protection cette Dame à cause « de la faiblesse de sa tête. Cet homme y « consentit et la tira aussitôt de la chambre; « puis, tout à coup revenant à celle qui « lui avait parlé pour une autre, et frappé « d'une telle générosité dans cette circon- « stance, il dit à Mme de Tarente : Je sau- « verai cette Dame et vous aussi et votre « petite compagne aussi. En effet, il remit « Mme de Ginestoux entre les mains d'un « de ses camarades; puis il prit Mme de « Tarente et moi chacune sous un bras, « et nous tira hors de l'appartement.

« En sortant du salon, il nous fallut « passer sur le corps d'un valet de pied de « la Reine, et d'un de ses valets de « chambre, qui tous deux, fidèles à leur « poste, et n'ayant pas voulu abandonner « l'appartement de leur maîtresse, en « avaient été les victimes. Cette vue me « serra le cœur : la P^esse^ de Tarente et « moi nous nous regardâmes, pensant que « peut-être bientôt nous aurions le même « sort. Enfin, après beaucoup de peine, « cet homme qui nous donnait le bras « parvint à nous faire sortir du château « par une petite porte auprès des souter- « rains. Nous nous trouvâmes sur la ter- « rasse, puis à la porte du pont Royal. Là, « notre protecteur nous quitta, ayant, di- « sait-il, rempli son engagement de nous « conduire sûrement hors des Tuileries.

« Je pris alors le bras de Mme de Tarente, « qui, croyant se soustraire aux regards « de la multitude, voulut, pour retourner « chez elle, descendre sur le bord de la « rivière. Nous marchions doucement et « sans proférer une parole, lorsque nous « entendîmes des cris affreux derrière « nous. En nous retournant, nous aperçû-

« mes une foule de brigands qui couraient « sur nous le sabre à la main ; à l'instant « il en parut autant devant nous et sur le « quai par dessus le parapet; d'autres « nous tenaient en joue, criant que nous « étions des échappées des Tuileries.

« Pour la première fois de ma vie j'eus « peur ; cette manière d'être massacré me « paraissait affreuse. Mme de Tarente parla « à la multitude, et obtint que sous es- « corte nous serions conduites au district.

« Il fallut traverser toute la place « Louis XV au milieu des morts ; car beau- « coup des Suisses y avaient été massacrés. « Nous étions suivies d'un peuple immense « qui nous disait toutes les injures pos- « sibles.

« Nous fûmes menées rue des Capucines, « et là nous nous fîmes connaître : la per- « sonne à qui nous parlâmes était un hon- « nête homme ; il jugea promptement « combien était pénible la position dans « laquelle nous nous trouvions ; il donna « un reçu de nos personnes ; il dit très « haut que nous allions être conduites en « prison, et congédia ainsi ceux qui nous « avaient amenées. Se trouvant seul avec

« nous, il nous assura de son intérêt, en « nous promettant qu'à la chute du jour « il nous ferait reconduire chez nous. En « effet, sur les huit heures et demie du « soir, il nous donna deux personnes sûres « pour nous conduire, et nous fit passer « par une porte de derrière, pour éviter « les espions qui entouraient sa maison. « Nous arrivâmes chez la Duchesse de « la Vallière, grand'mère de Mme de Ta- « rente, et chez laquelle elle logeait. Je « demandai à cette bonne Princesse de « Tarente de ne la pas quitter pendant la « nuit, et je me couchai sur un canapé « dans sa chambre.

« A cinq heures du matin, pendant que « nous causions ensemble de tout ce qui « nous était arrivé, nous entendîmes « frapper à la porte; c'était mon frère qui, « ayant passé la nuit aux Feuillans, près du « Roi, venait nous en donner des nou- « velles, et me dire que la Reine avait de- « mandé à ma Mère que je vinsse la re- « joindre; que le Roi en avait demandé « la permission à l'Assemblée, qui l'avait « accordée; que dans une heure il vien- « drait me chercher pour me conduire aux

« Feuillans. Cette nouvelle me fit un sen-
« sible plaisir ; j'étais heureuse de me re-
« trouver avec ma Mère et d'unir mon
« sort au sien et à celui de la famille
« royale.

« A huit heures du matin j'arrivai aux
« Feuillans : je ne puis assez vous dire
« quelle fut la bonté du Roi et de la Reine
« quand ils me virent ; ils me firent bien
« des questions sur les personnes dont je
« pouvais leur donner des nouvelles. Ma-
« dame et Monsieur le Dauphin me reçu-
« rent avec un amitié touchante, m'em-
« brassèrent et me dirent que nous ne
« nous séparerions plus.

« Une demi-heure avant le départ pour
« le Temple, Madame Élisabeth m'appela,
« m'emmena avec elle dans un cabinet et
« me dit : ma chère Pauline, nous con-
« naissons votre discrétion et votre atta-
« chement pour nous. J'ai une lettre de
« la plus grande importance dont je vou-
« drais me débarrasser avant de partir d'ici;
« aidez-moi à la faire disparaître. Il n'y
« avait ni feu ni lumière ; nous prîmes
« cette lettre de huit pages ; nous en dé-
« chirâmes quelques morceaux que nous

« essayâmes de broyer entre nos doigts « et sous nos pieds; mais comme cela « devenait trop long, et qu'elle craignait « que son absence ne donnât quelques « soupçons, je pris une page entière de « la lettre; je la mis dans ma bouche et je « l'avalai. Cette bonne Madame Élisabeth « voulait en faire autant, mais son cœur « se soulevait; je m'en aperçus et lui de- « mandai les deux autres pages que j'a- « valai encore, de manière qu'il n'en « resta plus de vestiges. Nous rentrâmes, « et l'heure du départ pour le Temple « étant arrivée, la famille royale monta « dans une voiture à dix places composée « de la manière suivante :

« Le Roi, la Reine et Monsieur le Dau- « phin dans le fond; Madame Élisabeth, « Madame, et Manuel, procureur de la « commune sur le devant; la Princesse « de Lamballe et ma mère sur une ban- « quette de portière; et moi, avec un « nommé Collonge, membre de la com- « mune, sur la banquette vis-à-vis. La « voiture allait au plus petit pas : on tra- « versa la place Vendôme; la voiture s'ar- « rêta, et Manuel, faisant remarquer la

« statue de Louis XIV qui venait d'être « renversée, dit au Roi : Vous voyez « comme le peuple traite les Rois. A quoi « le Roi devint rouge d'indignation, mais « se modérant à l'instant, S. M. répondit « avec un calme angélique : — Il est heu- « reux, M^r ; quand sa rage ne porte « que sur des objets inanimés. Le plus « profond silence suivit et régna tout le « reste du chemin. On prit les boulevards ; « et le jour commençait à tomber lors- « qu'on arriva au Temple.

« La cour, la maison, le jardin étaient « illuminés ; et cela avait un air de fête « qui contrastait terriblement avec la posi- « tion de la famille royale. Le Roi, la « Reine et nous autres de leur suite, nous « entrâmes dans un fort beau salon ; on y « resta plus d'une heure sans pouvoir ob- « tenir de réponse aux questions que l'on « faisait pour savoir où étaient les appar- « temens. Monsieur le Dauphin tombait « de sommeil et demandait à se coucher. « On servit un grand souper auquel on « toucha peu. Ma Mère pressant vivement « pour savoir où était la chambre destinée

« à Monsieur le Dauphin, on annonça
« enfin qu'on allait l'y conduire.

« On alluma des torches, on fit tra-
« verser la cour, puis un souterrain ; enfin
« on arriva à la tour, où nous entrâmes
« par une petite porte qui ressemblait fort
« à un guichet de prison.

« La Reine et Madame furent établies
« dans la même chambre, qui était séparée
« de celle de Monsieur le Dauphin et
« de celle de ma Mère par une petite
« antichambre dans laquelle couchait la
« Princesse de Lamballe. Le Roi fut logé
« au second, et Madame Élisabeth, pour la-
« quelle il n'y avait plus de chambre, fut éta-
« blie près de celle du Roi, dans une cuisine
« d'une saleté épouvantable ; cette bonne
« Princesse dit à ma mère qu'elle se char-
« geait de moi. Effectivement elle fit mettre
« un lit de sangle auprès du sien, et nous
« passâmes la nuit sans dormir, la chambre
« dans laquelle donnait cette cuisine ser-
« vant de corps-de-garde.

« Le lendemain à huit heures nous
« descendîmes chez la Reine, qui était déjà
« levée et dont la chambre devait servir

« de salon ; depuis on y passa les journées « entières et on ne remontait au second « que pour se coucher. L'on n'était ja- « mais seul dans cette chambre de la « Reine : toujours un municipal était « présent ; à toutes les heures il était « changé.

« Tous nos effets avaient été pillés dans « notre appartement des Tuileries. Je ne « possédais absolument que la robe que « j'avais sur le corps lors de ma sortie du « château. Madame Élisabeth, à qui l'on « venait d'envoyer quelques effets, me « donna une de ses robes ; elle ne pouvait « aller à ma taille ; nous nous occupâmes « de la découdre pour la refaire ; tous les « jours la Reine, Madame, Madame Éli- « sabeth y travaillaient un peu ; c'était « notre occupation. Mais nous ne pûmes « la finir.

« La nuit du 19 au 20 d'août, il était « environ minuit, lorsque nous entendîmes « frapper à travers la porte de notre « chambre : on nous intima, de la part de « la commune de Paris, l'ordre d'enlever « du Temple la Psse de Lamballe, ma Mère « et moi.

« Madame Élisabeth se leva-sur-le « champ ; elle-même m'aida à m'habiller, « m'embrassa et me conduisit chez la « Reine. Nous trouvâmes tout le monde « sur pied : la séparation d'avec la famille « royale fut une peine cruelle ; et quoique « on nous assurât que nous reviendrions « après avoir subi un interrogatoire, un « sentiment secret nous disait que nous « la quittions pour longtemps.

« Nous traversâmes les souterrains aux « flambeaux ; à la porte du Temple nous « montâmes en fiacre et on nous con- « duisit à l'Hôtel-de-Ville. On nous établit « dans une grande salle ; et de peur que « nous pussions causer ensemble, un mu- « nicipal était assis entre chacune de nous « et nous séparait. Nous restâmes ainsi sur « des banquettes pendant plus de deux « heures ; enfin, vers les trois heures du « matin, on vint appeler la Princesse de « Lamballe pour l'interroger ; ce fut l'af- « faire d'un quart d'heure après lequel on « appela ma Mère ; je voulus la suivre, « on s'y opposa, disant que j'aurais mon « tour ; ma Mère, en arrivant dans la salle « d'interrogation qui était publique, de-

« manda que je fusse ramenée auprès « d'elle, mais on la refusa très rudement, « lui disant que je ne courais aucun « danger étant sous la sauvegarde du « Peuple. On vint enfin me chercher et « on me conduisit à la salle d'interroga- « tion. Là, monté sur une estrade, on « était en présence d'une foule immense « de peuple qui remplissait la salle ; il « y avait aussi des tribunes remplies « d'hommes et de femmes. Billaud de Va- « rennes debout faisait les questions, et « un secrétaire écrivait les réponses sur « un grand registre. On me demanda mon « nom, mon âge, et on me questionna « beaucoup sur la journée du 10 août, « me disant de déclarer ce que j'avais vu « et ce que j'avais entendu dire au Roi « et à la famille royale. Ils ne surent que « ce que je voulus bien ; car je n'avais « nullement peur ; je me trouvais comme « soutenue par une main invisible qui ne « m'a jamais abandonnée et m'a toujours « fait conserver ma tête avec beaucoup de « sang-froid.

« Je demandai très haut d'être réunie « à ma Mère et de ne la pas quitter. Plu-

« sieurs voix s'élevèrent pour dire *oui*,
« *oui*, d'autres murmurèrent, mais on me
« fit descendre les marches du gradin sur
« lequel on était élevé, et après avoir tra-
« versé plusieurs corridors, je me vis ra-
« mener à ma Mère, que je trouvai bien
« inquiète de moi ; elle était avec la P^sse de
« Lamballe, et nous fûmes toutes les trois
« réunies.

« Nous restâmes dans le cabinet de Tal-
« lien jusqu'à midi. On vint alors nous
« chercher pour nous conduire à la prison
« de la Force. On nous fit monter dans un
« fiacre ; il était entouré de gendarmes,
« suivi d'un peuple immense : il y avait un
« officier de gendarmerie avec nous dans
« la voiture. — C'est par le guichet don-
« nant sur la rue des Ballays, près la rue
« Saint-Antoine, que nous entrâmes dans
« cette horrible prison. On nous fit d'a-
« bord passer dans l'appartement du con-
« cierge, afin d'inscrire nos noms sur le
« registre, et je n'oublierai jamais qu'un
« individu fort bien mis et qui se trou-
« vait là, s'approchant de moi, qui étais
« restée seule dans la chambre, me dit :
« Mademoiselle, votre position m'inté-

« resse ; je vous donne le conseil de quit-
« ter ici les airs de cour que vous avez, et
« d'être plus familière et plus affable.

« Indignée de l'impertinence de ce
« Mr, je le regardai fixement et lui répon-
« dis que telle j'avais été, telle je serais
« toujours ; que rien ne pourrait influer
« sur mes sentimens ni mon caractère, et
« que l'impression qu'il remarquait sur
« mon visage n'était autre chose que l'image
« de ce qui se passait dans mon cœur in-
« digné des horreurs que nous voyions ! Il
« se tut et se retira l'air fort mécontent.

« Ma Mère entra alors dans la chambre,
« mais, hélas ! ce ne fut pas pour long-
« temps ; nous fûmes toutes les trois sépa-
« rées. On conduisit maman dans un
« cachot, et moi dans un autre. Je sup-
« pliai d'être réunie à elle ; mais on fut
« inexorable.

« Le guichetier vint m'apporter une
« cruche d'eau. C'était un très bon
« homme. Me voyant au désespoir d'être
« séparée de ma Mère et ne sollicitant au
« monde que d'être réunie à elle, cela le
« toucha, et ce pauvre homme cherchant
« à adoucir ma peine, me laissa son

« chien, afin, me disait-il, de me donner « une distraction. Surtout ne me trahissez « pas, me dit-il, j'aurai l'air de l'avoir ou- « blié par mégarde.

« A 6 heures du soir, il revint me voir « et me trouvant toujours dans le même « état de chagrin, il me dit: je vais vous « confier un secret. Votre Mère est dans « le cabinet au-dessous du vôtre; ainsi « vous n'êtes pas loin d'elle. D'ailleurs, « ajouta-t-il, vous allez avoir dans une « heure la visite de Manuel, le procureur « de la commune, qui viendra s'assurer si « tout est dans l'ordre; n'ayez pas l'air, « je vous en prie, de savoir tout ce que je « vous dis.

« En effet, quelque temps après, j'en- « tendis tirer les verroux de la chambre « voisine, puis ceux de la mienne; je vis « entrer trois hommes dont un que je re- « connus très bien pour être Manuel, le « même qui avait conduit le Roi au Temple. « Il trouva la chambre où j'étais très hu- « mide, et parla de m'en faire changer. Je « saisis cette occasion de lui dire que tout « m'était égal; que la seule grâce que je « sollicitais de lui particulièrement était

« de me réunir à ma Mère : je le lui de-
« mandai avec une grande vivacité ; et je
« vis que ma demande le touchait ; il eut
« l'air de réfléchir un moment ; puis il dit :
« Demain je dois revenir ici, et nous ver-
« rons ; je ne vous oublierai pas. Le pau-
« vre guichetier en fermant la porte me
« dit à voix basse : Il est touché ; je lui ai
« vu des larmes dans les yeux, ayez cou-
« rage ; à demain.

« Ce bon François, car c'était le nom
« de ce guichetier, me donna de l'espoir
« et me fit un bien que je ne puis expri-
« mer : je me mis à genoux, fis mes prié-
« res, et avec un calme et une tranquil-
« lité extrême je me jetai toute habillée
« sur l'horrible grabat qui servait de lit ;
« je dormis jusqu'au jour.

« Le lendemain à sept heures du matin,
« ma porte s'ouvrit et je vis entrer Manuel
« qui me dit : J'ai obtenu de la commune
« la permission de vous réunir à votre
« Mère ; suivez-moi.

« Nous descendîmes dans la chambre
« de ma Mère, je me jetai dans ses bras ;
« croyant tous ses malheurs finis puisque
« je me trouvais auprès d'elle. Elle remer-

« cia beaucoup Manuel, et lui demanda « d'être réunie à la Princesse de Lam- « balle, puisque nous avions été transférées « avec elle ; il réfléchit un moment, puis « il dit : Je le veux bien, je prends cela « sur moi, et je vais vous conduire dans « sa chambre. Effectivement, à huit heu- « res du matin nous étions réunies toutes « les trois, seules, et nous éprouvâmes « un moment de bonheur de pouvoir par- « tager ensemble nos infortunes.

« Le lendemain matin nous reçûmes « un paquet venant du Temple. C'étaient « nos effets que nous renvoyait la Reine. « Elle-même, avec cette bonté qui ne se « dément point, avait pris soin de les « réunir. Parmi eux se trouvait cette robe « de Madame Elisabeth dont je vous ai « parlé plus haut. Elle devient pour moi « un gage d'un éternel souvenir, d'un « éternel attachement, et je la conser- « verai toute ma vie.

« L'incommodité de notre logement, « l'horreur de la prison, le chagrin d'être « séparées du Roi et de sa famille, la sé- « vérité avec laquelle cette séparation « semblait nous promettre d'être traitées,

« tout cela m'attristait fort, je l'avoue,
« et effrayait extrêmement cette malheu-
« reuse Princesse de Lamballe. Quant à
« ma Mère, elle montrait cet admirable
« courage que vous lui avez vu dans de
« tristes circonstances de sa vie (1), ce
« courage qui, n'ôtant rien à sa sensibi-
« lité, laisse cependant à son ame toute
« la tranquillité nécessaire pour que son
« esprit puisse lui être d'usage. Elle tra-
« vaillait, elle lisait, elle causait, d'une
« manière aussi calme, que si elle n'eût
« rien craint; elle paraissait affligée, mais
« ne semblait pas même inquiète.

« Nous étions depuis près de quinze
« jours dans ce triste séjour, lorsqu'une
« nuit, vers une heure du matin, étant
« toutes trois couchées et endormies
« comme on dort dans une telle prison,
« de ce sommeil qui laisse encore de la
« place à l'inquiétude, nous entendîmes
« tirer les verroux de notre porte, elle
« s'ouvrit, un homme parut et me dit:
« Mlle de Tourzel, levez-vous prompte-

(1) Le Marquis de Tourzel, Grand-Prévôt de l'hôtel du Roi, avait été tué par accident à la chasse.

« ment et suivez-moi. Je tremblais et ne « répondais ni ne remuais. — Que voulez-« vous faire de ma fille, dit ma Mère à « cet homme? — Que vous importe? répon-« dit-il, d'une manière qui me parut bien « dure, il faut qu'elle se lève et qu'elle « me suive. — Levez-vous, Pauline, me « dit ma mère et suivez-le, il n'y a rien à « faire ici que d'obéir. Je me levai lente-« ment, et cet homme restait toujours « dans la chambre; dépêchez-vous, dit-« il deux ou trois fois; dépêchez-vous, « Pauline, me dit aussi ma Mère.

« J'étais habillée, mais je n'avais pas « changé de place; j'allai à son lit et je « pris sa main; mais l'homme ayant vu « que j'étais levée, s'approcha, me prit par « le bras et m'entraîna malgré moi. Adieu « Pauline, que le bon Dieu vous bénisse « et vous protége! cria ma Mère. Je ne « pouvais lui répondre; deux grosses « portes étaient déjà entre elle et moi, « et cet homme m'entraînait toujours.

« Comme nous descendions l'escalier, « il entendit du bruit; avec l'air fort in-« quiet, il me fit entrer précipitamment « dans un petit cachot, ferma la porte, « prit la clé et disparut.

« Ce cachot était éclairé par un bout « de chandelle ; en moins d'un quart « d'heure cette chandelle finit, et je ne « puis vous exprimer ce que je ressentis « et les réflexions sinistres que m'inspirait « cette lueur tantôt forte, tantôt mou- « rante : elle me représentait mon agonie, « et me disposait à faire le sacrifice de ma « vie, mieux que n'auraient pu faire les « discours les plus touchans.

« Je restai alors dans une profonde « obscurité, puis j'entendis ouvrir douce- « ment la porte ; on m'appela, et à la « lueur d'une petite lanterne je reconnus « l'homme qui m'avait enfermée une « heure auparavant, pour être celui qui « était dans la chambre du concierge lors « de notre arrivée à la Force et qui avait « voulu me donner des conseils. Il me fit « marcher doucement ; au bas de l'escalier, « il me fit entrer dans une chambre, me « montra un paquet et me dit de m'ha- « biller avec ce que je trouverais là de- « dans ; il referma la porte et je restai im- « mobile, sans agir ni presque penser ; je « ne sais combien de temps je restai dans « cet état ; j'en fus tirée par le bruit de la

« porte qui se rouvrit et le même homme « parut : Quoi ! vous n'êtes pas encore ha- « billée ! me dit-il d'un air inquiet ; il y « va de votre vie, si vous ne sortez promp- « tement d'ici. Je regardai alors les habits « qui étaient dans le paquet, c'étaient « des habits de paysanne ; ils me paru- « rent assez larges pour aller par-dessus les « miens ; je les eus passés dans un instant. « Cet homme me prit par le bras et me « fit sortir de la chambre ; je me laissais « entraîner sans faire aucune question, « presque même aucune réflexion, et je « voyais à peine ce qui se passait autour « de moi.

« Lorsque nous fûmes hors des portes de « la prison, j'aperçus, à la clarté du plus « beau clair de lune, une prodigieuse « multitude de peuple, et j'en fus entou- « rée dans le moment. Tous ces hommes « avaient l'air féroce : ils étaient armés de « sabres et semblaient attendre quelque « victime pour la sacrifier. Voici un pri- « sonnier qu'on sauve, crièrent-ils tous à « la fois en me menaçant de leurs sabres. « L'homme qui me conduisait faisait l'im- « possible pour les écarter de moi et pour

« se faire entendre; je vis alors qu'il por-
« tait la marque qui distingue les repré-
« sentans de la commune de Paris; cette
« marque étant un droit pour se faire
« écouter, on le laissa parler.

« Il dit que je n'étais pas prisonnière,
« qu'une circonstance m'ayant fait me
« trouver à la prison de la Force, il m'en
« venait tirer par ordre supérieur, les in-
« nocens ne devant pas périr comme les
« coupables. Cette phrase me fit fré-
« mir pour ma Mère qui était restée en-
« fermée; les discours de mon libérateur,
« car je commençais à voir que c'était le
« rôle qu'avait entrepris cet homme dont
« les manières m'avaient semblé si dures;
« ses discours, dis-je, faisaient effet sur
« la multitude, et l'on allait enfin me lais-
« ser passer, lorsqu'un soldat, en uni-
« forme de garde nationale, s'avança et
« dit au peuple qu'on le trompait, que
« j'étais Mlle de Tourzel, qu'il me con-
« naissait fort bien pour m'avoir vu mille
« fois aux Tuileries chez le Dauphin,
« lorsqu'il y était de garde, et que mon
« sort ne devait pas être différent de celui
« des autres prisonniers. Alors la fureur

« redoubla tellement contre moi et contre
« mon protecteur que je crus bien certai-
« nement que le seul service qu'il m'aurait
« rendu serait de me conduire à la mort,
« au lieu de me la laisser attendre. Enfin,
« ou son adresse, ou son éloquence, ou
« mon bonheur me tira encore de là, et
« nous nous trouvâmes libres de poursuivre
« notre chemin. Il pouvait cependant s'y
« rencontrer encore mille obstacles; nous
« avions à passer des rues dans lesquelles
« nous devions trouver beaucoup de peu-
« ple; je pouvais encore être reconnue et
« pouvais encore être arrêtée; cette crainte
« détermina mon guide à me laisser dans
« une petite cour fort sombre, et par la-
« quelle il ne pouvait venir personne,
« pour aller voir ce qui se passait aux en-
« virons, et s'il pouvait sans danger me
« mener avec lui. Il revint au bout d'une
« demi-heure, me dit qu'il croyait plus
« prudent de changer de costume, et il
« m'apportait un habit, un pantalon et une
« redingotte, dont il voulait que je me
« vêtisse. Je n'étais guère tentée de ce dé-
« guisement qu'il pensait nécessaire; il me
« répugnait de périr sous des habits qui

« ne devaient pas être les miens ; je « m'aperçus qu'il ne m'avait apporté ni « chapeau, ni souliers ; j'avais sur la tête « un bonnet de nuit et aux pieds des sou- « liers de couleur ; le déguisement deve- « nait impossible, et je restai comme j'étais.

« Pour sortir d'où nous étions, il fallait « repasser presqu'aux portes de la prison où « étaient les assassins, ou traverser une « église (le petit Saint-Antoine) dans la- « quelle se tenait une assemblée qui de- « vait légaliser leurs crimes; l'un ou l'autre « de ces passages étaient également dan- « gereux pour moi.

« Nous choisîmes celui de l'église, et je « fus obligée de la traverser me traînant « presque à terre par les bas-côtés, afin de « n'être pas aperçue de ceux qui formaient « l'assemblée. Il me fit entrer dans une « petite chapelle de côté, et me plaçant « derrière les débris d'un autel renversé, « il me recommanda bien de ne pas re- « muer, quelque bruit que j'entendisse, « et d'attendre son retour qui serait le « plus prochain qu'il pourrait. Je m'assis « sur mes talons, entendant beaucoup de « bruit, des cris mêmes ; mais je ne bou-

« geai pas, bien résolue à attendre là mon « sort, et remettant ma vie entre les « mains de la Providence en laquelle je « m'abandonnai avec confiance, résignée « à recevoir la mort si tels étaient ses dé- « crets.

« Je fus très long-temps dans cette cha- « pelle ; enfin je vis arriver mon guide, et « nous sortîmes de l'église avec les mêmes « précautions que nous avions prises pour « y entrer. Très peu loin de là, mon libé- « rateur s'arrêta à une maison qu'il me « dit être la sienne ; il me fit entrer dans « une chambre, et m'y ayant renfermée, « il me quitta sur-le-champ. J'eus un mo- « ment de joie en me trouvant seule, mais « je n'en jouis pas long-temps ; le souve- « nir des périls que j'avais courus ne me « montrait que trop ceux auxquels ma « Mère était livrée, et je restai tout en- « tière à mes tristes craintes ; je m'y aban- « donnais depuis plus d'une heure, lors- « que M. Hardy (car il est temps que je « vous nomme celui auquel nous devons « la vie) revint et me parut avoir un air « plus effrayé que je ne l'avais vu de toute « la matinée. Vous êtes connue, me dit-

« il, on sait que je vous ai sauvée, on « veut vous ravoir, on croit que vous êtes « ici, on peut vous y venir prendre; il en « faut sortir tout de suite, mais non pas « avec moi, ce serait vous remettre dans « un danger certain; prenez ceci, me « dit-il en me montrant un chapeau avec « un voile et un mantelet noir. Ecoutez « bien tout ce que je vais vous dire, et « surtout n'oubliez pas la moindre chose.

« En sortant de cette porte, vous tour- « nerez à droite; puis vous prendrez la « première rue à gauche; elle vous con- « duira sur une petite place dans laquelle « donnent trois rues; vous prendrez celle « du milieu, puis auprès d'une fontaine, « vous trouverez un passage qui vous con- « duira dans une autre grande rue; vous y « verrez un fiacre arrêté près d'une allée « sombre; cachez-vous dans cette allée, et « vous n'y serez pas long-temps sans me « voir paraître; partez vite, et surtout, « dit-il, après me l'avoir encore répété, « tâchez de n'oublier rien de tout ce que « je viens de vous dire; car je ne saurais « comment vous retrouver; et alors que « pourriez-vous devenir?

« Je vis la crainte qu'il avait que je ne « me souvinsse pas bien de tous les ren- « seignemens qu'il m'avait donnés ; cette « crainte, en augmentant celle que j'avais « moi-même, me troubla tellement qu'en « sortant de la maison, je savais à peine « si je devais tourner à droite ou à gauche. « comme il vit de la fenêtre que j'hésitais, « il me fit un signe, et je me souvins alors « de tout ce qu'il m'avait dit.

« Mes deux habillemens l'un sur l'autre « me donnaient une figure étrange, mon « air inquiet pouvait me faire paraître sus- « pecte; il me semblait que tout le monde « me regardait avec étonnement. J'eus « bien de la peine à arriver jusqu'où je « devais trouver le fiacre, mais enfin je « l'aperçus, et je ne puis vous dire la « joie que j'en ressentis. Je me crus pour « lors absolument sauvée. Je me retirai « dans l'allée sombre en attendant que « M. Hardy parût. Un quart d'heure s'é- « tait passé et il ne venait point. Alors mes « craintes redoublèrent ; si je restais plus « long-temps dans cette allée, je craignais « de paraître suspecte aux gens du voisi- « nage ; mais comment en sortir? je ne

« connaissais pas le quartier dans lequel « je me trouvais; si je faisais la moindre « question, je pouvais me mettre dans un « grand danger; enfin comme je méditais « tristement sur le parti que je devais « prendre, je vis venir M. Hardy; il était « avec un autre homme. Ils me firent « monter dans le fiacre et y montèrent « avec moi. L'inconnu se plaça sur le de- « vant de la voiture et me demanda si je « le reconnaissais. Parfaitement, lui dis-je, « vous êtes M. Billaud de Varennes qui « m'avez interrogée à l'Hôtel-de-Ville. Il « est vrai, dit-il, je vais vous conduire « chez Danton, afin de prendre ses ordres « à votre sujet. Arrivés à la porte de Dan- « ton, ces messieurs descendirent, mon- « tèrent chez lui et revinrent peu après « me disant: Vous voilà sauvée; il ne nous « reste plus maintenant qu'à vous conduire « dans un endroit où vous ne puissiez pas « être connue, autrement il pourrait en- « core ne pas être sûr.

« Je demandai à être menée chez Mme la « Marquise de Lède, une de mes parentes. « Elle était très âgée, et par conséquent « je pensais ne pouvoir la compromettre.

« Billaud de Varennes s'y opposa à cause « du nombre de ses domestiques dont « plusieurs peut-être ne seraient pas dis- « crets sur mon arrivée dans la maison, « et me demanda d'indiquer une maison « obscure. Je me souvins alors de la bonne « Babet, notre fille de garderobe; je pensai « que je ne pouvais être mieux que dans « une maison pauvre et dans un quartier « retiré. Billaud de Varennes, car c'était « toujours lui qui entrait dans ce détail, « me demanda le nom de la rue pour « l'indiquer au cocher. Je nommai la rue « du Sépulcre.

« Ce nom dans un moment comme ce- « lui où nous étions lui fit une grande im- « pression, et je vis sur son visage un sen- « timent d'horreur de ce rapprochement « avec tous les évènemens qui se pas- « saient. Il dit un mot tout bas à M. Hardy, « lui recommanda de me conduire où je « demandais à aller et disparut.

« Pendant le chemin, je ne parlai que « de ma Mère; je demandai si elle était « encore en prison. Je voulais aller la re- « joindre si elle y était encore; je voulais « aller moi-même plaider son innocence.

« Il me paraissait affreux que ma Mère fût « exposée à la mort à laquelle on venait « de m'arracher : moi sauvée, ma Mère « périr ! cette pensée me mettait hors de « moi.

« M. Hardy chercha à me calmer, me « dit que j'avais pu voir que depuis le mo- « ment où il m'avait séparée d'elle, il n'a- « vait été occupé que du soin de me sau- « ver ; qu'il y avait malheureusement em- « ployé beaucoup de temps, mais qu'il se « flattait qu'il lui en resterait encore assez « pour servir ma Mère ; que ma présence « ne pouvait que nuire à ses desseins ; qu'il « allait sur-le-champ retourner à la prison « et qu'il ne regarderait sa mission comme « finie que lorsqu'il nous aurait réunies ; « qu'il me demandait du calme, qu'il avait « tout espoir.

« Il me laissa remplie de reconnaissance « pour le danger où il s'était mis à cause « de moi, et avec l'espérance qu'il sauve- « rait ma Mère de tous ceux que je crai- « gnais pour elle.

« Adieu, ma chère Joséphine ; je suis « si fatiguée que je ne puis plus écrire, « d'ailleurs ma Mère me dit qu'elle veut

« vous raconter elle-même ce qui la re-
« garde, et elle vous l'écrira demain. »

Copie de la lettre de Madame la Marquise de Tourzel, Gouvernante des Enfans de France, à Mme la Cte de Sainte-Aldegonde, sa fille aînée.

Paris le 8 septembre.

« Pauline vous a raconté les tristes
« épreuves par lesquelles elle a passé ; mais
« elle a négligé de vous dire la manière
« dont elle les a soutenues ; elle m'a bien
« prouvé que la patience et le courage ne
« sont incompatibles ni avec l'extrême
« jeunesse, ni avec l'extrême douceur ;
« elle n'a pas montré, m'a dit M. Hardy,
« un moment de faiblesse dans ses dan-
« gers, et je ne lui ai pas vu un instant
« d'humeur pendant notre emprisonne-
« ment : elle m'en a bien adouci les
« peines, mais en même temps bien aug-
« menté les inquiétudes ; l'idée que je
« lui faisais partager des périls, desquels
« son âge devait naturellement la mettre
« à l'abri, me tourmentait sans cesse, et
« m'empêchait de jouir de la consolation

« de l'avoir auprès de moi. Elle vous a dit
« comme elle me fut enlevée une nuit par
« un inconnu qui entra dans la chambre
« où nous étions enfermées : cette sépara-
« tion me mit au désespoir et hors de moi.
« Puis, mettant ma confiance dans la bonté
« du ciel qui protège l'innocence, un se-
« cret pressentiment qu'il veillerait sur
« elle et ne l'éloignait de moi que pour
« me la conserver, me consola de perdre
« la douceur de ses soins, et je ne souffris
« beaucoup que dans cet instant où après
« qu'elle fut sortie de la chambre j'enten-
« dis refermer les verroux de notre porte et
« me vis privée de la pouvoir suivre à l'o-
« reille ou des yeux, et de l'espérance de
« découvrir, par ce que je verrais ou en-
« tendrais, si on l'emmenait hors de la
« prison. »

« Vous jugez bien que je ne dormis du
« reste de la nuit; mes inquiétudes étouf-
« faient bien souvent ma confiance, et j'at-
« tendais avec bien de l'impatience qu'on
« entrât dans notre chambre pour nous
« apporter à déjeuner. Lorsqu'on y vint,
« nous apprîmes que la plus horrible fer-
« mentation existait dans Paris depuis la

« veille au soir ; que les prisons étaient « menacées et que plusieurs étaient déjà « forcées. C'est alors que je ne doutai plus « que ne ce fût pour sauver Pauline qu'on « me l'eût enlevée ; et il ne me restait que « le regret de ne pas savoir dans quel lieu « elle avait été menée. Je voyais clairement « le sort qui était réservé à Mme de Lamballe « et à moi, et je ne vous dirai pas que je le « voyais sans frayeurs, mais au moins je « supportais cette idée avec résignation ; « il me sembla qu'il y avait des moyens de « me sauver des dangers que je prévoyais, « je ne les trouverais que par une grande « présence d'esprit et je ne pensais plus à « rien qu'à tâcher de la conserver ; ce « n'était pas une chose facile, car l'extrême « agitation de ma malheureuse compagne, « ses questions continuelles, ses conjec- « tures effrayantes me troublaient beau- « coup : je tâchai de la rassurer, de la « calmer, mais voyant que je n'y pouvais « réussir, je la priai de vouloir bien ne « me plus parler, et je pris un livre ; il ne me « plut pas, j'en pris un autre qui ne me plut « pas davantage, et j'en essayai plusieurs, « mais je ne pouvais être fixée par aucun.

« Je me souvins alors que j'avais remarqué « mille fois qu'aucune occupation..... « ..... idées que le travail « de la tapisserie, et je pris mon ouvrage. « J'y travaillai environ deux heures; au « bout de ce temps-là je me trouvai assez « calme pour penser que dans quelque « situation que je me pusse trouver, j'au- « rais la tranquillité nécessaire pour ne « rien dire ou rien faire qui fût capable de « me nuire.

« Vers l'heure du dîner on vint prendre « ma compagne et moi et l'on nous fit « descendre dans une petite cour, dans la- « quelle je trouvai plusieurs autres pri- « sonniers et un assez grand nombre de « gens mal mis qui avaient tous l'air fé- « roce, et l'air d'être ivres pour la plu- « part. Il n'y avait pas long-temps que « j'étais dans cette cour, lorsqu'il y entra « un homme de beaucoup moins mauvaise « mine que ceux qui étaient là; sa figure « était sombre, mais non pas cruelle; il « en fit deux ou trois fois le tour, au der- « nier il passa fort près de moi, et sans « tourner la tête de mon côté, il me dit: « *votre fille est sauvée.* Il continua son

« chemin et sortit de la cour. Heureuse-
« ment l'étonnement, la joie suspendirent
« un moment toutes mes facultés, sans
« quoi je n'aurais pu m'empêcher de par-
« ler à cet homme, et peut-être de tom-
« ber à ses pieds; mais lorsque je pus voir
« quelque chose, je ne le vis plus: ainsi je
« n'eus pas de peine à contenir l'expression
« de ma reconnaissance. La certitude que
« Pauline était en sûreté me remplit d'un
« nouveau courage et me sentant sauvée
« dans une aussi chère partie de moi-
« même, il me sembla que je n'avais plus
« rien a craindre pour l'autre.

« Je commençai à faire quelques ques-
« tions aux gens qui étaient auprès de moi;
« ils y répondirent et m'en firent aussi à
« leur tour; ils me demandèrent d'abord
« mon nom, que je leur appris; alors ils me
« dirent qu'ils me connaissaient bien;
« qu'ils avaient entendu parler de moi,
« que je n'avais pas une très mauvaise ré-
« putation; mais que j'avais accompagné
« le Roi lorsqu'il avait voulu fuir du
« royaume; que cette action était inexcu-
« sable, et qu'ils ne concevaient pas com-
« ment j'avais pu la faire. Je leur répondis

« que je n'en avais cependant pas le « moindre remords, parce que je n'avais « fait que mon devoir. Je leur demandai « s'ils ne croyaient pas qu'on devait être « fidèle à son serment ; ils me répondi- « rent tous qu'il fallait plutôt mourir que « d'y manquer. Eh bien! leur dis-je, j'ai « pensé comme vous, et voilà pourtant « ce que vous blâmez. J'étais gouvernante « de Monsieur le Dauphin, j'avais juré sur « le Saint Évangile entre les mains du Roi, « de ne pas le quitter, et je l'ai suivi dans ce « voyage, comme je l'aurais suivi partout « ailleurs, quoi qu'il m'en dût arriver; elle « ne pouvait pourtant pas faire autrement, « se mirent-ils à dire, mais c'est bien mal- « heureux, ajoutèrent quelques-uns, « d'être attaché à des gens qui font de « mauvaises actions! Je parlai longtemps « avec ces hommes ; ils me paraissaient « frappés de tout ce qui était juste et rai- « sonnable, et je ne pouvais m'empêcher « de m'étonner que des gens qui ne sem- « blaient pas avoir un mauvais naturel, « vinssent froidement commettre des « crimes que l'intérêt et la vengeance au- « raient peine à se permettre. Pendant

« notre conversation, un de ces hommes « aperçut un anneau que je portais à « mon doigt, et demanda ce qui était écrit « autour; je le tirai et le lui présentai; « mais un de ses compagnons, qui com- « mençait apparemment à s'intéresser à « moi, et qui craignait qu'on ne décou- « vrît sur cet anneau quelque signe de « royalisme, s'en saisit et me le rendit en « me disant de lire moi-même ce qui était « écrit et que l'on m'en croirait; alors je « lus : *Domine, salvum fac Regem et Re-* « *ginam et Delphinum;* cela veut dire en « français, ajoutai-je : Dieu sauve le Roi, « la Reine et le Dauphin! Un mouvement « d'indignation saisit tous ceux qui m'en- « touraient, et je manquai perdre la bien- « veillance qu'ils commençaient à me « montrer. Jetez cet anneau à terre, crié- « rent-ils, et foulez-le sous vos pieds. C'est « impossible, leur dis-je, tout ce que je « puis faire, c'est de l'ôter de mon doigt, « si vous êtes fâchés de le voir, et de le « mettre dans ma poche; je suis attachée « à Monsieur le Dauphin, parce que de- « puis plusieurs années je prends soin de « lui et je l'aime comme mon enfant; je

« porte dans mon cœur le vœu qui est « exprimé sur cet anneau ; je ne puis le « démentir en faisant ce que vous me « proposez ; vous me mépriseriez, j'en suis « sûre, si j'y consentais, et je veux mé- « riter votre estime ; ainsi je m'y refuse. « Faites comme voudrez, dirent quelques- « uns, et je mis l'anneau dans ma poche.

« Quelques gens d'aussi mauvaise mine « que ceux qui m'entouraient arrivent « alors de l'autre bout de la cour, pour « me demander de venir au secours d'une « femme qui se trouvait mal ; j'allai et je « vis une jeune et jolie personne absolu- « ment évanouie ; ceux qui la secouraient « avaient essayé en vain de la faire revenir; « elle paraissait étouffer : pour lâ mettre « plus à l'aise, ils avaient détaché sa robe, « et lorsque j'arrivai, l'un d'eux se dispo- « sait à couper son lacet avec le bout de « son sabre ; je frémis pour elle d'un tel « secours, et demandai qu'on me laissât « le soin de la délacer. Pendant que j'y « travaillais, un des spectateurs aperçut à « son cou un médaillon dans lequel était « un portrait qu'il ne pensa pas pouvoir « être autre que celui du Roi ou de la

« Reine ; et s'approchant de moi, il me « dit bien bas : Cachez ceci dans votre « poche ; si on le trouvait sur elle, cela « pourrait lui nuire. Je ne pus m'empê- « cher de rire de la sensibilité de cet « homme, qui l'engageait à me demander « si vivement de prendre sur moi une « chose qu'il jugeait si dangereuse à porter, « et je m'étonnais chaque moment davan- « tage de ce mélange de pitié et de féro- « cité que montraient ceux qui m'entou- « raient. Cette femme, qui était celle du « premier valet de chambre du Roi « (Mme de Septeuil), étant revenue à elle, « fut emmenée de la cour; il n'y restait « plus que moi, qu'on vint prendre peu « de temps après.

« Je savais que les prisonniers étaient « menés tour-à-tour au peuple qui « était attroupé aux portes de la prison, « et qu'après avoir subi une espèce de « jugement, on était absous ou massacré. « Malgré cela, j'avais le pressentiment « qu'il ne m'arriverait rien, et ma con- « fiance fut bien augmentée, lorsque « j'aperçus à la tête des gens qui me « venaient chercher, le même homme

« qui m'avait donné des nouvelles de « Pauline ; je pensai que celui qui était « déjà mon libérateur, puisqu'il m'avait « rassuré sur le sort de mon enfant, ne « pouvait devenir mon bourreau, et qu'il « n'était là que pour me protéger. Cette « idée ayant encore augmenté mon cou- « rage, je me présentai tranquillement « devant le tribunal. Je fus interrogée « pendant environ dix minutes, au bout « desquelles des hommes à figures atroces « s'emparèrent de ma personne; ils me « firent passer le guichet de la prison ; et « je ne puis vous exprimer le trouble que « j'éprouvai de l'horrible spectacle qui « s'offrit à moi.

« Une espèce de montagne s'élevait « contre la muraille ; elle était formée « par les membres épars et les vêtemens « sanglans de tous ceux qui avaient été « massacrés à cette place, et une multi- « tude d'assassins entouraient ce monceau « de cadavres : deux hommes étaient « montés dessus ; ils étaient armés de « sabres et couverts de sang ; c'était « eux qui exécutaient les malheureux pri- « sonniers qu'on amenait là l'un après

« l'autre. On les y faisait monter sous le « prétexte de prêter le serment de fidélité « à la nation ; mais dès qu'ils étaient au « haut, leur tête était coupée et livrée au « peuple, et leur corps en tombant sur « ceux qui y étaient déjà servaient à « élever cette horrible montagne, dont « l'aspect me parut si effroyable ; lorsque « je fus auprès, on voulut aussi m'y faire « monter ; mais M. Hardy, qui me donnait « le bras, et huit ou dix hommes qui « m'entouraient me défendirent ; ils assu- « rèrent que j'avais déjà prêté le serment « de fidélité à la nation, et autant par « force que par adresse, ils m'arrachèrent « des mains de ces furieux et m'entraînè- « rent hors de leur portée. A quelque « distance de là, nous rencontrâmes un « fiacre ; on me mit dedans, après en avoir « fait descendre la personne qui l'occu- « pait ; M. Hardy y monta avec moi ainsi « que quatre des gens qui nous entou- « raient : deux montèrent derrière ; deux « se placèrent auprès du cocher, qu'on « força d'aller très vite, et en peu de minutes « je me trouvai loin de la prison.

« Dès que je fus en état de parler, ma

« première parole fut pour m'informer de « ma Pauline. M. Hardy me dit qu'elle était « en sûreté et que j'allais la rejoindre ; je « lui demandai alors des nouvelles de ma « compagne de prison, la Princesse de « Lamballe ; mais, hélas ! son silence m'an- « nonça qu'elle n'existait plus. Il me dit « qu'il aurait bien voulu la sauver, mais « qu'il n'avait pu en trouver le moyen.

« Pendant le chemin, je remarquai avec « étonnement combien ces hommes qui « étaient au dedans et autour du fiacre, « étaient animés du désir de me sauver ; « ils pressaient sans cesse le cocher ; ils « avaient l'air de craindre les passans ; « enfin chacun d'eux paraissait être per- « sonnellement intéressé à ma conserva- « tion. Leur zèle pensa même coûter la « vie à un très bon homme chez lequel « votre frère était caché. Pauline vous « contera cette histoire, elle est vraiment « touchante.

« J'arrivai enfin dans la maison de notre « excellente parente Mme de Lède. J'y « trouvai votre sœur, et après avoir donné « quelques momens au bonheur de la re- « trouver, je pensai à m'acquitter de ma

« reconnaissance envers les gens qui « avaient aidé à me sauver; ils paraissaient « tous dans la misère, et je ne pensais « pas qu'ils pourraient refuser de l'argent; « mais lorsque je voulus leur en donner, « aucun d'eux n'en voulut recevoir; ils « dirent qu'ils n'avaient voulu me sauver « que parce qu'on leur avait bien prouvé « que j'étais innocente; qu'ils se trou- « vaient bien heureux d'avoir réussi, et « qu'ils ne voulaient pas être payés pour « avoir été justes. Enfin, quoi que j'aie pu « leur dire, il me fut impossible de leur « rien faire accepter, et tout ce que je pus « obtenir d'eux, fut que chacun me donnât « son nom et son adresse; j'espère qu'un « jour enfin, je trouverai le moyen de les « récompenser de ce qu'ils ont si généreu- « sement fait pour moi.

« Adieu, ma Joséphine, nous avons « eu, hier au soir, le plaisir de voir votre « frère; il est caché chez de bien bonnes « gens, et j'espère qu'il ne sera pas dé- « couvert. Pauline vous racontera son « histoire qui vous intéressera sûrement, « quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près « aussi tragique que les nôtres.

Que vous dirai-je de l'effet produit sur nous par tous les détails qui nous parvinrent après coup sur l'horrible mort de Mme de Lamballe? Quand on l'eut séparée de Mme de Tourzel, on la conduisit d'abord à côté du portail de la première cour de la Force, où les assassins venus pour l'égorger firent d'inutiles efforts pour lui faire répéter les outrages dont ils couvrirent le nom sacré de la Reine. — Non, non, répondit-elle, jamais! jamais! plutôt mourir! Entraînée par ses bourreaux auprès de cet amas de cadavres dont parle Mme de Tourzel, on la força de s'agenouiller, et après l'avoir frappée de plusieurs coups de sabre, on lui déchira le sein, on lui arracha le cœur, on lui coupa la tête, on lui rougit les joues avec du sang; on força, comme je vous l'ai déjà dit, un malheureux coiffeur à friser et poudrer ses longs cheveux blonds qu'elle avait eus les plus beaux du monde; et puis ces cannibales se formèrent en affreux cortége, précédé par des fifres et des tambours; ils portaient la tête sur une pique et furent la faire voir au Duc d'Orléans qui se montra sur un balcon de son Palais-Royal à côté de Mme Agnès de Buffon..... (vous voyez si la Duchesse d'Orléans avait manqué de bonnes raisons pour aller se réfugier à l'hôtel de Penthièvre?) M. Thierry de Ville-d'Avray m'a dit depuis ce

temps-là que le même cortége était arrivé sous les murs du Temple et s'était arrêté sous les fenêtres de la Reine, que cette épouvantable foule appelait à grands cris pour lui faire voir les restes mutilés de sa parente et son amie. N'ayant pu réussir à la faire paraître, deux de ces bourreaux furent introduits dans la chambre de S. M. par le municipal à qui l'on avait confié la garde de sa porte : — Nous voulions te montrer la tête de la Lamballe, lui dirent-ils avec des éclats de rire.... et la Reine en eut un évanouissement qui dura deux heures et se reproduisit plusieurs fois pendant le reste de la nuit.

Pour vous reprendre l'histoire de Mme de Tarente à l'endroit où elle avait été séparée de Mlle de Tourzel, je vous dirai qu'on l'avait conduite à l'Abbaye St.-Germain, où l'on égorgeait les prisonniers tout comme à la Force et dans l'église des Carmes. Elle était restée la dernière, on ne sait pourquoi. Après avoir attendu qu'on vînt l'appeler, pendant quarante heures et sans fermer l'œil, au milieu des cris douloureux et des hurlemens féroces, on vint l'arracher du cachot où elle était plus morte que vive, on l'entraîna devant les septembriseurs, et comme elle était Dame du Palais de la Reine, on entreprit de lui faire signer une déclaration qui aurait inculpé

cette princesse: — Vous connaissez très-bien toutes les intrigues de la ci-devant reine avec les émigrés et les étrangers! — Je ne connais d'elle que ses hautes vertus et sa parfaite bonté! s'écria-t-elle avec un courage héroïque! Et si vous la connaissiez comme je la connais, vous ne pourriez vous empêcher de l'aimer! Voilà cette excellente et admirable femme qui fond en larmes à l'occasion de la Reine; les bourreaux, les coutelas sanglans et les tas de cadavres ne lui sont de rien; elle ne les voit plus; elle ne pense qu'à la Reine et se met à parler de la Reine avec une énergie si généreuse, avec une onction si pénétrante, avec des mots si touchans et si lumineusement vrais, que ces égorgeurs en sont émus. Le couteau leur tombe des mains.... Ils étaient fatigués de carnage, et se retirèrent brusquement, en lui disant : — *Tais-toi! retourne chez toi.*

Le premier mouvement de la Princesse de Tarente fut de tomber à genoux (dans le sang qui couvrait le pavé). Comme je me trouvais sur le chemin de son fiacre pour retourner chez la Duchesse de Chastillon (1), elle se fit arrêter chez moi pour y changer de vêtemens et pour ne pas arriver inopinément devant sa pauvre mère....

(1) Rue du Bac, auprès des Missions-Étrangères.

Depuis la hauteur des genoux jusqu'en bas, tout le devant de sa robe de perse était si complètement imbibé de sang humain, qu'on n'en pouvait distinguer ni les dessins, ni la couleur. Le cocher qui l'avait conduite écrivit le lendemain pour demander un dédommagement de vingt écus destinés à faire renouveler la doublure d'une portière et faire recouvrir les deux coussins du siège à l'intérieur de son fiacre. La Duchesse de la Vallière lui fit donner 600 livres, et sa fille (Mme de Chastillon) lui fit constituer une pension de cent écus. Cet homme nous dit (et ceci n'est pas difficile à croire) que lorsqu'il était venu stationner sur la place avec la voiture, il ne savait rien des massacres, et qu'à cinquante pas des portes de la prison, le gros du peuple ne s'y doutait de rien.

Nous recevions tous les huit jours une copie du bulletin que l'association faisait rédiger pour envoyer à Monsieur, lequel était devenu Lieutenant-général du Royaume. Nous avons presque toujours été bien informés de ce qui se passait au Temple, et je vous dirai que la majeure partie des contributions royalistes aboutissaient à deux municipaux qui nous ont quelquefois servi d'intermédiaire auprès de la famille royale, et qui, le reste du temps, nous ont donné de ses nouvelles avec

fidélité. Je pourrais vous nommer un autre membre du conseil de la Commune dont la conduite honorable était bien autrement méritoire, car il n'avait consenti à faire partie de ce conseil, dont il avait les principes en abomination, que par obéissance et pour essayer d'y rendre quelque service à la famille royale. C'était un homme du peuple, un pauvre père de famille à qui nous n'avons jamais pu faire accepter aucune rétribution. Je pense bien que le Roi songeait à lui, quand il a parlé dans son testament de certaines personnes dont il avait reçu des marques d'*attachement et d'intérêt gratuit*, qu'il ne pouvait nommer sans les compromettre, et qu'il recommandait *spécialement* à la reconnaissance de son fils.... Dans les circonstances où nous nous trouvons encore aujourd'hui, j'imiterai la réserve de Sa Majesté. Ce digne homme est resté dans Paris, il habite une maison dont il est propriétaire au faubourg Saint-Jacques; son nom de famille est le prénom de votre grand-père maternel et c'est vous en dire assez: Ne l'oubliez pas, si vous survivez, comme je l'espère, à la révolution.

Je trouve sur notre journal de correspondance, à la date du 9 décembre 1792, que Manuel a dit ce qui suit à la séance du conseil de la Commune: .... « Lorsque j'y suis arrivé, Louis de la

Tour (celui-ci ne voulait pas dire Capet, en objectant assez raisonnablement que le grand-père de Hugues Capet s'appelait Robert *le Fort* et que son fils s'appelait Robert *le Pieux*.) « Louis, « de la Tour ignorait qu'il n'était plus roi. Il pa- « raît que le décret ne lui avait pas encore été si- « gnifié? Je suis allé lui faire une petite visite, et « j'ai cru devoir lui apprendre l'établissement de « la république française. Vous n'êtes plus roi, « lui ai-je dit, voilà une belle occasion de devenir « bon citoyen. Il n'a pas eu l'air de m'entendre, « et sa figure ne m'a laissé voir aucune altération. « J'ai dit à son valet-de-chambre de lui ôter ses « décorations qu'il avait portées jusque là, de « sorte qu'il avait mis un habit royal à son lever, « et qu'il se couchera avec la robe-de-chambre « d'un citoyen. Il est coupable, je le sais; mais « comme il n'a pas encore été reconnu tel par la « loi, nous lui avons promis les égards dus à un « prisonnier. Nous sommes convenus qu'il ne « faut pas tant de prodigalité pour sa nourriture: « pour son intérêt comme pour celui de la nation, « il est bon de l'accoutumer à plus de frugalité. « Je lui ai parlé de nos conquêtes, je lui ai ap- « pris la réduction de Chambéry, de Nice, etc., « et je lui ai montré la chute des rois aussi in- « évitable que celle des feuilles. Je lui ai fait retirer

« plusieurs livres d'église qu'il a paru regretter, et « je lui ai dit que c'était à cause de ses ci- « devant armoiries qui était sur la couverture. On « lisait sur une pendule de la chambre occupée « par Louis de la Tour, *Lepaute*, *horloger du* « *Roi* : on a effacé de nom du roi, on y a sub- « stitué celui de la république. Au reste, il ne « peut se plaindre d'aucun traitement rigoureux; « je vous répète que la loi ne l'a pas encore con- « damné, ainsi nous ne devons pas le punir, et « il est très facile d'être sévère et bon. »

A côté de ces promesses d'égards, voici ce que je trouve sur notre journal manuscrit, à la date du 11 décembre, c'est-à-dire le surlendemain de cette visite de Manuel ;

« Le conseil de la commune de Paris vient « d'arrêter après délibération : »

« 1° Sur la demande répétée de Louis Capet, « qui se dit fatigué de la longueur de sa barbe, « qui refuse de se laisser raser et qui sollicite la « permission de se raser lui-même, qu'il lui sera « confié deux rasoirs dont il ne pourra faire usage « que sous les yeux de quatre commissaires, aux- « quels lesdits rasoirs devront être rendus immé- « diatement après (1) ;

(1) « Il y avait trois mois et 13 jours que le Roi n'avait pu se faire

« 2° Que la demande d'un dentiste au choix de « la commune, laquelle demande faite par Louis « Capet, qui se plaint de souffrir d'une de ses « dents, lui sera refusée;

« 3° Sur la demande de la femme, de la sœur « et de la fille de Louis, qui ont désiré qu'on « leur fît prêter des ciseaux pour se couper les « ongles, le conseil a décidé qu'il n'y avait lieu à « délibérer;

« 4° Que la demande de la femme de Louis qui « a fait dire qu'elle désirait que leur linge, et sur- « tout celui de sa fille et de son fils, ne fussent pas « malpropres; il a été convenu que l'on aurait « égard à cette réclamation, et que les commis- « saires de jour à l'époque de la rentrée du linge, « seraient autorisés à faire imposer une diminu- « tion sur le prix du blanchissage en cas de né- « gligence reconnue par eux et vérifiée.

« la barbe, et Billaud-Varennes a dit qu'il était politique et prudent de « le laisser se raser, pour que sa vue ne fît une mauvaise impression « sur les spectateurs des tribunes de la salle et des rues, le jour de sa « comparution qui ne pouvait tarder, d'après ce que l'on avait su du « citoyen Tallien. »

CHAPITRE XV.

Evènemens révolutionnaires. — Séances de la Convention. — Discours des régicides. — Saint-Just, Manuel, Condorcet, Roberspierre, Seconde, etc. — Votes de Legendre, de Barrère et du Duc d'Orléans. — Lettre de M. de Talleyrand à la Convention pour se disculper d'avoir eu l'intention de *servir* le Roi. — Défense et mort de Louis XVI. — Lettre du bourreau de Paris. — L'aumônier du Roi. — Cérémonie funèbre au cimetière. — Prénoms républicains. — La famine en prison. — Mesdames d'Innisdaël et de Valentinois. — Etrangeté de cette dernière et singularité de ses propos. — Le surtout de M. Necker et piété filiale de Mme de Staël. — Mlle de Sombreuil en prison. — M. de Grand-Champ et son homonyme. — Danger et présence d'esprit de ce prisonnier. — Mort du Duc de Penthièvre. — L'Abbesse de Fontevrault, son serment et sa rétractation. — Charlotte Corday. — Funérailles de Marat. — Culte institué pour *le cœur* de cet Ami du peuple. — Supplice de Charlotte Corday. — Opinion d'un médecin sur les souffrances causées par la décapitation. Institutions et législation conventionnelles. — Décrets absurdes. — Loi des suspects, calendrier républicain, etc. — La Marquise de Forbin-Janson. — Projet de libération pour la Reine et refus généreux de Marie-Antoinette. — Vénalité de Chabot et sa dénonciation contre Mme de Forbin — Condamnation de cette dernière. — Supplice de la Reine. — Souffrances et suspension du récit de l'auteur.

Après de longs débats occasionés par le refus de maître Target que Louis XVI avait désigné pour être un de ses défenseurs (honneur dont il était bien indigne !), il fut décidé que la défense du Roi serait confiée à l'honorable M. de Sèze, assisté de MM. de Malesherbes et Tronchet. Ce

pauvre Malesherbes, qui nous avait tant fait de mal! Quand son vieux père avait dit au Roi : « Je supplie votre Majesté de ne confier jamais aucune grande place à mon fils qui ne saurait la bien servir... » Il ne prévoyait guère le genre de service et le dernier service que son fils serait appelé à rendre au Roi de France (1)!

Un grand nombre de personnes, au nombre desquelles il est juste de mentionner MM. de Cazalès, de Bouillé, de Lally-Tollendal, de Narbonne, Malouet, Bertrand de Molleville, Huet de Guerville, de Grave et Mesnil-Durand, eurent le courage d'élever la voix en faveur de Louis XVI, et de se proposer pour le défendre; mais il parut à la même époque une lettre de l'Abbé de Talleyrand qu'il avait eu l'infamie d'écrire de Londres à la Convention nationale, et dans laquelle il se défendait courageusement d'avoir eu l'*intention d'être utile à celui qu'on venait de mettre en accusation.* Je me souviens qu'il y reprochait au Roi, notamment, d'avoir eu des inquiétudes de conscience *aux approches de Pâques*, à propos du culte catholique, de ce culte que la nation avait bien voulu *payer*, uniquement parce qu'il tenait à la croyance *du plus grand nombre* et

(1) Voyez, à l'appui de cette observation, l'ouvrage intitulé *Particularités sur les ministres des finances*, etc., par le Baron de Monthyon, Londres, 1812. (*Note de l'Édit.*)

non parce qu'il aurait été *plus divin* qu'aucune autre religion.

L'Assemblée nationale avait détruit la royauté, mais c'est l'Assemblée constituante qui a causé la mort de Louis XVI et qui a tué le Roi. La Convention n'a tué que l'homme. Les constituans l'avaient accusé, détrôné, dépouillé, condamné; les conventionnels n'ont fait que le livrer à la hache; ils ont été parricides, mais les véritables régicides ont été les Lafayette et les Talleyrand (1).

Entre les opinions qui furent émises à la Convention par les régicides, et qui nous furent transmises par les journaux du temps, il n'est pas mal à propos de vous signaler celle du député Saint-Just, à raison de sa dialectique.

« Représentans, on voudrait vous persuader « que le ci-devant roi devrait être jugé en simple « citoyen; et moi, je vous dis qu'il doit être jugé « en ennemi; que vous avez moins à le juger qu'à « le combattre, les formes de la procédure à son « égard ne devant point être prises dans le droit « civil, mais dans la loi du droit des nations. Les

(1) Le Cardinal Maury disait en 1812 au conventionnel Fouché de Nantes: — *Les Notables étaient des extravagans et des ignorans: à l'Assemblée nationale, nous étions des écervelés et des vauriens: les membres de la Constituante étaient des coquins et des foux: mais ceux de la Convention nationale étaient des gredins et des imbéciles; vous n'en disconviendrez pas, Monsieur le Duc.* (*Note de l'Editeur.*)

« lenteurs, le recueillement et l'équité vulgaire « seraient ici de véritables imprudences ; la plus « funeste serait celle qui vous ferait temporiser « avec lui. Un jour on s'étonnera qu'au dix- « huitième siècle on ait été moins avancé que du « temps de César. Là, le tyran fut immolé en plein « sénat, et aujourd'hui vous voulez faire avec « une sorte de respect le procès d'un homme as- « sassin du peuple? Que ne doivent pas craindre « les véritables amis de la liberté en voyant trem- « bler la hache dans vos mains? Pour moi je n'y « vois point de milieu, cet homme doit régner ou « mourir : et ne pas juger un roi comme on jugerait « un citoyen? Ceci ne manquera pas d'étonner la « postérité froide. Hâtez-vous donc, car il n'est pas « de citoyen qui n'ait sur Louis le même droit que « Brutus avait sur César. Louis étant un autre Ca- « tilina, son meurtrier pourrait dire, comme le « consul de Rome, qu'il a sauvé la patrie. Louis a « combattu le peuple ; il est vaincu, c'est un bar- « bare, c'est un étranger, c'est un criminel ! Ce « traître n'est pas le roi des Français, ou, pour « mieux dire, il ne l'est plus ; c'est le chef de « quelques conjurés. Il est le meurtrier de la Bas- « tille, du cinq juin et du dix août. Quel ennemi, « quel étranger a jamais fait plus de mal à notre « patrie?... »

Ecoutez présentement l'Abbé Grégoire, cet

évêque janséniste et constitutionnel, institué par M.r de Talleyrand : « Lorsque j'ai entrepris de lut-
« ter il y a, seize mois, contre les brigands de l'As-
« semblée nationale, j'ai prouvé que Louis Capet
« pouvait et devait être mis en jugement. Tous les
« monumens de l'histoire déposent que la royauté
« et la justice, sont, comme les deux principes
« des Manichéens, dans une lutte perpétuelle ;
« que les rois sont la classe d'hommes la plus
« immorale ; que lors même qu'ils font un bien
« apparent, c'est pour s'autoriser à faire un mal
« réel ; que cette classe d'êtres purulens fut tou-
« jours la lèpre des gouvernemens et l'écume de
« l'espèce humaine..... Ils répètent l'absurde
« maxime qu'ils tiennent leurs couronnes de Dieu ;
« eh bien ! les peuples, prêts à broyer ces
« monstres, qui se disputent les lambeaux des
« hommes, vont prouver qu'ils tiennent leur li-
« berté de Dieu et de leurs sabres. »

—« Citoyens ! s'écriait Manuel, il fut roi, donc
« il est coupable, car ce sont les rois qui ont dé-
« trôné les peuples..... Sans ces Mandrins cou-
« ronnés, il y a long-temps que la raison et la
« justice embelliraient et couronneraient la terre.
« Que de temps il a fallu pour casser la fiole de
« Reims ! Législateurs, hâtez-vous de prononcer
« une sentence qui consommera l'agonie des

« rois! Entendez-vous tous les peuples qui la « sonnent? Un roi mort ne compte pas pour un « homme de moins. »

Le philanthrope Condorcet vient ensuite aligner géométriquement certaines affinités qu'il a découvertes entre la raison universelle des peuples et les lois éternelles de l'équité générale; il se met à disserter sur l'existence collective des agrégations humaines qui doivent refuser d'admettre les influences des anciennes habitudes, en prétendant modeler tous les peuples dans tous les âges sur un archétype invariable, et c'est à cause de cela qu'il propose à la Convention de condamner le Roi Louis XVI à la peine des fers, c'est à dire à la galère perpétuelle.....

—« Ecoutez, s'écrie, d'un air sinistre et d'une voix « sépulcrale, le frère aîné de notre aimable et mal- « heureux camarade de prison, le jeune André de « Chénier, — Ecoutez, citoyens, mes collègues; « écoutez la voix de cette morale naturelle, source « de la morale publique, base de tout pacte social, « type de la déclaration des droits de l'homme! « C'est elle qui dans les mouvemens révolution- « naires remplit l'interrègne des lois: c'est elle « qui distingue l'insurrection de la révolte et la « tyrannie de l'assassinat. Frappez, tandis que le « tocsin de la liberté sonne dans l'Europe entière

« la première heure des nations et la dernière « heure des Rois ! »

A la suite de cette amplification dramaturgique, c'est un autre député nommé Thibaudeau, qui s'élance à la tribune..... — « Sommes-nous répu- « blicains? s'écrie-t-il en rugissant, eh bien, ju- « geons promptement Louis XVI, et que l'écha- « faud d'un roi devienne le trône de la république « universelle..... Ne vous laissez entraîner par au- « cun mouvement de générosité! Les nations en « pardonnant à leurs oppresseurs se sont toujours « préparé de nouveaux fers. Que Louis soit donc « jugé, et que sur la place de son supplice il soit « élevé un monument qui retrace à la postérité « la plus reculée ce que firent les Arcadiens après « avoir mis à mort Aristocrate leur roi, traître en- « vers la patrie. »

Le jeune Roberspierre est d'avis qu'on adopte la forme la plus expéditive, attendu qu'il n'est pas à craindre de manquer de justice envers un être aussi pervers *qui n'est que crimes et forfaits.* — « Je propose de décréter que Louis Capet soit « traduit à la barre pour y entendre prononcer « son jugement de mort, et être conduit sur-le- « champ au supplice. »

Tout cela, comme vous pensez bien, nous semblait effrayant, sans contredit, mais par-dessus tout

monstrueusement absurde. Le chef-d'œuvre du temps fut, à mon avis, le discours de Robert (des Ardennes), et j'ai toujours conservé le *Journal du Soir*, où j'avais trouvé ce beau parangon de l'éloquence révolutionnaire.

« Assez et trop long-temps, les rois ont usurpé « le droit de juger les hommes, et le jour est venu « où les hommes vont juger les rois. Des citoyens « encore étonnés de la glorieuse et heureuse jour- « née du dix août, se font une grande affaire de « juger un roi; leur étroite cervelle conçoit avec « quelque peine l'idée que sa Majesté le Roi de « France et de Navarre sera interrogé par nous; « que le descendant de Henri IV et de Louis-le- « Grand sera amené à votre barre; que la hache « du bourreau pourra abattre cette exécrable et « orgueilleuse tête qui osait s'élever au-dessus du « peuple. Ah! que ces hommes sont au-dessous « de ma pensée! Qu'ils sont loin de la vôtre, lé- « gislateurs du monde! allez, si quelque chose « est petit dans notre mission, si les représen- « tans de la république française et de la nation « pouvaient paraître en disproportion morale et « politique avec la hauteur immense où la vo- « lonté et le libre choix de leurs concitoyens les « a placés, n'est-ce pas à cause que nous en « sommes réduits, nous représentans d'un peuple

« libre, à nous occuper d'un roi, c'est-à-dire non-
« seulement d'un tigre, d'un anthropophage, d'un
« de ces êtres que la liberté abhorre, que l'égalité
« repousse, que l'humanité exile à jamais de la
« terre des vivans ! mais d'un insecte, d'un vil
« insecte !.... Quel est celui d'entre vous qui a ja-
« mais pu entendre prononcer le nom de roi sans
« horreur, sans mépris et sans dégoût ? Oui, je le
« dis sans crainte d'en être démenti par la con-
« science d'aucun être éclairé, probe et sincère ;
« tous les actes sanguinaires ou de cruauté qui
« paraîtraient avoir souillé la révolution depuis le
« meurtre de Réveillon en 89, jusqu'aux massacres
« du dix août et du deux septembre, ont été l'ou-
« vrage de ce perfide et lâche tyran ! Si celui qui a
« commis plus de cruautés que Néron, que Don
« Pèdre ; si un homme, au nom de qui, et par
« qui, et pour qui il a été égorgé plus d'humains
« que son existence ne se compose d'heures, de
« momens, je vous demande de quel droit cet
« être prétendrait au privilége absurde et barbare
« de se baigner impunément dans le sang, non
« pas de ses semblables, mais des individus malheu-
« reux dont il a toujours été le fléau persécuteur ?
« Louis Capet ne ressemble à rien dans la nature,
« si ce n'est à cette femme exécrable complice
« de ses crimes. — La mort dans les vingt-quatre
« heures ! — la mort ! »

Et puis arrivèrent les 387 votes sanglans, dont nous suivions les formules avec une horreur inexprimable. Ce Legendre, boucher de profession, qui n'est pas, dit-il, de ces *hommes d'état*, qui peuvent ignorer qu'on *ne frappe les Rois qu'à la tête;* et ce Barrère avec son arbre de la liberté, qui ne peut croître qu'arrosé de sang, (maxime qu'il avait pillée dans le koran des nouveaux Templiers, du reste, et comme je vous l'ai dit en vous parlant des francs-maçons.) Vous parlerai-je de ce député de l'Aveyron qui trouve les formes judiciaires observées par la Convention, trop solennellement longues et trop protectrices, et qui condamne à mort en faisant un plat calembourg, et disant : « — Oui, citoyens! je demande « l'exécution la plus prompte, et je vote pour la « mort dans une seconde, parce que je m'appelle « *Seconde.* »

Entendez-vous le Duc d'Orléans qui vote la mort du Roi, et parce que le Roi mérite la mort, ose-t-il dire, et ne voyez-vous pas la main de Dieu qui commence à s'appesantir sur lui ? Il avait compté sur une sorte de confraternité dans le crime, et voilà Manuel, un autre régicide, qui fait tomber sur lui ces paroles de sinistre augure : « — Nous sommes des législa- « teurs et non pas des juges. Si la Convention na- « tionale était un tribunal, on n'aurait pas eu la

« surprise d'y voir le plus proche parent de « Louis XVI, qui n'a pas eu, sinon la conscience, « au moins la pudeur de se récuser.....» — Sur la première question, dit le représentant Duprat, je dirai *oui* avec d'autant plus de confiance que d'Orléans a dit *non*. — Il ne nous reste que le choix des maux, reprend Caton Salles; mais heureusement que Louis Capet nous laisse de tous ses parens celui qui peut le mieux dégoûter de la royauté! — En votant la mort de Louis, je m'apprête à voter la mise en jugement d'un autre Bourbon! s'écrie Barbaroux.....

O profondeur de l'éternelle justice! admirez donc son regret honteux, son accablement, sa terreur, quand il entend ce pronostic funeste avec ces cris dérisoires et cette rumeur de mépris! Voyez donc ce fléau qu'on assomme et ce monstre dont l'enfer se moque!

Les funestes révélations qui se rattachent aux sombres particularités de la Tour du Temple, ainsi qu'à l'admirable mort du Roi, ne sont ignorées de personne; mais il existe un document peu connu, qui pourrait tomber dans l'oubli des Français, et qui mérite assurément d'en être préservé. C'est une lettre du bourreau de Louis XVI, en réplique à l'accusation d'un journal intitulé *le Patriote*, où l'on avait osé dire

que le fils de saint Louis avait manqué de courage et de fermeté sur l'échafaud.

Lettre du citoyen Sanson, principal exécuteur des jugemens criminels, au Rédacteur du Patriote *(Numéro du 22 février* 1793).

« Citoyen,

« Un voyage d'un instant a été la cause que je n'ai pas eu l'honneur de répondre à l'invitation que vous me faites dans votre journal, au sujet de Louis Capet. *(Le journaliste contredit par Sanson l'avait invité à tracer le réçit exact de l'exécution du Roi.)* Voici, suivant ma promesse, l'exacte vérité de ce qui s'est passé. Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui a dit qu'il fallait ôter son habit; il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit ensuite la même difficulté lorsqu'il s'est agi de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Il s'informa si les tambours battraient toujours; il lui fut répondu que l'on n'en savait rien, et c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud; il voulut foncer sur le

devant, comme voulant parler; mais on lui représenta que la chose était impossible encore ; il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha et où il s'est écrié très haut : PEUPLE, JE MEURS INNOCENT ! ensuite, se retournant vers nous, il nous dit : JE SUIS INNOCENT DE TOUT CE DONT ON M'INCULPE. JE SOUHAITE QUE MON SANG PUISSE CIMENTER LE BONHEUR DES FRANÇAIS. Voilà, Citoyen, ses dernières et véritables paroles.

L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud, roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât son habit et qu'on lui liât les mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux.

Et pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid et une fermeté qui nous a tous étonnés, et je reste très convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne plus que lui ne paraissait pénétré et persuadé.

Vous pouvez être assuré, Citoyen, que voilà la vérité dans son plus grand jour.

Signé SANSON.

Paris, ce 20 février, an 1er de la république.

Tous les domestiques et tous les voisins de Mme de la Reynière ont dit qu'ils avaient aperçu le général Égalité, ci-devant Duc de Chartres,

lequel était monté sur une borne à la porte de l'hôtel de la Vieuville (c'est à dire au coin de la place Louis XV et de la rue des Champs-Élysées), et lequel avait les yeux fixés sur l'échafaud. Aussitôt que l'exécuteur eut élevé la tête du Roi pour la montrer aux spectateurs, le général Égalité monta sur un cheval qu'on lui tenait en lesse à la porte de l'hôtel de la Reynière, et il s'éloigna précipitamment. On a dit que c'était pour aller annoncer à l'armée républicaine, où il avait de l'emploi, que le tyran n'existait plus; mais je ne sais pas si cette partie de la nouvelle était bien exacte. C'est un article de notre bulletin que je n'ai pas pris la peine de vérifier.

Il est assez connu que le Sieur Leduc, ancien tailleur de la maison du Roi, avait envoyé une pétition pour qu'il lui fût permis de faire inhumer à ses frais le corps de Louis XVI. On lui fit son procès dans les vingt-quatre heures, et il fut conduit à l'échafaud le lendemain matin.

Pendant la nuit du 22 au 23 janvier, l'Abbé du Puget, aumônier du Roi, fut introduit dans le cimetière de la Madelaine, et de concert avec le chef des fossoyeurs, il y revêtit ses habits sacerdotaux. Pendant qu'il y récitait l'office des morts à la lueur d'une lanterne sourde, il entendit un vacarme affreux à la porte du cimetière; c'était

une patrouille de bonnets-rouges, et comme il ne douta pas qu'ils n'eussent aperçu de la lumière, et qu'ils ne finissent par enfoncer la porte, il se hâta de procéder à la bénédiction de la fosse où l'on avait jeté le corps du Roi, et quand il se fut acquitté de cette pieuse fonction, pour laquelle il avait été commis par l'Abbé de Dampierre : — Restez ici, dit-il au fossoyeur, et tâchez de vous sauver tandis qu'ils vont être occupés de moi..... Il s'achemina du côté de cette porte, en surplis, avec son étole et sa croix de St-Lazare; il ne doutait pas de marcher au devant d'une mort certaine ; mais il espérait charitablement que la fureur de ces révolutionnaires allait s'épuiser sur lui.

Tout en avançant dans une obscurité profonde, avec un trouble qui n'était pas moins profond, certainement! il sentit ses deux pieds glisser sur le bord d'une fosse dans laquelle il tomba sur une bière qu'on n'avait pas encore eu le temps de recouvrir de terre, et sur laquelle il se trouva tout naturellement étendu, comme pour y recevoir le coup de la mort..... Quand les sectionnaires eurent forcé la porte et qu'ils eurent fait irruption dans le cimetière, ils n'y trouvèrent qu'un autre sans-culotte en bonnet rouge et en sabots, qui piochait à la clarté d'une petite lanterne, et qui leur

dit ; — Pourquoi donc venez-vous troubler les bons citoyens ? Est-ce que je savais que vous étiez des patriotes? Vous voyez bien qu'il faut que je travaille la nuit, car voilà une fosse que je n'ai pas encore eu le temps de combler..... et c'était celle où se trouvait l'Abbé du Puget. — C'est vrai, se dirent les hommes de la patrouille, et ils s'en allèrent.

Ce fossoyeur de la Madelaine avait nom Brutus Gauthier. Nous lui fîmes donner une cinquantaine de mille francs en assignats, ce qui ne l'avait pas rendu bien riche ; mais l'Abbé du Puget l'a revu plusieurs fois depuis notre mise en liberté, et si je ne tarde pas à mourir, ainsi qu'il est présumable, ayez la bonté de ne pas lui retrancher les cinquante écus que je lui donne, à l'effet de payer l'apprentissage de son fils Mutius-Scévola Gauthier, qui se destine à l'épinglerie.

A l'imitation de Philippe Égalité, leur patron, tous les jacobins avaient pris des noms républicains. Un ancien maître d'école à Nevers, appelé Chaumet, fut élu procureur de la commune de Paris, et voici le discours qui lui avait obtenu la majorité des suffrages. « — Citoyens, je m'appe-« lais ci-devant Pierre Gaspard, parce que mon « parrain croyait auxsaints du paradis, mais moi, « qui ne crois qu'à la révolution, qui est l'enfer

« des tyrans et des esclaves, j'ai pris le nom d'un « saint qui a été pendu pour ses principes répu- « blicains : je m'appelle Anaxagoras. » Il avait paru des essaims d'Agricola, de Publicola, d'Aristide, de Caton, de Gracchus et d'Anacharsis ; un sans-culotte imagina de nommer son fils Marat-Couthon-Pique ; et les journaux de vanter l'intelligence et le patriotisme avec lesquels on avait contracté ces trois *noms indicateurs du plus ardent civisme et des plus pures vertus!* Les mêmes gazettes nous annoncèrent aussi que le ministre Lebrun s'était distingué parmi ces idiots en donnant à une de ses filles les noms de Civilisation-Jemmapes-Victoire-République.

Cependant la famine était dans Paris, et la famine était surtout dans les prisons, où l'on avait distribué, pendant huit ou dix jours, une espèce de pain de si mauvaise facture et de si mauvais goût, que les chiens n'en voulaient pas. Quand on en avait retiré la croûte qui était la seule partie comestible, il ne restait plus qu'une épaisse bouillie noire et visqueuse qui s'attachait aux couteaux, et qui restait collée sur le fond des assiettes, en s'y déformant comme une sorte de cataplasme. Ma provision de riz fut bientôt consommée, comme aussi le gruau de la princesse de Ghistelles et l'orge perlé de la Duchesse de Choiseul,

attendu que nous les répartîmes exactement sur tous nos compagnons d'infortune, y compris la famille de notre geôlier qui se mourait de faim. Si j'avais pu m'effrayer pour le lendemain, j'aurais cru faire insulte à la providence de Dieu. A chaque jour suffit sa peine, et ce n'est pas le pain du lendemain que nous demandons chaque jour à Notre Père qui est dans les cieux.

Cependant le mauvais pain finit par manquer à toute la population de Paris, si mauvais qu'il fût, et le gouvernement fit distribuer un jour à chacun de ses prisonniers une douzaine de petites mesures de toutes sortes de graines, telles que pois chiches, fèves de marais, haricots, seigle, froment, orge, maïs, avoine, épautre et sarrazin, graine de chou, graine de navets, graine de salade et graine de luzerne; il y avait jusqu'à du chenevis, et la mesure de chacune de ces provendes était un gobelet de verre. Si vous avez des moulins, faites-en de la farine, et sinon faites-les bouillir en macédoine, enfin tirez-vous-en comme vous pourrez. Les commissaires du comité de subsistance nous dirent qu'on n'avait pas pu réduire toutes ces graines en farine pour nous en fabriquer du pain comme à l'ordinaire, et ceci parce que la rivière était à sec et qu'il n'avait pas fait assez de vent pour faire tourner les moulins.

La personne la plus contrariée de ce mauvais régime était la Comtesse d'Hinnisdaël, attendu qu'elle était continuellement préoccupée de gourmandise. — Imaginez ce que j'ai vu là-bas ! s'écrie-t-elle en nous arrivant éperduement. — Qu'est-ce qu'il y a ? — Qu'est-ce que c'est, mon Dieu ! — Qu'est-ce qui va nous arriver ?....—C'est le jardinier qui déjeune en mordant à même dans un pain de quatre livres et dans une botte de radis, sans la délier. — Que le diable t'emporte avec tes affaires de mangerie ! lui dit sa tante de Ghistelles, tu nous es venue faire une frayeur mortelle, et tu n'as de souci que pour ne pas mourir de faim.

La Princesse de Ghistelles avait une charmante histoire de table à propos de M. Necker, et c'était que les convives de cet adorable homme étaient en admiration devant un plateau dormant sur le milieu duquel on avait mis un gros vase avec une gerbe de fleurs. Mme de Staël en témoignait une sorte de mécontentement inexplicable. — *Comment*, dit-elle en soupirant, *comment pourrais-je aimer un surtout qui m'empêche de voir mon père ?*.....

Ces Dames avaient passé deux mois à la prison de la Bourbe, où tout le monde se levait respectueusement, nous dirent-elles, aussitôt qu'on

voyait paraître Mlle de Sombreuil, à qui les guichetiers n'osaient parler qu'en tenant leur bonnet rouge à la main (1).

Chaque prisonnier qui s'entendait appeler pour être conduit à ce qu'on appelait l'*interrogatoire*, allait embrasser ses amis et faire ses adieux à tous ses compagnons de captivité. Mmes de Ghistelles et d'Hinnisdaël nous racontaient comment M. de Grand-Champ s'était ouï demander à la geôle à huit heures du matin (l'heure fatale), qu'il s'était levé, qu'il avait pris congé d'elles en essuyant une larme, et puis qu'il avait eu l'idée de se faire appeler une deuxième fois. Aux prénoms écrits sur la liste que vinrent lui montrer les deux commissaires du tribunal, il reconnut qu'il était question d'un autre gentilhomme qui portait le même nom de Grand-Champ, mais sans aucune parenté connue, et dont il avait reçu plusieurs fois les lettres et les papiers, comme il arrive assez souvent dans les méprises de nom.— Citoyens, dit-il aux commissaires, je m'appelle Adrien-Joseph et non Charles-Isidore; ainsi mon tour n'est pas venu. Le beau-frère de ce M. de Grand-Champ qu'on poursuivait, se trouvait

(1) On sait à quel prix il lui fallut acheter la clémence des bourreaux pour son père. Ils lui présentèrent un verre de sang!..... Mademoiselle de Sombreuil n'est morte qu'en 1823. (*Note de l'Edit.*)

précisément à la Bourbe, et M. de Grand-Champ, qui venait de sortir d'affaire, eut le bonheur d'apprendre que son homonyme était à l'armée de Condé.

Si nous avions pu rire de quoi que ce fût, nous aurions pris le divertissement d'écouter la duchesse de Valentinois, qui disait mille choses inouies. Elle était, comme je vous en ai déjà prévenu, la fille et l'héritière de la Duchesse de Mazarin qui donnait de si belles fêtes champêtres; mais la mère était la sagesse infuse en comparaison de notre camarade aux Oiseaux.

Imaginez que le feu venait de prendre dans ma chambre au milieu de la nuit et que je me réfugiai dans la sienne, où je la trouvai tête-à-tête avec les débris d'un gros pâté qu'elle couvait des yeux, et qui s'éventait avec une assiette d'argent.

— Par ma foi, dit-elle, je suis bien aise de l'accident qui vous amène et nous allons passer toute la nuit à causer ensemble. Vous êtes une femme d'esprit, à ce que disait ma mère, et j'ai toujours détesté les ennuyeux. A propos d'ennuyeux, poursuivit-elle en éclatant de rire, il faut que je vous dise une drôle de chose d'un laquais que j'avais pris à Chilly et qui s'appellait La Brie. Je lui avais commandé de ne pas me laisser entrer des ennuyeux, et de se mettre aux aguets pour les

empêcher de passer ma première antichambre (si mes suisses avaient eu la négligence de m'en laisser monter); mais comme on avait laissé venir jusqu'à moi M. de la Tour-Maubourg, j'envoyai chercher ce La Brie pour le tancer de la belle manière; et savez-vous ce qu'il me répondit? — Non, je n'imagine pas ce que La Brie.... — Madame, il me répondit avec un air de fierté comme un géant qu'il était:—Comment Madame la Duchesse peut-elle dire que M. le Comte de la Tour-Maubourg est un ennuyeux? c'est un homme de cinq pieds dix pouces!

Elle avait encore une étrange histoire de laquais, et celle-ci n'avait pas plus de six mois de date. Elle avait pris un *homme de confiance* qui avait un *certificat de civisme*, et qui lui avait été recommandé par la citoyenne de Châteaugiron : ce devait être un paratonnerre infaillible!—Vous allez couvrir le feu, lui dit-elle un soir, après s'être mise au lit; mais comme il n'en finissait pas. —Dépêchez-vous donc, lui dit-elle.— Encore un moment, répondit-il, et comme elle entr'ouvrit ses rideaux, elle aperçut qu'il était à mettre ses cheveux en papillotes. — Mais, s'écria-t-elle, avez-vous perdu la tête? — Est-ce que je n'ai pas l'avantage de coucher avec la citoyenne? — Mais j'espère bien que non, répliqua-t-elle

en se mettant sur son séant! — Mais j'ai dû penser.... — Comment vous avez dû penser que j'étais capable.... — Mais, citoyenne, vous m'aviez dit de couvrir le feu, et voyez-vous, c'est que je sors de chez la citoyenne Dev..... et lorsqu'elle me disait de couvrir le feu..... Au reste, je suis bien au regret de vous avoir fait attendre inutilement.

Cette extravagante personne avait fait prier André de Chénier de lui choisir et de lui envoyer des livres, et comme elle était restée dans les apparences et les conditions de l'ancienne élégance pastorale, avec des guirlandes à ses chapeaux, Chénier lui fit apporter, par notre guichetier, les *Idylles* de Gesner et les *Eglogues* de Fontenelle. — Mais je ne sais pas, nous disait-elle en bâillant, pourquoi les poètes établissent toujours les *bergères* avec les *bergers* sur de la *fougère*? J'ai fait des parties de campagne avec plusieurs officiers de la garnison de Monaco, et je vous assure que la fougère n'est pas plus commode que toute autre chose....

M. le Duc de Penthièvre était tombé malade immédiatement après la condamnation de Louis XVI, et l'Abbé de Dampierre ne put me laisser ignorer que sa maladie ne laissait aucune espérance. La dernière lettre que j'aie reçue de

cet excellent prince était du 19 février 1793. Il m'y disait expressément qu'il ne pouvait survivre à la mort du Roi, qu'il me faisait ses adieux et qu'il me recommandait sa fille, ainsi que l'Abbesse de Fontevrault dont la conscience avait été surprise par les artifices du Cardinal de Loménie. Vous pensez bien que son affliction ne pouvait être adoucie par la conduite de son gendre et celle de son petit-fils? Quand l'heure de sa mort allait sonner je pensai que ce serait pour lui celle de la délivrance, et je vous assure que j'eus le courage et la charité de m'en réjouir. Je lui répondis seulement deux lignes au crayon. — Ne m'attendez pas, Monseigneur, vous en souffririez trop; mais je ne tarderai pas à vous rejoindre; la foi me soutient; je dompte mes larmes. Adieu, mon ami, c'est-à-dire à Dieu.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthièvre, de Rambouillet et de Châteauvillain, Prince d'Annet et Marquis d'Arc en Barrois, Prince légitimé du sang royal, Grand-Amiral, Grand-Veneur et trois fois Pair de France, était né le 16 novembre 1725; il est mort à Vernon, le 4 mars 1793, un mois avant le décret de la Convention qui ordonnait d'emprisonner tous les princes de la maison de France et d'apposer le séquestre sur tous leurs biens. Son corps est dé-

posé dans le même caveau de l'église de Saint-Étienne de Dreux, où j'avais l'habitude de m'arrêter....; mais je ne vous en dirai pas davantage à l'occasion de cette mort, où l'excès des inquiétudes et des prévisions funestes me faisait puiser une sorte de consolation. Aucune langue ne saurait exprimer les sentimens qui se combattaient dans mon cœur..... Mais quand on est devenue si vieille et qu'on sent que les larmes vous gagnent, il faut abattre son voile et pleurer sous son voile.

En exécution de ce que m'avait demandé M. de Penthièvre, j'écrivis à Mme de Fontevrault (1), et je lui fis porter ma lettre par Dupont qui fut en recherche environ pendant six semaines avant de pouvoir la trouver. Ce qu'il me rapporta sur sa triste position me fendit l'ame. On n'avait tenu aucun compte du testament de feu M. de Penthièvre dont tous les biens étaient séquestrés. Mme la Duchesse d'Orléans, dont on avait saisi tous les meubles (et jusqu'à son linge de corps), avait été se réfugier auprès de sa pauvre tante, et Du-

(1) Julie-Sophie-Charlotte de Pardaillhan de Montespan de Gondrin d'Antin d'Epernon, Abbesse de l'insigne église royale de Fontevrault, chef d'ordre, née à Versailles le 2 octobre 1725, et morte à Paris le 21 novembre 1799. Elle était cousine-germaine de M. le Duc de Penthièvre. (*Note de l'Aut.*)

pont les trouva logées dans un misérable appartement d'une vilaine maison située dans la petite rue Saint-Antoine. Mme d'Orléans-Penthièvre, car elle n'a jamais voulu s'appeler citoyenne Égalité, venait d'y revenir en fiacre. Cette grande héritière et cette puissante Abbesse n'avaient pour les servir qu'une ancienne tourière de Fontevrault, et leur dîner consista dans un mauvais pâté de 15 sous qu'elles mangèrent avec des fourchettes de fer. Mon pauvre Dupont ne cessait d'en pleurer.

Je suis obligée de vous dire que cette bonne religieuse avait eu la faiblesse de prêter serment à la constitution civile du clergé, en vertu de laquelle on l'avait dépossédée de son Abbaye (qui lui rapportait cent mille écus de rente); mais le Duc d'Orléans l'avait fait circonvenir par de telles manœuvres, qu'il est impossible de la blâmer. Imaginez qu'il faisait intercepter toutes les lettres qu'on lui adressait à Fontevrault, et qu'il avait fait contrefaire un bref du Pape. MM. de Loménie et de Talleyrand s'étaient promis un beau résultat de ce scandale, attendu l'importance et la richesse de la congrégation de Fontevrault, et le Cardinal de Loménie avait fait le voyage de Touraine uniquement pour y tromper cette innocente fille. Isolée, déçue, obsédée comme elle était par ces trois hommes de fraude, il n'est pas

étonnant qu'elle ait ignoré la vérité sur le serment qu'on avait entrepris de lui faire prêter; aussi, M. de Penthièvre et moi n'avons jamais eu le courage de lui reprocher cette malheureuse illusion, dont elle a gémi pendant sept ans. Mme de Fontevrault m'envoya deux jours après sa rétractation que je fis parvenir à l'Abbé de Dampierre. Vous verrez dans la copie que j'en ai gardée comme elle est humblement édifiante, et vous devez penser que ce fut une grande consolation pour nous. Voici le moment de vous parler d'une honnête personne à qui la conscience ne disait pas grand' chose.

Mlle de Corday d'Armans était une fille de condition du diocèse de Seez en Normandie, qui avait toujours eu la tête ardente, et qui s'était détraqué la cervelle en lisant l'histoire Grecque et Romaine. Après avoir lu quelques numéros de l'*Ami du peuple*, dont les plus forcenés jacobins se moquaient avec des airs de mépris, elle imagina de s'en venir de chez elle à Paris pour y poignarder Marat, ce qu'elle exécuta le plus résolument du monde, et tandis qu'il était dans sa baignoire. Le ciel me préserve de l'admirer ni de l'approuver.....

Ne connaissant rien de ce qui se passait à Paris que par les journaux, elle avait supposé,

dans son château de Saint-Saturnin, que Marat ne pouvait manquer d'exercer une grande influence politique; mais c'était une bête féroce, un cannibale en démence qui ne pouvait compter parmi les chefs d'aucun parti; ce qui fit dire à Monsieur le Régent que le coup avait été très bien appliqué, mais très mal adressé. Ce que je ne saurais pardonner à Mlle Charlotte de Corday, c'est d'avoir été la cause de la plus risquable et la plus pénible contrariété que j'aie de ma vie soufferte, et voici l'aventure.

On avait déifié Marat, dont on avait résolu de transporter le cadavre au Panthéon, mais pour ne pas exposer son ignoble face à la dérision publique, attendu qu'il avait toujours été d'une laideur infame, et qu'on n'avait jamais pu lui fermer les yeux qu'il avait naturellement louches et qui s'étaient retournés: on n'avait pu venir à bout de lui fermer la mâchoire non plus, ce que le docteur Séguret, notre comprisonnier, ne comprenait pas, et ce qui tenait sans doute à ce qu'on avait négligé de s'y prendre à temps? Imaginez qu'on avait pris le parti de lui couper la langue parce qu'elle lui sortait de la bouche, mais le peintre David avait eu beau faire, et l'on ne put jamais accommoder cette figure de Marat de manière à ce qu'elle ne fût pas d'une abomination hideuse,

et ceci fit prendre la détermination de n'en rien montrer.

On avait recouvert d'un pavillon tricolore une baignoire de porphyre qu'on avait fait enlever de Versailles, et dans laquelle on avait placé le corps de Marat pour le conduire au Panthéon. On en voyait sortir par-dessous le drap tricolore, qui était relevé de côté, comme en draperie, un avant bras-droit dont la main tenait une plume de fer; et comme il y eut des gens qu'on avait apostés pour aller baiser cette main morte et cette plume allégorique qui étaient censées devoir être celle de l'*Ami du peuple*, il en résulta je ne sais quel dérangement qui fit tomber cet appareil d'avant-bras et de fils d'archal sur le milieu du parvis Sainte-Geneviève, et l'on vit par là que ce membre avait été fourni par un autre cadavre que celui de Marat. Les journaux ne s'avisèrent pas d'en parler, mais ne soyez pas étonné de me trouver si bien apprise, et sachez que le peintre David avait décidé que presque tous les détenus qui se trouvaient dans les seize prisons du quartier Saint-Germain, devaient être alignés sur la place du Panthéon français à l'effet d'y figurer en forme d'attribut pour le triomphe de Marat.

Comme je me portais bien, je ne voulus pas abandonner la Duchesse de Fleury qu'on avait

désignée pour faire partie de cet affreux cortège et qui pouvait à peine se soutenir. Nous avions vu passer la baignoire, et personne ne nous avait insultées, si ce n'est en paroles : encore en étions-nous quittes à si bon marché que nous n'en revenions pas de surprise et de satisfaction; mais nous n'étions pas à la fin de nos peines, et je vous dirai qu'on nous ramena par le jardin du Luxembourg, où l'on rendait un culte religieux au cœur de Marat, ce qui devenait bien autrement inquiétant pour nous, que de voir passer une charogne dans une baignoire.

Je m'aperçus qu'on avait l'intention de nous faire participer à cette dégoûtante idolâtrie, parce qu'au lieu de nous reconduire tout droit de la grille de la rue d'Enfer à la grille de la rue de Vaugirard, au travers du parterre, ce qui était notre droit chemin pour retourner à la rue Notre-Dame-des-Champs, qui s'appelait alors rue de *Lucrèce-Vengée*, on nous avait conduits par la terrasse du château, sur laquelle on voyait une espèce de reposoir avec des étendards nationaux, des bustes de plâtre et des guirlandes obligées en torsades de chêne avec force glands et des rubans tricolores à profusion. Le cœur de Marat s'y trouvait sur un autel civique, enfermé dans un précieux vase d'agate qui provenait du garde-

meuble de la couronne, où le peintre David avait choisi tout ce qu'il avait pu trouver de plus beau. — « O cœur de Marat! cœur sacré, viscère « adorable! s'écriait un pontife en carmagnole de « peluche rouge, n'as-tu pas autant droit aux « hommages religieux des Français affranchis, que « le cœur de Jésus en avait jadis à l'adoration « des fanatiques Nazaréens! Les travaux ou les « bienfaits du fils de Marie peuvent-ils être com- « parés à ceux de l'Ami du peuple, et ses apôtres « aux Jacobins de notre sainte Montagne, les Pha- « risiens aux aristocrates et les publicains aux « financiers? Leur Jésus n'était qu'un prophète, « et Marat est un Dieu! Vive le cœur de Marat! « mais que dis-je? il est devenu froide poussière, « ô Marat! » Puis c'était des hymnes républi- caines à grand orchestre!..... (1)

— Ma chère Marquise, me dit votre tante de Fleury, nous voici parvenues à notre dernier mo-

(1) « Marat, du peuple le vengeur,
« De nos droits la ferme colonne,
« De l'égalité défenseur,
« Ta mort a fait couler nos pleurs,
« Des vertus reçois la couronne;
« Ton temple sera dans nos cœurs!
« Mourir pour la patrie,
« Mourir pour la patrie,
« C'est le sort le plus doux, le plus digne d'envie! »

ment; mais j'ose espérer que le bon Dieu va nous accorder la grâce de nous laisser martyriser plutôt que de manquer à ses divins commandemens?.....

— Parlez-moi plus bas, Duchesse, ou ne m'appelez pas Marquise; je ne sais quel rôle on peut nous destiner dans cette exécrable parade, mais je défie bien qu'on me fasse faire chorus avec ces loups et ces louves, et je sais bien que je vas me laisser assommer plutôt que de m'agenouiller, ou toute autre chose à l'avenant; je vous en réponds !.....

La Providence n'agréa pas mon sacrifice; la Duchesse de Fleury tomba par terre et s'évanouit par excès de fatigue et d'émotion; tous nos prisonniers vinrent s'empresser autour d'elle en rendant grâce à Dieu de cet évanouissement qui nous tirait d'embarras, et nous restâmes accroupis sur le sable jusqu'à la fin de la cérémonie qui finit par une libation bachique en l'honneur de l'Ami du peuple. Il en arriva jusqu'à Mme d'Hinnisdaël un petit coup *de sacré nom républicain* qui lui fit tous les biens du monde et qui lui parut un excellent digestif. Elle avait acheté tout le long du chemin et mangé toute la journée de ces abominables gâteaux qu'on appelle des *chaussons*, et ce qu'il y avait de plus surprenant dans sa gourmandise, était d'en tirer

une sorte de gloriole, ce qui faisait dire à M. de Chénier (le jeune) qu'elle tenait également de l'autruche et de la dinde. Hélas, mon Dieu! je me rappelle qu'ils sont partis sur la même charrette et qu'ils ont péri sur le même échafaud. J'en ai comme un regret d'avoir écrit ce qui précède.

Mlle de Corday fut interrogée, condamnée, décapitée quelques jours après, sans avoir laissé paraître aucun sentiment de regret ni de faiblesse, mais heureusement que ce *calotin*, protégé de l'accusateur public, se trouvait encore à la conciergerie, et je vois dans notre bulletin du 19 juillet, que M. E. avait accueilli le repentir de C. C. en lui conférant l'absolution, dans la soirée du mardi précédent, qui était le 16 et qui fut la veille de sa mort.

On a dit que sa tête, à laquelle un valet du bourreau avait eu l'outrageuse infamie d'appliquer un soufflet en la montrant au public avait eu l'air de se ranimer et qu'elle avait jeté sur lui des regards de colère et d'indignation. Le Docteur Séguret, ancien professeur d'anatomie, très habile et consciencieux personnage, ainsi qu'il est bien prouvé par sa conduite à Marseille, aussi bien que dans notre prison, le Docteur Séguret nous assura que la chose était très possible. Il nous dit qu'il avait été chargé de faire des expériences sur les

effets de la guillotine : qu'il s'était fait livrer les restes de plusieurs criminels, immédiatement après leur supplice, et qu'il en avait constaté les résultats suivans.

Deux têtes ayant été exposées aux rayons du soleil, les paupières qu'on avait soulevées se refermèrent avec une vivacité brusque et toute la face en avait pris une expression de souffrance. Une de ces têtes avait la bouche ouverte et la langue en sortait, un élève en chirurgie s'avisa de la piquer avec la pointe d'une lancette, elle se retira, et tous les traits du visage indiquèrent une sensation douloureuse. Un autre guillotiné, qui était un assassin nommé Térier, fut soumis à des expériences analogues, et plus d'un quart d'heure après sa décollation, si ce n'est sa mort, la tête séparée du tronc tournait les yeux du côté où on l'appelait (1).

Le Père Guillou m'a dit qu'il avait su directement par le vieux Sanson, avec lequel il avait tous les ans des rapports de conscience, que la tête d'un conventionnel et prêtre jureur, appelé Gardien, avait mordu (dans le même sac de peau), la tête d'un autre girondin, nommé Lacaze, et que c'était

(1) *Voyez* le mémoire de M. Julia de Fontenelle, intitulé *Recherches médico-légales sur la douleur après la décollation, etc., Paris*, 1833. (*Note de l'Édit.*)

avec tant de force et d'acharnement qu'il fut impossible de les séparer.

Le Docteur Sue m'a dit que la sensibilité pouvait durer plus de vingt minutes (après la décollation) dans les différentes parties de la tête. M. Séguret et M. Sue considéraient comme très funeste à l'humanité cette opinion qu'on voulait accréditer, par hypocrisie d'abord, ensuite par un calcul de célérité pour les exécutions révolutionnaires, en soutenant que le supplice de la guillotine était purement instantané. — Il est si peu douloureux, avait dit M. Guillotin, qu'on n'en saurait que dire si on ne s'attendait pas à mourir, et qu'on croirait n'avoir senti qu'une *légère fraîcheur*.

— La guillotine est un des genres de mort les plus horribles et les plus inhumains qu'on ait jamais inventés, me disait le Docteur Séguret (à l'oreille, afin de ne pas effrayer les faibles). Les douleurs qui suivent la décapitation sont épouvantables, et je crois fermement qu'elles se perpétuent jusqu'à l'extinction de la chaleur vitale. Cette invention philanthropique est d'une exécution facile, elle est expéditive, elle est avantageuse à la république française, et sur toute chose, elle est favorable à la commodité du bourreau, mais il ne faut pas nous dire qu'elle soit avantageuse ou

favorable aux condamnés, car il est prouvé que la strangulation ne devait pas être aussi douloureuse.

Les médecins philosophes et les gouvernans qui se disent populaires ont beau faire des phrases, pendant que je ne les verrai pas conseiller et adopter l'administration de la peine de mort au moyen d'une savante et douce potion somnifère, je ne croirai jamais à la réalité de leurs intentions philanthropiques.

Si je ne vous parle pas souvent de l'héroïque Vendée, c'est parce que notre congrégation royaliste (dite de la Régence) n'avait pu trouver aucun moyen de correspondre habituellement, ni sûrement avec les chefs de l'armée royale; et c'est parce que nous n'en recevions la plupart du temps aucune autre information que par les journaux républicains, qui ne disaient certainement pas la vérité. N'oubliez pas, je vous le répète encore une fois, que je vous raconte l'histoire d'une femme, et que je n'ai jamais médité ni promis de vous faire une histoire de la révolution. Je vais me borner à vous présenter un aperçu de la législation révolutionnaire.

Sur la proposition du député Cambacérès, à qui l'initiative a toujours appartenu pour la poursuite et la rédaction des lois les plus oppressives,

la Convention nationale avait décrété la peine de mort à l'égard de ceux qui correspondraient avec un émigré, qui donneraient asile à un prêtre *réfractaire*, ou qui dissimuleraient une partie de leur fortune, afin de ne pas contribuer équitablement à la taxe imposée pour soulager les *indigens* (il n'était plus question de *pauvres;* c'est un mot qui sentait le fanatisme et puait l'aristocratie).

En exécution de la loi du 23 août proposée par Barrère, on avait décidé que tous les Français devaient être en état de réquisition permanente, attendu que la nation devait se lever en masse pour défendre la Convention. Les citoyens non mariés ou restés veufs sans enfans depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq devaient marcher les premiers, et l'on appellerait tous les individus plus âgés, successivement, et suivant les besoins de la république. Il y avait des fabriques d'armes établies dans presque toutes les églises de France. Toutes les terres avaient été frappées d'énormes contributions en nature, à dessein de former des approvisionnemens pour une armée de douze cent mille *volontaires*. Tandis que les jeunes citoyens iraient à la rencontre de l'ennemi, les hommes mariés devaient charroyer les subsistances et forger les armes; les femmes se réuniraient pour

fabriquer des gibernes et des chaussures, ou serviraient dans les hôpitaux, et les enfans s'amuseraient à faire de la charpie; enfin les vieillards auraient soin de se tenir dans les places publiques et d'y haranguer leurs concitoyens pour enflammer les courages et pour exciter la haine des rois. L'emploi qu'on assignait aux vieilles femmes était de *célébrer l'indivisibilité de la république*. Tout ceci n'était pas d'une observation facile, mais ce qui suit fut exécuté ponctuellement.

Tous les édifices publics qui n'étaient pas convertis en prisons, devinrent des casernes, et toutes les places publiques furent transformées en ateliers. Toutes les caves avaient été vidées, fouillées et grattées pour en extraire du salpêtre, et la réquisition des chevaux fut si rigoureusement poursuivie qu'il n'en restait dans tout Paris, disait-on, que deux cent soixante et dix. Danton avait proposé de faire dévaster la France en cas d'invasion: « Si les satellites des tyrans mettaient « notre liberté en danger, avait dit cet énergumène, « surpassons-les en audace! Nous dévasterons, « nous détruirons plutôt le sol français. Avant « qu'ils ne puissent le parcourir, le terrain man- « quera sous leurs pieds, et les riches seront les « premières victimes de la fureur populaire! »

Je ne chercherai pas à dénigrer la bravoure et ce qu'il est convenu d'appeler la gloire des volontaires et des réquisitionnaires qui formaient originellement les armées de la république, mais relativement à leurs premiers succès, prenez garde à l'observation suivante.

On parle continuellement de la perfidie et de l'immoralité du gouvernement anglais, ce qui n'est certainement pas sans raison; mais il est à savoir que le gouvernement prussien s'est conduit à l'égard du roi Louis XVI avec une perversité beaucoup plus noire et plus basse que tout ce qu'on avait connu jusque là. La présence de l'armée prussienne en Champagne ne contrariait pas infiniment les membres de la commune de Paris, parce qu'elle exaspérait les Jacobins frénétiques et qu'on s'en était servi pour déterminer et justifier les massacres des prisons. Cependant la commune avait eu des momens d'inquiétudes, et je ne saurais douter qu'elle ait envoyé proposer vingt-cinq millions qui furent acceptés par la Prusse; d'où vient que c'est le gouvernement prussien qui a profité du carnage et du pillage de Paris. La commune s'était engagée à payer à la Prusse un subside de deux millions par mois, pour obtenir sa neutralité. *Le traité subsiste*, et même une partie des meneurs avait eu l'envie de faire élire le

Duc de Brunswyck pour Roi de France, au lieu du Duc d'Orléans. Ce n'était pas la première fois qu'une idée pareille avait fermenté dans les cerveaux révolutionnaires, et nous avons des papiers de l'Amiral de Coligny où l'on aperçoit les traces d'un projet semblable en faveur d'un autre Duc de Brunswyck. Si le Roi de Prusse a repris les armes contre la France, ce fut parce que les républicains ne purent ou ne voulurent pas remplir les conditions pécuniaires qu'ils avaient stipulées, et je vous assure que toutes ces manœuvres de la Prusse, en 1792, ont été d'une infamie sans pareille. Mais revenons à notre législation de 93 et 94.

La Convention nationale avait décrété que les parens des réquisitionnaires, appelés aujourd'hui des conscrits, étaient responsables de leur bonne conduite à l'armée républicaine, et s'ils ne rejoignaient pas les drapeaux c'était à leurs parens qu'on s'en prenait ; à défaut de parens, c'était à leurs parrains et à leurs marraines. Cette assemblée législative avait également ordonné la vente des biens de tous les émigrés et de tous les condamnés. Elle avait déclaré *traîtres à la patrie* tous ceux qui placeraient ou conserveraient des fonds sur les banques étrangères, ou dans un comptoir de banquier en Angleterre, en Autriche, etc. Enfin toutes les propriétés des personnes qui avaient été

ou qui seraient mises *hors la loi*, devaient appartenir à la république, et l'arrière-pensée d'un pareil décret n'était pas difficile à saisir. En exécution de la *loi des suspects*, on pouvait être incarcéré sur *toute dénonciation* qui serait provenue d'un citoyen porteur d'une attestation de civisme, et si tous les incarcérés n'ont pas été suppliciés, c'est assurément parce que les tribunaux révolutionnaires et la guillotine (en permanence) n'y suffisaient pas.

L'*accaparement* devait être puni de mort. Etaient considérés comme *accapareurs* tous ceux qui tenaient en réserve des comestibles ou des marchandises de *première nécessité*, tels que les grains, le vin, le pain, les viandes, les fruits, les légumes, le beurre, l'eau-de-vie, le miel et le sucre (les confitures exceptées, pourtant), et puis le fer, le savon, le bois, les cuirs, les bonnets, les souliers et les sabots, les draps, la toile et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières qui peuvent servir à leur fabrication ; mais c'était sans y comprendre les soieries ni les soies brutes, attendu que ce sont des choses aristocratiques.

Il était prescrit d'aller faire sa déclaration concernant tous les objets qu'on pourrait avoir en provision, et ceci dans les 24 heures qui suivaient la promulgation du décret. Il était enjoint de les

mettre en vente par *petits lots* et de les livrer à tout chaland, d'après la taxe du *maximum*, ce qui n'équivalait certainement pas au quart de la valeur de toute chose; enfin, vous supposez bien qu'il y avait des gens qui logeaient au troisième étage ou qui demeuraient dans le fond d'une cour, ainsi jugez comme il était commode et profitable pour eux d'aller tenir boutique à la porte de leur maison, pour étaler sur la rue quelques livres de riz ou quelques aunes de toile? On croit rêver quand on se rappelle un pareil régime, et toutefois on avait décrété la peine de mort contre tous ceux qui *cacheraient ou feraient de fausses déclarations!* Tous les fabricans et marchands étaient obligés d'afficher à la porte de leurs magasins ou de leurs boutiques, une pancarte où la nature et la quantité de leurs marchandises étaient spécifiées, faute de quoi faire, on les pouvait dénoncer et condamner pour accaparement. Le tiers du produit des marchandises confisquées appartenait légalement au dénonciateur, et les jugemens rendus en vertu de cette loi n'étaient pas soumis aux formalités de l'appel. Vous conviendrez que voilà des boutiquiers et des bourgeois bien récompensés pour avoir applaudi (sinon contribué) à la destruction de l'ancien régime!

Par une autre loi du 23 septembre, il était en-

joint d'apporter dans les caisses nationales tous les dépôts qui auraient été faits précédemment chez les notaires et autres officiers publics.

Par un décret du 3 octobre, il est déclaré, 1° que les congrégations de filles employées pour le service des indigens et des malades sont *déchues de leurs fonctions;* 2° qu'en cas de partage d'opinions, dans les procès sur les délits contre-révolutionnaires, ce n'est pas *l'avis le plus doux* qui doit prévaloir; de sorte que si les voix des quatre juges sont partagées, on sera tenu d'en appeler un cinquième.

Le maître jardinier de l'hôtel de Biron fut terriblement compromis pour avoir laissé parvenir à floraison deux touffes de lys; et si notre bon Duperron n'avait pas été chargé du *départage*, il en aurait couru le plus grand risque (1).

(1) Les bonnes traditions de 93 ne sont pas perdues. Depuis l'heureuse et glorieuse ascension de M. le Duc d'Orléans sur le trône de juillet, on n'a pas manqué d'arroser tous les printemps, avec de l'eau-forte, environ 60 ou 80 touffes de lys qui sont restées dans les parterres des Tuileries, et c'est évidemment pour en empêcher la floraison. On ose demander au roi citoyen pourquoi il ne les a pas fait arracher comme les fleurs de lys de ses frontons et de ses balcons du Palais-Royal. • Il y a des gens, tels que M. Cadet-Gassicourt et M. Odilon Barrot, qui détestent les *Crucifères*. Il y en a (M. le duc de Choiseul, par exemple,) qui ne sont occupés que des *Rosacées*. Il y en a qui préfèrent les *Liliacées*, et l'on nous accordera que c'est la partie la plus notable de la société d'horticulture. Tous les habitués du jardin des

Indépendamment des tribunaux révolutionnaires en permanence, la Convention avait établi une armée révolutionnaire ambulante, qui parcourait tous les départemens en y traînant une artillerie formidable, avec la guillotine entourée par une légion de bourreaux enrégimentés.

« Puisque notre vertu, notre modération, nos « idées philosophiques, ne nous ont servi de rien, « agissons comme des brigands ! » s'était écrié le représentant Thuriot ; « que les comités révolu- « tionnaires, en arrêtant un homme suspect ou « une femme suspecte, n'aient pas besoin d'expli- « quer leurs motifs ! sentons notre dignité, point « de demi-mesure ! l'homme qui combat à la face « du monde pour une révolution qui a pour but « la liberté, l'égalité, l'humanité, le bonheur du « monde, veut que rien ne lui résiste ! Il faut « que cette révolution déifie tous les Français, il

Tuileries s'intéressent à ces végétaux magnifiques, à ces fleurs candides ; on s'en occupe, on les observe : et par une belle soirée du mois de mai, on ne manque jamais de remarquer leurs tiges verdoyantes et vigoureuses ; mais voilà qu'on les retrouve le lendemain matin brunies, halées et roussies comme de la friture ! Il paraît que cinq à six heures de nuit suffisent à cette opération morbide. On dirait un apologue à l'usage des plantes parasites et des rejetons verreux...

On se demande si c'est une allégorie politique, un symbole d'exécution nationale ? (*Note de l'Éditeur.*)

« faut qu'on lise dans l'histoire *avec tendresse* « les noms de tous ceux qui auront soutenu ce « vote énergique, etc. »

C'était Merlin (de Douai) qui était l'auteur de cette fameuse loi des suspects adoptée par le comité de législation, présidé par Cambacérès, et tout ce que je vous dirai de cette loi, c'est qu'elle ordonnait de mettre en arrestation les individus qui se seraient montrés, soit par leur *propre conduite*, ou soit par leurs *relations*, les partisans de la tyrannie, de l'aristocratie, ou du fédéralisme; tous ceux à qui l'on aurait refusé des certificats de civisme, enfin tous les ci-devant prêtres et les ci-devant nobles, ou parens, amis, ou agens d'émigrés, qui n'auraient pas manifesté *constamment* le plus ardent amour pour la révolution: les tribunaux révolutionnaires étant pourvus de la faculté de faire incarcérer tous les prévenus de suspicion qui auraient été acquittés par les tribunaux criminels de la juridiction ordinaire. Ce décret inique a produit l'arrestation de quatre cent soixante mille personnes, et Collot-d'Herbois avait consacré son vote au moyen des paroles suivantes à qui je trouvai beaucoup de signification. « Tout est permis à quiconque agit « dans le sens de la révolution républicaine, et

« quiconque a l'air d'en dépasser le but, n'y est « pas encore parvenu. »

Il y eut un décret du 21 septembre 1793, qui défendit aux galériens de porter le bonnet rouge parce qu'il était devenu l'emblême de la liberté, et qui prescrivait à toutes les femmes françaises de se *parer* de la cocarde nationale, sous peine de huit jours de prison, et en cas de récidive, d'être considérées comme *suspectes*, et incarcérées jusqu'à *la paix générale*. Je ne veux pas oublier de vous dire, qu'en vertu d'une autre loi proposée par Cambacérès, on était obligé d'afficher à la porte de chaque maison, le nom de toutes les personnes dont elle était le domicile, avec leurs prénoms *émondés* de toute dénomination *fanatique*, et qui plus est avec la date *préfixe de leur naissance et de leur âge*, ce qui désobligeait prodigieusement un grand nombre de citoyennes, et ce qui faisait du quartier d'Antin, par exemple, un foyer de dénonciations, de contestations et de poursuites judiciaires à n'en pas finir. Il y eut une bonne citoyenne appelée Perégaut, qui fut condamnée à 300 fr. d'amende et dix jours de détention, pour *délit de faux en écriture publique, et déclaration trompeuse*. Il en était de ces élégantes de comp-

toir et de ces philosophes de boudoir, ainsi que des bontiquiers démocrates, et je les trouvais également bien récompensées de leur engouement révolutionnaire.

Item, on était bien prévenu « que tous les propriétaires d'anciennes maisons, parcs, jardins, « enclos, et généralement toutes sortes d'édifices « où l'on aurait conservé des signes de la royauté « ou de la ci-devant aristocratie, seraient consi- « dérés comme suspects, et que lesdits enclos, « jardins, parcs, anciennes maisons, et autres « édifices, seraient confisqués au profit du gou- « vernement républicain. » Je vous dirai précipitamment que Mme de Mesmes avait une horreur de maison, dans la rue de la Sourdière, où l'on découvrit un restant d'armoiries sur le fronton d'une porte à l'intérieur de la cour. On partit de là pour la confisquer, ce qui ne fit aucune peine à la Présidente, attendu qu'on l'obligeait annuellement à payer de quinze à dix-huit cents livres pour cette vilaine maison, qui ne lui servait à rien du tout.

Sur la proposition de cet implacable et infame Barrère, on avait arrêté :

1° Que la veuve du tyran allait être livrée au tribunal révolutionnaire ;

2° Que la dépense de ses deux enfans allait être réduite au plus strict nécessaire; c'est-à-dire que la cuisine du Temple était supprimée, que les femmes et les valets de chambre étaient renvoyés chez eux, et que les frais occasionés par *ces deux individus, devaient se borner à ce qui est absolument indispensable pour la nourriture et l'entretien de deux enfans.*

3° Que tous les tombeaux des ci-devant Rois qui se trouvaient, soit à St-Denis, soit dans aucun autre lieu, seraient détruits pour le 10 août.

4° Que la garnison de Mayence allait être transportée en poste dans la Vendée; qu'il y serait envoyé, à la diligence du ministre de la guerre et sur-le-champ, des matières combustibles de toute espèce, afin d'incendier les maisons, les bois, les taillis et les genets; on avait déjà décidé que les toutes forêts y seraient abattues pour y détruire les repaires de ces bêtes féroces appelées royalistes; que les récoltes y seraient coupées sur pied, par des compagnies d'ouvriers républicains, pour être ensuite portées sur les derrières de l'armée nationale; enfin que tous les bestiaux des Vendéens seraient saisis réquisitionnairement, et que tous les habitans de la Vendée seraient amenés prisonniers à l'intérieur du pays.

Nous savions qu'il existait dans les cervelles et les cartons du comité de sûreté générale un autre projet fiévreux qui n'était pas moins révolutionnaire, et qui s'appliquait aux propriétés confisquées sur les condamnés, les proscrits et les suspects; et si le règne de la terreur s'était prolongé quelques mois encore, je ne doute pas que ce beau projet n'eût été mis à exécution. Celui-ci consistait à faire démolir tous les châteaux ainsi que toutes les églises cathédrales; à raser de fond en comble toutes les habitations ci-devant royales, et à diviser en lots de cent arpens toutes les forêts de la couronne et les nôtres aussi, bien entendu. Tous les matériaux provenant de la démolition des Tuileries, du Louvre, de Notre-Dame et du Luxembourg, ainsi que de Versailles, St-Cloud St-Germain, Meudon, Vincennes, Fontainebleau, Chambord, Compiègne, etc., devaient être partagés entre les sans-culottes du district, avec six arpens de terre par individu, à la charge de se construire *un azile* et de prendre femme, ou d'adopter un enfant, ou de se charger d'un vieillard, *ad libitum*. Toutes les familles sans fortune et dont les vertus civiques étaient connues, devaient avoir part à cette distribution. Il était convenu qu'on allait faire construire un grand nombre de villages dans les forêts royales et autres, afin d'y

découvrir le sol à grande distance, et pour qu'il ne s'y trouvât que des massifs de bois de cent arpens, tout au plus. Le comité de salut public avait adopté cette proposition qui provenait originellement des frères Robespierre; on l'enregistra afin d'en régulariser l'adoption légale, et les citoyens Laloy, Fourcroy, Cochon et Thuriot, qui la souscrivirent, avaient eu soin d'y mettre pour *considérant* que, « la République « française honorait la loyauté, le courage, la « vieillesse, la piété filiale, le malheur, et que « les comités de salut public et de sûreté générale « remettaient l'exécution de cette proposition « véritablement patriotique sous la sauve-garde « de toutes les vertus. »

Le proconsul Fouché, ancien janséniste et père de l'Oratoire, était bien autrement éloquent que tous ces illétrés, et voici de sa prose à l'occasion des massacres et des démolitions de Commune-Affranchie; je vous recommande particulièrement cette proclamation de l'oratorien Fouché.

« Ci-devant Lyonnais, on veut effrayer vos « imaginations de quelques décombres, de quel- « ques cadavres, qui ne se trouvaient plus dans « l'ordre de la nature, et qui vont y rentrer par « la destruction. On veut embraser l'esprit public « à la flamme de quelques maisons incendiées,

« de peur qu'il ne s'allume au feu de la liberté.
« Républicains ! quelques ruines anticipées sur le
« temps, et quelques destructions individuelles
« ne doivent pas même être aperçues dans une
« révolution où l'on ne doit voir que l'affranchis-
« sement du genre humain. De faibles rayons s'é-
« clipsent devant l'astre du jour ! La République
« ne saurait être assise que sur des débris. N'est-ce
« pas avec des ruines, avec les destructions des
« édifices de l'orgueil et de la superstition, que
« nous devons élever aux amis de l'égalité, aux
« braves guerriers mutilés dans les combats,
« d'humbles demeures pour le repos de leur vieil-
« lesse ou de leur malheur ? N'est-ce pas sur les
« cendres des ennemis du peuple, qu'il faut réta-
« blir l'harmonie sociale, la paix et la félicité
« publique? Le peuple nous a remis entre les
« mains le tonnerre de la vengeance; nous ne le
« déposerons pas, sinon lorsque tous ses ennemis
« seront foudroyés. Nous aurons le courage éner-
« gique de traverser les files de tombeaux des
« conspirateurs, et de marcher sur de vastes
« ruines, pour arriver au bonheur des nations et
« à la régénération du monde. On ose nous peindre
« comme des hommes avides de sang et de des-
« truction, mais quelques efforts qu'on fasse, nous
« demeurons inexorables, impassibles ! La partie

« méridionale de la république est rongée par un « poison destructeur, il faut en former la foudre « de la justice, pour écraser nos ennemis, et que « leurs cadavres ensanglantés, précipités dans le « Rhône, offrent sur les deux rives, à son em- « bouchure et sous les murailles de l'infâme « Toulon, aux yeux des lâches et féroces Anglais, « l'expression de l'épouvante et l'image de la « toute-puissance du peuple français?..... Je ne « sais par quelle imbécile complaisance on laisse « encore des métaux entre les mains des personnes « suspectes? Avilissons l'or et l'argent! Traînons « dans le sang et la boue ces dieux de la monar- « chie. Il faut qu'il n'existe plus ni pauvre ni « riche.... que la foudre éclate par humanité! Je « le répète, ayons le courage de marcher sur des « cadavres, pour arriver à la liberté des peuples. » Mais en voilà sûrement plus qu'il ne vous en faut, et vous voyez que l'éloquence laconienne de Fouché (de Nantes) n'avait rien de laconique.

La Convention nationale avait supprimé non seulement les institutions, mais toutes les appellations qui pouvaient rappeler, disait Cambacérès, *une idée de l'ancien régime;* ainsi voyez tout ce qu'il y avait à démolir, et représentez-vous, si vous pouvez, quel amas de décombres il y avait déjà autour de nous.

Depuis que les conventionnels avaient décrété que la religion catholique était remplacée par le culte de la Raison, *sublime Déesse, à qui la ci-devant église de Notre-Dame était particulièrement affectée*, il était interdit d'employer le mot *Saint*, même dans les noms de famille, où la particule *de* se trouvait dans un cruel état de proscription. Tout le monde a su quel embarras avait été celui de M. de Saint-Denis, qu'on interrogeait à la section de Guillaume Tell : — Je m'appelle Saint....—Il n'y a plus de *saint!*— Alors je me nommerai De... — Il n'y a plus de *de!* — Mais pour lors je m'appellerai Nis, si vous ne voulez pas m'en laisser davantage?.... Chacun a su l'histoire de cette Baronne de Boisfeuvrillé, qui était une vieille bretonne, et que le comité révolutionnaire de son district nous avait expédiée sous le nom de Maçlovie Bahuno veuve Bois-Pluviose ; ce qui lui sauva la vie, parce qu'elle ne voulut jamais entendre à ce nom-là. Quand on venait l'appeler pour aller au tribunal, elle avait l'air de n'y rien comprendre, et comme personne ne la trahissait, les commissaires en perdirent la trace, au bout de deux ou trois mois. Notre concierge aurait bien voulu barbouiller son registre au numéro d'inscription de cette bonne Dame, et je n'ai jamais vu d'entêtement breton si bien conditionné,

ni si bien récompensé. J'ai toujours estimé les entêtés et les Bretons.

Après la déclaration favorable à l'existence de l'Être Suprême, il m'a toujours semblé que la plus absurde et la plus extravagante opération des terroristes avait été la publication de leur calendrier républicain. Leur année commença dans le mois de septembre auquel ils avaient donné le nom de Vendémiaire ; ensuite arrivèrent Brumaire (ainsi nommé, disait l'almanach, à cause de ces brûmes-basses qui sont la *transudation* de la nature) et puis Frimaire, avec une engelure au nez ; vilain mois qui chemina tristement en avant des pénibles mois de Nivose, Pluviose et Ventose, qui furent suivis de l'innocent Germinal, de l'agréable Floréal et de Prairial, le rustique. Aimable trio! Ne les voyez-vous pas d'ici, vêtus d'un blanc virginal et couronnés de végétaux champêtres? Enfin, comme le temps marche toujours, en dépit des illusions et des folies humaines, les trois mois de la belle saison se présentèrent à nous sous les superbes noms de Messidor, de Thermidor et de Fructidor.

Messidor et thermidor étaient resplendissans comme les cheveux d'or ou les rayons de Phœbus, et fructidor était doré comme une orange.

Le mois de pluviose était dédié à la mort des

tyrans et à la pudeur. Celui de ventose était consacré particulièrement à la frugalité courageuse, floréal à la loi conjugale, et quant aux autres consécrations des mois républicains, je ne m'en souviens pas. Je vous dirai seulement que les cinq ou six jours complémentaires et nommés *sanculotides* étaient destinés à fêter les Vertus, le Génie, le Travail, l'Opinion, les Récompenses et la Franciade, qui tombait en l'année 1794 un Sextidi. Je n'en ai pas su davantage à l'égard de la Franciade, et je n'ai trouvé personne qui m'ait pu dire quelle était cette Récompense ou cette Vertu-là. Chacun de ces douze mois composés de trente jours étaient divisés par trois décades, et vous allez voir quels étaient les saints et les patrons du nouveau calendrier.

Pour vous en donner une idée c'est bien assez d'avoir fait copier ce qui suit dans l'ANNUAIRE NATIONAL DE L'AN TROISIÈME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE, INDIVISIBLE, IMPÉRISSABLE ET TRIOMPHANTE; ce qui reviendrait à l'année 1794, en dialecte grégorien, autrement dit vieux style, ou patois aristocratique.

ERE RÉPUBLICAINE.

MOIS DE VENDÉMIAIRE.

Première Décade.

1 Primidi. .	Raisin.
2 Duodi. . .	Safran.
3 Tridi. . . .	Châtaigne.
4 Quartidi. .	Colchique.
5 Quintidi. .	CHEVAL.
6 Sextidi. . .	Balsamine.
7 Septidi. . .	Carotte.
8 Octidi. . .	Amaranthe.
9 Nonidi. . .	Panais.
10 Decadi. . .	CUVE.

Je me souviens que la fête solennelle de l'OIE tomba le premier Quintidi de Brumaire, et celle du DINDON, quinze jours après, ce qui fut un grand motif de réjouissance et de festivité pour les guichetiers de notre prison, surnommée des Oiseaux : (Voyez l'esprit et la malice !) On disait dans ce temps-là que le principal opérateur de ce bel œuvre était un membre de je ne sais quelle académie, qui s'appelait M. Delaplace.

La proposition de Barrère n'avait pas manqué d'être adoptée par les montagnards et les autres buveurs de sang avec lesquels elle avait été concertée d'avance, et je ne saurais vous

exprimer la douleur de mes angoisses et de mon affliction pendant qu'on instruisit le procès de la Reine. On avait l'inhumanité de l'outrager si cruellement, que sa condamnation nous apparut comme une sorte de délivrance, ou du moins, de soulagement pour elle.

Tandis que la Reine était à la Conciergerie, nous avions eu la triste consolation de savoir de ses nouvelles à peu près tous les jours. La femme du concierge, appelé Richard, était notre intermédiaire auprès de cette princesse; et ce fut ainsi que nous eûmes connaissance d'un projet qui avait été conçu par la Marquise de Janson (1). Elle avait commencé par emprunter sept à huit cent mille livres en engageant toute sa fortune, ensuite elle alla trouver l'Abbé du Puget pour qu'il eût à nous demander de lui procurer trois ou quatre cent mille francs qui lui manquaient encore et dont son mari fournirait la caution. Comme il était question d'en acheter la délivrance de la Reine et que Mme de Janson méritait toute sorte de confiance, il ne fut pas difficile de lui

(1) Son mari, de la maison de Forbin, doit être votre parent par Messieurs du Muy, et sa femme est une personne incomparable pour le dévouement et pour le courage. Elle est fille du Prince de Galéan qui était le parent et l'intime ami de mon neveu du Châtelet.

(*Note de l'Auteur.*)

procurer cette somme. Je n'avais plus à ma disposition que cent vingt-cinq mille livres, mais j'écrivis en deux mots à la Princesse de Talmont qui demeurait dans la rue du Gindre, au coin de la rue du Pot-de-Fer et qui s'appelait la citoyenne Trotin. (J'avais si bien mis ceci dans ma tête que je l'y retrouve encore.) Mme de Talmont me répondit que j'aurais bien pu disposer de ses *petits pois* sans le lui dire, et que j'étais devenue ridiculement cérémonieuse : en conséquence de quoi je fis sortir cent mille écus à Mme de Talmont, de la cachette du Grand-Vicaire; j'y fis ajouter cent mille livres de mon argent, et l'on fut avertir Mme de Forbin-Janson que la somme était à ses ordres, mais qu'elle eût à s'ingénier pour la faire transporter au lieu de sa destination, car l'Abbé de Dampierre et Dupont, mon factotum, ne savaient absolument comment sortir d'un pareil embarras; et celui-ci calculait avec raison que s'il ne pouvait se faire aider pour la translation de ce monceau d'or, ce ne serait pas l'affaire d'une journée. Le volume de ces quatre cent mille livres équivalait, disait-il, à celui d'une grosse citrouille.

Mme de Janson me fit demander quelques jours de répit, et nous apprîmes alors en quoi consistait sa négociation, ce qui nous remplit d'attendris-

sement et d'admiration pour elle. Chabot, député de Loir-et-Cher et capucin défroqué, avait été pressenti sur l'exécution de ce projet, moyennant la promesse d'un million qu'il aurait soin le partager, comme il entendrait, avec le concierge Richard et deux inspecteurs des prisons, qui s'appelaient Jobert et Michonit. Mme de Janson demandait une permission pour entrer à la Conciergerie sous un prétexte d'interrogatoire ou de confrontation quelconque; elle proposait de laisser évader la Reine au moyen d'un déguisement qui serait aisément fourni par elle, attendu qu'elles changeraient d'habits : Mme de Janson prendrait sa place au cachot; on dirait que la prisonnière avait été si parfaitement bien déguisée qu'on n'avait pu s'y reconnaître, et toutes les vengeances de la Convention se trouveraient accumulées sur Mme de Janson qui promettait de mourir sans parler. Chabot s'était laissé pratiquer; mais la Reine y mit un refus persévérant, une résistance invincible, et cette grande Princesse ne voulut jamais accéder à la proposition de Mme de Janson; généreuse personne, à qui je n'ai pas toujours eu la satisfaction de voir accorder la justice et l'approbation qui lui revenaient à si juste titre!.....

La Reine avait écrit définitivement ce qui suit,

moyennant des piqûres d'aiguille sur un morceau de papier: *Je ne dois ni ne veux accepter le sacrifice de notre vie. Adieu. Adieu.*

M. A.

Chabot, qui avait reçu pour environ cent mille francs de louis d'or, et qui craignait que le secret n'en fût divulgué, s'empressa d'aller dénoncer Mme de Janson, ainsi que Michonit et Jobert qu'il accusa d'avoir entrepris de le corrompre et qui furent condamnés à mort au mois de novembre 1793, environ quinze jours après l'exécution de la Reine. Mme de Janson trouva moyen d'aller rejoindre sa famille en émigration; Jobert se cacha dans notre maison de la Croix-Rouge, et ce pauvre Michonit fut supplicié sur la place de la Bastille. C'était un ancien vainqueur de la Bastille, à ce que disait notre geôlier.

Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, Reine-Mère et douairière de France et de Navarre, était née le 2 novembre 1755. Elle a péri sur l'échafaud le 16 octobre 1793. Sa robe de veuve était en lambeaux, et la femme du geôlier de la Conciergerie lui avait fait l'aumône d'une jupe et d'une camisole de cotonnade blanche. Elle a été conduite au lieu de son exécution sur une charette, ayant les mains attachées derrière le

dos avec une corde tachée de sang. Elle avait à côté d'elle un prêtre assermenté qu'elle avait refusé d'entendre et qu'elle n'écoutait pas. Elle paraissait affaissée sous le poids de la souffrance, ses regards étaient fixes et les pommettes de ses joues étaient colorées d'une rougeur fiévreuse. Au moment où l'exécuteur (qui n'était pas le vieux Sanson) arracha violemment le mouchoir de toile qui lui recouvrait le col et la poitrine, elle en fit un mouvement d'indignation toute royale et qui parut intimider les bourreaux; mais l'auguste victime baissa les yeux sans proférer une seule parole, et l'on a vu par le mouvement de ses lèvres qu'elle n'avait cessé de prier jusqu'à ce que sa tête ait été tranchée par le couteau.

Je ne sais comment j'ai pu trouver en moi la force de vous rapporter ces affreux détails? il nous ont été donnés par l'Abbé du Puget qui s'était placé sur le passage de la Reine, à l'angle de la rue royale et de la place Louis XV, afin de l'absoudre, *in articulo mortis*, avec indulgence appliquée sur la vraie croix. On avait trouvé moyen d'en faire prévenir Sa Majesté; mais comme on avait omis de lui dire que cet aumônier du feu Roi se placerait du côté gauche au dessous du garde-meuble, et comme cette Princesse avait le dos tourné de ce même côté, (parcequ'on l'avait

fait asseoir sur un banc qui était en longueur de la charette et non pas en travers) elle avait commencé par regarder devant elle, et du côté de l'hôtel de Coislin, mais n'y reconnaissant personne, elle avait précipitamment retourné sa tête, et son visage éclata d'une sainte alégresse quand elle aperçut la vénérable figure de M. du Puget qui s'était fait monter sur un talus de pierres et qui lui fit voir un crucifix en lui donnant la bénédiction.

Avant de sortir du régime de la Terreur, il me reste à vous parler de la condamnation de Philippe-Egalité, de la chûte de Roberspierre et de la délivrance des prisonniers après le 9 thermidor; je comptais m'en acquitter aujourd'hui, mais je ne m'en sens pas le courage. Je ne saurais penser qu'à la Reine, et je m'en vais prier le bon Dieu pour le repos de son âme.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME.

Pages.

CHAP. Ier. — Les Polignac et les Chalençon.—La Comtesse Diane et les Dames-à-brevet.—La Comtesse Jules, depuis Duchesse de Polignac. — Parallèle et portraits de ces deux belles-sœurs. — Révélation du *livre-rouge*. — Bienfaits de la cour envers les Talleyrand. — Chiffre de leurs appointemens ou pensions en 1790.—60 mille francs assignés pour l'éducation de MM. de Lameth, et payés par la couronne. — Anecdote et citation littéraire de la Comtesse de Boufflers. — Ignorance de M. de Vaudreuil et méprise de certains courtisans. — Explication donnée par Louis XVIII.—Couplet adressé par ce prince à Madame Elisabeth, sa sœur. — M. Papillon de la Ferté. — Sa dispute avec le poète Sedaine. — Audience de la Reine, et sa réponse à M. le directeur des *Menus*. — M. de Sèze, et son début au barreau de Paris.—Succès qu'il obtient devant le Châtelet, et scène judiciaire en 1784. 5

CHAP. II. — Embarras dans les finances et manœuvres de M. Necker. — Lettre de Mgr le Comte d'Artois à l'Assemblée de la Noblesse de Paris. — Belles paroles de M. Bailly, et belles manières de sa femme. — Les États Généraux et l'Assemblée nationale. — Liste des membres du côté droit (minorité royaliste.) — Liste des députés du parti des anglomanes et de la majorité

Pages.

jacobine. — Funérailles du jeune Dauphin. — Son catafalque à Meudon. — Le Grand-Maître des cérémonies et le Citoyen Goupilleau. — Le Gros-Caillou. Scène de l'Assemblée nationale. — Mme de Condorcet et la chaste Suzanne. — Reproche que se fait l'auteur. — La Comtesse de Milon, née de Créquy. — La Comtesse de Beaucorps, sa fille, et leur postérité. — Transmission du nom et des armes de Créquy, sollicitée par Mme de Milon et obtenue par ordonnance royale. . . . . 27.

Chap. III. — Quelques satires contemporaines. — Chansons du Marquis de Créquy, du Vicomte de Ségur et de M. de Champcenets. — Epigrammes de Rivarol et de Mme de Montrond. — Notice sur cette dernière. — Similitude et dissemblance de cette Dame avec M. son fils. 50

Chap. IV. — Le Roi, la Reine et les Ministres. — Caractères du garde-des-sceaux, du Ministre de la marine et du Ministre de la guerre. — Le Maréchal de Broglie. — Le Chevalier de Coigny et ses anagrammes. — Anecdotes sur le Maréchal et la Maréchale de Broglie. — Le Président Hocquart et l'aversion qu'il avait pour eux. — Une séance de l'Assemblée nationale. — Le rappel à l'ordre. — Le Cardinal de La Rochefoucault, la Duchesse d'Anville et le Duc de Liancourt. — Réminiscence aristocratique et surannée de l'auteur. — Principaux orateurs des deux partis. — Citations. — Target, Camus, Péthion, Mirabeau, l'abbé Fauchet, Robespierre, etc. — L'abbé Maury, Cazalès, et autres orateurs du côté droit. — Remarques sur l'art oratoire. — De l'éloquence païenne, de l'éloquence chrétienne et de de l'éloquence révolutionnaire. — Quelques détails sur MM. de Biron, du Châtelet, de Custine et de Beauharnais. — Regrets de l'auteur sur ce qu'ils avaient embrassé le parti démocratique. 59

Chap. V. — Assassinat du gouverneur de la Bastille et de son état-major au mépris d'une capitulation. — L'Ambassadeur et les députés du genre humain. — Prétentions généalogiques d'Anacharsis Cloots. — Son discours à l'Assemblée nationale et réponse

Pages.

du président. — Ridicule improvisation du jeune Lameth. — Le Marquis de Bruc et ses paysans.—Dénonciation de sept familles aristocrates qui se réduisent à Mme de Sesmaisons. — Morsure d'un patriote par un poisson féodal. — Arrestation d'une reine émigrante. — Pillages, incendies et démolitions des châteaux. — Anecdotes révolutionnaires.—Opinion de l'auteur et du Duc de Penthièvre au sujet de l'émigration. — Sarcasmes politiques, etc. 82

CHAP. VI — Journées des 5 et 6 octobre.—Anecdote sur un deuil de cour. — Le loto chez la Reine. — Arrivée de la populace parisienne. — Son irruption dans le château. — Massacre des gardes-du-corps et départ de la famille royale.—Les Ducs d'Orléans et d'Aiguillon.—Mot de l'Abbé Maury.—Louis XVIII au Luxembourg.—La famille royale aux Tuileries.—Une audience de la Reine. — La vérité sur Mme Campan. — Départ de Mesdames de France et dévouement de Madame Elisabeth.—Madame Royale et M. le Dauphin, son frère. — Caractère de cette Princesse et quelques détails sur Louis XVII. 101

CHAP. VII. — Charles de Bourbon-Montmorency-Créquy. — Ses griefs et ses poursuites contre l'auteur. — Protection qu'il reçoit de l'Assemblée nationale. — Lettres de plusieurs députés à ce personnage. — Lettres de l'abbé Lamourette, de M. de Talleyrand, de Robespierre et du général Lafayette. — Accusations ridicules et procès criminel. 119

CHAP. VIII. — Départ de la famille royale.—Arrestation du Roi à Varennes.— Un mot de la Reine pendant le sommeil de son fils. — *Malentendu* qu'on reproche au Duc de Choiseul. — Jugement de l'auteur sur la conduite et le caractère de M. de Choiseul. — Réclamations de M. de Choiseul contre les *Mémoires du Marquis de Bouillé*, pendant la restauration. — Sa résignation présumable depuis la révolution de juillet, etc. . . . 136

CHAP. IX — L'abbé Desmarets. — Révélations sur un des principaux agens de la police impériale. — Une bonne nouvelle de l'émigration. — Les funérailles du général Duphot. — An-

Pages

niversaire des 13 et 14 juillet. — Représentation scénique à Notre-Dame. — L'évêque du département de la Seine et M. de Talleyrand. — Ils assistent à cette parade révolutionnaire. — On chante *Ça ira* dans cette église. — Le député Gasparin. — Il est organiste et devient régicide. — Lettre du Dieu St.-Simon à l'auteur. — Entreprise industrielle dont M. de Talleyrand veut être actionnaire. — Projet de démolir la Métropole de Paris. — Proposition de fabriquer des pipes. — Réponse de l'auteur au Dieu St.-Simon. — M. Rouillé de Lestang. — Son caractere honorable et ses habitudes remarquables. — M. de Pastoret, héritier de M. de Lestang. — Origine de sa famille et singularité de ses armoiries. — Notice biographique sur M. le Chancelier. 143

Chap. X. — M. de Talleyrand. — Opinion de l'auteur sur la conduite de cet ecclésiastique. — Les nuages et la devise grecque — Un helléniste battu par un cocher. — Election du maire de Paris. — Le Duc d'Orléans et Marat sont compétiteurs. — Vive Péthion ! — Une audience chez Roberspierre. — Une maxime de Philippe-Égalité. — Dénonciation dans le *père Duchesne*. — Équité de Roberspierre envers l'auteur. — Mot d'une Espagnole au nain de l'Empereur. — Maxime de Stratonice. — Audience chez M. Target. — Audience chez l'abbé Dillon. — Digression sur les ouvrages anonymes et sur les pseudonymes. . 158

Chap. XI. — Pompe funèbre de Voltaire. — Translation de ses restes au Panthéon. — Station du cortége à la porte de M. de Villette. — Pillage de l'hôtel de Castries. — Observation de l'auteur sur le désintéressement des *patriotes*. — Le Prince de Lambese et le Duc d'Orléans. — Frayeur de ce dernier. — Louis Suleau. — Sa famille et ses écrits. — Ses poursuites contre le Duc d'Aiguillon. — Singulier effet de ces poursuites. — Lettre d'avis qu'il reçoit et sa réponse. — Ses négociations avec Mirabeau. — Pétitions des ouvriers, à la section de la *Croix-Rouge*. — Collecte en leur faveur et gratitude de ces braves gens. — Inhumations révolutionnaires. — Les carrières de Mont-

Pages.

Martre. — Le marquis d'Antonelle et Mme de B. — Dénonciation de certains pâtissiers aristocrates. — Arrêté de la commune de Paris contre des gâteaux libertiçides. 172

Chap. XII. — Procès contre Nicolas Bezuchet. — Nouvelles démarches de l'auteur. — Une visite au juif Kaiffer. — L'accusateur public Faure. — Sa partialité pour Bezuchet. — Maladie de l'auteur. — Lettre et compte rendu par le Duc de Penthièvre au Marquis de Créquy. — Condamnation de Bezuchet. — Guérison de l'auteur et continuation de son récit. — Nouvelle accusation contre Bezuchet. — Son emprisonnement et son supplice. — Heureux effet de son imposture. — Mme de Créquy est mise en surveillance et en arrestation chez elle. — Sa comparition au tribunal révolutionnaire. — La toilette des condamnés. — Acquittement de l'Abbé de Fénelon et du Père Guillon. — Accusation portée contre ce missionnaire par des méthodistes. — Les phrases ascétiques en style *réfugié*. Les crocodiles et les Wesleyens. — Emprisonnement de l'auteur au Luxembourg, à Ste-Pélagie et dans un endroit inconnu. — Le régime de la Terreur et les Kantistes. — Le comte Garat, le comte Reynhart et le comte de Rambuteau. — Les compagnes de prison. — Mme Roland et Mme Dubarry à Ste-Pélagie. — Événemens et anecdotes révolutionnaires. — Communication du manuscrit des Mémoires de Mme Roland. — Examen et opinion de l'auteur sur cet ouvrage. 188

Chap. XIII. — La prison des Oiseaux. — La Princesse de M... — Les Duchesses de Choiseul et de Gramont. — L'Abbé Texier. — Courage du clergé français. — Mort de Mme de Gramont. — Remise des papiers qu'elle avait légués à l'auteur. — Valère-Maxime et Massillon. — La prophétie de Cazotte. — Un grand Cophte et ses procédés pour la divination. — La prison des Carmes. — Théroigne de Méricourt. — Vision sur le général Beauharnois dans sa prison. — Ses dernières dispositions et sa mort. — Quelques mots sur Mme Bonaparte sa veuve. — Le

Pages.

jeune Epaminondas. — Anecdotes du temps. 269

CHAP. XIV. — L'association royaliste. — La cachette du grand-vicaire. — Conduite de Philippe-Égalité à l'égard de Mme la Duchesse d'Orléans et de M. le Duc de Penthièvre. — Sommations qu'il envoie à cette princesse par un huissier. — Mme la Duchesse de Bourbon. — Ses rêveries théologiques et ses erreurs politiques. — Relations de Mme de Tourzel et de Mme de Béarn, opuscule inédit. — Détails sur la mort de la Princesse de Lamballe. — Courage héroïque de la Princesse de Tarente. — Introduction des journaux et correspondance de l'extérieur à l'intérieur de la prison. — Rapport de Manuel à la commune de Paris. — Délibération de ce conseil de la commune. — Souffrances et privations de la famille royale. 290

CHAP. XV. — Evènemens révolutionnaires. — Séances de la Convention. — Discours des régicides. — Saint-Just, Manuel, Condorcet, Robespierre, Seconde, etc. — Votes de Legendre, de Barrère et du Duc d'Orléans. — Lettre de M. de Talleyrand à la Convention pour se disculper d'avoir eu l'intention de *servir* le Roi. — Défense et mort de Louis XVI. — Lettre du bourreau de Paris. — L'aumônier du Roi. — Cérémonie funèbre au cimetière. — Prénoms républicains. — La famine en prison. — Mesdames d'Innisdaël et de Valentinois. — Etrangeté de cette dernière et singularité de ses propos. — Le surtout de M. Necker et piété filiale de Mme de Staël. — Mlle de Sombreuil en prison. — M. de Grand-Champ et son homonyme. — Danger et présence d'esprit de ce prisonnier. — Mort du Duc de Penthièvre. — L'Abbesse de Fontevrault, son serment et sa rétractation. — Charlotte Corday. — Funérailles de Marat. — Culte institué pour *le cœur* de cet Ami du peuple. — Suplice de Charlotte Corday. — Opinion d'un médecin sur les souffrances causées par la décapitation. Institutions et législation conventionnelles. — Décrets absurdes. — Loi des suspects, calendrier républicain etc. — La Marquise de Fontenay-Jumon. — Projet de libération pour

Pages.

la Reine et refus généreux de Marie-Antoinette. — Vénalité de Chabot et sa dénonciation contre Mme de Forbin — Condamnation de cette dernière. — Supplice de la Reine.—Souffrances et suspension du récit de l'auteur. 351

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

00026657

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 04 February, 2016